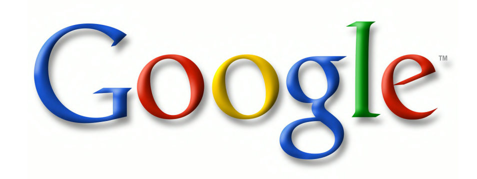
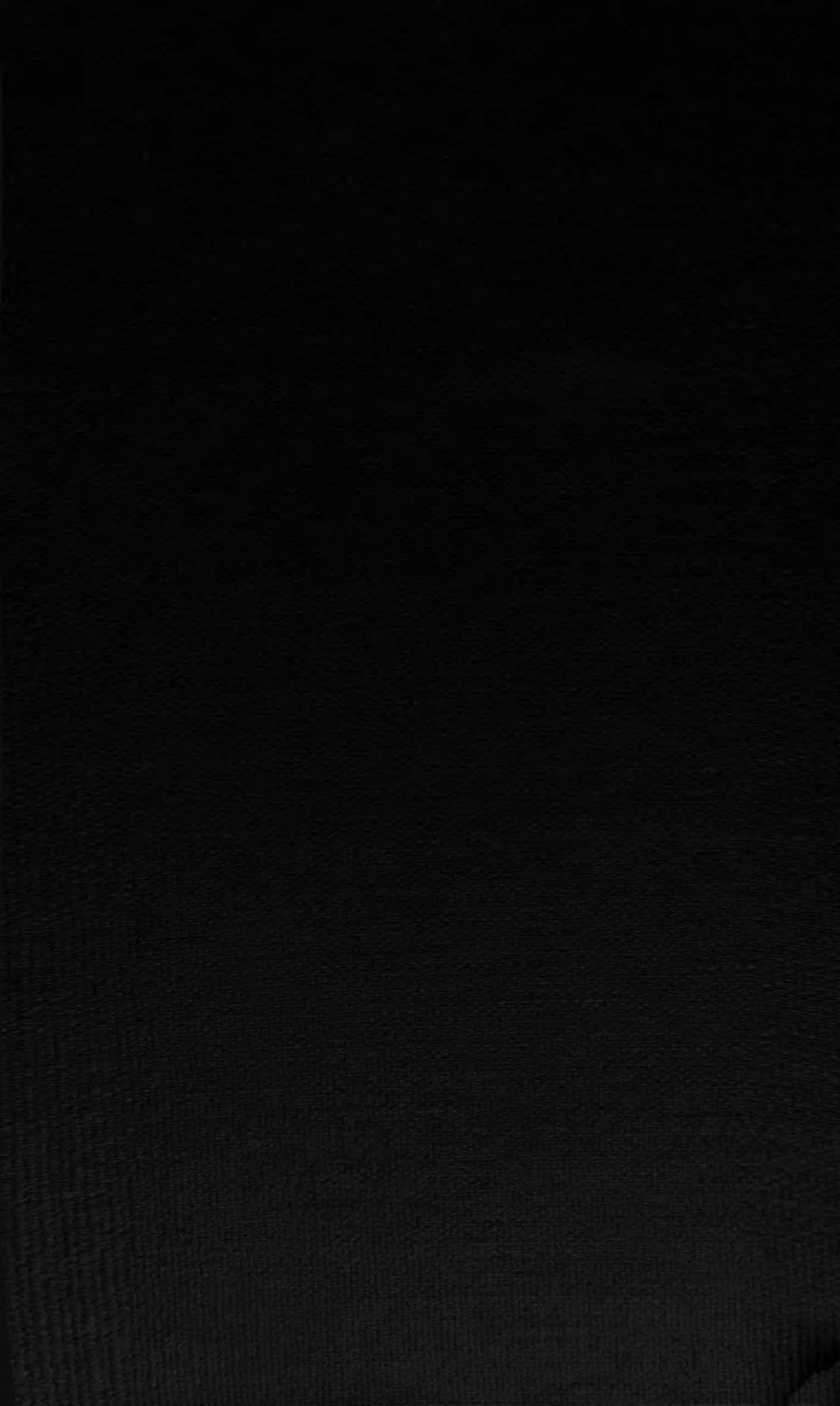
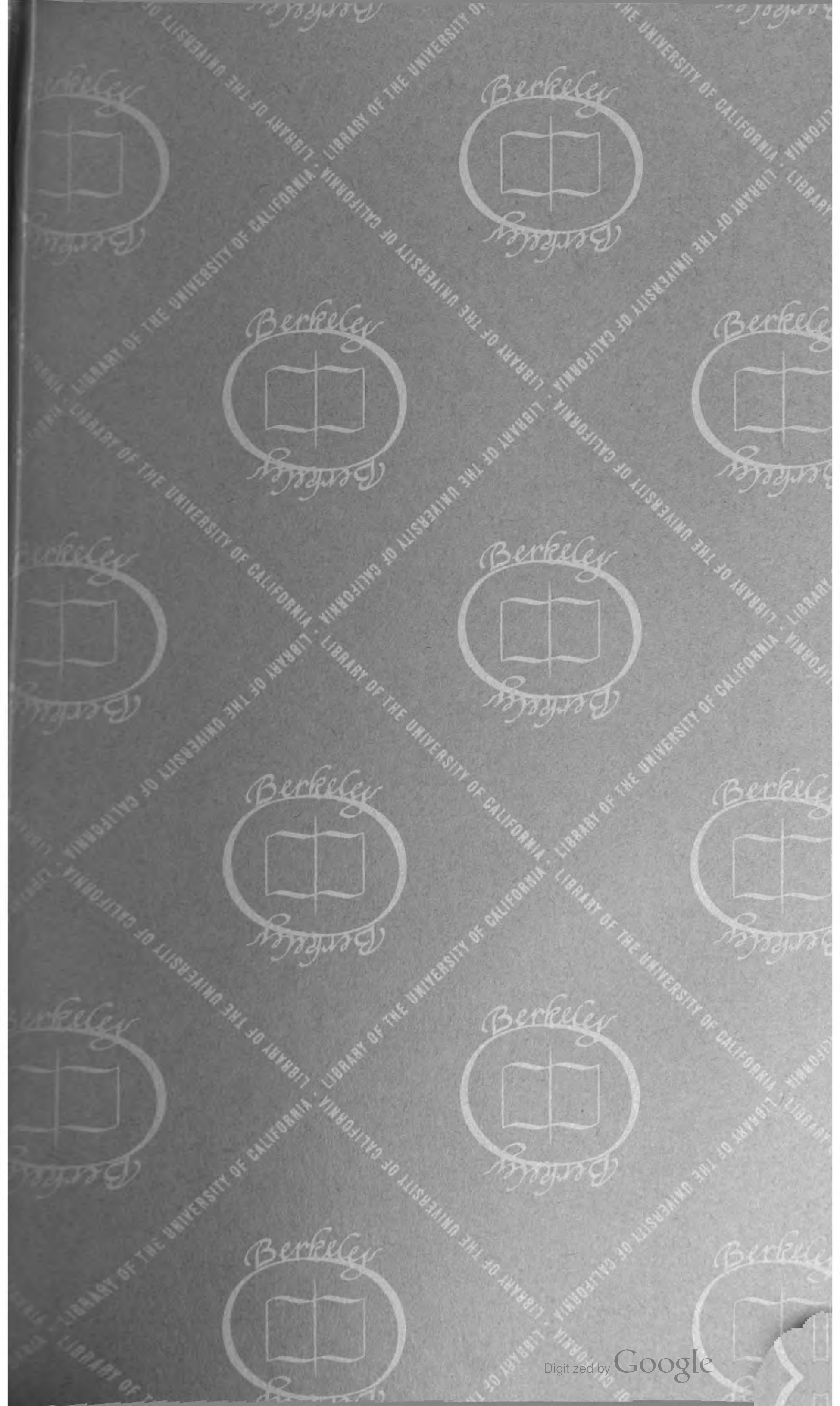









Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA


Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA



ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES.

Tome XI. — IIIe Cahier. — 1863.

ÉPINAL,
CHEZ VEUVE GLEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

—

1864.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

département des Vosges.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES.

Tome XI. — IIIe Cahier. — 1863.

ÉPINAL,
CHEZ VEUVE GLEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

1864.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DE L'ANNÉE 1863.

SÉANCE DU 15 JANVIER 1863,

sous la présidence de M. Maud'heux père.

Correspondance :

Lettre de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, qui nous adresse un exemplaire du Répertoire archéologique du département de l'Oise.

Autre lettre de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, contenant des observations relatives au travail spécimen adressé par M. Charton : lettre A du *Dictionnaire topographique des Vosges*.

Lettre de notre collègue, M. le docteur Chevreuse, de Charmes, qui nous fait part de nouvelles observations relatives à l'emploi de sa conferve et aux succès qu'il en obtient tous les jours. Renvoi à la Commission nommée à cet effet.

Lettre de M. Thiriat, secrétaire de la mairie du Syndicat-de-Saint-Amé, qui nous adresse le résultat de ses observations météorologiques en 1862 dans la vallée de Cleurie. Renvoi à M. Berher.

Lettre de M. Laroche, de Saulxures, qui envoie des échantillons de tourbe condensée et de charbon provenant de cette tourbe, avec prière de faire essayer ce combustible et apprécier sa valeur. Renvoi à la Commission de l'industrie, et spécialement à M. Pentecôte.

Lettre de M. Lecomte, qui nous informe que, conformément au vœu émis par notre Président, il a exprimé au Comice de Saint-Dié le désir de voir inscrire officiellement la *petite race vosgienne* aux programmes des Concours régionaux. M. Lecomte a cherché de plus, dans le courant de l'année dernière, à établir pour le cultivateur la nécessité d'une bonne comptabilité agricole, et il nous annonce l'envoi de deux mémoires relatifs à ces objets. Renvoi à la Commission d'agriculture.

Observations météorologiques de l'école normale de Mirecourt, novembre 1862.

Lettres de plusieurs lauréats du dernier concours qui remercient la Société des récompenses qu'elle leur a décernées.

Lettres ou circulaires de différentes sociétés savantes correspondantes relativement à l'échange mutuel des publications et aux programmes des prix qu'elles décernent.

Lettre de notre collègue, M. Renault, de Bulgnéville, qui nous adresse les quelques objets qui ont été découverts dans les tombes de Sauville, plus une lame d'épée trouvée sous une vieille souche de chêne dans la forêt communale de Saulxures-lez-Bulgnéville. Notre collègue nous rend compte aussi des fouilles exécutées le 15 juin et le 16 octobre 1862. — Le 15 juin, quatre tumuli ont été ouverts dans la forêt de Sauville dite la côte Aymon. La hauteur de ces tumuli varie de 70 à 90 centimètres; leur diamètre, de 10 à 21 mètres; mais ils ont tous la même forme extérieure, celle d'un fourneau à charbon éteint; à l'intérieur ils renferment à peu près tous des pierres rangées avec plus ou moins d'ordre et de symétrie. On y a trouvé du charbon, du noir animal, de nombreux fragments de poterie, deux fragments d'une sorte d'étoffe d'un bleu vert que notre collègue ne pense être que de la moisissure; un grain de collier en terre cuite dont la surface est vitrifiée, et enfin un fragment d'épée ou de poignard tellement oxydé qu'il est tombé en poussière. — Quant aux fouilles du 16 octobre, elles sont demeurées sans résultats. Sous la conduite de M. le Maire

de Sauville, dont M. Renault se plaît à louer le zèle, notre collègue et ses ouvriers sont allés fouiller deux buttes semblables à de petits tumuli. Dans les deux on a trouvé des pierres de grès vitrifiées, formant dans l'une un mur circulaire semblable à la base d'une tour, disposées sans ordre dans l'autre, et paraissant provenir de la démolition d'un four de verrerie : de là le nom de *Chemin des Verriers* donné au chemin qui y conduit. Le reste de la journée a été employé à fouiller encore deux autres tumuli de la *Côte-Aymon*, mais on n'y a rencontré que des pierres et un peu de charbon de bois. M. Renault termine sa lettre en proposant, au lieu de continuer à fouiller des tombelles, d'explorer, l'an prochain, une côte en friche appelée le *Parc*, et appartenant à la commune de Crainvilliers. Il y a là des inhumations qui semblent appartenir à l'époque mérovingienne. Le musée de Nancy y a fait, il y a plusieurs années, une riche collection d'objets précieux, armes, ornements, vases, trouvés à 50 ou 60 centimètres de profondeur, auprès de cadavres entiers.

La correspondance épuisée, la parole est donnée à M. Defranoux, qui lit le rapport suivant :

« Messieurs,

» J'ai l'honneur de vous soumettre, au nom de votre Commission voyageuse, la manière dont la comptabilité agricole est tenue à la ferme-école de Lahayevaux, dirigée par M. Lequin, qui a pour sous-directeur M. Lebœuf.

» La comptabilité comprend :

» 1° Les livres essentiels : caisse, journal et grand-livre;

» 2° Les livres auxiliaires.

» Ces derniers sont de simples cahiers de notes prises, chaque jour, sur tous les faits de l'exploitation, et disposées dans un ordre régulier, qui en facilite l'inscription et le relevé.

» Ces livres contiennent tous les éléments de la comptabilité, et sont d'un usage assez simple pour être confiés à tous les agents d'une ferme.

» Leur emploi diminue donc d'autant le travail d'ensemble réservé au chef d'exploitation, et lui permet de ne consacrer à la tenue de la comptabilité proprement dite que les moments où les soins plus importants de la culture ne le retiennent point au dehors.

» Ces moments sont, par exemple, l'hiver et les jours de mauvais temps.

» Les livres auxiliaires sont :

» La main-courante,

» Le livre d'attelages,

» Le livre de main-d'œuvre,

» Le livre de consommation,

» Le livre de magasin,

» Le livre d'animaux.

» Tout cela paraît d'abord assez long et assez compliqué.

» Rien, pourtant, n'est plus simple, et, à leur sortie de la ferme-école, tous les élèves sont parfaitement en état de tenir les écritures de l'espèce.

» D'un autre côté, une comptabilité qui se bornerait à constater la position financière d'une exploitation serait le plus souvent peu utile, le cultivateur en sachant à cet égard plus long que tous les livres.

» Ce qui est principalement utile, ce sont des données précises, relatives à toutes les branches de l'exploitation, des chiffres constatant le prix de revient des produits, la valeur de chacune des spécialités de la culture et le bénéfice réel de chaque opération.

» Privé d'une comptabilité convenable, le cultivateur dira bien, chaque année, quel est à peu près le bénéfice retiré de son travail.

» Mais il ne saura pas quelle est la part, dans ce bénéfice total, de chacune des branches de son industrie.

» Il ne saura pas non plus si le résultat peut être avantageusement modifié par la suppression de telle spéculation et par l'extension de telle autre.

» Les diverses parties constitutives de l'ensemble d'une

culture sont à ce point liées les unes aux autres, qu'il est impossible de déterminer l'influence de chacune d'elles sur le résultat final, si l'on n'a pas sous les yeux des renseignements précis, assez nombreux, pris à temps et classés avec ordre.

» Ce sont précisément les livres auxiliaires qui renferment tous ces détails, éléments indispensables d'une comptabilité agricole.

» Quoiqu'il en soit, voici le mécanisme de la comptabilité agricole de la ferme de Lahayevaux.

» Chaque soir, en présence des chefs de service, les élèves énumèrent, dans un certain ordre, et sans détails, tous les travaux exécutés dans la journée, et tous les faits importants qui se sont produits; comme ventes, achats, récoltes, etc.

» Au fur et à mesure de leur énonciation, les déclarations sont inscrites sur la *main-courante.*

» Vient ensuite le *livre des attelages.*

» Chaque page du cahier est consacrée à un mois entier.

» Elle est partagée en colonnes verticales destinées chacune à recevoir l'indication du nombre d'heures d'attelages employées à un travail spécial.

» Il y a donc une colonne pour les labours, une pour les battages, une pour la conduite des engrais, une pour la rentrée des récoltes, et ainsi de suite.

» A la fin du mois, de simples additions donnent le total des heures de travail fourni par les chevaux et par les bœufs, pour chaque culture et chaque branche d'exploitation.

» *Le livre de la main-d'œuvre,* tracé à peu près comme le précédent, se tient de la même manière, et fournit, à la fin du mois, des renseignements analogues, sur l'emploi du temps des ouvriers, domestiques à l'année ou manœuvres.

» *Le livre de consommation et de vente* est destiné à l'inscription de toutes les denrées consommées ou fournies par chaque espèce de bétail.

» La partie gauche de la page reçoit, dans des colonnes séparées, le poids ou le volume de chacun des aliments fournis.

» La partie droite reçoit l'inscription, dans des colonnes également spéciales, du lait, du travail, de la viande et du fumier produits.

» Chaque jour aussi, on inscrit le nombre des rations délivrées à chaque espèce de bétail.

» De tout quoi il résulte qu'avec ce livre, on peut, en tout temps, et pour toute période, déterminer la consommation réelle et par tête de chaque sorte de bétail.

» Comme sur les livres précédents, des additions donnent, à la fin du mois, la somme, en nature, de toutes les dépenses faites et de tous les produits obtenus.

» Chaque soir, quinze ou vingt minutes sont consacrées à la tenue de ces quatre livres.

» *Le livre des animaux* renferme un compte ouvert, par entrée et par sortie, à chaque espèce de bétail.

» Toutes les acquisitions et toutes les naissances sont sur une page, et toutes les ventes et les morts sont sur l'autre page.

» Tout cela est inscrit dans des colonnes destinées à chaque sexe et à chaque âge.

» On peut donc toujours connaître le nombre, l'espèce, l'âge, le sexe, le numéro ou le nom de tous les animaux entretenus sur la ferme.

» Des pesages faits le premier dimanche de chaque mois permettent, en outre, de connaître le poids de tout le bétail, et les variations apportées à ce poids par la nourriture, les travaux et le régime.

» Les écritures à faire se bornent, chaque mois, à quelques lignes.

» *Le livre des magasins* renferme aussi un compte ouvert, par entrée et par sortie, de chacune des denrées consommées ou produites sur la ferme.

» Des colonnes consacrées aux récoltes, aux semailles, aux animaux, au ménage, aux ventes et aux achats, indiquent clairement l'origine de l'entrée, et motivent avec détails la sortie de toutes les denrées qui traversent les magasins.

» Les écritures sont passées, chaque mois, par un seul article pour chaque nature de produits.

» Les livres de consommation et de vente et la main-courante fournissent les éléments de ces écritures.

» Restent le *journal* et le *grand-livre*, considérablement simplifiés par la tenue des livres auxiliaires.

» Les écritures sont passées par trimestre.

» Elles sont prises sur le relevé et l'addition de chacun des cahiers dont il a été question.

» Elles sont tenues en partie double et ne diffèrent en rien de tout autre système de comptabilité.

» C'est un simple résumé, très-concis, de toutes les opérations du trimestre, exprimées en argent.

» Soixante comptes au plus, ouverts au grand-livre, suffisent à tous les détails nécessaires.

» Ce travail d'ensemble n'exige que quelques journées dans l'année et peut se faire à toute époque. »

M. Charton lit une pièce de vers qui a pour titre : *Le Médecin de Louis XVI.* Dans cette pièce, notre collègue raconte comment, le jour même où le roi Louis XVI fut fait prisonnier et son palais pillé, le vieux docteur Lemonnier, au milieu des scènes de carnage, imposa par son courage, son calme et son sang-froid à un insurgé qui, tout noir de sang et de poudre, levait déjà sur lui son bras homicide. Bien plus, l'insurgé se fit le guide et le défenseur du docteur; écartant la foule il le conduisit au Luxembourg, et c'est ainsi que Lemonnier parvint à échapper à la mort.

M. Berher nous parle ensuite des dernières livraisons que nous avons reçues des *Notices pomologiques* de M. Jules de Liron d'Airolles. Sous ce titre : *Coup d'œil sur l'arboriculture fruitière,* M. de Liron traite dans des chapitres séparés divers sujets se rattachant à cet art. M. Berher n'a pas voulu nous donner une analyse de ce livre qui n'est lui-même déjà qu'une analyse ; mais il veut seulement attirer notre attention sur quelques réflexions de M. le docteur Pigeaux. M. Berher nous donne lecture des parties saillantes

de ce travail. M. le docteur Pigeaux examine d'abord les principales causes de la maturité prématurée des arbres fruitiers. Si, comme nos ancêtres, nous n'avons plus de ces vieux arbres, de ces arbres souvent séculaires qui produisaient de si bons fruits, il faut l'attribuer, 1° au mauvais choix de la graine de semis qui devrait toujours être demandée aux arbres sauvages; 2° à l'habitude de greffer sur Ste-Lucie, sur Amandier ou sur Coignassier, ce qui donne des fruits précoces et délicats, il est vrai, mais ce qui fait aussi que les arbres sont décrépits à dix ou à quinze ans; 3° à l'incurie ou à l'avidité de certains pépiniéristes qui greffent sans discernement; 4° à la pratique de la taille que l'auteur appelle une horrible mutilation, et la plus arbitraire et la moins physiologique de toutes les opérations du jardinage. A la suite de son travail, M. le docteur Pigeaux, sans nier le progrès, en s'appuyant même sur les nouvelles découvertes qui sont utiles, formule des conseils pour éviter toutes ces influences fâcheuses et redonner aux arbres cette longévité du vieux temps. Dans un autre chapitre spécial, le même auteur traite de l'influence de la taille et de la forme dans leurs rapports avec le développement et la longue vie des arbres fruitiers. Le principe fondamental est celui-ci : toutes les fois qu'on proportionnera dès le début le nombre des branches à la vigueur bien connue des espèces, toutes les fois que les branches seront en harmonie avec les racines, les arbres ne produiront plus ni gourmands, ni gomme, ni mousse, et l'on verra disparaître toute cette série d'infirmités qui entraînent la caducité précoce de nos arbres taillés. Ces réflexions de M. le docteur Pigeaux ont frappé M. Berher qui, sans prétendre que la taille doive être supprimée d'une manière absolue, pense néanmoins que l'auteur, en certains endroits, a touché juste.

Plusieurs des membres présents font des observations, et quelques instants sont consacrés à une discussion sur cet intéressant sujet.

Enfin le Secrétaire perpétuel donne lecture du rapport de M. Paul Lacroix au Comité des sociétés savantes, section

d'histoire et de philologie, sur le 3e cahier du tome X de nos *Annales*. Ce rapport est publié dans le n° de septembre 1862 de la *Revue des Sociétés savantes*. Il a surtout pour objet le travail de M. Maud'heux sur les mares du département des Vosges, travail dont M. Lacroix donne l'analyse. M. Maud'heux, on se le rappelle, s'était attaché à prouver que ces excavations, sur lesquelles on a fait déjà bien des hypothèses, ont été tout simplement des mares, c'est-à-dire des réservoirs où l'on amassait les eaux pour les besoins des hommes et des animaux. M. Lacroix y voit, au contraire, du moins dans la plupart, des habitations, des caves qui furent certainement couvertes d'un abri en bois, et qui sont devenues des mares et des étangs à cause de la nature du sol, susceptible de retenir les eaux. Mais M. Maud'heux fait remarquer que les premiers habitants du pays, qui étaient à demi-sauvages, n'auraient jamais pu couvrir d'une toiture quelconque ces immenses fosses, qui ont très-souvent plus de 20 mètres de diamètre. M. Paul Lacroix rend compte aussi des fouilles exécutées dans divers tumuli par nos collègues MM. Renault, Colnenne et Laurent. Seulement M. Lacroix attribue par erreur à notre Société la remarque faite par M. de Saulcy, et non confirmée par les observations de M. Colnenne, que les cadavres trouvés dans ces tumuli, n'ayant plus de tête, indiqueraient que les honneurs funèbres furent rendus à des corps laissés sur le champ de bataille après avoir été décapités par les vainqueurs.

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 1863,

sous la présidence de M. Maud'heux père.

M. le Président ouvre la séance par la lecture de son rapport sur les comptes de 1862. Sur la proposition de M. Vadet, président de la Commission de comptabilité, les conclusions de ce rapport sont approuvées.

M. Schœll-Dollfus ayant demandé à être déchargé de ses

fonctions de trésorier, à cause du mauvais état de sa santé, la Société nomme par acclamation M. Abert pour lui succéder. Sur la proposition d'un de ses membres, la Société remercie M. Schœll en lui décernant le titre de trésorier honoraire.

M. le Président donne lecture du projet de budget pour 1863. Ce projet est adopté.

A l'occasion de la somme portée au budget pour élever à nos anciens collègues, MM. Dutac frères, en tête des prairies qu'ils ont créées, un monument commémoratif de l'immense service qu'ils ont rendu, une Commission composée de MM. Maud'heux père, Laurent, Deblaye, Grillot, Reiveilliez, Marchal, Charton, Rambaud, Vadet et Chavane est nommée pour s'occuper de l'érection de ce monument.

Correspondance :

Circulaire de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, relative à la collection anthropologique du Muséum d'histoire naturelle. Son Exc. fait un appel aux sociétés savantes qui, comme la nôtre, s'occupent de recherches archéologiques. Lorsque des découvertes se font dans des tombes celtiques ou gauloises, romaines ou gallo-romaines, les ossements sont souvent dédaignés. Il serait pourtant très-utile de les conserver, surtout ceux de la tête, et de leur observation comparée pourraient résulter des lumières inattendues pour l'étude des races humaines envisagées au point de vue de leurs caractères physiques et anatomiques. A la circulaire est jointe l'indication des précautions à prendre pour recueillir les os, les emballer et les adresser au Muséum. Cette lettre intéressante sera communiquée à ceux de nos collègues qui s'occupent spécialement de fouilles.

Lettre de M. le docteur Turck, qui signale un fait curieux relatif aux abeilles. Il y a déjà plusieurs années que, dans la commune d'Arque, près de Gray, existait un rucher dans un jardin inondé deux ou trois fois tous les ans par la Saône; la hauteur de l'eau n'atteignant pas les ruches, le travail des abeilles n'était en rien troublé. En 1840, il y eut une inondation plus forte, et l'eau entra dans les ruches. Pour

éviter la mort, les abeilles percèrent à la partie supérieure des paniers des trous par lesquels elles s'échappèrent; elles rentrèrent quand l'eau le permit. A l'inondation de l'année suivante l'eau ne couvrit le sol qu'à quelques centimètres; mais néanmoins les abeilles s'enfuirent épouvantées et allèrent au loin périr de faim et de froid. Ce fait, ajoute notre collègue, prouve deux choses, d'abord que les abeilles se souviennent, et peuvent même garder un an un souvenir; la seconde, qu'elles peuvent se servir de leurs mandibules pour couper la paille. — A ce sujet M. Vadet rappelle que, dans le journal *La science pour tous*, il y a un certain nombre d'articles de M. Lenoir qui prouvent l'intelligence des abeilles.

Lettre de M. l'abbé Mougel, curé de Duvivier. Notre collègue nous parle de la découverte qu'il a faite de cercueils en pierre fermés, sans inscriptions, ni signes, ni monnaies. Les ossements des cadavres sont parfaitement bien conservés, et, au premier aspect, n'ont pas l'air d'avoir plus de 15 ou de 20 ans de date. Ces cercueils se trouvent par groupes peu nombreux, en sorte qu'on peut affirmer qu'à l'époque de l'inhumation il n'y avait pas de cimetière commun, mais seulement des sépultures de famille. M. Mougel pense que ces sarcophages sont postérieurs à l'époque romaine; il les attribue aux Phéniciens qui avaient l'esprit de famille et une grande vénération pour les morts. Mais M. Maud'heux est d'avis qu'on doit les rapporter à une époque plus récente encore.

La correspondance épuisée, la parole est donnée à M. Deblaye pour faire, au nom de la Commission d'agriculture, le rapport sur les différentes questions renvoyées à cette Commission.

1° Le Président de la section viticole du Comice agricole de Blois nous a adressé une copie d'une pétition à l'Empereur, ayant pour objet de demander l'abrogation du décret du 17 mars 1862, qui accordait aux vins du midi la prérogative de pouvoir être vinés jusqu'à 18 p. % sans augmentation de droits de régie. La Commission a pensé que cette

circulaire devait être renvoyée aux Comices, et que, d'ailleurs, les intérêts de la viticulture dans les Vosges ne paraissent pas nécessiter l'envoi de délégués spéciaux à Paris.

2° M. Mangin, chargé de l'examen du blé généalogique de Nursery, tout en reconnaissant la qualité et la fécondité de ce produit, pense que sa culture au plantoir n'est pas praticable en grand dans notre pays, et que la Société ne doit pas, par conséquent, l'encourager. Tel est aussi l'avis de la Commission.

3° M. Ducrotoy nous a fait hommage, par l'intermédiaire de M. de Péronne, d'un ouvrage intitulé : *l'Égide du monde agricole, ou prévisions et conseils du plus haut intérêt pour les agriculteurs et les négociants en grains et en farines*. M. Schœll, chargé par la Commission de l'examen de cette œuvre, nous en donne une analyse très-succincte, et se résume en disant qu'il y a trouvé de bonnes choses, des vues très-judicieuses établies nettement et méritant une sérieuse étude.

4° Son Exc. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics nous a adressé un exemplaire du rapport qu'il a fait à l'Empereur sur les grandes primes d'honneur destinées à récompenser le cultivateur, propriétaire ou fermier. M. Deblaye nous donne l'analyse de ce travail remarquable qui attribue à l'organisation des Concours régionaux et aux grandes primes d'honneur, les améliorations de toutes sortes que, depuis plusieurs années, on constate dans la culture elle-même, dans le bétail, dans les instruments agricoles. Dans le rapport de Son Exc. sont énumérés les titres des lauréats des douze départements, qui ont obtenu cette haute distinction aux Concours régionaux. L'idée de tout le bien produit jointe au souvenir des améliorations que notre Commission voyageuse a rencontrées cette année, a suggéré à M. Deblaye la pensée de demander qu'une plus grande somme nous fût accordée par Son Exc. le Ministre de l'Agriculture pour les grandes primes que la Société d'Émulation décerne au nom du Gouvernement. Cette de-

mande a été déjà formulée, et la Société donne son approbation.

5° Enfin M. Deblaye nous fait connaître le résultat de l'expérience qu'il a faite en 1862 avec l'engrais humifère et l'engrais de M. Defranoux. De ces expériences il résulte que l'engrais humifère est bon et peut être recommandé; que celui de M. Defranoux ne lui est pas inférieur en qualité, mais qu'il a sur lui l'énorme avantage de coûter 12 ou 15 fois moins.

SÉANCE DU 19 MARS 1863,

sous la présidence de M. Maud'heux père.

Correspondance :

Lettre de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, relative à la distribution des prix accordés aux sociétés savantes à la suite des concours de 1861 et de 1862. Cette distribution aura lieu le samedi, 11 avril prochain.

Lettre de notre collègue, M. Renault, de Bulgnéville, relativement à la collection d'ossements anciens recommandée par Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes. Chaque fois qu'il en trouvera l'occasion, M. Renault nous annonce qu'il se conformera aux prescriptions ministérielles.

Lettre de M. de Caumont, président du Congrès central des délégués des sociétés savantes et des comices agricoles, relative à la réunion du Congrès pour 1863.

Circulaire de la commission d'organisation du Congrès scientifique de France dont la 30e session aura lieu à Chambéry, du 10 au 20 août 1863. Programme des questions qui seront traitées dans cette session.

Lettre de M. Galotte, instituteur à Malaincourt, qui nous signale, sur le territoire de Vaudoncourt, une étendue de terrain d'au moins deux hectares, où l'on trouve une grande quantité de tuiles à rebord et de débris de poteries romaines. Ce sont les mêmes objets qu'on trouve à Urville, à Malain-

court et à Aulnois, ce qui fait penser à M. Galotte que l'établissement de Vaudoncourt était du même genre que ceux de ces autres localités, et que tous ont été détruits à la même époque. M. Galotte tient de nombreux échantillons de ces débris à la disposition de M. le Directeur du musée. Sur la proposition de M. le Président, des remercîments seront adressés à M. l'instituteur de Malaincourt.

Lettre de notre collègue, M. Colin, de Saint-Laurent, relative aux expériences qu'il a faites en 1862 sur la culture de la pomme de terre. M. Colin constate d'abord que, parmi les variétés qui lui ont été soumises, toutes sont restées inférieures à la variété dite de Jeuxey, propagée dans le pays par la Société d'Émulation. M. Colin a voulu se rendre compte de l'influence de la semence sur le rendement. Pour cela il a divisé ses semences en six catégories, et pour chacune d'elles il a indiqué le produit brut, déduction faite toutefois du prix de la semence.

1° Semence grosse, 150 gr., produit 688,70
2° Semence moyenne, 90 gr., — 509,52
3° Semence ordinaire, 30 gr., — 490,32
4° Semence petite, 11 gr., — 186,00
5° Semence grosse, coupée en deux, 90 gr., prod[t] 479,00
6° Semence ordinaire coupée, 35 gr., produit. . 381,97

De là M. Colin conclut qu'on ne peut jamais planter de trop grosse semence, et aussi qu'on doit donner la préférence aux semences entières. Plusieurs membres présents font quelques observations sur les résultats eux-mêmes et sur l'opportunité de les publier. Il n'est pas à craindre que les cultivateurs les regardent comme définitivement établis et les prennent immédiatement pour règle. Du reste, M. Colin a soin de nous prévenir que ce sont là les résultats d'une année seulement, et qu'il se propose de poursuivre ses essais. En cultivateur intelligent il a voulu se rendre compte de l'influence de la semence; il serait heureux que d'autres, le plus grand nombre possible, voulussent l'imiter, afin de pouvoir comparer. A ce point de vue la publication de la lettre ne peut être que

très-utile. Ce travail de notre collègue est renvoyé à la Commission d'agriculture.

La correspondance épuisée, on procède aux élections portées à l'ordre du jour. Après le dépouillement du scrutin, M. Chavane, licencié en droit, ancien vice-président du Comice de Jussey, propriétaire à la Gosse, est proclamé membre titulaire, et M. Jules Perdrix, cultivateur à Bazoilles, membre associé libre.

La parole est donnée à M. Defranoux pour la lecture de son rapport sur l'ouvrage de M. Charton : *les Vosges pittoresques et historiques*. M. Defranoux est un vosgien qui accueille avec enthousiasme l'œuvre d'un autre vosgien sur la patrie commune. Au point de vue pittoresque, les Vosges ne le cèdent en rien aux autres départements ; le livre de M. Charton fait passer tour à tour devant les yeux du lecteur les montagnes et la plaine, la plaine avec son agriculture en progrès, la montagne avec son industrie, ses lacs, ses cascades et ses admirables paysages qui attirent de tous côtés les touristes. Au point de vue historique, le pays a eu ses guerres, que l'auteur retrace, et ses héros au milieu desquels domine et s'élève la grande figure de Jeanne d'Arc. Les Vosges aussi ont leurs traditions et leurs légendes, et l'intérêt qui s'y rattache a déjà suscité plusieurs écrivains pour les retracer. L'œuvre de M. Charton est en somme une œuvre toute patriotique que tous les Vosgiens s'empresseront d'accueillir.

M. Chapellier demande la parole au sujet de l'article publié récemment dans l'*Impartial de Nancy*, qui voulait faire croire que la ville d'Épinal ne pouvait pas se dispenser d'avoir le bon goût de faire don au musée lorrain de la pièce originale contenant les conditions de la capitulation proposée au roi de France, par la garnison de La Mothe, lors du second siége qu'elle soutint en 1645. M. Maud'heux, comme maire d'Épinal, a déjà répondu immédiatement à ce naïf article, dont l'auteur aura compris sans doute qu'il ne faut pas faire à autrui ce qu'on ne voudrait pas se voir faire à

soi-même. Pour prouver à nos voisins que nous ne voulons pas cacher au jour cette pièce qui, en définitive, si elle est précieuse pour les Lorrains en général, l'est beaucoup plus encore pour les Vosgiens en particulier, M. Chapellier demande que cet écrit soit inséré dans le prochain cahier de nos *Annales*. La Société adopte cette proposition.

M. Deblaye nous lit ensuite une note qu'il a écrite en réponse à un article publié par M. Demay sur la maladie des végétaux. Dans cet article, M. Demay constate d'abord que le nombre des plantes atteintes par le mal va sans cesse en augmentant. Les pommes de terre ont commencé; la vigne, les mûriers, etc., ont suivi, et il est à présumer que le mal ne s'arrêtera pas là. L'auteur attribue ce fait désastreux à deux causes : l'appauvrissement du sous-sol et la trop grande quantité d'acide carbonique jetée dans l'atmosphère par les déboisements, les usines, etc. M. Deblaye ne veut pas réfuter cette dernière cause; mais, après trente années d'observations faites sur ses terres qui sont parfaitement fumées, et sur un sol qui n'est certainement point appauvri, il croit pouvoir affirmer que M. Demay n'a pas été plus heureux en attribuant le mal à la première cause qu'à la seconde. Il est toujours bon de mettre les cultivateurs en garde contre les préjugés.

SÉANCE DU 16 AVRIL 1863,

sous la présidence de M. Maud'heux père.

Correspondance :

Lettre de Son Exc. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics qui nous annonce qu'il vient de nous accorder une somme de 1,000 fr. pour primes à distribuer. Ces primes sont attribuées cette année à l'arrondissement de Remiremont.

Lettre de notre collègue, M. le docteur Millot, au sujet des fouilles qu'il a fait exécuter dans la forêt communale de Médonville, et dont les produits, colliers en bronze, bracelets,

poteries, etc., nous ont été adressés par l'intermédiaire de M. Aymé. Deux tumuli ont été explorés; ils sont établis sur un sol argileux contenant des traces de sels de fer; leur forme est celle d'une calotte sphérique; l'un était vide de pierres; l'autre en avait trois ou quatre; la terre conservait encore l'empreinte des corps qui y avaient été placés. M. Millot se propose de faire ouvrir bientôt deux tombelles que M. de Saulcy, moins heureux à ce qu'il paraît dans ses découvertes qu'il ne l'avait fait croire, a laissées intactes à Aulnois. Quant aux mares de Médonville, notre collègue les regarde comme n'ayant pu servir que d'abreuvoirs, et demande s'il est nécessaire d'y faire des recherches. La Société est d'avis que M. Millot fasse exécuter ces fouilles.

M. le Président fait part à la Société de l'envoi qui est fait au musée des Vosges par Son Exc. le Ministre d'État, au nom de l'Empereur, de trois caisses contenant divers objets d'art provenant des collections Campana.

La correspondance épuisée, M. Gley fait sur la candidature de M. Jolly un rapport dont les conclusions sont favorables.

M. Defranoux donne lecture du rapport de M. Colin sur la brochure de M. le baron Ed. Mertens, ayant pour titre : *De l'avenir de l'agriculture en France*. Dans cette brochure l'auteur, après avoir constaté tout ce qu'on a fait et tout ce qu'on fait encore pour l'agriculture, ajoute que, néanmoins, cet art est resté en arrière de toutes les autres industries, qui s'emparent, à son trop grand détriment, des capitaux et des bras. Si l'agriculture ne reprend pas son niveau, les conséquences seront désastreuses. Suivant M. Mertens on peut, dans un bref délai, doubler la production agricole. Pour cela, trois choses sont nécessaires : de l'intelligence, des bras et de l'argent. La première, on l'obtiendrait en répandant l'instruction et les lectures agricoles dans les campagnes; les bras, on les demanderait aux machines; pour l'argent il serait fourni par une vaste association agricole que le Gouvernement organiserait. Les matières qui font l'objet de ce travail, dit M. Colin, en terminant, sont de la plus haute

importance et méritent une sérieuse attention. Mais M. le baron Mertens les a traitées trop théoriquement avec un esprit ardent qui se laisse facilement entraîner, et qui ne tient pas compte des embarras et des déceptions de la mise en pratique.

La parole est donnée à M. Deblaye qui fait, au nom de la Commission d'agriculture, un rapport sur les différentes pièces soumises à cette Commission, entr'autres sur les articles agricoles et industriels de l'*Écho des Vosges,* journal publié sous les auspices du Comice de Remiremont. M. le Rapporteur regrette de ne pouvoir, à cause de leur grand nombre, analyser ou citer tous ces articles d'une importance locale. Toutefois, M. Deblaye tient à nous dire le plaisir qu'il a éprouvé à la lecture de deux morceaux charmants dus à notre collègue M. Rambaud. — Le premier pourrait être intitulé *la Physiologie de la poignée de main.* De tout temps, dit M. Rambaud, la main a servi à engager les hommes, soit dans leurs affaires, soit dans leurs serments les plus sacrés. C'est la main dans la main que les jeunes époux reçoivent la consécration nuptiale; c'est la main dans la main que les peuplades illettrées du Nouveau-Monde formaient leurs pactes réciproques. Vient ensuite l'historique de la poignée de main, dont l'usage, d'abord sérieux et respectable, a pris récemment en France une extension extraordinaire et est devenu la menue monnaie de tout le monde. M. Deblaye ne peut résister au désir de lire le passage suivant :

« Un autre usage, celui de prendre la main des dames, s'est glissé à côté de celui dont nous venons d'esquisser les traits : timide, hésitant d'abord, humble dans son adolescence, le nouveau venu semblait essayer ses forces; plus hardi ensuite, il se multiplia avec les années, gagna la province, s'introduisit au village comme au château, et le voilà bien installé et en pleine maturité d'âge et de succès. Usage bien doux, certainement, mais dangereux; qu'y a-t-il, en effet, de plus attrayant, de plus ravissant que de sentir dans sa main ces petites mains de femmes, si souples, si

molles et si blanches, ces délicieux chefs-d'œuvre de la nature, aux formes délicates, mignonnes, aux doigts effilés et veinés d'azur, aux ongles de nacre et qui terminent un bras modelé, teinté de rose et de neige, un bras aux contours gracieux! Comment résister au soudain désir de les presser tendrement, et dans ce serrement ne peut-il se préparer tout un amour, toute une passion, tout un drame, toute une chute!

» Prenez garde, Mesdames, de livrer ainsi une partie de vous-mêmes, ces mains dont se dégage tant de fluide magnétique, et qui, après avoir fait tourner tant de tables, sont bien capables de faire tourner les têtes. Songez qu'il y a des engrenages dans lesquels il est périlleux d'engager le doigt, la main; car la roue puissante saisit le bras et l'effrayante machine finit par dévorer le corps tout entier. »

Le second est une lettre où M. Rambaud décrit ses impressions de voyage dans nos belles et majestueuses montagnes. M. Rambaud les a visitées en véritable artiste, et les beautés que la nature a prodiguées à notre pays sont loin de l'avoir trouvé insensible. Aussi tout l'inspire quand il peint les ruisseaux, les vallées, les forêts, les cascades des Vosges et les mœurs des habitants. Il s'étonne même que cette terre vosgienne, si bien faite pour élever l'âme par la contemplation du beau, n'ait pas produit plus d'artistes, plus d'écrivains, plus de poëtes. La lettre de M. Rambaud se termine par un vœu tout patriotique, celui qu'une société d'hommes de cœur se forme dans le but d'acheter la cascade de Tendon, actuellement en vente, et de conserver ainsi à l'art et aux touristes ce site que tout bon vosgien doit être désireux et fier de conserver tel qu'il est.

Ce vœu de M. Rambaud entraîne tous les membres présents qui voudraient le voir réaliser. A la suite d'une discussion et de nombreuses observations, il s'étend et se généralise. Ce que notre collègue demande pour la cascade de Tendon, pourquoi ne le demanderait-on pas pour les autres? Pourquoi ces cascades ne seraient-elles pas pour toujours conservées à l'art par le département lui-même, qui en est

le possesseur naturel? Aussi la Société prie M. Rambaud de rédiger dans ce sens une demande qui sera soumise au Conseil général.

A la suite de ce vœu, M. le Président en signale un autre qu'il serait bon de formuler aussi dans le but de demander que des mesures soient prises pour empêcher la dépopulation des fleuves et des rivières. Il y a quelque temps, M. le Président avait sollicité déjà une réglementation pour la pêche à l'embouchure des grands cours d'eau. La mesure est aujourd'hui insuffisante, et d'autres causes de dépopulation sont venues s'ajouter à celles-là. M. Maud'heux cite, entr'autres, le défaut de surveillance, qui résulte inévitablement de ce que cette surveillance a été transférée de l'administration des forêts à celle des ponts et chaussées qui, dans beaucoup de localités, comme dans notre département, n'a pas un personnel assez nombreux pour l'exercer avec efficacité, de telle sorte que, dans quelques années, les abus seront devenus désastreux. Outre cette cause, M. Rambaud en signale encore deux autres : l'influence nuisible exercée par les détritus des scieries et des féculeries, qui font fuir et périr le poisson; l'inconvénient des subdivisions des cours d'eau pour les irrigations, qui entraînent et laissent périr dans les prés un nombre infini de petits poissons, à tel point que l'air en a été quelquefois infecté. Ce dernier abus est constaté aussi par M. Lapicque, qui propose, pour y remédier, de faire pour les irrigations un cours d'eau principal plus profond que les autres et qui permettra au poisson de redescendre à la rivière, en aval même, quand la portière d'amont sera fermée pour retirer les eaux. M. Maud'heux parle encore du vice de construction des barrages, qui sont faits de telle sorte qu'ils empêchent le poisson de remonter, et détruisent ainsi certaines espèces dans les parties supérieures des cours d'eau.

A la suite de ces observations et de celles de divers autres membres, il est décidé, et M. le Président veut bien s'en charger, que la Société soumettra ces différentes causes à

Son Exc. le Ministre de l'Agriculture, en appelant son attention sur les remèdes urgents à apporter au mal.

M. Chapellier annonce la perte que la Société a faite d'un de ses membres, M. Gaulard, ancien professeur, bibliothécaire à Mirecourt. La Société donne des regrets à la mémoire de ce savant simple et modeste dont les connaissances lui ont souvent été utiles.

SÉANCE DU 21 MAI 1863,

sous la présidence de M. Maud'heux père.

Correspondance :

Lettre de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, qui nous informe qu'il vient d'attribuer à notre Société une allocation de 300 francs. La Société reçoit avec reconnaissance ce nouveau témoignage d'intérêt.

Autre lettre de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, qui nous informe que la distribution des récompenses aux Sociétés savantes, à la suite du concours de 1863, aura lieu dans les premiers jours d'avril 1864. Les membres de notre Société désirant prendre part aux lectures publiques qui auront lieu à cette occasion devront avoir adressé leurs manuscrits au plus tard le 1[er] février 1864. Dans le programme des récompenses à décerner en 1864 figure un prix de 1500 fr. à la Société savante qui aura adressé le meilleur travail ayant pour objet une description raisonnée de fouilles archéologiques importantes que la Société aurait fait exécuter récemment. Ce programme restera déposé aux archives.

Lettre de M. le Préfet, qui nous adresse un extrait du décret du 18 avril par lequel est autorisée l'acceptation définitive par notre Société du legs de 1,200 francs qui lui a été fait par M. Masson.

Lettre de M. Piroux, qui exprime sa reconnaissance à notre Commission d'agriculture pour le vœu qu'elle a émis le 29

mars dernier : que l'Institution des sourds-muets, dirigée par notre collègue, fût érigée en École impériale.

Lettre de M. Defranoux, qui nous annonce que la Société protectrice des animaux décernera à M. Chapellier la plus haute de ses récompenses, une médaille en vermeil, pour l'introduction dans son école d'un remarquable enseignement de la douceur envers les animaux, ainsi qu'une médaille en argent à M. Chogniot, ancien valet de M. Lequin, pour services exceptionnels.

Lettre de notre collègue, M. Héquet, qui nous adresse un exemplaire de son : *Essai biographique sur Claude Gelée, le Lorrain*. Renvoi à M. Gley.

Lettre de M. Hauchecorne, pharmacien à Yvetot, qui désire soumettre à la Société un produit à l'aide duquel chacun, sans avoir la moindre notion de chimie, peut décider immédiatement de la pureté des huiles. Renvoi à la Commission d'agriculture.

Lettre de M. le docteur Castel, de Nancy, qui, au nom de son fils, nous adresse, pour le prochain concours, une brochure intitulée : *Du cheval à deux fins et de sa production au moyen du croisement arabe avec le percheron*. Renvoi à la Commission d'agriculture.

Lettre de M. Noël, de Sapois, qui nous annonce que ses arbres, qu'il peut maintenant cultiver avec tous les soins qu'ils réclament, sont de très-belle apparence, surtout ceux qui ont été greffés avec des pommes à cidre de Picardie. M. le Président rappelle à ce sujet que ces greffes ont été demandées, il y a plusieurs années, par la Société d'Émulation qui les avait distribuées. La Commission voyageuse est chargée de visiter les arbres de M. Noël.

Divers ouvrages offerts à la Société et divers prospectus sont déposés sur le bureau et renvoyés à l'examen de différents membres.

La correspondance épuisée, M. le Président donne lecture de la lettre qu'il a bien voulu se charger d'adresser à Son Exc. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux

publics, pour appeler son attention sur les mesures à prendre afin d'arrêter la dépopulation toujours croissante des fleuves et des rivières. Bien que la pêche ne soit pas une question d'un intérêt de premier ordre, M. Maud'heux énumère les résultats regrettables qu'entraînerait la continuation de l'état actuel. Parmi les causes du mal, M. Maud'heux cite : 1° l'extension du braconnage due à ce que la surveillance de la pêche a été transférée de l'administration des forêts à celle des ponts et chaussées qui, dans notre département du moins, ne possède pas un personnel suffisant pour exercer cette surveillance avec efficacité; 2° l'abandon au courant des eaux des résidus des féculeries; 3° l'existence des barrages pleins et sans ouverture qui s'opposent à la remonte; 4° la mise à sec des canaux d'arrosage. Ces trois dernières causes ne peuvent pas être supprimées parce qu'alors il en résulterait, sous d'autres rapports, d'autres inconvénients plus regrettables encore; mais, du moins, est-il bon que des hommes spéciaux soient chargés par Son Exc. de trouver des moyens de sauvegarder tous les intérêts. La Société donne son approbation entière à cette lettre, qu'elle avait chargé son Président de rédiger.

M. le Président nous entretient ensuite du Concours régional de Vesoul. M. Maud'heux nous dit d'abord que ce concours a été très-intéressant, et qu'il s'est fait remarquer surtout par l'abondance et la beauté des produits spéciaux du pays. Ainsi l'on comptait 476 numéros inscrits de l'espèce bovine, et parmi eux 191 de la race femeline pure. A ce sujet, M. Maud'heux revient sur un vœu qu'il a déjà émis l'année dernière, lors du Concours régional de Nancy, tendant à obtenir l'introduction dans les programmes d'une catégorie spéciale en faveur des races diverses entretenues dans le département où siége le Concours. Telle est, par exemple, notre *petite race vosgienne* qui ne peut pas concourir avec d'autres races moins utiles, mais plus apparentes qu'elle. Le Concours régional a lieu à Épinal en 1864, et il serait à désirer que la *petite race vosgienne* pût être classée pour cette

époque. Il y a un an, M. Maud'heux a prié M. l'Inspecteur général Cazeaux de vouloir bien appuyer favorablement cette demande. Cette année, M. Maud'heux a eu l'occasion de voir encore M. l'Inspecteur général à Vesoul, et lui a demandé de charger la commission qui visitera les exploitations des concurrents à la prime d'honneur, de se rendre aussi à quelques-unes des principales foires aux bestiaux du département, pour examiner les différentes races et faire des comparaisons en vue du classement. Pour arriver à ce résultat, il y aurait une difficulté à vaincre ou plutôt un travail préparatoire à faire, qui consisterait à bien définir la *petite race vosgienne*, et en général la race locale, c'est-à-dire, à bien étudier ses caractères. Dans ce but, la Société pourrait prier M. le Préfet de demander à MM. les vétérinaires du département d'étudier ces caractères distinctifs, et de lui transmettre le résultat de leurs études. — M. Maud'heux termine en invitant les membres de la Société à faire tous leurs efforts pour contribuer à rendre le Concours de 1864 le plus intéressant possible par les progrès qu'il révèlera. Plusieurs membres pourraient même fournir personnellement un contingent qui serait loin d'être sans utilité. Ainsi M. Baudrillart pourrait exposer les échantillons des bois de nos forêts; M. Defranoux, une collection des terres des différents sols du département; M. Chapellier, un herbier contenant les plantes de nos contrées, etc.. Ces Messieurs promettent de répondre à l'appel qui leur est fait.

Au nom de M. Laurent, le Secrétaire perpétuel fait part à la Société des résultats des fouilles qui ont été faites par notre collègue sur différents points, et notamment sur le territoire de Crainvilliers, de concert avec M. Renault, notre collègue aussi. Dans une tombelle on trouva d'abord un vase en terre noire et une grosse boucle de ceinture en fer, rivée de deux clous en cuivre. Dans une autre où, la veille, on avait trouvé près d'un corps une lance et un couteau en fer, on découvrit aussi une boucle, une sorte de stilet en bronze et d'autres objets. Les corps dans ces endroits offrent

deux dispositions différentes. Les uns sont enterrés isolément et dirigés de l'est à l'ouest; les autres sont entassés pêle-mêle dans le plus grand désordre. Il semble donc qu'il y a eu là un champ de bataille où les vainqueurs ont rendu les derniers devoirs aux leurs selon les usages de leur pays, tandis qu'ils se sont contentés de recouvrir de terre les corps de leurs ennemis massacrés. Les corps inhumés seuls ont appartenu à des hommes de haute taille; les vases et les armes placés à côté d'eux indiquent clairement des Germains. Les cadavres enterrés sans ordre sont de petite taille, évidemment des soldats romains, ce que confirment entièrement, du reste, deux médailles romaines trouvées parmi eux, l'une à l'effigie de Gordien III, le Pieux, l'autre de Gallien. Ces deux médailles étaient percées; un rivet en fer les fixait à une partie de l'armure; elles étaient probablement portées en récompense d'actions d'éclat. Elles semblent placer entre les années 253 et 258 la bataille qui a eu lieu sur le territoire de Crainvilliers. On sait, en effet, qu'à cette époque les Germains passaient le Rhin presque tous les ans pour ravager les Gaules, et que c'est sous Posthume seulement que ces invasions cessèrent, ce prince ayant su par son courage jeter l'effroi chez les Barbares.

La parole est donnée à M. Rambaud pour la lecture de son rapport sur la brochure de notre collègue, M. Ad. Blaise (des Vosges) : *Observations sur le projet de loi concernant les sociétés à responsabilité limitée et les modifications de l'article 28 du Code de commerce.* Cet ouvrage, dit M. Rambaud, est tout un système; c'est une œuvre neuve et complète, précédée d'une introduction à idées larges, libres et fermes; on y remarque un style précis, net, et parfois énergique, un accent toujours convaincu, une protestation constante contre les entraves inintelligentes de l'esprit de routine. Le livre de M. Blaise se divise en deux parties : la première exclusivement consacrée à l'examen et à la discussion critique du projet de loi, et la seconde formulant un contre-projet plus conforme, suivant l'auteur, aux prin-

cipes juridiques et économiques qui doivent servir de bases à la réforme des lois commerciales de la France.

M. Rambaud ne se borne pas à une simple analyse de ce travail ; mais, suivant le vœu même de l'auteur, il étudie, il examine à fond, il critique, il discute, il nous apprend ce que sont les sociétés à responsabilité limitée ; les avantages que leur création apporterait à la France et à notre département en particulier, qui est à la fois agricole et industriel. Les conclusions du rapport sont que la Société doit accueillir la brochure de M. Blaise comme une œuvre sérieuse, complète, fruit d'une longue élaboration et de méditations soutenues, inspirée par l'intérêt du commerce, de l'industrie et du travail. Elle est peut-être trop radicale dans quelques idées ou quelques règles ; mais, dictée par un attachement profond aux principes de liberté, elle est une œuvre de progrès dans laquelle on rencontre à la fois la hardiesse d'une théorie nouvelle et la connaissance pratique de ce qui se passe dans le monde des affaires. M. Blaise voit dans les sociétés à responsabilité limitée un intérêt pour les industries de la province et spécialement du département des Vosges ; il pense qu'avec elles et par elles on peut mettre en valeur les richesses extérieures et intérieures du sol vosgien. A tous ces titres, la Société ne peut rester indifférente aux vues, aux aspirations et aux conclusions de M. Ad. Blaise.

SÉANCE DU 18 JUIN 1863,

sous la présidence de M. Maud'heux père.

Immédiatement après la lecture du procès-verbal, M. le Président prend la parole pour soumettre à la Société les propositions faites par la Commission nommée pour l'érection du monument à la mémoire des frères Dutac. Après une longue discussion, toutes les pièces sont de nouveau renvoyées à la Commission, qui devra se réunir pour s'occuper de

l'exécution, choisir l'emplacement et faire commencer les travaux.

Correspondance :

Lettre de M. le docteur Chevreuse, contenant de nouvelles observations relatives à l'emploi de sa conferve. Renvoi à la Commission.

Lettre de notre collègue, M. Humbert, qui nous adresse vingt-trois exemplaires d'ouvrages différents qu'il a édités et dont il fait don à notre bibliothèque. Des remercîments seront adressés à M. Humbert pour cet envoi.

Lettre de M. Lahache, qui nous adresse pour nos *Annales* la biographie de M. Loye.

Lettres adressées aux personnes sympathiques aux idées sociales et providentielles, par notre collègue, M. Lemoyne. Remercîments et dépôt aux archives.

La correspondance épuisée, M. Malgras, au nom de la Commission de publication, propose à la Société l'adoption des divers mémoires ou travaux qui seront imprimés dans le prochain cahier de nos *Annales*.

La parole est donnée à M. Gley pour la lecture de ses rapports sur les ouvrages qui lui ont été renvoyés : *Le Général Barbanègre au blocus d'Huningue en 1815*, par M. Sabourin de Nanton, et *Essai biographique sur Claude Gelée, le Lorrain*, par M. Héquet. — Barbanègre fut un de ces généraux qui oublièrent leur serment, et, par leur trahison, souillèrent l'histoire de cette époque de l'Empire. Chargé de la défense d'Huningue, au lieu de soutenir l'enthousiasme de la garnison et des habitants, il entretint des intelligences avec l'ennemi pendant que les soldats se faisaient tuer sur les remparts, finit par capituler et sortit de la place avec les honneurs de la guerre, disent les biographes. Il servit ensuite les Bourbons, fut mis en disponibilité en 1820, et vint se fixer à Paris. Il y passa dans l'isolement les dix dernières années de sa vie et mourut oublié de tous. En rappelant les souvenirs du siége d'Huningue, dit M. Gley, M. Sabourin, qui possède deux lettres autographes adressées

par l'ennemi à Barbanègre, désire néanmoins provoquer une enquête ; il veut faire jaillir la vérité en interrogeant tous les braves qui ont défendu la place et apprécier ainsi les événements sans préjugé et sans passion.

Quant au travail de M. Héquet, il mérite notre attention et nos remercîments, parce que l'auteur y a tracé la biographie complète de Claude Gelée, l'une des illustrations de notre département, en attendant qu'un monument soit élevé à sa mémoire. M. Gley donne d'abord une analyse de l'ouvrage. Claude Gelée naquit à Chamagne, près de Charmes, en 1600. M. Héquet raconte son enfance, sa jeunesse, et tous les obstacles qu'il rencontra depuis le moment où, orphelin de 12 ans, il alla apprendre le dessin et la gravure sur bois chez son frère aîné à Fribourg en Brisgau, jusqu'à son retour à Rome, en 1627. Ce n'est qu'à cette époque, en effet, qu'après quinze années passées dans l'abandon, les difficultés, les voyages, les maladies, la détresse, commence pour l'artiste cette période brillante pendant laquelle sa vie, si agitée auparavant, ne fut plus qu'une suite non interrompue de glorieux travaux et de succès bien mérités, qui le conduisirent à la fortune. C'est à cette époque aussi que Claude Gelée se lia d'amitié avec Nicolas Poussin, et que, libre de tout souci, il put étudier et observer la nature, pour composer chaque fois dans sa mémoire un tableau qu'il reproduisait sur la toile avec une richesse d'invention qui lui permettait de varier à l'infini la composition de ses sujets. Une seule chose est à regretter dans ses tableaux, c'est la faiblesse des personnages. Claude Gelée mourut à 82 ans, après avoir réuni dans un seul livre les esquisses de ses tableaux, au nombre de plus de 200 ; il appela ce livre, livre d'invention ou *livre de vérité*. L'original, qui est d'un prix inestimable, se trouve aujourd'hui en Angleterre, chez le duc de Devonshire. La bibliothèque d'Épinal en possède un fac-simile, habilement gravé et dû à la libéralité de M. Hingray. Claude Gelée fut enterré d'abord dans l'église de la Trinité-du-Mont. En 1840, ses cendres furent transférées à l'église Saint-Louis-des-Français.

Les seuls monuments à sa mémoire sont : une table de marbre blanc, dont l'inscription n'existe plus, sur sa tombe de la Trinité-du-Mont; son tombeau de l'église Saint-Louis-des-Français, sur lequel on lit l'inscription : *La nation française n'oublie pas ses enfants célèbres, même lorsqu'ils sont morts à l'étranger;* et une table de serpentine posée par la Société d'Émulation à la maison de Chamagne où il est né, avec cette inscription en lettres d'or : *Ici est né, en 1600, Claude Gelée, dit le Lorrain, mort à Rome le 23 novembre 1682.* Bien que M. Gley regrette de ne pas trouver chez M. Héquet ces appréciations nettement formulées, ces judicieuses critiques, ces comparaisons lumineuses qui font pénétrer jusqu'au fond même de la pensée d'un grand artiste, bien qu'il regrette aussi que M. Héquet n'ait pas donné la nomenclature des tableaux du Lorrain qui ornent les différentes galeries de l'Europe, il n'en recommande pas moins à notre attention l'étude consciencieuse de notre collègue.

SÉANCE DU 16 JUILLET 1863,

sous la présidence de M. Baudrillart.

La correspondance se borne à diverses lettres d'administration intérieure : demandes de primes, échanges de publications, etc., dont il est donné communication à la Société.

Au nom de la Commission d'agriculture, M. Deblaye fait un rapport sur les différentes questions d'intérêt local ou particulier soumises à l'examen de cette Commission.

M. Defranoux demande la parole et donne lecture de la lettre suivante, adressée par Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique à M. le Président de la Société protectrice des animaux.

« Paris, le 23 Mai 1863.

» Monsieur le Président, vous m'avez fait l'honneur de me signaler deux instituteurs auxquels la Société protectrice des

animaux se propose de décerner des récompenses, dans sa séance solennelle du 25 mai.

» Le premier, M. Chapellier, instituteur public à Épinal (Vosges), a eu l'idée de faire connaître à ses élèves un petit livre intitulé : *M. Lesage, ou entretiens d'un instituteur avec ses élèves sur les animaux,* et de prendre dans cet ouvrage des sujets de dictées et de compositions. Il est parvenu ainsi, pour me servir des expressions de votre correspondant, à inspirer à ces enfants la charité envers les animaux en la faisant tourner au profit de l'homme.

» Le second, M. Debouvry, instituteur public à Vatrelos (Nord) depuis 1845, a également introduit dans son enseignement les idées protectrices des animaux, et il a prêté un concours moral à l'autorité municipale en empêchant la destruction des petits oiseaux et l'enlèvement des œufs.

» Je suis heureux, Monsieur le Président, que ces deux maîtres aient su, dans leur sphère modeste, attirer l'attention de votre Société, et je vous remercie d'avoir bien voulu me faire connaître la part qu'ils ont prise à l'œuvre d'utilité et de moralité que vous poursuivez avec tant de zèle et de dévouement. Aussi je m'empresse de vous annoncer que, conformément au désir que vous avez exprimé, j'ai voulu contribuer, dans cette circonstance, à la réalisation des intentions de la Société, et que j'ai alloué, à titre d'encouragement, une somme de 100 francs à chacun des deux instituteurs auxquels vous vous proposez de décerner des récompenses.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» ***Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,***

» Signé : ROULAND. »

Au nom de la Société, M. le Président félicite M. Chapellier de cette nouvelle distinction.

M. le Président fait remarquer que, sur le même numéro

du *Bulletin de la Société protectrice,* le nom de M. Defranoux figure en tête de la liste des lauréats pour un rappel de médaille en vermeil, au sujet de la composition de huit almanachs propres à répandre les bonnes méthodes agricoles, les idées morales et les principes de la Société protectrice.

La parole est donnée à M. Rambaud pour la lecture du vœu que la Société l'a chargé de rédiger relativement à la conservation des monuments naturels du département. Ce vœu a été publié sous forme de *lettre adressée à Messieurs les Membres du Conseil général des Vosges* dans le 2e cahier du tome XI de nos *Annales,* page 345.

M. Defranoux donne lecture d'un chapitre de son *Almanach du progrès agricole;* ce chapitre a pour titre : *Le Garde forestier passé et présent.* M. Defranoux nous peint d'abord en quelques phrases l'ancien garde forestier, méchant, ivrogne, ignorant, occupé à pêcher et à chasser au lieu de surveiller, et se tenant à distance du délit commis avec sa permission. Le garde d'aujourd'hui, au contraire, est un homme intelligent et probe; ancien soldat, il a obtenu sa place par une bonne conduite et des services irréprochables, alors il est esclave de son devoir comme il l'était de la consigne. M. Defranoux émet une idée qui a, plusieurs fois déjà, été formulée au sein de notre Société : que la surveillance des eaux soit rendue au garde forestier. Les agents des ponts et chaussées, en effet, n'y sont pas habitués comme le garde, qui a d'autres délits encore à constater, et tout naturellement le défaut de surveillance amènera, dans un avenir prochain, des résultats très-fâcheux par la dépopulation des cours d'eau.

SÉANCE DU 20 AOUT 1863,

sous la présidence de M. Maud'heux père.

Correspondance :

Lettre de M. le docteur Chevreuse, contenant de nouveaux

faits à l'appui des bons résultats obtenus par l'emploi de sa conferve.

Nouvelle lettre de M. Laroche, au sujet de la tourbe de Saulxures. M. Laroche nous transmet en même temps le détail des prix de revient des combustibles qu'il exploite.

Le Jura, journal publié à Porrentruy, n° du 9 juillet 1863. Il y a dans cette feuille un article de M. Quiquerez sur des découvertes d'antiquités dans les tourbières de Bellelay. L'année dernière notre collègue, M. Mandelert, nous avait signalé la découverte faite par lui, dans ces tourbières, d'un fer à cheval appartenant à la forme la plus ancienne qu'il connût. Le fer était à 12 pieds de profondeur. Cette année, on y a trouvé à 2 pieds un rouleau de pièces de monnaie du milieu du XVe siècle. Ailleurs, M. Mandelert a reconnu une place à charbon formée sur le fond primitif de la tourbière, à une profondeur de 20 pieds. De ces découvertes faites à différents étages dans la tourbe, et de l'observation de l'épaisseur des couches qui les séparent, M. Quiquerez tire des conséquences curieuses sur l'âge du fer à cheval, sur l'époque où le charbon était exploité, et sur la loi d'accroissement avec les années de la tourbe dans ces tourbières. M. Quiquerez demande que de nouvelles fouilles soient faites pour contrôler ou vérifier ces résultats.

Revue des Sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique. La Société entend avec plaisir la lecture du rapport de M. le marquis de la Grange, sénateur, membre de l'Institut, président de la section d'archéologie. Le rapport se termine par cette phrase : « Nous citerons parmi les Sociétés qui se sont occupées avec le plus de zèle et d'intelligence de leur musée : la Société d'Émulation d'Épinal, l'Académie de Marseille, l'Académie d'Amiens. »

Lettre de M. Renault, de Bulgnéville, qui nous donne avis de l'envoi qu'il a fait à M. Laurent d'une petite caisse contenant deux statuettes égyptiennes et un papyrus offerts au musée des Vosges par M. l'abbé Chapellier, curé de Crainvilliers.

Cette caisse renferme en outre quelques fragments d'un manchon en anthracite et d'un gros anneau en fer. Tels sont les seuls débris que M. Renault a pu découvrir dans les quatre tombelles qu'il a fait fouiller à Martigny. Ces tombelles ont toutes la même forme ; les unes ont des pierres, les autres n'en ont pas, mais elles paraissent appartenir à une époque plus ancienne que celles de Dombrot, où les objets sont mieux conservés et moins brisés. — Dans une autre lettre, M. Renault nous donne des détails sur ses collections d'arbres résineux. Il se prépare pour le Concours régional, et, d'un autre côté, il nous promet de faire tous ses efforts pour stimuler le zèle des cultivateurs, afin de soutenir à ce Concours l'honneur du département.

Divers ouvrages sont offerts à la Société.

La correspondance épuisée, M. Defranoux et M. Gley, au nom de la Commission d'admission, font, sur les candidatures de M. le docteur Blatin et de M. Benoît, des rapports dont les conclusions sont favorables.

On procède ensuite au vote pour les élections portées à l'ordre du jour. Après le dépouillement du scrutin, M. Giraud, président du tribunal civil de Niort, président de la Société d'agriculture des Deux-Sèvres, et M. Bourguin, secrétaire de la Société protectrice des animaux, sont proclamés membres correspondants.

La Société, appelée ensuite à nommer l'orateur chargé du compte rendu de ses travaux à la prochaine séance publique, désigne M. Adam. Par suite de la publication des extraits des procès-verbaux, le compte rendu ne sera plus comme autrefois la nomenclature des travaux des différents membres, ce qui ferait double emploi, et l'orateur deviendra plus libre dans son allure et dans le développement des parties qu'il traitera.

M. Pentecôte n'ayant pu assister à la séance, le Secrétaire perpétuel donne lecture du rapport de notre collègue sur la tourbe exploitée par M. Laroche, de Saulxures. M. Pentecôte commence par quelques généralités sur la tourbe, sur

sa composition, sa couleur, ses propriétés, sa puissance calorifique, son prix de revient. En particulier, la tourbe de Saulxures a été analysée par lui comparativement à celle de Montanger. La tourbe de Saulxures renferme 10 p. °/₀ de carbone de plus que l'autre et ne donne que 5 p. °/₀ de cendres, tandis que l'autre en donne plus de 17 p. °/₀. De plus, le pouvoir calorifique de la tourbe de Saulxures est double de celui de la tourbe ordinaire de Montanger; il est vrai que celui de cette dernière est triplé lorsqu'elle est condensée par le système Challeton. M. Pentecôte ne peut apprécier ce système qu'il ne connaît pas; mais, à en juger par les résultats obtenus sur la tourbe de Montanger, la tourbe de Saulxures serait de beaucoup préférable si l'on pouvait lui appliquer la même préparation.

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 1863,

sous la présidence de M. Maud'heux père.

Correspondance :

Lettre de M. le colonel de Morlet, qui nous adresse une planche photographiée représentant un groupe de tombes découvertes en 1862 dans le cimetière franc de Lorentzen (Bas-Rhin), et différents bijoux trouvés dans ces tombes. La fibule en bronze, ornée d'une mosaïque en verre filigrane formée par la section d'un faisceau de fils de verre diversement colorés et soudés par le feu, est une pièce que l'on chercherait vainement dans les musées de Paris; l'Italie seule en offre de semblables dans les musées de Naples. Quant à la bague mérovingienne, son inscription est encore une énigme ou à peu près. La Société remercie M. le colonel de Morlet de l'envoi de cette planche, qui sera jointe à celle des tombes du musée de Saverne qu'il a bien voulu déjà nous adresser.

Lettre de M. Vivien de Saint-Martin, qui nous adresse un ouvrage intitulé : *l'Année géographique,* et qui nous

demande en échange l'envoi de nos *Annales* et des communications que la Société jugera à propos de lui faire.

Au nom de la Commission d'admission, M. Defranoux fait un rapport favorable sur la candidature de M. Just Pidancet.

On procède ensuite au vote pour les élections portées à l'ordre du jour. Après le dépouillement du scrutin, M. le docteur Blatin, vice-président de la Société protectrice des animaux, et M. Benoît, vérificateur des poids et mesures à Saint-Claude, sont proclamés membres correspondants.

M. Charton soumet à la Société une modification à introduire dans le programme de nos concours. La Société renvoie la proposition à l'examen de la Commission, pour le moment où elle s'occupera de la rédaction de ce programme.

La parole est donnée à M. le docteur Mansuy pour la lecture de son rapport sur les deux brochures adressées par M. le docteur Putegnat, de Lunéville. — La première a pour objet le traitement du chancre phagédénique. Après avoir défini ce genre d'affection, M. Putegnat esquisse à grands traits les différentes variétés de cette ulcération qu'il rapporte à deux types : le chancre syphilitique gangréneux moléculaire ou local, et le chancre syphilitique gangréneux inflammatoire général. M. Putegnat s'arrête peu sur la première espèce, dont les causes, les effets et le traitement ont été donnés par tous les syphiliographes; il reporte ses investigations sur le chancre rongeant qu'il étudie d'une manière spéciale, qu'il divise et classe en plusieurs variétés décrites avec soin, et, par un diagnostic bien raisonné, il arrive logiquement aux moyens thérapeutiques, qu'il groupe avec clarté et précision. A cette occasion, M. le rapporteur fait observer que c'est à la chirurgie militaire principalement, à sa connaissance du moins, qu'on est redevable des modifications et améliorations apportées dans le traitement des maladies syphilitiques de 1818 à 1830. En résumé, M. le docteur Mansuy, qui, soit comme attaché aux hôpitaux militaires d'instruction, soit comme praticien, a eu fréquemment à faire des observations

sur ces affections, nous dit que ces observations corroborent parfaitement la justesse de celles de M. le docteur Putegnat, en sorte que le travail de notre collègue peut être considéré comme le fruit d'études sérieuses faites par un praticien distingué; et tous les faits qui y sont relatés ne peuvent être que d'un utile enseignement pour les jeunes médecins. — La seconde brochure traite des tumeurs fibreuses intra-pelviennes, nécessitant, pendant le travail de l'enfantement, l'opération césarienne abdominale. C'est un recueil d'observations sur la position et la nature des diverses tumeurs fibreuses qui peuvent entraver la marche de l'accouchement et nécessiter une des opérations les plus graves de la chirurgie. Ces observations sont faites avec une grande sagacité et beaucoup de discernement, et M. Mansuy en recommande la lecture à tous ses confrères.

M. Charton fait ensuite son rapport sur un autre ouvrage de M. Putegnat : *La Folle décorée*, épisodes de la vie d'un médecin. Cet ouvrage, à propos duquel M. Charton se demande s'il est une histoire vraie ou un roman, présente une série d'événements vraisemblables du moins, où l'on retrouve les tristes conséquences de ces unions mal assorties que la raison condamne, mais que la civilisation et la loi autorisent. Une jeune orpheline, Joséphine Viraut, recueillie un instant par le colonel Humbert, ancien ami du commandant Viraut, son père, se marie presque aussitôt avec le vieux et riche négociant Pigoux. Les nouveaux époux, en compagnie du docteur, font une longue excursion dans l'Allemagne, l'Alsace et les Vosges, puis viennent se fixer à Lunéville. Là Mme Pigoux est séduite par un jeune et bel officier. Pigoux découvre qu'il est trompé, mais il n'en fait rien paraître; et même, s'accusant d'avoir recherché cette union impossible et d'avoir brisé le bonheur de sa femme, il lui lègue ses biens et s'empoisonne. Une de ses lettres au jeune lieutenant, retrouvée dans le lit mortuaire, révèle tout à coup à Mme Pigoux que son mari n'a rien ignoré; elle est frappée d'effroi, elle tombe évanouie et devient

folle. Telle est en substance cette histoire. Après avoir fait quelques observations critiques sur le style, M. Charton termine en indiquant la morale du livre, qui peut se résumer ainsi : un vieillard ne doit jamais épouser une jeune fille; pitié pour la femme qui se trompe. Les malheurs de Pigoux ont inspiré à M. Charton l'idée de tracer en quelques vers le portrait d'un vieillard heureux.

M. Rambaud lit le rapport qu'il s'est chargé de faire sur le travail de M. Grosjean : *Airs des Noëls lorrains* recueillis ou arrangés pour orgue ou harmonium. M. Grosjean avait, en entreprenant son travail, une double tâche : celle de rechercher les textes les plus authentiques des Noëls, et celle de receuillir les chants les plus exacts. M. Grosjean a consulté d'abo d la tradition; il est allé écouter les Noëls chantés par les vieux grands pères et grand'mères de nos bonnes villes de Mirecourt, Charmes, Châtel, Rambervillers; il a voyagé dans les départements voisins pour compulser les bibliothèques; il est même allé à Paris se mettre en relation avec des archéologues et des artistes, et puiser dans la clé du caveau, la clé du chansonnier et dans l'œuvre de l'abbé Pellegrin; c'est ainsi qu'il a pu recueillir 86 airs de ces cantiques sur la naissance de N. S. J.-C. composés soit au XVIIIe, soit au XIXe siècle, les uns en français, les autres en patois, et presque toujours sans valeur littéraire. Après avoir ainsi pris tous les moyens de retrouver les airs primitifs, M. Grosjean les a classés, et, s'inspirant de l'idée triste ou gaie, douce ou touchante, mais toujours religieuse, répandue dans chacun d'eux, il leur a créé un accompagnement pour l'orgue ou l'harmonium. Le travail de M. Grosjean a été bien accueilli, et M. Rambaud termine en demandant pour l'auteur les encouragements de la Société d'Émulation.

M. Defranoux présente à la Société des échantillons de blé en épis venant des champs de notre collègue, M. Mangin, de Saint-Laurent. Ces échantillons sont de deux sortes. Les uns proviennent de blé du pays, les autres d'un blé dont la semence a été envoyée l'année dernière à M. Defranoux par un

de ses parents de Saint-Quentin. Ces deux espèces ont été cultivées sur le même terrain et dans les mêmes circonstances. Les épis de blé ordinaire sont considérablement moins beaux que les autres, dont le rendement doit être de plus du double.

Enfin M. Rambaud donne lecture à la Société d'une lettre qui lui a été adressée par M. le docteur Chevreuse, de Charmes. Notre collègue donne les résultats de nouvelles observations qu'il a faites relativement à l'emploi de sa conferve, et invite instamment notre Commission à venir s'assurer des faits. Il a trouvé le rapport de cette Commission sévère à son égard, parce qu'elle n'a pas reconnu et proclamé toutes les propriétés qu'il attribue à cette plante. Mais la Commission n'a pas, certainement, de parti pris; elle ne demande que des faits, que des observations nombreuses. Là, en effet, est toute la question, et ce n'est que quand un certain nombre de résultats satisfaisants auront été constatés que la Société pourra se prononcer. M. Chevreuse fera bien, du reste, d'employer tous les moyens pour provoquer des essais, et particulièrement de s'adresser aux sociétés spéciales de médecine placées dans des centres plus populeux. La Société d'Émulation renouvelle néanmoins à M. Chevreuse ses remercîments les plus sincères, pour le dévouement avec lequel il se consacre au soulagement des malades des classes pauvres surtout.

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 1863,

sous la présidence de M. Maud'heux père.

Correspondance :

Lettre de M. Monchablon, notre ancien protégé et maintenant notre collègue, qui s'empresse de nous annoncer le succès qu'il vient d'obtenir. M. Monchablon est grand prix de Rome, et la Société écoute avec plaisir la lecture de la lettre, dictée par le cœur, où le jeune artiste témoigne sa reconnaissance pour le Conseil général, pour la Société d'Émulation et pour toutes les personnes dévouées qui l'ont secondé.

Lettre de notre compatriote et collègue, M. l'abbé Mougel, curé de Duvivier (Algérie), qui nous adresse une caisse contenant divers objets qu'il a recueillis : des ossements humains trouvés dans le cercueil romain découvert près de Duvivier, des terres, des marnes, des pierres de différentes espèces, des médailles, et enfin le produit du pistachier sauvage, résine vierge, poix fondue, baies et feuilles. M. Defranoux demande qu'on appelle l'attention de M. Mougel sur les fossiles qu'il pourra trouver dans les terrains qu'il explorera.

M. le docteur Chevreuse nous fait part de la lettre adressée par Son Exc. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, à M le Préfet, d'après le rapport fait par l'Académie impériale de médecine à laquelle sa découverte a été soumise. L'Académie, après quelques observations, signale les louables efforts de M. le docteur Chevreuse pour rendre la médecine des indigents plus facile et plus secourable, et termine son rapport par des paroles d'encouragement.

Lettre de notre collègue, M. Mangin, qui nous donne les résultats de l'expérience qu'il a faite en cultivant du blé dont la semence venait de Saint-Quentin, dans les mêmes circonstances et sur le même terrain que le blé ordinaire du pays. Le blé du pays a donné en moyenne 15 ou 18 petits grains par épi; celui de Saint-Quentin, plus de 50 gros grains. Avec de pareils résultats, M. Mangin proclame ce principe, dont tous les agriculteurs présents reconnaissent la vérité et la nécessité : il faut changer de semence.

La correspondance épuisée, M. Deblaye fait son rapport sur le *Traité de la maladie de la pomme de terre*, de M. Magnière fils, de Boulaincourt. Ce travail est divisé en trois parties. Dans la première sont exposées toutes les opinions émises jusqu'aujourd'hui pour expliquer la maladie; dans la deuxième M. Magnière recherche les causes de cette maladie en se basant sur des faits; dans la troisième, il déduit de ces causes les moyens préventifs et les remèdes. M. Deblaye donne une analyse consciencieuse de ce long mémoire qu'il

a examiné. M. Magnière a eu la bonne idée de chercher, pour mieux l'étudier, à reproduire la maladie sur des pommes de terre saines ; mais il ne précise pas suffisamment les sels qui, dans la terre, exercent ainsi une action purement chimique sur les. tubercules.

M. Charton demande à la Société de vouloir bien signaler à la Société pour l'instruction élémentaire M. Géhin, instituteur libre à Épinal. Tous les membres présents s'empressent d'accueillir cette proposition.

M. Conus lit son travail sur l'école professionnelle de Mulhouse, à l'occasion du second rapport quinquennal de M. Bader, directeur. L'enseignement professionnel est la question à l'ordre du jour. Dans ces dix dernières années, l'expérience de cet enseignement a été faite sur une grande échelle à Mulhouse. Cette école, dit M. Conus, semble ne rien laisser à désirer : tenue de maison irréprochable, bâtiments spacieux et bien appropriés à leur destination, matériel complet, personnel de choix, tout est réuni pour inspirer la confiance aux familles. Aussi, dans les commencements, les élèves y affluaient, et maintes fois n'y ont pas trouvé place. Puis la réaction est venue. Beaucoup s'étaient figuré que Mulhouse allait leur donner dans leurs fils des ingénieurs, des mécaniciens, des chimistes, des industriels tout formés. Mais on a reconnu forcément que l'école industrielle, pas plus que tous les autres établissements d'instruction, ne pouvait faire l'impossible. M. Conus signale dans l'école de Mulhouse un grave inconvénient : c'est d'être, par le prix élevé de l'enseignement, une école aristocratique au lieu d'être une école populaire accessible à tous. Le cours des études y est aussi trop long, ce qui fait, selon M. Conus, que ce sont les quatre dernières années seules qui constituent à proprement parler l'école professionnelle. Ce temps de quatre années semble être le plus convenable pour un enseignement professionnel, et il avait été proposé déjà par M. Conus, avant la récente publication du programme de ces études qui vient de le consacrer. M. Conus signale aussi le peu de résultat obtenu dans

l'enseignement des langues vivantes à Mulhouse, d'où il conclut la nécessité de nouvelles méthodes. On a eu toujours tort, en effet, de vouloir apprendre les langues vivantes comme les langues mortes, et dans les nouveaux programmes, le Ministre en a prescrit l'étude par la méthode naturelle. M. Conus termine en nous donnant une idée de la marche des études et de la distribution du temps à l'école de Mulhouse. Il y a d'abord trois grandes divisions. La première est l'école préparatoire; la deuxième est la division moyenne; la troisième, ou division supérieure, est l'école professionnelle proprement dite. Les élèves restent quatre ans dans la première division, trois dans la deuxième et quatre dans la troisième, de sorte qu'en définitive la durée des études y est de onze années, tandis qu'on trouvait trop longues les neuf années d'enseignement ordinaire des colléges. Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique vient de généraliser cet enseignement en créant des écoles professionnelles dans les lycées. Les villes qui ont déjà des écoles primaires supérieures pourront suivre les lycées. Avec de nouvelles ressources, il suffirait de réglementer ces écoles et d'y élever le niveau des études.

M. Charton lit son rapport sur l'ouvrage de M. Bourguin : *La Perruque du philosophe Kant*. Ce livre commence par une courte notice où sont retracées à grands traits la vie et les habitudes extrêmement régulières, et souvent étranges, de l'illustre professeur. Vient ensuite l'histoire de sa perruque, depuis le moment où, peu de temps après la mort de Kant, elle fut mise en vente par ses héritiers et adjugée pour 4,000 thalers (15,000 francs) au docteur Blasius, professeur de philosophie à l'Université de Heidelberger, auquel elle ne porta pas bonheur, jusqu'au moment où, après avoir eu ses mèches vendues une à une et remplacées successivement par des étoupes par un serviteur infidèle, elle fut brûlée, victime d'une abominable combinaison tramée par un jeune professeur, désireux de s'en emparer en même temps que d'obtenir la main de la fille de Blasius. En même temps qu'il perdit la perruque, Blasius perdit la tête et devint fou. Le récit des

amours de deux jeunes cousines, l'une fille, l'autre nièce de Blasius, ajoute beaucoup, dit M. Charton, à l'intérêt du livre de M. Bourguin. Mais ce qui en augmente encore le prix, ce sont les observations fines et délicates de l'auteur, et surtout ses anecdotes historiques où l'on trouve tout un enseignement philosophique et moral. Il y a donc tout à la fois profit et plaisir à lire cette œuvre qui est aussi bien exécutée que conçue.

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1863,

sous la présidence de M. Maud'heux père.

Correspondance :

Lettre de M. le docteur Faudel, secrétaire de la Société d'histoire naturelle de Colmar, qui nous adresse une caisse contenant une collection de roches et de minéraux du Kaiserstuhl. Des remercîments seront adressés à M. le docteur Faudel, et cette collection sera déposée au musée.

Lettre de M. le docteur Liégey, qui adresse à la Société, en la priant d'en agréer l'hommage, une *Note sur l'Érésipèle considéré principalement comme pouvant être une maladie à quinquina.*

Lettre d'invitation adressée par M. le Recteur pour la séance solennelle de rentrée des Facultés et de l'École de médecine et de pharmacie de Nancy, le 16 novembre.

Le reste de la séance est consacré à l'examen des propositions de récompenses faites par les diverses Commissions, aux dispositions à prendre pour notre séance publique, qui aura lieu le mois prochain, et à la lecture des discours et rapports qui seront faits à cette séance publique.

Ouvrages reçus de Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique pendant l'année 1863.

Revue des Sociétés savantes.

Dictionnaire topographique du département d'Eure-et-Loir.

Répertoire archéologique du département de l'Oise.
Liste des Sociétés savantes en 1862.

Envois périodiques faits à la Société d'Émulation des Vosges en 1863.

Revue des Sociétés savantes, sciences mathématiques, physiques et naturelles. Don du Ministre.
Observations météorologiques faites à l'école normale de Mirecourt. (Tableaux mensuels.)
Journal d'agriculture progressive.
Maître Jacques, journal populaire d'agriculture, publié à Niort.
L'Apiculteur.
Revue d'hydrologie médicale.
Les Beaux-arts.
Bulletin de l'industrie.

Ouvrages dont il a été fait hommage à la Société en 1863.

Rapport de M. le docteur Penot *sur l'École industrielle de Mulhouse.*
Grammaire anglaise, par M. Hatzfeld.
Jeanne d'Arc, tragédie, par M. Bousson de Mairet.
Culture de la vigne à Dôle et dans les environs, par M. le capitaine retraité Bonzon.
Almanach de village pour 1863.
Le Conventionnel Sébastien Delaporte, par M. Bardy, pharmacien à Saint-Dié.
Plus de disette, du pain en tout temps, par M. le docteur Bertherand, de Poligny.
La question du pain, ou précis sommaire du passé et de l'avenir de la boulangerie parisienne, par un correspondant de l'Indépendance belge.

La question du pain, par M. Victor Borie.

Notices pomologiques, 24e et 25e livraisons, par M. Jules de Liron d'Airolles.

Promenades d'automne dans les champs de la vérité, ou examen de quelques opinions reçues, par M. G. de Dumast.

Recherches comparatives sur les dépôts fluvio-lacustres tertiaires des environs de Montpellier, de l'Aude et de la Provence, par M. Matheron.

Compte rendu de la séance du 7 septembre 1862 du Comice agricole de Mirecourt.

Procès-verbaux des séances du Comice agricole de Neufchâteau.

Nouvelles observations de M. Victor Châtel, de Vire, *sur la maladie de la vigne.*

Annuaire de l'instruction publique dans les Vosges pour 1863, par M. Merlin.

Observations sur les caractères de la race bovine vosgienne, par M. Lecomte.

De l'importance de la comptabilité en agriculture, etc., par M. Lecomte.

Donnez! Donnez! pièce de vers adressée par Mme Gen. Bourgois.

Liste des Sociétés savantes des départements en 1862, envoi du Ministre.

Observations sur le projet de loi concernant les Sociétés à responsabilité limitée et la modification de l'art. 28 du Code de commerce, par M. Ad. Blaise.

Du traitement du chancre phagédénique, par M. le docteur Putegnat.

Aperçu de la constitution géologique du département de la Meurthe, par M. Levallois.

Principes de physiologie et exposition des formules des forces vitales, etc., par M. le docteur Cornay.

Mémoire sur l'utilité d'un conseil de prévision destiné à l'étude des causes des accidents et des moyens de les prévenir, par M. le docteur Cornay.

Mémoire sur l'unité de spécialité des espèces humaines, etc., par M. le docteur Cornay.

Principes de Physiologie et exposition de la loi divine d'harmonie, par M. le docteur Cornay.

Revue scientifique italienne, 1862.

Séance solennelle de la rentrée des Facultés de Nancy.

Observations sur les principaux monuments et établissements publics de Paris.

Réfutation de divers articles de M. le docteur Jules Guyot contre le système de M. Daniel Hooibrenk sur la culture de la vigne, etc., par M. Carrière.

Dictionnaire topographique du département de la Meurthe, par M. Lepage.

Note sur les tumeurs fibreuses intrà-pelviennes nécessitant, pendant le travail de l'enfantement, l'opération césarienne abdominale, par M. le docteur Putegnat.

Le général Barbanègre au blocus d'Huningue en 1815, par M. Sabourin de Nanton.

Du progrès dans les langues par une direction nouvelle donnée aux travaux des philologues et des Académies, par M. Boissière.

Géographie physique, politique, etc., du département des Vosges, 2e édition, par M. Gley.

Rapport présenté au nom du comité mécanique de la Société industrielle de Mulhouse sur le planimètre polaire de M. Amsler, par M. Chérest, professeur à l'école industrielle.

Une saison à Contrexéville, par M. le docteur Aug. Millet, de Tours.

Un baptême à Plombières, par M. Villeman.

Notice sur l'église de Saint-Paterne, d'Orléans, par M. Vergnaud-Romagnési.

Compte rendu, le 30 avril 1863, aux assemblées générales des actionnaires de la compagnie d'assurances l'Abeille, *sur les opérations des trois sociétés pour les assurances contre la grêle, l'incendie, les risques maritimes.*

Les courses de taureaux, par M. le docteur Blatin.

La rage chez le chien, par M. le docteur Blatin.

La Perruque du philosophe Kant, par M. Bourguin.

Système légal des poids et mesures, guide de l'acheteur et du vendeur, par M. Benoît.

Système métrique français, manuel des élèves des écoles primaires, par M. Benoît.

Mémoire sur le métisme animal chez les espèces humaines, etc., par M. le docteur Cornay.

Sur la théorie physique des odeurs et des saveurs, par M. Nicklès.

De la recherche de l'argent au point de vue médico-légal, par M. Nicklès.

Recherche du soufre et du phosphore dans la fonte et dans l'acier, par M. Nicklès.

Sur une nouvelle classe de combinaisons chimiques, par M. Nicklès.

La question du grès d'Hettange, par M. Levallois.

La Folle décorée, épisode de la vie d'un médecin, par M. le docteur Putegnat.

Ce que nous savons aujourd'hui sur les terrains récents du département de la Meurthe, par M. Lebrun.

Du régime des forêts communales en ce qui concerne les bois de construction, par M. Puton.

Rapport à M. le Recteur sur l'école professionnelle de Mulhouse, par M. Bader.

De l'indispensable nécessité de rétablir l'école de droit de Nancy, par M. G. de Dumast.

Amélioration du pain par l'introduction d'une nouvelle substance dans la pâte, extrait du Bulletin de la Société régionale d'acclimatation pour la zône nord-est, à Nancy.

Le Domaine patrimonial et les assurances sur la vie, par M. Alfred de Courcy.

Documents sur les tremblements de terre et les phénomènes volcaniques au Japon, par M. Perrey.

Note sur les tremblements de terre en 1860, par M. Perrey.

Propositions sur les tremblements de terre et les volcans, par M. Perrey.

Institution des sourds-muets de Nancy, discours, compte rendu, etc., par M. Piroux.

Formules, tables et renseignements usuels; aide-mémoire des ingénieurs, des architectes, etc., partie pratique, par M. Claudel.

Introduction à la science de l'ingénieur, partie théorique, par M. Claudel.

Alesia, par M. de Bouriane.

Dissertation sur la légende : Virgini pariturœ, etc., par M. Morin.

Satires de Juvénal, 12e satire, traduite en vers français, par M. le baron Papion du Château.

Recherches sur le régime alimentaire des anciens, etc., par M. le docteur Saucerotte.

Plan d'études de l'école professionnelle de Mulhouse, par M. Bader.

Note sur l'érysipèle considéré principalement comme pouvant être une maladie à quinquina, par M. Liégey.

Rapport fait au Conseil général des Vosges par M. Buffet, au nom de la commission chargée de l'examen des questions posées par M. le Ministre de l'Intérieur dans sa circulaire du 6 août.

Épître aux laboureurs, avec notes historiques et agronomiques, par M. Peire.

Liste des Sociétés savantes qui échangent leurs publications avec la Société d'Émulation des Vosges.

Institut impérial de France, Paris.
Académie des inscriptions et belles-lettres, Paris.
Société impériale et centrale d'horticulture, Paris.
Société pour l'instruction élémentaire, Paris.
Société de la morale chrétienne, Paris.
Société impériale des antiquaires de France, Paris.

Société géologique de France, Paris.

Société impériale zoologique d'acclimatation, Paris.

Société protectrice des animaux, Paris.

Société de géographie, Paris.

Société d'apiculture, Paris.

Société impériale et centrale d'agriculture de France, Paris.

Congrès des délégués des Sociétés savantes, Paris.

Société centrale d'agriculture de Nancy.

Société des sciences, belles-lettres et arts de Nancy.

Société d'archéologie lorraine de Nancy.

Société de médecine de Nancy.

Société régionale d'acclimatation pour la zône nord-est, à Nancy.

Société de Saint-Vincent-de-Paul, à Nancy.

Académie impériale de Metz.

Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à Metz.

Société d'histoire naturelle de la Moselle, à Metz.

Société philomathique de Verdun.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts, de Douai.

Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts, de Lille.

Société d'émulation de Cambrai.

Société de l'histoire et des beaux-arts de Bergues.

Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, à Dunkerque.

Société d'agriculture, sciences et arts de Boulogne-sur-Mer.

Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce du département de la Somme, à Amiens.

Société des antiquaires de Picardie.

Académie des sciences, belles-lettres et arts, de Rouen.

Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Société hâvraise d'études diverses, au Hâvre.

Société d'agriculture et de commerce de Caen.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, de Bayeux.

Académie des sciences, arts et belles-lettres, de Caen.
Société industrielle d'Elbeuf.
Société de médecine de Caen.
Société linnéenne de Normandie.
Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, à Évreux.
Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.
Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société d'horticulture de Saint-Germain-en-Laye.
Athénée de Beauvaisis, à Beauvais.
Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne.
Société académique de Laon.
Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.
Société historique et archéologique de Langres.
Académie impériale de Rheims.
Société archéologique de Sens.
Société des sciences naturelles de Strasbourg.
Société d'horticulture du Bas-Rhin, Strasbourg.
Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, à Strasbourg.
Société d'histoire naturelle de Colmar.
Société industrielle de Mulhouse.
Société d'émulation du Doubs, à Besançon.
Société des sciences, arts et belles-lettres de Besançon.
Société d'émulation de Montbéliard.
Commission d'archéologie de la Haute-Saône, à Vesoul.
Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, à Vesoul.
Société centrale d'agriculture de la Côte-d'Or, à Dijon.
Académie des sciences, arts et belles-lettres, de Dijon.
Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
Société éduenne, à Autun.
Société d'agriculture, sciences et arts, de Poligny.
Société d'émulation de l'Ain, Bourg.

Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Étienne.

Académie des sciences, belles-lettres et arts, de Lyon.

Société linnéenne de Lyon.

Société impériale d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles, de Lyon.

Union des arts, à Marseille.

Société archéologique de Béziers.

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, du Puy.

Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, à Mende.

Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Société littéraire et scientifique de Castres.

Société d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariège, à Toulouse.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts, d'Angers.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans.

Société d'horticulture et de botanique de l'Hérault, à Montpellier.

Société centrale d'agriculture des Deux-Sèvres, à Niort.

Société archéologique de la province de Constantine.

Société des sciences naturelles, à Neufchâtel.

Société d'histoire naturelle, de Bâle.

Société des sciences naturelles (Pollichia), à Neustadt (Bavière).

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DÉPARTEMENT DES VOSGES.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE

PUBLIQUE ANNUELLE

DU 10 DÉCEMBRE 1863.

La Séance publique annuelle de la Société d'Émulation du département des Vosges a eu lieu le jeudi, 10 décembre 1863, à 2 heures de l'après-midi, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville d'Épinal, sous la présidence de M. le vicomte de Vesins, Préfet du département et président d'honneur de la Société.

M. le Préfet avait à sa droite : M. le général Arnoux, commandant la subdivision militaire des Vosges, et M. Baudrillart, conservateur des forêts, membre de la Société ; à sa gauche, M. Maud'heux, maire de la ville d'Épinal, président de la Société, et M. Danis, architecte à Remiremont.

Presque tous les membres titulaires et un grand nombre de membres associés libres étaient présents

à cette cérémonie, qui, comme d'habitude, avait réuni une assemblée choisie et nombreuse.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. le Préfet a pris la parole et, dans une courte allocution, a remercié la Société d'Émulation de lui avoir décerné, pour la seconde fois, la présidence d'honneur. Bien que ses nombreuses occupations ne lui permettent pas de prendre une part plus active à nos travaux, il les suit toujours avec intérêt; il se plaît à constater leur importance, et nous promet le constant appui de l'administration. L'entrée dans la salle de M. Monchablon, grand prix de Rome et protégé de la Société d'Émulation, fournit à M. le Préfet l'occasion de rappeler que cette Société ne laisse échapper aucune occasion de faire le bien. L'assemblée, par ses applaudissements, remercie M. de Vesins de ses bonnes paroles.

M. le Préfet a donné ensuite la parole à M. Gasquin, chargé de lire le discours qui devait être prononcé par M. Adam, empêché. Après avoir constaté que la plupart des lorrains ne connaissent souvent pas même les principaux faits de l'histoire de Lorraine, M. Adam expose avec une netteté remarquable d'idées et de style, les bases d'un enseignement populaire et provincial dont tous profiteraient. Pour les uns, des statues, des images, des monuments, des inscriptions; pour les autres, des livres à la publication desquels les Sociétés savantes pourront puissamment encourager. La Société écoute avec un vif intérêt et applaudit ce discours de l'orateur lotharingiste.

La tâche toujours ingrate du rapport sur les titres des concurrents auxquels des récompenses ont été décernées, avait été confiée à M. Chavane, membre titulaire; il s'en est acquitté d'une manière remarquable. En énumérant les faits avec la justice et la conscience habituelles des membres de la Commission d'agriculture, M. Chavane rend compte de l'impression produite sur le jury, il en tire une leçon, un exemple. Le bien fait par M. l'abbé Morizot, dans sa paroisse, couronne dignement la nomenclature des lauréats.

M. Joly avait un sujet moins aride; il devait parler de poésie et d'art en appréciant les œuvres adressées au concours littéraire et artistique. Aussi son discours, plein de verve et d'une piquante originalité, a-t-il provoqué les applaudissements de tout l'auditoire.

La séance s'est terminée par la proclamation des noms des lauréats qui sont venus, au milieu des témoignages d'intérêt, recevoir avec leurs récompenses les félicitations de M. le Préfet.

Le Secrétaire perpétuel,

Ch. LEBRUNT.

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

du département des Vosges,

PENDANT L'ANNÉE 1863,

PAR M. LUCIEN ADAM,

SUBSTITUT,

Membre titulaire.

MESSIEURS,

Vous avez décidé que l'insertion aux Annales des procès-verbaux de vos séances affranchissait votre rapporteur annuel des obligations du compte rendu, et qu'à l'avenir, celui que vous auriez honoré de vos suffrages serait libre de choisir un sujet et de le développer.

J'applaudirais sans réserve à cette innovation, si vous ne m'aviez désigné pour tenter le premier la fortune oratoire. Lorsque votre rapporteur était astreint à suivre une route battue, tout au moins ne courait-il pas la chance de s'égarer. Pour atteindre sûrement le but, il n'avait qu'à consulter la trace de ses devanciers, et à prendre exemple sur ses maîtres. Il est vrai que sa tâche était laborieuse, souvent difficile, toujours délicate, mais comme elle était exempte de périls,

il l'accomplissait en toute sécurité. Aujourd'hui qu'il est libre et que des voies multiples le sollicitent, il se demande avec anxiété vers quel point il dirigera votre attention. Livré à lui-même, il porte par avance le poids de la liberté; je veux dire qu'il se sent responsable vis-à-vis de vous, et que, se défiant justement de ses forces, il redoute l'épreuve à laquelle son inexpérience académique s'est prêtée.

Assuré, Messieurs, que votre bienveillance me soutiendra, je vais m'efforcer de satisfaire à l'engagement que j'ai pris, en vous entretenant d'un sujet qui vous est cher tout autant que familier. Je veux vous parler de la Lorraine, dont l'histoire est un patrimoine aujourd'hui délaissé par le grand nombre de ceux qui l'ont reçu en héritage. Je voudrais vous montrer que, sans le secours d'un enseignement spécial, les érudits ne réussiront ni à l'accroître ni même à le conserver, et, comme je ne me dissimule pas que la seule pensée d'un enseignement semblable provoque l'objection, je me propose d'examiner avec vous si quatre-vingt-dix-sept années d'une fidélité à toute épreuve n'autorisent pas les populations lorraines à renouer la tradition interrompue, sans que la nouvelle patrie ait rien à appréhender du pieux hommage rendu à l'ancienne.

La question de l'enseignement provincial peut, ce me semble, être abordée sans crainte sous le règne d'un prince qui, à bon droit, ne redoute point le passé. Elle peut, sans contredit, l'être avec avantage au moment où un ministre éclairé autant qu'infatigable, s'est imposé la tâche de reviser les anciens programmes, pour accommoder l'enseignement aux besoins nouveaux.

Je dois rendre cette justice aux sociétés d'études qui se sont formées sur divers points de l'ancienne Lorraine, que, sans l'exemple et les encouragements qu'elles ont donnés, l'histoire de ce pays serait demeurée ensevelie dans la poudre des bibliothèques, et qu'aujourd'hui nous serions ignorants de nos origines, comme le sont des leurs les peuplades indiennes qui parcourent les prairies de l'Amérique du Nord. Sous le coup de la grande irruption du progrès qui a date 1789, notre histoire nationale avait subi un sort plus fatal que celui

de Pompéï, car, après qu'elle avait été engloutie sous les cendres de l'ancien régime, le nouveau s'était édifié par-dessus. Pour opérer utilement des fouilles dans le sous-sol ainsi recouvert, il fallait l'association des intelligences et le concours des volontés. Il fallait que chaque découverte pût être portée promptement à la connaissance de tous ceux qui s'employaient à l'œuvre commune, sinon chacun courait le risque de chercher inutilement ce que d'autres plus heureux avaient découvert. L'association procurait encore cet avantage, qu'elle faisait participer les nouveaux adeptes au bénéfice de la science acquise, et les dispensait de la sorte des difficultés d'un apprentissage dont l'ennui pouvait les rebuter.

C'est grâce à l'association que les matériaux ont été extraits, préparés, et que l'histoire nationale s'est faite. Tout d'abord sa connaissance a été le privilége de quelques initiés, mais peu à peu et insensiblement, ses faits les plus glorieux sont entrés dans le domaine propre aux esprits cultivés. Est-ce à dire que ce progrès ait été continu, et qu'à la longue le public ait pris sa part de la restauration des annales lorraines? Ce serait se faire gratuitement illusion que de le croire : en effet, tous les jours on peut constater que nos populations sont demeurées réfractaires, et que le progrès s'est arrêté à cette couche sociale, au-dessous de laquelle il n'y a encore, malheureusement, ni place pour les loisirs, ni temps pour l'étude. Les seules connaissances que possèdent les travailleurs, ils les doivent aux monuments et aux statues, dont la vue est pour eux un enseignement quotidien.

Nul, si astreint qu'il soit aux nécessités du labeur nourricier, n'ignore que le superbe et téméraire duc de Bourgogne est tombé sous les murs de Nancy; mais combien le sauraient, si la générosité lorraine n'avait érigé une croix funéraire à sa mémoire. Stanislas ne doit-il pas d'être aujourd'hui connu et populaire, beaucoup moins à ses bienfaits, sur le nombre desquels il y aurait peut-être à rabattre, qu'à la statue de bronze que les trois départements lui ont élevée sur la principale place de la ville de Nancy?

A ceux qui ne penseraient pas que des signes sensibles aient cette puissance, je demanderai pourquoi les ducs Antoine et Léopold, tant aimés tous deux par nos ancêtres, sont, pour la plupart d'entre nous, des personnages aussi insignifiants que les derniers rois de la race mérovingienne. Et cependant l'un d'eux, avec une poignée de Lorrains, a préservé l'Europe occidentale d'une invasion formidable, tandis que l'autre a mérité que l'historien du siècle de Louis XIV dise de lui : « Il est à souhaiter que la dernière postérité » apprenne qu'un des plus petits souverains de l'Europe a » été celui qui a fait le plus de bien à son peuple, et qu'en » mourant il a laissé son exemple à suivre aux plus grands » rois. »

Si la lumière historique qui s'est faite au sommet ne s'est point répandue sur la masse, il est aisé de prévoir que, tôt ou tard, les ténèbres recouvreront leur empire. Je veux bien que les sociétés d'études aient une existence assurée, mais quand la première ardeur sera refroidie par cela seul qu'il n'y aura plus ni à découvrir ni à restaurer, n'est-il pas à craindre que le champ de l'histoire nationale cesse d'être cultivé. Déjà il semble que la moisson soit faite, et qu'il ne reste plus qu'à glaner çà et là quelques épis. Joignez à cette cause dont les effets sont imminents, que la mode est changeante, qu'il faut des nouveautés, n'y en eût-il plus, que le temps finit par avoir raison des choses qui paraissaient le mieux établies, et vous toucherez du doigt que la décadence des études nationales est prochaine.

Le moment est donc venu de prévenir le danger qui menace l'héritage lorrain. Il faut que nous garantissions nos études contre la rouille qui les gagne, et que nous en assurions la continuité, en faisant que le Lotharingisme, qui a été jusqu'ici une sorte de franc-maçonnerie, devienne une religion du passé ouverte à tous. Quand, au lieu d'être l'aliment de quelques curiosités privilégiées, il sera devenu une nourriture populaire, c'est-à-dire un enseignement à tous les degrés, il s'établira, des sociétés au public, un

courant qui entretiendra la vie lorraine : au lieu de se dessécher dans un sol qui s'épuise, nos travaux prendront une vigueur nouvelle, et, de la vieille souche lorraine, sortiront des rameaux qui la couronneront de verdure et se couvriront de fruits.

Quelle sera, Messieurs, la nature de l'enseignement dont je provoque la distribution? En demandant qu'il soit populaire et donné à tous les degrés, je n'entends ni réclamer l'institution de chaires spéciales, ni surcharger le programme des études. Je sais que nos lycéens ont fort à faire, et que le budget de l'instruction publique est contenu dans d'étroites limites. Je sais aussi que des prétentions de ce genre seraient accueillies avec peu de faveur, qu'à les élever j'encourrais le reproche de glisser dans l'utopie, et que par là je compromettrais la cause que je veux servir.

Dans ma pensée, l'enseignement lorrain n'est point du ressort de l'État, et, comme il importe beaucoup plus de diminuer le nombre des ignorants que d'augmenter celui des érudits, je crois que ses procédés ne doivent pas être empruntés à la tradition universitaire. Il faut avant tout que cet enseignement soit gradué, de telle sorte que chacun en reçoive une part proportionnée à sa condition et à ses aptitudes.

Aux plus deshérités, à ceux qui ne peuvent dégager la pensée des liens de l'écriture, donnons des réalités qui tombent sous le sens, des statues, des bustes, des colonnes triomphales, des mausolées. Recourons aux inscriptions commémoratives, à l'imposition de noms historiques à nos rues et à nos places. Demandons à l'imagerie de ménager à nos souvenirs nationaux les bonnes grâces de l'enfance, en leur prêtant le charme du dessin et de la couleur. Faisons enfin de l'almanach, qui est le livre des chaumières, un instituteur domestique occupant au foyer une place utile. Sans doute cet enseignement élémentaire ne produira pas de savants Lotharingistes, mais, s'il se propage, il éveillera la curiosité populaire. Il ne faudrait pas, en effet, parce qu'il est humble, révoquer en doute

son efficacité. Les monuments ont été, avant la découverte de l'imprimerie, les vigilants gardiens de tout ce que le passé léguait de grand et de glorieux. Associant les hommes illustres à la vie des générations qui se succédaient, ils ont fait participer le présent aux vertus et aux travaux des âges héroïques. C'est par eux que la tradition s'est faite, et que s'est nouée cette solidarité de souvenirs et d'exemples qui a été la trame du patriotisme. Dans ces temps, où le manuscrit était rare et coûteux, les artistes taillaient l'histoire dans le marbre. Les temples, l'Agora, le Forum, les carrefours, les portes, les rues, tout parlait des ancêtres. Alors la patrie était toujours présente, et les plus illettrés prenaient place au banquet de ses gloires. Si nous passons de l'antiquité aux ténèbres du moyen-âge, les monuments nous apparaîtront comme les seules clartés qui luisent pour le peuple. L'histoire qui recommence se grave dans la pierre comme elle s'était taillée dans le marbre. C'est qu'en tous lieux l'homme est pétri de la même argile. Aujourd'hui encore la France se couvre de statues; il semble que la plume de celui qu'une voix auguste a décoré du nom *d'historien national* n'ait pas élevé un monument assez vaste, et qu'il faille la publicité du bronze pour populariser les héros de notre épopée nationale.

L'écriture lapidaire a sur le monument cet avantage, qu'elle conserve la mémoire de ce qui ne peut, en raison de sa complexité, revêtir une forme synthétique. Elle est aussi d'un emploi moins dispendieux et mérite à ce titre la faveur de nos édiles.

Je dois à l'auteur des *anciennes guerres lorraines*, la connaissance d'un épisode de l'histoire d'Épinal qui ferait envie à bien des cités. C'était en 1650, sous le règne du duc Charles IV. La Lorraine était à demi conquise. Après un dernier siége, qui sera l'éternel honneur des braves dont nos *Annales* ont récemment reproduit les noms, la ville de la Mothe avait été détruite jusques dans ses fondations. Un moment, Lignéville avait rendu aux Alérions le prestige de

la victoire, mais la fortune avait souri de nouveau à nos puissants ennemis. Rentré en Lorraine pour y reprendre les quelques places qui avaient secoué le joug de son maître, le maréchal de la Ferté vint mettre le siége devant Épinal. Après quelques jours de tranchée, son artillerie endommagea les remparts, au point d'y ouvrir une brèche praticable. Les colonels Beru et Remécourt, qui commandaient la garnison, résolurent de recevoir les assaillants de pied ferme. Ils prirent leurs dispositions et attendirent l'épée haute. L'ennemi ne se hâtant pas au gré de leur impatience, ils firent savoir au maréchal que, s'il ne trouvait pas la brèche assez large, ils étaient prêts à abattre cinquante pieds de muraille, afin qu'il pût entrer dans la ville et y livrer bataille. Quelques heures après, les soldats de la Ferté tentaient l'escalade et, dès le lendemain, le maréchal levait le siége en prétextant de la rigueur de la saison. Ne trouvez-vous pas, Messieurs, qu'il y a dans ce défi chevaleresque quelque chose qui honore votre cité natale, et n'avez-vous pas regret que ce glorieux épisode demeure ignoré de vos concitoyens? M. Charton l'a précieusement recueilli, mais ne doit-il l'être que dans un livre?

Il est un genre d'inscription que nos habitudes municipales permettent de prodiguer, sans qu'il soit nécessaire de recourir au ciseau du graveur. Je veux parler des noms que nous imposons aux rues pour faciliter les relations des citoyens. Beaucoup d'entre eux, après avoir été historiques, ont cessé de l'être, parce qu'ils rappelaient des faits de peu d'importance, et qu'à la longue la tradition s'est perdue. D'autres ont été empruntés à des considérations de pure topographie, et s'ils présentent un sens rationnel, n'apprennent rien qu'on ne sache; d'autres enfin sont des saillies de la gaité populaire. Quelques-unes sont de bon aloi, mais le grand nombre est d'un métal peu précieux. Ne pourrait-on pas demander aux corps municipaux que les noms indignes d'être conservés soient sacrifiés aux souvenirs véritablement historiques? Les crédits à ouvrir ne grèveraient

pas sensiblement les budgets, et cette réforme, contre laquelle je ne vois pas que l'on ait jamais élevé d'objection sérieuse, tirerait de l'oubli bien des noms que nos ancêtres ne prononçaient qu'avec respect et gratitude.

L'Imagerie, au concours de laquelle j'ai fait allusion, peut devenir entre des mains habiles, un mode d'enseignement non moins efficace. Vous savez quels progrès a réalisés sous vos yeux cette industrie populaire. D'une part, ses produits ont atteint un degré de perfection tel que l'industriel est devenu un artiste véritable; de l'autre, leur prix a été abaissé jusqu'aux dernières limites du bon marché. L'imagerie s'est ainsi élevée jusqu'à la dignité d'auxiliaire de la presse. Pendant que la chanson de Béranger faisait son tour de France, gagnant les cœurs et préparant, à l'insu des hommes d'État, le vote du 10 décembre, l'imagerie décorait les chaumières de ces tableaux de batailles dans lesquels rayonnait, au premier plan, la figure du grand capitaine. De nos jours nous l'avons vue illustrer les bulletins de nos armées avec une rapidité qui a mis parfois le Moniteur des communes en défaut. La Société d'Émulation qui a donné en 1858, aux Imagiers d'Épinal, un témoignage de l'intérêt qu'elle porte à leurs travaux, serait vraisemblablement écoutée si, par la voix de son Président, elle leur demandait d'appliquer leur art à l'illustration de la Lorraine. En se rendant à cet appel, MM. Pellerin et Pinot acquitteraient une dette patriotique, et feraient honneur tout à la fois à l'industrie qu'ils anoblissent et à la cité dans laquelle ils trouvent d'ingénieux interprètes de leurs pensées. Il serait superflu de m'étendre sur l'utilité que l'on peut tirer des almanachs. Que de gens n'ont lu de leur vie que dans ces livres, dont le commerce confie malheureusement la composition à des écrivains sans valeur! Ce serait à tous égards bien mériter du peuple des campagnes, que de remplacer ces mercenaires par des hommes de cœur, ayant du goût et sachant écrire.

Ces divers modes de l'enseignement primaire passés en revue, j'ai, Messieurs, à indiquer brièvement quels peuvent

5

être, sous votre direction, ceux du second degré. Il ne s'agit plus d'éveiller la curiosité populaire, mais bien de la tenir en haleine. Aux signes, aux inscriptions, aux images, il faut substituer le livre; s'il est fait, aviser aux moyens de le répandre, sinon nous mettre à l'œuvre, car ici la tâche nous incombe. Je n'éprouve aucun embarras à confesser publiquement que nous n'avons pas encore une histoire de Lorraine à mettre dans les mains de nos élèves.

L'œuvre de M. Digot est assurément aussi savante et aussi complète qu'aucune de celles qu'a édifiées la science bénédictine, mais précisément parce qu'elle est vaste et monumentale, je doute que le public se la rende jamais familière. L'archéologie, qui en est la charpente, n'est point d'ailleurs suffisamment recouverte par les ornements du récit. Pour un savant, ce défaut n'est qu'un gage d'exactitude et constitue un mérite. J'appréhende qu'il ne soit pour le grand nombre des lecteurs un motif d'éloignement.

Le précis de M. Leupol se recommande par d'heureuses qualités de narration et de style, mais de bons juges le tiennent pour insuffisant. C'est au reste l'opinion de l'auteur lui-même, car, en ce moment, il prépare une édition dans laquelle il veut combler les lacunes de son premier travail.

Si M. de Saint-Mauris s'était apprécié à la juste valeur que lui reconnaissent ses amis, il eût écrit le livre que nous attendons. Il est regrettable que cet éminent Lotharingiste ait été découragé par l'éclatant succès de M. d'Haussonville, et qu'il se soit contenté de ne publier qu'une série d'études. Son travail est à coup sûr estimable entre tous, mais, ainsi que lui-même s'en explique, il est destiné à éveiller l'attention du lecteur plutôt qu'à l'instruire.

L'histoire de la réunion de la Lorraine à la France a étendu les conquêtes du Lotharingisme au delà des frontières lorraines. L'auteur, qui excelle dans l'art de raconter, possède aussi le don d'embrasser à la fois les hautes vues de l'histoire, et de descendre avec goût jusqu'aux menus détails. En outre ses infatigables et laborieuses recherches

lui ont permis d'éclaircir certaines parties de l'histoire de Lorraine restées jusqu'alors obscures. Le charme propre à cette œuvre magistrale se rencontre dans l'heureuse alliance de l'art de l'historien à la science de l'archéologue. Le squelette a été patiemment étudié, mais, au lieu de le laisser à nu, l'artiste l'a recouvert de muscles et lui a rendu la vie.

M. d'Haussonville a ouvert la voie dans laquelle les Lotharingistes ont à entrer, s'ils veulent que leurs efforts soient couronnés de succès. Trop longtemps l'archéologie a usurpé la place de l'histoire au détriment du progrès des études, du public, des sociétés et des écrivains eux-mêmes. Il importe que désormais elle ne soit plus considérée comme un but, mais seulement comme un moyen, qu'elle s'ingénie à se dissimuler au lieu de chercher à se produire, en un mot qu'elle redevienne un auxiliaire. Du jour où les sociétés d'études auront pris l'initiative de cette réforme, l'histoire gagnera au Lotharingisme ceux que l'archéologie en détournait.

Un éminent Ministre nous a ouvert les bibliothèques scolaires : à nous de mettre à profit ce puissant moyen de publicité, en nous appliquant à écrire pour tout le monde. L'assurance qui nous est donnée d'être lus est une mise en demeure à laquelle il est urgent que nous déférions, si nous ne voulons qu'on nous reproche, à bon droit, de faire montre d'un patriotisme impuissant ou de convention. Les sociétés lorraines peuvent, en vue de stimuler le zèle de ceux qui recherchent leurs suffrages, mettre en commun leurs ressources, afin que les récompenses offertes soient proportionnées au labeur des lauréats, et que la perspective de les obtenir augmente le nombre des concurrents. La décision ministérielle et celle du conseil académique, auquel je suis heureux d'avoir l'occasion de réitérer ici l'hommage de la reconnaissance lorraine, m'enhardissent à proposer l'institution de primes à décerner annuellement aux professeurs des écoles normales qui auraient réussi à organiser des cours d'histoire de Lorraine, en dehors des leçons réglementaires.

Cette mesure, que l'autorité académique ne se refusera pas à favoriser, dans la limite rationnelle des exigences scolaires, aurait pour effet précieux d'associer à notre œuvre les jeunes instituteurs qui, plus tard, dans les écoles primaires, seraient à même de continuer utilement la propagande nationale.

Si les règlements de nos lycées ne permettent pas que les élèves soient distraits du programme de leurs études, nous avons la ressource de provoquer le concours des directeurs d'établissements libres. Lorrains pour la plupart, j'ai la conviction qu'ils répondront à notre appel, et que, loin de se plaindre d'un surcroît de travail, les jeunes gens nous sauront gré d'avoir déterminé leur initiation à l'histoire du pays.

Tels sont, Messieurs, les moyens que nous pouvons employer pour conjurer l'indifférence de nos compatriotes. S'il m'était donné d'avoir réussi à vous convaincre, je m'estimerais trop heureux, car avant d'atteindre l'âge viril, j'ignorais tout ce que je voudrais aujourd'hui enseigner aux plus humbles, et cette ignorance, dont j'ai rougi souvent, me pèse encore comme le remords d'une mauvaise action. Quand on est issu d'une noble race, c'est un devoir d'honneur que de veiller sur le dépôt des souvenirs domestiques. L'opinion n'approuve point qu'on y manque, et, si démocratique qu'elle tende à se faire, je doute que jamais elle encourage ces répudiations immorales qui atteignent les sentiments de famille dans leur source sacrée. Nous tous, Messieurs, qui avons le sang lorrain, nous sommes de noble race. On disait de nos ducs qu'auprès d'eux, les autres princes paraissaient peuple ; Napoléon a dit de nos pères qu'ils étaient les meilleurs soldats de la grande armée !

Tandis que je cède au mouvement d'une fierté légitime, j'entends une voix sévère qui, au nom de la France, me demande compte du but que je poursuis. Réveiller dans les cœurs le souvenir de l'ancienne patrie, c'est, selon elle, raviver un patriotisme contre lequel proteste l'acte de réunion; c'est affaiblir le sentiment national et compromettre l'unité politique, en jetant dans les institutions littéraires le poison

du fédéralisme, qui déjà se répand, mêlé à l'esprit de décentralisation. Depuis 1789, il n'y a plus de provinces, mais une seule France, indivisible dans l'affection de ses enfants, comme dans son génie et son sol. Le sacrifice des nationalités secondaires a été consommé sur l'autel de la patrie. Prétendre renouer une tradition solennellement interrompue équivaut à manifester des regrets, et ne revient à rien moins qu'à exhumer un fantôme qui peut, à un moment donné, servir de prétexte aux rancunes dont le trésor continue à s'amasser au delà du Rhin.

Voilà, Messieurs, l'objection à laquelle je dois répondre, sous peine de paraître acquiescer à la grave accusation qu'elle récèle. Est-il vrai que le lotharingisme soit une réaction, qu'il implique des regrets factieux et qu'il menace d'étouffer, en se développant, les sentiments d'affection que nous devons nourrir pour la patrie Française?

Si la Lorraine avait été réunie à la France comme l'infortunée Pologne l'a été à la Russie, si au lieu de s'éteindre d'elle-même, sa nationalité, encore vivace, avait été violemment tranchée dans sa tige, si enfin des flots de sang et d'iniquité avaient été répandus, je comprendrais que le Gouvernement empêchât l'étincelle de luire sous la cendre. N'ayant pour titres de possession que la conquête, la violence ou la fraude, il aurait à redouter le témoignage de l'histoire, et devrait dès lors en proscrire le libre enseignement. Tel n'est pas, à Dieu ne plaise, le rôle de la France dans nos contrées lorraines. Il est vrai que jadis ses ministres, mal conseillés par une ambition prématurée, exercèrent sur notre pays une pression illégitime qui produisit des effets douloureux, mais ces injustices ne se renouvelèrent point au siècle dernier. La réunion fut préparée en 1737 par des traités réguliers, de la manière la plus honorable à la fois, et pour la dynastie de Gérard d'Alsace, à laquelle on assurait le premier trône de l'Europe, et pour le peuple lorrain lui-même, à qui on accordait le maintien de toutes ses vieilles institutions nationales, en même temps qu'une dernière souveraineté ho-

norifique. Et lorsqu'en 1766, la Lorraine entra dans la famille française, elle y arriva comme une sœur bien aimée, sous le sceptre d'un prince qui avait épousé la fille de son dernier duc. Aussi, quand l'heure du dévouement eût sonné, la France recueillit-elle le prix de la conduite généreuse qu'elle avait tenue depuis cinquante ans, conduite qui avait fait oublier toutes les injustices antérieures, et n'avait plus laissé subsister que les sympathies primitives, naturelles entre peuples d'origine Gauloise.

Alors que les cendres de la nationalité étaient encore chaudes, on vit les bataillons lorrains se précipiter à la défense de la frontière, et celui qui eût connu l'avenir eût pu compter, dans leurs rangs, jusqu'à huit maréchaux de France. On vit aussi le département des Vosges mériter la palme du civisme, en acquittant, le premier, les contributions de guerre.

Il semblait que les Lorrains fussent jaloux de prouver à la patrie adoptive que, s'ils avaient eu du fer pour leurs ennemis, ils avaient réservé pour leurs frères l'or d'un dévouement sans égal. Comme ils avaient pris les armes les premiers, ils ne les déposèrent qu'à l'heure suprême, après que l'Empereur les eût déliés de leurs serments.

Du sol avaient surgi des bandes héroïques. Tandis que le canon de Montmirail retentissait encore, les partisans couronnaient les crêtes des Vosges, et, conduits par Brice, en faisaient les Thermopyles de la France. L'ennemi tombait sous le plomb des Lorrains, alors que les défections avaient lieu, et que l'ordre était donné d'abaisser, devant le drapeau blanc, les vives couleurs de la démocratie. Voilà quels ont été nos pères, et quelle est ma réponse à des accusations irréfléchies dont vous ferez justice en les méprisant.

Il est, Messieurs, un sentiment qui grandit avec le progrès de la civilisation, c'est celui qui faisait dire au poëte Térence : je suis homme, et rien de ce qui est humain ne m'est étranger. Le Christianisme a fécondé ce germe éclos dans le cœur d'un esclave romain. Plus nous allons et plus

nous avons conscience que les hommes sont des frères, que la guerree st impie, et que le temps approche, où, la volonté divine prévalant, la paix régnera sur la terre. Si un sophiste venait vous dire que le patriotisme souffre de cet épanouissement du verbe divin dans nos âmes, et que la raison d'État vous prescrit de sacrifier la meilleure part de vous-mêmes, vous répondriez, à n'en pas douter, que les affections légitimes, loin de s'exclure, se fortifient l'une par l'autre, qu'il y a dans le cœur humain un inépuisable trésor de charité, et que les meilleurs citoyens sont, à tout prendre, ceux qui aiment le plus leurs proches par le sang, leur ville natale, la province qui a été le berceau de leurs ancêtres, l'humanité qui est la grande patrie de l'avenir, et, au-dessus, Dieu, par qui tout commence et en qui tout finit.

Messieurs,

Quand j'ai dit que le zèle se ralentissait et que j'ai fait le procès de l'archéologie, ce n'est point votre Société que j'avais en vue. Loin que vous vous soyez laissés aller à l'indifférence que j'ai voulu combattre, je puis dire, sans blesser en rien la vérité, que vous avez toujours bien mérité de la patrie lorraine, et que vos *Annales* sont justement appréciées par tous ceux qui s'intéressent à son histoire.

Il me reste à souhaiter la bien-venue aux nouveaux auxiliaires, que vous avez été heureux de vous adjoindre dans le cours de cette année, et aussi, car la mort n'a point épargné nos rangs, à payer un juste tribut à la mémoire de ceux qui nous ont été ravis.

Vous avez donné l'unanimité de vos suffrages :

A M. Chavanne, licencié en droit, qui a renoncé à poursuivre la carrière de la magistrature pour se fixer au milieu de nous, et faire profiter notre agriculture des avantages de la science qu'il a acquise, en présidant aux travaux du Comice agricole de Jussey ;

A MM. Bailly, cultivateur à Saint-Maurice, Lebœuf, sous-

directeur de la ferme-école de Lahayevaux, Perdrix, agriculteur à Bazoilles,. tous trois lauréats de nos derniers concours ;

A M. le docteur Blatin, vice-président de la Société protectrice des animaux, auteur de nombreux ouvrages;

A M. Bourguin, secrétaire de la même Société, auteur aussi d'ouvrages estimables;

A M. Just Pidancet, conservateur du musée de Poligny, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de la même ville;

A M. Giraud, président du tribunal de Niort, ainsi que de la Société d'agriculture des Deux-Sèvres.

Deux de nos collègues, MM. Ferry et de Clérambault, ont eu à cœur, en nous quittant, de ne pas rompre les liens qui les attachaient à notre Société. De membres titulaires, ils sont devenus membres correspondants. Notre vœu à tous, est qu'ils se souviennent de nous et qu'un jour ils nous soient rendus.

Nous avons perdu à jamais, et sans espoir de retour ici bas, deux de nos membres associés libres : M. Gaulard, ancien professeur à l'école normale, conservateur de la bibliothèque de Mirecourt, et M. d'Hennezel, ancien membre du Conseil général des Vosges. M. Gaulard était un homme simple parce qu'il était bon, et modeste parce qu'il était savant. Ses élèves qui, en quittant les bancs de l'école, devenaient ses amis, conserveront longtemps le souvenir de sa mémoire. M. d'Hennezel a rendu au département des Vosges des services qu'il eut continués, si les infirmités de la vieillesse ne lui avaient fait une loi de renoncer à la vie publique. Voulant faire le bien jusqu'au dernier moment, il conserva les fonctions de maire de la commune de Bettoncourt, et les regrets exprimés sur sa tombe disent éloquemment qu'il en a été le bienfaiteur.

Ce ne sont pas, hélas! les seuls adieux que j'aie à faire. Au moment où nous reprenions nos travaux, M. Schœll-Dollfus nous était enlevé. Il était des nôtres depuis douze

ans ; c'est dire que l'amitié avait resserré les liens qui l'attachaient à notre société, et qu'en perdant ce collègue, nous avons été atteints dans nos sentiments les plus intimes.

Je ne vous redirai point les pieuses paroles que votre Secrétaire perpétuel, M. Lebrunt, a prononcées sur cette tombe fermée d'hier seulement. Ce serait réveiller une douleur que le temps n'a point encore assoupie. Je craindrais, en le faisant, d'attrister plus qu'il ne convient cette fête de l'étude, à laquelle vous avez convié une assemblée dont la bienveillante attention a été pour moi une récompense aussi douce qu'inespérée.

RAPPORT

de la

COMMISSION CHARGÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

DE LA

VISITE DES FERMES

dans l'arrondissement de Remiremont,

POUR L'ANNÉE 1863,

PAR M. CHAVANNE,

Membre titulaire.

MESSIEURS,

Je viens vous parler d'agriculture, l'ordre du jour le veut ainsi : mais comment, après le compte rendu si plein d'intérêt que vous venez d'entendre, puis-je espérer de captiver votre attention? On vous a parlé de travaux historiques entrepris sur tous les points pour éclairer le passé, glorieux entre tous, de notre beau pays : or pour nous autres Lorrains, qui avons l'orgueil de penser que l'histoire écrite, par un homme supérieur, d'un pays qui a donné à la France Jeanne d'Arc, la grande inspirée du patriotisme; les Guise, ces aventuriers de génie, cette famille unique dans l'histoire, que Châteaubriand a nommés les véritables rois de leur temps; Chevert, l'héroïque enfant trouvé, précurseur de la glorieuse phalange des grands plébéiens de la République et de l'Empire; Drouot, Victor, Oudinot, Gouvion de Saint-Cyr, Lassalle, Gerard,

Lobeau, Ney, ce brave des braves, et tant d'autres que je me fatiguerais de vous nommer; que cette histoire, disons-nous, sera le plus éclatant fleuron de nos annales françaises, nous ne pouvons entendre évoquer les *gestes* de nos pères sans que tout autre intérêt, si grand qu'il puisse être, disparaisse absorbé par le sentiment du patriotisme lorrain. — J'ai donc besoin de toute votre indulgence, et, si vous voulez bien me l'accorder, je vous promets, en retour, de ne la pas mettre à une épreuve trop prolongée.

Avant de vous parler de chacun de vos lauréats en particulier, votre Commission d'enquête agricole a besoin de vous faire part de l'impression générale qui lui est restée. Il faut le dire, en tenant compte de la différence des moyens à la disposition des concurrents, chez tous elle a trouvé de l'intelligence unie à un travail opiniâtre et persévérant pour dompter une nature qui ne donne que ce qu'on lui arrache par la force; ici des transports de terre pour convertir en prairies fécondes des mares d'où s'exhalent en été des miasmes putrides, là des travaux de nivellement opérés avec discernement, et économiquement faits; ailleurs, l'extraction de rochers souvent énormes dont les fragments symétriquement arrangés dessinent ces morceaux de champs de toutes dimensions, qui s'étagent à toutes les hauteurs, affectent les formes les plus variées, et qui, semés en seigle, tranchaient, lors de notre excursion, par la couleur de leurs épis mûrs, sur la verdure des pâturages non moins bizarrement dessinés et les teintes grisâtres des rochers, et donnaient à tout cet ensemble un aspect réjouissant, dont nos chemins de fer vulgariseront bientôt les beautés trop peu connues au dehors. Partout dans cette forte population de nos montagnes, de l'activité, de l'énergie, de la persévérance. On peut dire d'elle qu'elle n'a point manqué à sa tâche, et qu'elle arrive par la constance à dominer les difficultés de toutes sortes que la nature du terrain et l'âpreté de son climat lui opposent en vain : partout et incessamment le désert aride recule devant elle, la suite de ce rapport en sera la justification.

CHAPITRE 1er.

GRANDES PRIMES DU GOUVERNEMENT ATTRIBUÉES A L'ARRONDISSEMENT DE REMIREMONT.

M. Guerre, à la ferme des Molières, à Plombières.

Depuis une dizaine d'années M. Guerre a pris la culture d'une propriété à l'état d'abandon située à la porte de Plombières. Il a d'abord fait construire des bâtiments commodes, spacieux, bien distribués. Il a convenablement disposé les fumiers, de manière à les pouvoir arroser à volonté, à faire écouler le purin dans les terrains en aval, et, pour cela, convertis en prairies au moyen de nivellement et de rigoles transversales, chargées de conduire l'eau, sans la laisser se perdre, sur un coteau extrêment rapide, au sommet duquel M. Guerre a établi un réservoir qui fournit à l'arrosage. Il s'est mis à défricher avec énergie, à transporter des milliérs de voitures de pierres, dont une partie lui a servi à ses constructions, puis, au moyen d'instruments perfectionnés, a remué profondément un sol qui ne l'avait jamais été qu'à la surface. Toutes ces avances faites à la terre ont porté leurs fruits : nous avons vu en juillet dernier des beaux produits en céréales, qui démontrent l'utilité des travaux de M. Guerre et leur bonne direction. En engageant immédiatement un capital considérable, M. Guerre est allé plus vite dans la voie des améliorations et du produit brut, mais les dépenses faites par lui ne sont pas encore couvertes : nul doute au surplus qu'avec de la persévérance et en continuant les mêmes errements, M. Guerre n'atteigne ce but et n'arrive, en fin de compte, à l'objet que l'on doit toujours se proposer en agriculture, à savoir l'augmentation de valeur de la propriété. Son étendue est de 20 hectares, dont moitié en prairies naturelles établies sur le versant d'une côte extrêmement

inclinée. Nous vous proposons de décerner à M. Guerre une médaille en vermeil et une prime de deux cent cinquante francs.

M. Laurent, Émile, à Remiremont.

A trois kilomètres de la ville, sur la route du Val-d'Ajol, M. Laurent fait valoir par lui-même, depuis plus de neuf années, une petite ferme de treize hectares d'un seul tenant, formée d'un sol siliceux, mélangé de petits cailloux, avec un sous-sol analogue très-dur et peu perméable, sorte de poudingue en décomposition que l'on rencontre assez fréquemment dans les sous-sols de la vallée de la Moselle : la couche arable sablonneuse est d'épaisseur très-variable. En prenant cette ferme, qui avait été épuisée par une mauvaise culture, M. Laurent a d'abord fait comme tout le monde, afin d'apprendre la pratique du métier, pour faire mieux ensuite que les autres en ajoutant à leur expérience le fruit de ses observations personnelles. C'est en procédant avec cette sagesse, qu'il est arrivé successivement à convertir en prairies naturelles les trois cinquièmes de sa ferme qu'il remet en terres arables chaque cinq ou six années, et qu'il est parvenu, en suivant une progression régulière et continue, à produire des récoltes meilleures d'année en année et à obtenir, en 1863, 1,860 gerbes seigle et avoine, quand il n'en obtenait que 800 en 1856; les fourrages ont aussi notablement augmenté, il en est résulté que les constructions, autrefois suffisantes, doivent être incessamment doublées pour satisfaire aux besoins actuels.

On le voit, dans le système d'amélioration de la terre, M. Laurent ne lui a fait d'autres avances que celles de son temps, de son intelligence et de ses soins, attendant, pour construire des bâtiments plus convenables, que ses améliorations agricoles les rendissent insuffisants et qu'ils devinssent par là un obstacle à des progrès ultérieurs. Sans nous prononcer sur la supériorité de l'un ou l'autre système, nous aurons à louer chez M. Laurent, non pas seulement une pratique éclairée

mais ce qui est plus rare chez nous, la persévérance. Nous vous proposons, en conséquence, de donner à M. Émile Laurent une médaille de 1re classe et une prime de deux cents francs.

M. Lecoanet, Antoine, d'Eloyes.

M. Lecoanet possède, depuis 17 ans, une petite féculerie montée très-économiquement par lui-même. Autour de son établissement, et grâce aux bénéfices qu'il en a retirés, il a acheté des terrains entièrement stériles, les a nivelés, assainis, nettoyés, puis transformés en prairies d'une abondance peu commune. Pour arriver à ce résultat, il a creusé un réservoir considérable dans la partie supérieure, pour emmagasiner toutes les eaux en amont et les fournir à volonté à son usine, puis, à leur sortie, et afin d'éviter les graves inconvénients provenant d'un excès de saturation par les résidus de fécule, il les mélange en les étendant avec des eaux pures venant d'une autre direction, avant de les conduire sur ses prés par des rigoles habilement dirigées : c'est ainsi qu'avec 3 hectares 50 ares de prés, il parvient à nourrir abondamment un cheval, sept vaches et quelques moutons : il possède dans la plaine, et par parcelles divisées d'inégales dimensions, 3 hectares 30 ares de champs. Ici l'association de l'industrie avec l'agriculture produit des résultats qu'isolément elles seraient hors d'état de fournir. Votre Commission vous propose de décerner à M. Lecoanet une prime de cent cinquante francs, et une médaille de première classe.

M. Joley, adjoint au Tholy.

Depuis 14 ans, ce propriétaire a successivement acheté par parcelles, aujourd'hui réunies, environ 8 hectares, dont 6 en prés et 2 en terres arables qui produisent des pommes de terre, du seigle et de l'avoine : le tout lui coûte environ 14 mille

francs. Comme chez tous nos autres concurrents, mais peut-être sur une plus grande échelle, il y a eu défrichement, extraction des roches qui couvraient presque entièrement la surface, nivellement, drainage des terrains supérieurs qu'il a assainis, et dont il conduit les eaux dans les parties inférieures. Le produit annuel d'un fourrage aromatique excellent est estimé à 20,000 kilogrammes, suffisant à la nourriture de huit vaches de moyenne taille en bon état. Nous avons vu dans cette étable deux vaches castrées, que le propriétaire appréciait beaucoup : le drainage est en pierres, bien exécuté et bien dirigé. Ajoutons en même temps, comme explication et à la louange de M. Joley, que la quantité énorme de roches qu'il a extraites lui ont servi à différentes constructions dont il était l'entrepreneur. M. Joley, croyons-nous, par son intelligence et son travail, mérite une distinction que votre Commission vous propose de fixer en lui donnant une prime de 150 francs et une médaille de première classe.

M. Georgel, du Syndicat-de-Saint-Amé.

M. Georgel possède 16 hectares de prés et champs, 4 hectares de bois. Ses travaux consistent en : repeuplement de bois par un semis de sapin et repiquement de même essence ; défrichement de plusieurs parties, emploi des roches qui en provenaient pour combler des inégalités ; saignées pour assainir les parties trop humides à la surface seulement ; drainage en pierres pour les parties dont l'humidité a trop de profondeur ; construction de deux bassins avec revêtement en maçonnerie sèche, et pertuis à portière mobile pour recueillir les eaux qui découlent du drainage des terrains supérieurs, et les fournir selon les besoins aux prés inférieurs : ces travaux non encore terminés ont pourtant fourni de beaux résultats, et donnent à la propriété, d'un seul contexte, une apparence de richesse qui se retrouve aussi dans les bâtiments de la ferme ; un beau bétail entretenu à l'écurie où nous avons

compté neuf grosses vaches. Votre Commission vous propose de décerner à M. Georgel une médaille de première classe et une prime de 100 francs.

CHAPITRE II.

PRIMES DE LA SOCIÉTÉ.

M. Legay, Nicolas-Joseph, à Jarménil.

M. Legay, de Jarmenil, est celui de vos concurrents dont l'œuvre est le plus facilement appréciable et peut-être le plus méritoire. Le 20 novembre 1860, il achetait de la commune un terrain en friche d'un hectare situé à trois cents mètres du village, pour l'énorme somme de 7,100 fr. Il s'est mis à l'œuvre au mois de mars suivant, et au mois de juillet de la même année, il avait nivelé complétement et disposé le terrain en pentes régulières, ouvert des canaux de différentes dimensions, établi des portières : ce travail lui a coûté, sur registres, environ 2,000 fr. à l'aide duquel il a créé une prairie qui lui coûte plus de 9,000 fr., mais qui en vaut, nous a-t-on assuré, de 13 à 14 mille; il y a donc là un fructueux emploi des capitaux, et une création de valeur qui mérite tous vos encouragements; en conséquence votre Commission vous propose de donner à M. Legay, une médaille de première classe.

M. Lecomte, à Vagney.

M. Lecomte a acheté de la commune des terres vaines et vagues d'une contenance de plus de 4 hectares pour la somme de 2,500 francs. C'est assez dire qu'elles étaient à peu près complétement stériles : avec une dépense d'environ 3 mille francs, il a nivelé, assaini ce terrain, et il en a fait un pré,

qu'on peut dire, sans exagération, très-beau, dont il entretient et accroît incessamment la fertilité, par des fumiers abondants fabriqués dans son auberge. Situé dans cette admirable et immense vallée de Vagney, ce pré de M. Lecomte donne un bon exemple qu'il serait désirable de voir suivre par ses voisins, au grand profit de leurs intérêts et, partant, de ceux du pays. Votre Commission vous propose de décerner à M. Lecomte une médaille de première classe, en regrettant de ne pouvoir lui donner rien de plus.

M. Perrin, à Cornimont.

Nous avons vu là encore les bons effets de l'alliance de l'industrie avec l'agriculture. Vous trouvez chez M. Perrin des travaux d'amélioration de toutes sortes, sur une grande échelle : ainsi qu'il nous le disait lui-même, ses travaux lui reviennent à un prix très-élevé, et sont néanmoins encore une bonne opération, par le motif qu'ils sont exécutés par des manœuvres attachés aux nombreuses usines du grand manufacturier, dans les moments où ils n'y sont point employés, et où pourtant il faut continuer leurs salaires; on conçoit alors que tout ce qu'ils font en dehors de leurs occupations ordinaires est autant de gagné pour le patron. Il y a donc là bonne entente du travail, habile direction, mais dans des conditions si exceptionnelles qu'elles ne peuvent être offertes en exemple : néanmoins nous vous proposons de donner à M. Perrin une médaille de première classe pour l'habileté qu'il déploie dans les opérations agricoles ainsi que dans ses belles usines.

M. Gérard, à Pont.

Avec ses seules ressources, M. Gérard a assaini complétement et transformé en bons prés 3 hectares de marais, en remplissant avec des terres amenées quelquefois de très-loin, les bas-fonds d'où s'élevaient pendant l'été des émana-

tions putrides, qui entretiennent des fièvres continues dans ce malheureux village, où le mal règne en permanence : la cause de ce triste état de choses est due à la disposition du sol, qui n'a pas ou presque pas d'inclinaison, et dont les inégalités forment des mares d'eaux croupissantes, entretenues par les débordements de la Moselle. Les travaux de M. Gérard ont donc un double intérêt, d'assainissement d'abord, puis d'amélioration agricole importante, et, à ce double titre, méritent une mention toute particulière, pour encourager chacun à imiter son exemple. Mais l'initiative individuelle n'offre pas assez de ressources pour qu'on puisse se reposer sur elle du soin d'agir assez promptement, nous pensons donc qu'il y aurait lieu de solliciter l'intervention de l'autorité administrative, pour grouper en faisceau toutes les forces isolées, paralyser les mauvais vouloirs individuels, et arriver ainsi à une prompte disparition du fléau qui désole cette commune. Cette bonne œuvre ferait en même temps la prospérité de ce village dont la situation à 3 kilomètres de la ville et de la gare de Remiremont, dans une admirable plaine, une fois assainie, n'aurait rien à envier aux plus heureux, traversé qu'il est d'ailleurs par un chemin de grande communication, destiné par la suite à relier Vagney et toute la vallée de Saulxures, Cornimont et la Bresse, à la gare du chemin de fer, par la voie la plus commode et de beaucoup la plus courte, sur la rive gauche de la Moselotte. Nous vous proposons en conséquence d'accorder à M. Gérard une médaille de première classe.

M. Thouvenin, commune de la Forge.

M. Thouvenin, cultivateur au pré Cunin, a défriché, amélioré, amendé un terrain en quatre parcelles, de 9 hectares 45 ares en totalité. La plus ancienne de ces acquisitions remonte à 1849, et c'est dans cet espace de 14 ans qu'il est parvenu à transformer sa propriété, au point qu'elle nourrit abondamment 7 vaches de grande taille, quand elle en nour-

rissait 3 à grand'peine avant les améliorations par lui pratiquées. Ce fait, attesté par les autorités les plus recommandables, donne à M. Thouvenin un droit légitime à vos récompenses, que nous vous proposons de fixer à une médaille de 1re classe.

M. Creusot, Jean-Pierre, à la Heutotte, Val-d'Ajol.

M. Creusot a continué de marcher dans la voie de progrès ouverte devant lui par son père, un de vos lauréats de 1850. Après l'accroissement de produits obtenu par les travaux de défrichement, il a fallu augmenter notablement les étables où ils devaient être consommés. C'est ce qu'a fait M. Creusot, dans des proportions qui méritent d'être offertes en exemple aux autres cultivateurs, chez lesquels les écuries sont, à peu près sans exception, extrêmement défectueuses. Ainsi, il a donné à son écurie 15 mètres de longueur, sur 9 mètres 80 centimètres de largeur et 2 mètres 80 centimètres de hauteur. Ce sont de très-belles et très-bonnes proportions, irréprochables au point de vue de la salubrité. Il a en outre établi une fosse à purin, ce qui est encore un progrès notable à encourager. Votre Commission vous propose, en conséquence, d'attribuer une médaille d'argent de 1re classe à M. Creusot.

Echo des Vosges, journal à Remiremont.

L'Écho des Vosges, édité à Remiremont, est un journal qui s'occupe beaucoup d'agriculture. Il publie de fois à autre des travaux qui lui appartiennent en propre, mais plus souvent des articles bien choisis dans les recueils spéciaux les plus autorisés, et quelquefois publiés par les journaux politiques de Paris. Ce procédé, où la personnalité du journaliste s'efface, pratiqué par un homme intelligent, peut être extrêmement utile à ses lecteurs. Nous félicitons l'auteur du modeste rôle qu'il consent à accepter devant le public, eu égard au service

qu'il lui veut rendre, et, pour cela, nous n'hésitons pas à le prier de persévérer dans cette utile voie, et à vous proposer de lui décerner, à titre d'encouragement, une médaille de 1re classe.

M. Marion, de la Bresse.

Vous avez ajourné, l'an dernier, l'examen du mémoire de M. Marion, sur l'agriculture des montagnes, et de l'appareil qu'il a construit pour le transport du poisson vivant.

Le mémoire donne, sur la culture des montagnes et sur la production des engrais, des indications dont plusieurs sont appliquées; il renferme, de plus, des idées nouvelles dont l'exécution rendrait un grand service au pays. Vous avez souvent parcouru les vallées supérieures des Vosges, vous avez vu les flancs des montagnes marquetés de parties cultivées, entourées de murs, que l'on désigne sous le nom d'essarts. Ces essarts sont séparés les uns des autres par des bandes qui n'ont pas encore été défrichées, et qui servent d'accès aux essarts et de pâture au bétail. Les accès ne sont pas praticables aux voitures; la culture, le transport des engrais et des récoltes se font à bras et à dos d'homme, et la pâture ne produit que déception, par suite des accidents qui arrivent journellement au bétail. Au lieu de cette culture qui ne peut jamais progresser dans de pareilles conditions, M. Marion voudrait d'abord sillonner les flancs des montagnes de chemins praticables aux voitures, assurer l'écoulement des eaux, défricher les pâtis, faire des prés dans les terrains humides ou qui peuvent être arrosés, et cultiver le reste suivant des sillons horizontaux disposés en terrasse autant que possible, pour maintenir les terres supérieures.

L'idée est radicale, mais elle est praticable, car les essarts, et les pâtis qui les entourent, appartiennent au même propriétaire, qui est la commune.

La réalisation de cette idée doit rencontrer de grands obstacles, car il faut supprimer ce qui existe pour créer une culture nouvelle.

Encourageons néanmoins l'idée de M. Marion, et espérons qu'il se trouvera, à la tête des administrations municipales, des hommes de cœur et d'initiative qui la réaliseront.

Les appareils primitivement construits pour le transport du poisson vivant, produisaient l'agitation de l'eau, comme cela a lieu dans nos ruisseaux, le rouet qui donnait cette agitation tuait ou blessait le poisson, et les parois de l'appareil étaient encore une cause de destruction. Marion a reconnu que l'agitation de l'eau n'avait d'autre effet que de renouveler l'air nécessaire à la respiration du poisson, il a imaginé l'introduction de l'air par insufflation ; le fond de l'appareil est en caoutchouc, et forme un matelas d'air qui sert de réservoir et préserve le poisson du choc des parois.

L'air passe du réservoir dans l'eau au moyen d'un robinet qui en règle l'introduction, car la trop grande quantité serait aussi nuisible au poisson que le manque d'air. Quand le réservoir est vide on le remplit, en élevant le vase comme la joue d'un soufflet.

Marion a pris un brevet et s'est associé un pêcheur de la Bresse, nommé Vançon. Tous deux ont amené 220 kilogrammes de truites dans 400 litres d'eau ; le transport s'est effectué sans changer d'eau et sans perte de poisson.

Ces Messieurs ont reçu les félicitations de l'Empereur, une médaille d'argent et une prime de 100 fr. de la Société impériale et centrale d'agriculture, on devait aussi leur payer le poisson qui a été déposé dans les bassins du collége de France, mais il paraît qu'on a oublié ; d'autres voyages ont été exécutés avec le même succès, et, en 1860, Vançon réussit parfaitement à conduire du poisson vivant en Algérie, pendant les chaleurs de juillet.

L'eau qui ne renferme pas d'air est indigeste, M. Marion part de ce principe pour recommander l'usage de l'insufflation aux eaux distillées, de citernes, de puits ou de sources, qui ne sont pas aérées, et qui sont destinées à l'alimentation de l'homme.

Le mémoire de M. Marion renferme de très-bonnes idées,

l'appareil à transporter le poisson est très-ingénieux, mais il arrive un peu tard, car le poisson disparait de nos ruisseaux. Nous vous avons dit, l'an dernier, ce qu'était M. Marion, vous avez encouragé ses travaux industriels par une médaille de 1re classe, et cette année vous récompenserez ses travaux agricoles par une prime de 100 fr.

M. Michel, Jean-Georges, à Aumontzey.

M. Michel, Jean-Georges, s'est pendant de longues années livré avec succès à des travaux de pisciculture, qui lui ont valu les suffrages des personnes les plus compétentes du pays où il a opéré, et notamment de M. Remy, l'un des deux véritables et seuls auteurs de cette utile science, dont le retentissement qui se fait aujourd'hui autour d'un certain nom tendrait à faire oublier les modestes inventeurs. Nous vous proposons de décerner à M. Michel, Georges, une prime de 25 francs.

M. Poirot, manœuvre à Vaubexy.

Il y a cinq ans, M. Poirot a acheté, pour très-peu de chose, un terrain de 56 ares entièrement improductif. Il s'est mis, dès cette époque, à l'œuvre avec énergie et persévérance, a nivelé, détourné les eaux torrentielles, dirigé celles qu'il voulait utiliser, et a fini par le transformer en un très-bon pré; nous vous proposons, en conséquence, de donner à M. Poirot une somme de 25 francs et une mention honorable.

M. Magnières fils, de Boulaincourt.

M. Magnières, fils, de Boulaincourt, a soumis à la Société un long travail sur la maladie de la pomme de terre. Que n'a-t-on pas écrit déjà sur ce sujet? Et pourtant le mal reste et persiste d'une façon décourageante. La théorie nouvelle de M. Magnières l'arrêtera-t-elle? Les faits seuls répondront.

Mais sans proclamer ce système excellent, persuadée au contraire que le dernier mot est loin d'être dit, votre Commission a pensé néanmoins que les efforts mêmes de M. Magnières méritaient une récompense, et elle vous propose de lui décerner une médaille de 2e classe.

M. Ferriot, Nicolas, garde forestier à Gugney-aux-Aulx.

M. Ferriot s'est livré avec persévérance au reboisement de 6 hectares de terrains, abandonnés comme impropres à toute espèce de production. Il a également établi une pépinière de 15 ares dans l'intérêt des forêts confiées à sa surveillance. Nous vous proposons de récompenser cette initiative du garde Ferriot par une médaille de 2e classe en argent.

M. Georges Durand, instituteur à Clefcy.

M. Durand, instituteur à Clefcy, canton de Fraize, a consacré ses moments de loisir au reboisement de 3 hectares de terrains, visités et appréciés par M. l'Inspecteur des forêts du canton de Fraize; en présence de l'attestation d'une autorité aussi compétente, nous n'avons qu'à nous incliner et à vous proposer de donner une médaille de 2e classe en argent à M. Georges Durand.

M. Noël, de Sapois, jardinier.

M. Noël a entrepris depuis plusieurs années la plantation du pommier à cidre dans l'arrondissement de Remiremont; cette tentative, si elle réussit, peut être pour cette région, jusqu'alors deshéritée à cet égard, une chose utile et féconde, et tous les travaux et les efforts faits dans ce sens méritent vos encouragements; c'est en nous plaçant à ce point de vue que nous vous proposons de décerner à M. Noël une médaille de 2e classe en argent.

M. André, Joseph, à l'hospice de Bruyères.

La commission de l'hospice de Bruyères, par l'organe de son président, nous signale le sieur André, Joseph, domestique au service de cet établissement, pour avoir fait, *proprio motu,* de notables améliorations dans un pré de plus de 2 hectares appartenant à l'hospice, afin que, par nos récompenses, nous aidions l'hôpital de Bruyères à se l'attacher par les liens de la reconnaissance. Nous félicitons hautement André, Joseph, de provoquer un semblable intérêt de la part de ceux qui emploient ses services; mais, réduits à faire des vœux pour la durée d'une entente aussi cordiale, nous recommandons aux parties contractantes ces concessions mutuelles qui en sont toujours la condition indispensable, et, pour y aider dans la mesure de nos forces, nous vous proposons d'accorder au serviteur laborieux et fidèle une médaille de 2e classe.

M. Demange, Jean-Baptiste, de la Seuche, commune de Saint-Etienne.

M. Demange a acheté, il y a sept ans, une propriété en trois parcelles de terre, formant ensemble 7 hectares 50 ares, pour 4,550 francs, qu'il vient de revendre il y a quelques mois pour 10,000. Cette plus-value a été obtenue par le défrichement de beaucoup de parties incultes, par l'extraction des nombreuses roches éparses çà et là à la surface, dont M. Demange s'est servi pour combler des inégalités, assainir, et quelquefois drainer. C'est un travail considérable non terminé, mais qui fait déjà ressortir la propriété au milieu de celles qui l'entourent; nous avons compté cinq vaches à l'écurie. Malgré le mérite de ce travail, le propriétaire n'ayant point mené à fin son système d'amélioration évidente sans doute, mais stérile, si elle n'est pas poursuivie par son nouveau possesseur, il n'y a pas, quant à présent, de résultat définitivement acquis :

votre Commission a donc pensé qu'il y avait lieu de le proposer à vos récompenses pour une médaille de 2e classe.

M. Mougel, Jean-Joseph.

M. Mougel, Jean-Joseph, a créé, sur la rive gauche de la Moselotte, un pré de bonne qualité, avec des terrains primitivement de nulle valeur : faire des digues pour le défendre contre l'invasion des eaux de la rivière, dessécher les mares en les comblant avec des matériaux transportés en grande quantité, creuser un canal revêtu de parois bâties en chaux et sable, régulariser et redresser par un mur le cours irrégulier de la rivière, tel est l'ensemble des travaux que M. Mougel a exécutés, pour obtenir de grèves stériles un très-bon pré de 2 hectares, et pour lequel nous vous proposons de décerner à son auteur une médaille de 1re classe.

M. Castel.

M. Castel vous a présenté une brochure sur la création d'un cheval à deux fins par le croisement du percheron et de l'arabe.

Dans cette brochure, l'auteur donne les caractères du cheval à deux fins, trop rare en France, et, après avoir fait valoir toutes les qualités du cheval percheron, qui s'en rapproche déjà beaucoup par ses aptitudes et sa conformation, il examine les règles qui doivent guider dans le choix de l'étalon améliorateur.

Par un parallèle bien senti entre l'étalon anglais et l'étalon arabe, M. Castel fait voir que le dernier l'emporte de beaucoup sur le premier pour obtenir le résultat demandé, car il réunit à la beauté des formes la rusticité, et la sobriété à une assez grande vitesse.

Puis il donne les conditions d'hygiène nécessaires pour l'élevage du poulain, et termine par les avantages pécuniaires qui doivent résulter de l'élevage de cette sous-race, qui, si

elle ne réunit pas toutes les conditions recherchées, sera toujours de défaite, pouvant être employée à un autre service, tandis que les chevaux de race anglaise, lorsqu'ils sont manqués, sont plutôt onéreux qu'utiles.

Toutes les idées émises par M. Castel sont excellentes et prouvent une grande étude du cheval. Elles pourraient être appliquées non-seulement au croisement avec le percheron, mais avec la plupart de nos races françaises, et, si l'on n'obtient pas autant de taille par le croisement arabe que par le croisement anglais, on obtiendra du moins des sujets plus sobres et plus rustiques, et s'ils ont une vitesse un peu moins grande, ils auront en compensation beaucoup plus de fond.

Le croisement avec le percheron serait insuffisant à cause du petit nombre de sujets, et de plus, pour notre pays, il subirait les mauvaises influences dues à l'élevage, qui péche généralement par l'absence d'avoine.

La Commissson vous propose de récompenser la brochure de M. Castel par une médaille de 2e classe en argent.

M. Lambert, Joseph, au Ménil.

Ce propriétaire a fait pratiquer dans un sol tourbeux, sans fermeté, un drainage selon le procédé de M. Thomas, et sous la direction personnelle de cet inventeur. Le terrain n'y a rien gagné, et c'est un travail à recommencer, ainsi que le disait M. Lambert lui-même, mais à recommencer dans d'autres conditions, soit en pierres, soit avec tuyaux. Il défriche et assainit des terrains, jusque-là sans valeur, que nous avons vus de nos propres yeux, il entretient huit belles vaches dans ses écuries, et obtient ces résultats avec 6 hectares de prés, 120 ares de champs dits essarts, et 4 hectares situés à Ventron. L'esprit de négoce qui fait le fond du caractère des montagnards vosgiens, nous a paru plus développé chez M. Lambert que l'esprit agricole; nous le croyons donc inférieur aux autres concurrents; mais il a des travaux estimables, et nous vous proposons, à ce titre, de lui décerner une médaille de 2e classe.

M. Mathieu, Jean-Nicolas, à Deyvillers.

M. Mathieu a donné à sa sollicitude une autre direction. Il s'est appliqué à utiliser les vides qui se rencontrent dans les forêts les mieux tenues, en les plantant des arbres fruitiers qu'il juge les plus susceptibles de prospérer dans ce milieu. Vous avez déjà encouragé ses efforts; M. Mathieu y persévérant, nous vous proposons de lui accorder le rappel de la médaille qu'il a obtenue de vous à l'origine de ses travaux.

M. Morlot, de Baudricourt.

En ce qui concerne la demande de M. Morlot, de Baudricourt, votre Commission, en considération de l'importance du travail annoncé (16 hectares mis en pré), a pensé qu'il conviendrait mieux de traiter cette demande, comme elle semble le mériter, en allant sur les lieux, ce qu'elle pourra faire, puisque la visite de votre jury-voyageur aura, l'année prochaine, l'arrondissement de Mirecourt pour théâtre de ses explorations.

M. Noël.

Nous terminerons cette deuxième partie par quelques mots au sujet de la propriété de M. Noël, président du Comice agricole de Remiremont, comme couronnement de ce que nous avons visité de plus beau dans notre exploration, tout en vous déclarant, ainsi que nous l'avons fait nous-même à M. Noël, que nous ne le proposons point à vos récompenses, par ce motif que M. Noël les a toutes épuisées, depuis la simple prime du comice local jusqu'à la plus haute, je veux parler de la croix de la Légion d'honneur, digne rémunération de ses travaux persévérants et éclairés.

Disons donc que tout marche d'ensemble dans cette belle propriété, et que, sous l'œil perspicace et vigilant du maître, nulle partie ne reste en souffrance : prairies naturelles,

nivelées, drainées, améliorées de toutes les manières, le disputent aux terres arables, dont une partie vient encore accroître la masse des fourrages, déjà si abondants, par des plantes annuelles ou bisannuelles consacrées à la nourriture du bétail; belle écurie remplie de bêtes à cornes, dont on peut dire que M. Noël est le créateur de l'espèce, par un choix judicieux et des soins éclairés; une administration vigilante et partout de l'ordre, voilà les principaux éléments de ce que nous dirions avec trop de prolixité, et dont nous aimons mieux recommander la visite à ceux qui voudront s'éclairer : ils trouveront là tout à la fois et plaisir et profit à entrer en communication avec un hôte plein de bonne grâce et d'aménité.

CHAPITRE III.

M. l'abbé Morizot, curé de Bussang.

La troisème partie du travail de votre Commission est relative à l'un de vos concurrents, dont les résultats obtenus et la méthode employée nous ont paru si remarquables, que nous avons voulu le signaler à votre attention toute particulière, par une place à part dans notre rapport : nous voulons parler des travaux d'irrigation de M. le curé de Bussang.

Bussang, comme chacun sait, est placé à l'extrémité supérieure de la vallée où la Moselle prend sa source. A ce point de départ, comme plus bas, si la nature offre toujours la même variété d'aspect, c'est avec un je ne sais quoi de plus âpre qui tient à la pauvreté de ces montagnes, dont la température est fort souvent trop élevée en été, trop basse en hiver. Quand nous avons visité ce pays, en juillet dernier, les rayons d'un soleil dévorant avaient tout desséché. C'est ce sol deshérité que M. le curé Morizot a entrepris de disputer au désert, et il y est parvenu, voici les faits :

Les terrains en questions, contenant 4 hectares, ont coûté 13,000 francs; les travaux de nivellement, épierrement,

confection d'aqueducs, etc. etc, la somme de 3,500 francs, en tout 16,500 francs; avant les travaux susdits, ces terrains rapportaient de 6 à 7 mille kilogrammes de foin et regain, le produit s'élève aujourd'hui à 25 mille kilogrammes, par suite de la revente de 80 ares pour 5,500 francs; il faut déduire cette somme de la première, ce qui ramène le prix de la propriété de M. Morizot à 11,000 francs, et sa surface à 3 hectares 20 ares produisant une récolte de 20 mille kilog.

M. Morizot a fait défricher et mis en prairies deux hectares de terrains communaux, appelés essarts; il a fait exécuter en nivellements, aqueducs, etc., les mêmes travaux que dans sa propriété, avec des résultats identiques. Cette révolution dans l'état du terrain est due à une cause majeure qui prime toutes les autres, et qui constitue l'originalité de la méthode. Elle consiste, cette méthode, à aller chercher les eaux intérieures qui suintent entre deux couches, l'une perméable au-dessus, l'autre imperméable au-dessous, à les ramener à la surface, au moyen de tranchées quelquefois profondes, disposées et combinées entr'elles de manière à recueillir toutes les eaux supérieures pour les disperser ensuite à ciel ouvert, par des rigoles presque horizontales, sur les versants qu'elles arrosent, avec une pente très-peu sensible; quand cette premième zone, usant des eaux ainsi emmaganisées à son profit, les a presque entièrement absorbées, un nouveau système de captation, identiquement pareil au premier, les recueille à leur sortie des terrains irrigués, et les distribue ensuite par les mêmes procédés dans la zone d'aval, pour y produire les mêmes effets. C'est ainsi, et traitées de la même manière, que les mêmes eaux, après avoir successivement servi à l'arrosage des terrains divisés en bandes horizontales, arrivent à la dernière, sans avoir rien laissé perdre dans cette progression économique si habilement dirigée.

Voilà en quelques mots l'exposé du système : amener à la superficie les eaux cachées entre deux terres, les aérer en les distribuant à la surface par des rigoles horizontales

combinées avec ce que M. Morizot appelle des aqueducs, mis en tête de chaque zone, à laquelle ils sont chargés de fournir l'eau nécessaire.

Nous croyons qu'il y a dans le procédé de M. l'abbé Morizot une véritable découverte, dont l'application, généralisée à toutes les montagnes des Vosges, avec leur sol formé de la décomposition des roches de grés et de granits, peut opérer une véritable révolution dans toute cette partie de notre département, où il se fait déjà un mouvement si actif du bétail, mais qui triplerait bientôt avec le défrichement des pentes, et leur arrosage par la méthode de M. l'abbé Morizot.

Nous avons voulu savoir si ses paroissiens étaient aussi pénétrés que lui de l'excellence de sa méthode; la preuve nous en a été donnée par un honorable industriel, ancien maire de Bussang, M. Pottecher, qui après avoir vu, s'est fait le disciple de M. Morizot : quelques autres personnes ont aussi commencé à entrer dans le mouvement.

L'exposé de sa méthode nous a été fourni par M. Morizot lui-même, mais ce qu'il ne dit pas, et que nous avons le devoir de proclamer, c'est que les bénéfices obtenus par M. Morizot dans ses améliorations agricoles, sont consacrés tout entiers à l'entretien d'un établissement qu'il a fondé, où sont recueillis et soignés des vieillards et des infirmes sans ressources. A nos respectueuses félicitations, M. Morizot nous a répondu avec simplicité *qu'il se croyait débiteur envers les pauvres de ce que la Providence lui avait appris à gagner.*

Mais ce n'est pas tout que de signaler à votre attention, pour qu'à son tour l'attention publique en soit saisie, l'apparition d'une méthode nouvelle; il faut encore examiner si les conditions économiques au milieu desquelles elle se produit, ne feront point obstacle à sa diffusion. Or il est impossible de nier que la pratique, sur une très-grande échelle, de cette féconde méthode soit subordonnée à une véritable révolution dans la jouissance de la plus grande partie des terres des montagnes : expliquons-nous.

Chacun sait qu'à l'exception du fond des vallées et des terrains qui entourent les habitations éparses çà et là, tout le sol des montagnes, sous la dénomination d'*essarts*, appartient aux communes. Or, qu'un individu se livre au défrichement d'un coin de terre et le cultive, personne n'a rien à lui dire, il en jouit lui et ses descendants à perpétuité, sous condition d'une redevance presque insignifiante, quelquefois dérisoire, au profit de la caisse communale. Ce laisser-faire est poussé si loin que, de même qu'il le transmet à ses enfants, il est loisible au tenancier de le céder à titre onéreux à un tiers, qui jouit à son tour aux mêmes conditions que son vendeur. Cette faculté, laissée au premier venu, de s'établir où il lui plait, produit un désordre, fort pittoresque assurément, mais non moins dommageable pour la prospérité de ces terrains eux-mêmes, dont l'exploitation est d'une difficulté extrême par l'absence des chemins. Les chemins, Messieurs, toujours les chemins, toute la synthèse agricole est renfermée dans ce mot : les chemins. Nous y reviendrons tout à l'heure. Nous venons de dire que la caisse communale ne retirait à peu près rien du loyer de ses biens, on nous en a donné à Bussang une preuve que nous recommandons à qui de droit. Quelqu'un demandait à louer un essart à son possesseur, il lui en offrait 45 francs par année de loyer. Le tenancier en voulait davantage : on ne put parvenir à s'entendre, cependant le solliciteur désappointé voulut connaître le chiffre de la redevance payée à la commune, il trouva que le tenancier en question rendait 80 centimes !

Nous affirmions plus haut que, pour les terrains dont nous parlons, l'absence de chemins était une cause de dépréciation que nous n'osons pas mesurer, parce que nous serions taxés d'exagération ; jugez-en, Messieurs, par un fait qui vient de se produire, et à l'appui duquel je fais appel au témoignage de M. le Conservateur des forêts, notre collègue. Il est question de bois sans doute, mais pour eux comme pour les terres en culture, il y a même raison de décider. Or un honorable industriel que nous pourrions nommer vient d'a-

cheter des bois situés à l'extrémité supérieure de la vallée de la Moselle, au prix de 1 fr. 50 cent. ce qu'on appelle vulgairement la corde, qui fournit un mètre cube de charbon, et se paie d'ordinaire de 9 à 11 fr. sur pied, pour revenir, en fin de compte, au prix de 13 à 15 fr. rendu en halle; et que l'on ne croie pas que l'acheteur fasse une magnifique affaire, les frais d'exploitation et d'extraction, joints à ceux du transport à l'usine, établiront le niveau avec les prix ordinaires. Ainsi donc, par les difficultés de l'exploitation résultant de l'absence de chemins, ce qui se vend communément de 9 à 11 fr. s'est vendu ici 1 fr. 50 cent. Ajoutons, ce qui est su de tout le monde, que certaines parties de nos forêts des montagnes, et des plus belles, sont absolument improductives, grâce à l'impossibilité d'y pénétrer et d'en sortir.

La propriété arable est-elle mieux traitée que le domaine forestier? ici encore il est facile de s'en rendre compte; il n'est personne en effet qui, voyageant dans nos montagnes, n'ait été à même de voir, à sa plus grande surprise, un charriot trainé à pas de tortue par deux vaches, louvoyant à travers les rochers, et atteignant les plus hauts sommets, pour y conduire ou en ramener un fardeau que l'on donnerait à traîner à une chèvre sur la route. Il est de ces voyages qui durent six ou sept heures. Est-il possible, avec de pareils moyens, que la culture soit prospère? Nulle part, on peut le dire, l'adage « le temps c'est de l'argent » n'est aussi vrai que dans nos montagnes.

Il faut donc faire des chemins, voilà la conclusion de tout ceci, et quand l'accès des sommets les plus escarpés sera rendu facile, vous aurez alors décuplé les forces de nos énergiques montagnards. Au lieu de champs irréguliers de quelques dix mètres carrés, quelquefois moindres, à l'entour d'un énorme rocher qu'on n'a point essayé de détruire à cause de sa masse, vous aurez de grands sillons que chacun s'appliquera à améliorer tous les jours davantage, vous aurez comme base, en même temps que comme corollaire indispensable de toute amélioration dans les Vosges, l'aliénation définitive de la plus

grande partie des terrains communaux. C'est alors aussi que, lorsque la propriété privée sera en possession de ce nouvel accroissement de forces, c'est alors, disons-nous, que les procédés de M. l'abbé Morizot se répandront avec rapidité dans les montagnes, parce que c'est là surtout qu'ils s'appliqueront avec le plus de succès ; c'est alors que la terre arable productive de grains, toujours médiocre, fera place à la prairie, merveilleusement préparée pour recevoir les eaux, qui ne manquent jamais quand on sait, comme M. l'abbé Morizot, les aller trouver où elles sont; c'est alors enfin qu'un progrès en amenant toujours un autre après lui, vous aurez accru de plus du double, de plus du triple, la masse du bétail, qui est la grande richesse agricole de cette région. Vous aurez enfin créé, à côté du mouvement si rapide et si merveilleux de l'industrie cotonnière dans nos belles vallées, un développement agricole correspondant, et la montagne, les jours d'épreuve passés, deviendra le centre d'une prospérité à laquelle on ne saurait assigner de limites.

M. Morizot en aura été l'un des précurseurs, et c'est à ce titre que nous vous proposons de lui décerner la plus haute de vos récompenses.

Nous n'ignorons pas toutes les difficultés à vaincre pour mener à bonne fin un projet aussi vaste, mais nous sommes convaincu de la possibilité de son exécution avec de la bonne volonté et de la persévérance ; nous faisons donc appel à tous les bons vouloirs, et, s'ils y répondent, nous ne doutons pas du succès, car c'est avec la foi qu'on soulève les montagnes.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS LITTÉRAIRE,

ARTISTIQUE ET SCIENTIFIQUE,

PAR M. NESTOR JOLY,

Membre titulaire.

MESSIEURS,

Il est un propos qui souvent a frappé vos oreilles, c'est celui-ci : « Notre époque n'est point poétique. La littérature » a fait son temps. Les intérêts positifs, le bien-être matériel, » les jouissances du luxe, voilà ce qui absorbe à présent » les facultés humaines. De l'or, des palais, des fortunes faites » et défaites en un jour, la nature domptée, les espaces » supprimés, des routes frayées jusque dans les cieux, telle » est la poésie de ce siècle de progrès. Les Grâces sont dé- » crépites, les Muses ont disparu ; exproprié pour cause » d'utilité publique, le Parnasse s'est vu percer par un tunnel, » et, distancé par le premier chef venu d'un train de petite » vitesse, Phébus a donné sa démission. »

Voilà à peu près, Messieurs, ce qui, soit avec l'accent du regret, soit avec celui de la joie, se répète sur tous les modes possibles, et si, de nos jours, quelque grande princesse personnifiait la poésie, on n'entendrait autour d'elle que ces paroles célèbres : « *Madame se meurt, Madame est morte!* »

Eh bien ! ce langage est vrai, mais il ne l'est qu'à demi. Oui, certes, la poésie est bien malade, votre rapporteur le reconnaît, mais il se dit qu'elle n'est pas morte, qu'elle ne mourra jamais. Au besoin elle renaîtrait comme le phénix. La poésie sommeille toujours dans les âmes d'élite. Étincelle sous la cendre ou dans le caillou, il ne faut qu'un souffle pour la rallumer, qu'un choc pour la faire jaillir ! Violette foulée aux pieds, elle ne cesse pas de répandre ses parfums ignorés. La poésie est partout et dans tout. Elle est dans une goutte de rosée, dans un brin de mousse, dans une brillante plume d'oiseau, dans la cascade écumante, dans l'azur des cieux reflété par le lac tranquille, dans le chant du rossignol, dans la grâce pudique d'une jeune vierge de nos montagnes !.. Partout où se rencontreront les merveilles de la nature ou les charmes de la beauté, il se trouvera des yeux pour admirer, des cœurs pour battre, des voix pour chanter !..

Mais si l'amour du beau fait des poètes, c'est surtout quand le beau est cherché par delà les régions terrestres. Certaines âmes qui ont un immense besoin d'admirer et d'aimer, parce qu'elles voient plus loin dans l'œuvre divine, sont naturellement ouvertes à la poésie. C'est la statue qui, frappée du céleste rayon, rend forcément des sons mélodieux ; c'est le rocher qui se fend pour verser à la lèvre altérée de tout un peuple les bienfaits de son onde pure et rafraîchissante. Et comme il est un sexe qui nourrit plus activement le foyer du sentiment religieux, je suis amené à dire que le jour où la poésie aurait disparu de la terre, c'est dans le cœur d'une femme qu'il faudrait espérer la retrouver !..

En 1862, Messieurs, votre rapporteur recevait la visite d'un ami qui, avec deux de ses filles, allait parcourir les bords du Rhin. Dans ce voyage une muse chrétienne se révélait. La cathédrale de Strasbourg faisait un poète de Marie Jenna : longtemps fixés sur la sublime flèche, les yeux ravis de cette jeune fille trouvaient en s'abaissant une harpe entre ses bras !..

Mais, pardon !.. j'allais anticiper.. il me faut revenir à

la route tracée et rendre un compte méthodique des résultats du concours littéraire et artistique de 1863.

Nous sommes peu riches par le nombre des productions, et nous n'en avons aucune qui soit spécialement lorraine. A ce double point de vue, la Commission formule un regret pour le présent et un vœu pour l'avenir. Elle pense qu'il serait bon de ramener un peu les concurrents sur le terrain de nos Vosges bien aimées, sans, toutefois, les y enfermer comme dans un cercle de Popilius. Élargir et non restreindre le champ littéraire, tel est notre désir. Dans le grand jardin de la poésie où l'art, comme l'a dit un poète, a le droit d'errer à sa fantaisie, il n'y aura pas de fruit défendu, non !. mais il peut y avoir des fruits recommandés. Nous dirons aux poètes : « Cueillez là où il vous plaira, » mais ne dédaignez pas les produits de notre sol. » En un mot, dans le jardin poétique et scientifique de la Société d'Émulation vosgienne, nous serons bien aises qu'on cultive des arbres vosgiens. Qui pourrait nous en blâmer? Qui pourrait s'étonner que nous trouvions à leurs fruits une saveur plus douce? A-t-on jamais jeté la pierre au généreux amphytrion qui, parmi les vins les plus renommés, nous verse ceux de sa vigne que Bacchus a regardée d'un œil favorable? Et pourquoi la poésie ne trouverait-elle pas dans ce beau et bon pays, aussi bien qu'ailleurs, de quoi s'inspirer? soit que, jetant les yeux sur cette antique et noble Lorraine dont on vient de vous parler avec une éloquence si entraînante, je considère le caractère éprouvé de ses habitants, leur loyauté, leur courage, leur patriotisme; soit que, dans les *Annales* des temps héroïques de l'Empire, je voie briller leurs noms parmi les grandes illustrations guerrières; soit que je contemple le pur cristal qui baigne vos murs, ou bien qu'explorant Gérardmer et ses pittoresques environs, ses verdoyantes vallées, ses lacs bleus, ses monts aux panoramas splendides, je trouve en quelques lieues carrées une charmante miniature de la Suisse, ce chef-d'œuvre de la nature, je me dis qu'il est permis aux Vosgiens d'être fiers de

leur pays et d'eux-mêmes et de murmurer discrètement aux oreilles de la poésie le nom d'une de leurs plus jolies fleurs : « *Vergiss mein nicht!* » (1).

La Commission demande donc qu'une récompense spéciale soit réservée à l'œuvre qui aura réussi à traiter l'un des sujets lorrains qui seront chaque année proposés. Le mémorable siége de la Mothe, la vie du duc de Bellune, ce brave guerrier monté des rangs du peuple au commandement des armées, celle de Claude Gelée (le Lorrain), gloire des paysagistes, l'Alsace vue du Hohneck au lever du soleil, voilà, Messieurs, des objets qui peuvent à juste titre tenter le talent, et vous ne craindrez pas d'en offrir chaque année plusieurs aux choix des concurrents, car l'histoire, l'archéologie, les arts, la belle nature, vous assurent une mine assez riche pour que de longtemps elle ne puisse être épuisée.

Ceci expliqué, je reviens à 1863. Nous n'avons eu que trois concurrents en présence, et encore faut-il à peine donner ce nom à un jeune habitant de nos campagnes qui, doué d'imagination et de généreux sentiments, mais manquant du point d'appui que donnent les solides études des langues antiques, ne pouvait produire que des essais où trop souvent la forme défectueuse emporte le fond. C'est à regret que la Commission s'est vue forcée d'être sévère; elle se ferait scrupule d'encourager des illusions qui, si elles détournaient ce jeune homme de ses utiles labeurs, pourraient le briser à l'écueil des déceptions et des regrets.

Le second concurrent manie avec une habile facilité le vers badin, mais il a traité un sujet bien vieux, les tribulations qui toujours ont été le lot des favoris du Parnasse; et le nom de Gilbert apparaissant un instant dans cette nomenclature ne pouvait donner une physionomie suffisamment lorraine à son œuvre, trop légère d'ailleurs pour fixer notre sérieuse attention.

Heureusement, Messieurs, un dédommagement nous était

(1) Ne m'oubliez pas!

réservé. La Société d'Émulation n'a qu'à lire les poésies de Melle Marie Jenna pour être consolée, et pour voir que, comme je l'ai dit, le culte du beau n'est pas éteint dans les âmes.

Fille d'une mère qui était douée de tous les dons de l'esprit et du cœur, qui, elle aussi, révéla un jour des trésors de poésie ignorés, qui sur la tombe prématurée d'une jeune parente morte en couches voulant jeter quelques fleurs écrivit une douce élégie où brillait enchassé à d'autres perles ce vers délicieux :

Neuf mois épouse, et mère un jour!..

Marie Jenna ne s'était laissé deviner par personne, pas même par ses sœurs. Quelle fut la douce émotion de la famille réunie, quand au retour du Rhin, on l'entendit lire le morceau suivant :

La cathédrale de Strasbourg.

Seigneur, si votre peuple, en sa triste folie
Pour des biens mensongers trop souvent vous oublie,
Ah! nous vous bénissons de ce que parmi nous
Ce qu'on voit de plus beau, mon Dieu, fut fait pour vous;
De ce que par dessus tous les bruits de la terre,
Bruit de cupidité, bruit de haine et de guerre,
Bruit du passé qui tombe et du présent qui fuit,
Vaine agitation du jour et de la nuit,
Voix de l'ambition, plainte de la souffrance,
Vous avez fait monter le cri de l'espérance!
Légers festons de pierres autour des saints vitraux,
Cintres, piliers hardis, colonnes en faisceaux,
Dites qui vous créa, fut-ce la main des anges,
Et voyait-on parfois des célestes phalanges
Passer les voiles blancs et les écharpes d'or,
Quand de la flèche au ciel elles prenaient l'essor?
Non, ce ne fut pas eux!. Non, non, ce sont des hommes,
Des hommes impuissants, faibles comme nous sommes.

Ils ont dit : « Travaillons et que Dieu vienne là ! »
Et puis ils ont prié, puis ils ont fait cela.
Salut, portail sacré ! salut, flèche gothique !
Salut, temple béni, vieux géant catholique
Qui des saints monuments, palais du Roi des rois,
As su porter plus haut le signe de la croix !
O toi de nos aïeux magnifique héritage,
A tous leurs descendants parle un divin langage :
Puisqu'il faut en passant vers toi lever les yeux,
Ils seront bien forcés de regarder les cieux !
Oh ! dis-leur qu'il est triste et qu'il est misérable
De ne voir ici-bas qu'un peu d'or et de sable ;
Dis-leur que l'homme est grand quand il est à genoux
Devant ce Dieu si grand qui s'abaissa pour nous.
Dis-leur qu'il faut à l'âme un lumineux mystère,
Et qu'elle se dilate et vit dans la prière ;
Que leurs riches palais s'écrouleront demain,
Et que tu resteras, toi, jusques à la fin.
Qu'au dernier jour encor Dieu respecte ta cîme,
Et qu'elle plane seule au-dessus de l'abîme,
Pour être un piédestal à l'archange vainqueur
Qui viendra réveiller les élus du Seigneur !

Il est superflu, Messieurs, de vous dire ce qu'il y a dans ces vers. Vos oreilles ont dû douter qu'ils fussent l'essai d'une jeune fille, car un talent tout viril y éclate. L'élévation de la pensée, l'énergie du style, la fermeté du vers, le souffle poétique enfin, rien ne vous a échappé, et je croirais vous faire injure en analysant les beautés de premier ordre qui se rencontrent dans cette inspiration.

C'est principalement aux sources de la religion, ces sources si abondantes et si pures, que Melle Jenna a jusqu'ici trempé sa jeune plume. Tantôt elle réhabilite les saints, si supérieurs souvent à leur siècle ; tantôt elle chante l'humble chapelle où, après une course orageuse sur l'océan du monde, une âme fatiguée vient retrouver la foi des jeunes années ; tantôt

avec un mouvement d'éloquence entraînante, elle conjure Dieu d'avoir pitié du bonheur d'une femme qui lui est infidèle. Mais elle sait aussi chanter les beautés de la nature, les joies de la famille, les douleurs maternelles sur une tombe. Je trouve deux pièces sur ce triste sujet, et laissant de côté, malgré beaucoup de beaux vers, la leçon de résignation chrétienne que renferme *la part de Dieu*, je veux, par l'autre morceau très-court, vous montrer le côté gracieux du talent de Marie Jenna. Ce n'est plus la pompe du langage adressé à la flèche aérienne : c'est la simplicité la plus touchante, c'est une colombe blessée qui soupire, c'est le cœur maternel qui exhale ses plus tendres gémissements.

Plus d'enfant !

Il était là pourtant la semaine dernière !
Là vivant et joyeux ; et moi .. j'étais sa mère !
Dans le grand corridor on entendait ses pas.
Oh ! le bruit qu'il faisait ne me fatiguait pas !
Partout vibrait l'écho de sa voix triomphante,
Partout apparaissait sa tête souriante ;
La maison tout entière était pleine de lui;
Où donc est-il, hélas !.. tout est vide aujourd'hui.
Dès qu'il était levé, je lui disais : sois sage !
Puis le charmant oiseau s'échappait de sa cage,
Et puis il revenait, mon petit ange blond,
Quand il avait besoin d'un baiser sur son front.
Mais d'autres fois aussi, lorsque, de ma fenêtre,
Je l'avais vu longtemps courir et disparaître,
Je l'appelais en vain : l'enfant sourd à ma voix
Courait, courait toujours... On me disait parfois :
Grondez-le plus souvent, ce petit indocile,
Si vous n'y prenez garde, il sera difficile
De l'élever plus tard... Difficile.. ô mon Dieu !..

. . . .

. . . .

Son souvenir chéri se retrouve en tout lieu :
Là son livre doré, ses soldats, son village,
Ses châteaux de carton ; ici la sainte image
Du patron qui bénit, de l'ange qui défend,
Puis son lit, ses rideaux.. mais lui ! l'enfant ! l'enfant !.
Ils l'ont hier au soir mis dans le cimetière !..
Il y dort maintenant sous une croix de pierre..
Et pourtant ce matin s'est levé le soleil,
Et pourtant au rosier brille un bouton vermeil,
Comme s'il avait dû dès le matin sourire
En voyant dans sa chambre un beau rayon reluire,
Et comme s'il fallait des roses maintenant,
Quand pour me les donner.. moi, je n'ai plus d'enfant !..

Je crois, Messieurs, que la Société d'Émulation, en décernant, selon le vœu unanime de sa Commission, une médaille en vermeil à Mlle Jenna, s'applaudira d'avoir, par la plus haute de ses distinctions, encouragé ce talent naissant. C'est vous qui les premiers aurez salué d'un regard ami les rayons de cette pure étoile qui se lève à peine et qui, déjà, je le sais, attire plus d'un regard du monde littéraire. J'ose vous répondre que votre suffrage sera de plus en plus justifié, au besoin je m'en porterais garant, si j'avais pour cela qualité suffisante, et s'il en était besoin après les beaux vers que vous avez entendus.

Il me reste, Messieurs, à vous entretenir d'une œuvre qui se recommande vivement à vos sympathies, la collection des airs des Noëls lorrains, et j'y arrive par une transition facile, ou pour mieux dire sans transition, car ces vieux monuments de la foi de vos aïeux, ces chants simples et naïfs, sont aussi une poésie. Murmurés jadis par les mères de vos mères, je dirais même aussi par les pères de vos pères, ils ont quelque chose de vénérable et de touchant. L'enfant-Dieu naissant dans une crèche, le maître de l'univers couché sur de la paille au milieu des hôtes de l'étable, il n'y a rien au monde de plus grand. Partout jadis, et

surtout dans les campagnes, cette mémorable nuit était célébrée avec amour; ces milliers de cantilènes, pieuses variations d'un même thème, étaient toute la poésie, toute la musique du peuple. Il faut féliciter M. Grosjean de les avoir sauvées de l'oubli.

Un double caractère s'y rencontre. Souvent les visiteurs de l'étable célèbrent en accents joyeux la bienvenue au jour du Créateur du jour et de la nuit. D'autres fois, ils songent que Bethléem promet le calvaire, et entrevoyant une croix sous les langes, ils pleurent... Quelques-uns seulement parmi ces chants sont écrits avec quelque pureté; mais pour juger de telles productions, ne faudrait-il pas se vieillir de deux siècles, assister à une veillée de village, voir l'aïeule à cheveux blancs tournant son rouet, chanter à la famille émerveillée la naissance de l'enfant, les bergers et l'étoile, et les trois rois Melchior, Gaspard et Balthazard, avec l'or, la myrrhe et l'encens? Alors on chanterait avec l'aïeule, et l'on ne serait guère exigeant sur la forme de ces pieux et simples cantiques. M. Grosjean, organiste de la cathédrale de Saint-Dié, est parvenu à en recueillir 86, dont beaucoup sont d'origine lorraine, et pour bien faire apprécier le mérite de son œuvre, il me faudrait répéter en l'affaiblissant ce que vous a si bien dit M. Rambaud dans un rapport qui est encore présent à vos oreilles. M. Rambaud est un homme qu'on aimerait à voler, mais il faut avouer qu'un rapporteur qui est magistrat ne serait guère bien venu à se permettre une licence de ce genre. Je me borne donc à répéter que M. Grosjean qui, sous les mélodies recueillies par ses soins, a écrit des accompagnements où, comme son habile confrère d'Épinal, j'ai pu reconnaître la science d'un excellent harmoniste, a bien mérité du pays, en aidant à perpétuer des traditions de mœurs qui s'éloignent et s'effacent chaque jour de plus en plus.

Je ne voudrais pas finir sans faire connaître à mon auditoire quelques-uns de ces Noëls; mais pour y réussir il me faudrait deux choses ici, un orgue que je n'ai point et une

voix que je n'ai plus. Votre imagination tâchera d'y suppléer, et de se transporter à l'un de ces foyers du moyen-âge dont je parlais tout à l'heure.

Je n'ose vous citer, bien qu'il soit tout lorrain, le Noël un peu trop vulgaire :

> Bourgeoisie de Nancy
> Ne soyez en souci.

Vous y verriez les filles de Malzéville, et celles d'Essey, et celles de Champigneulles, et bien d'autres encore, apporter au bel enfant, qui *des anguilles et rousselettes,* qui, *du beurre et de la laine,* qui *un sac plein de perchettes*... ni celui où vous verriez défiler en procession, les dames *Bernardines,* les *Urbanistes,* les *Bénédictines,* les *Carmélites,* les *Ursulines,* les *Vititandines,* par suite de ce que, pour courir à Bethléem saluer le divin Poupon,

> Tous les couvents de filles
> Ont la permission, don, don,
> Pour l'aller trouver là, la la,
> D'abandonner leurs grilles.

Je vais vous en lire un dont la naïveté villageoise me paraît exempte de trivialité, et où je rencontre deux pensées fines et délicates. Assurément avoir à signaler dans un Noël deux bons vers, deux jolies idées, c'est ce qu'on peut appeler une bonne fortune. Écoutez et ne soyez pas surpris de la quantité de cadeaux qui y abonde ; c'est ainsi que nos braves villageois aiment à prouver au Messie leur allégresse, ils lui donnent toujours, et tout ce qu'ils ont de meilleur.

1.

> Voisins, d'où venait ce grand bruit
> Qui m'a réveillé cette nuit
> Et tous ceux de mon voisinage ?
> Vraiment, j'étais bien en courroux

L'entendre par tout le village :
« Sus, sus, berger, (bis) réveillez-vous (bis). »

2.

Quoi donc, Colin, ne sais-tu pas
Qu'un Dieu vient de naître ici-bas?
Qu'il est logé dans une étable ?
Qu'il n'a ni langes, ni drapeaux,
Et qu'en cet état misérable
L'on ne peut voir rien de plus beau ?

3.

Allons donc, bergers, il est temps,
Allons lui porter nos présents
Et lui faire la révérence :
Voyez comme Jeannot y va,
Suivons-le tous en diligence,
Et nos troupeaux, laissons-les là.

4.

Pierrot lui porte un agnelet,
Son petit-fils un pot au lait
Et deux moineaux dans une cage :
Robin lui porte du gâteau,
Jeannot du beurre et du fromage
Et le Gros-Jean un petit veau.

5.

Pour moi, puisque ce Dieu sauveur
Doit être un jour aussi pasteur,
Je veux lui donner ma houlette,
Ma passetière avec mon chien,
Mon flageolet et ma musette,
Et mon sifflet, s'il le veut bien.

Après avoir donné leurs présents et tiré leur révérence, ils se disposent à rentrer chez eux, mais le brave berger se ravise et pense qu'il vaut bien mieux emmener l'enfant dans sa maisonnette, où il a préparé une couchette et des linges tout blancs.

Je vais faire de tout mon mieux
Pour retirer de ce saint lieu
Et Joseph ainsi que Marie :
Quand ils seront tous trois chez moi,
Ma maison sera plus jolie
Que le palais du plus grand Roi.
Dès aujourd'hui dans ce dessein,
Sans attendre jusqu'à demain,
Je veux quitter ma bergerie,
Et j'abandonne mon troupeau
Pour mieux garder toute ma vie
Dans ma maison ce seul agneau.

Assurément ces mots :

« Et moi, puisque ce Dieu sauveur
» Doit être un jour aussi pasteur,
» Je veux lui donner ma houlette. »

Et ceux-ci :

« Et j'abandonne mon troupeau,
» Pour mieux garder toute ma vie
» Dans ma maison ce seul agneau. »

sont deux traits pleins de grâce et de délicatesse.

J'ai rencontré la dernière pensée dans une de ces chansons dont le naïf patois a pour moi le même charme que pour M. Rambaud. C'est un dialogue entre un maître et son valet. Le premier se plaint qu'on rentre bien tard, ce qui lui a donné lieu de craindre que le loup n'eût dévoré tout son troupeau.

Le Maître.

Je boutrai que seret lou loup
Qu'eret étranguié des berbis,
Mas ousque vatin zar teurtou,
Et met pai en est-il mou pris?

Le Valet.

Ça, voute graice, ce nam celet,
J'évons pu d'eignez que j' n'évin,
Ca let neue-ci eu Nazareth
Lau est venu à monde in divin.

Il faut avouer que voilà un gardeur de moutons qui fait des réponses délicieuses, et que si tous les couplets étaient de cette famille-là, nos bons aïeux auraient eu plus d'esprit que nous.

Quoiqu'il en soit, la collection des Noëls lorrains est une œuvre qui renoue la chaîne à demi-brisée entre le passé et le présent; c'est un monument non-seulement élevé à la foi, mais par la foi, car les dernières lignes de M. Grosjean (et je l'en félicite) me le montrent accomplissant son œuvre avec les mêmes sentiments qui animaient l'illustre Haydn lorsqu'il écrivait son sublime oratorio de la création, et que, sentant l'inspiration sur le point de lui manquer, il s'en allait à l'église, roulait entre ses doigts un chapelet, et revenait ensuite à son clavecin.

Messieurs, tous les hommes d'intelligence décerneront avec vous une médaille en vermeil à l'habile et laborieux collecteur des Noëls lorrains.

Me voici arrivé au terme d'une tâche que les rapports des années précédentes rendaient périlleuse, mais qui m'a été douce par les objets qu'elle me donnait à traiter. Parler poésie et musique ne peut jamais être fatigant... sinon pour les

auditeurs. J'ignore, Messieurs, si je vous ai fait partager mon opinion, mais je répète que si le concours de 1863 nous a causé quelques regrets quant au petit nombre des pièces produites, il ne doit, à un autre point de vue, en laisser aucun, car il nous a offert M. Grosjean qui conserve le passé, et Melle Marie Jenna qui promet l'avenir.

RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES,

Dans sa Séance solennelle et publique du 10 Décembre 1863.

I.

Primes du Gouvernement attribuées spécialement, cette année, à l'arrondissement de Remiremont.

D'après le rapport de la Commission de visite des fermes et les propositions de la Commission d'agriculture, la Société d'Émulation, au nom du Gouvernement, et sur les fonds mis à sa disposition par Son Exc. le Ministre de l'Agriculture, a décerné les récompenses suivantes :

BONNE EXPLOITATION.

Une médaille en vermeil et une prime de 250 fr. à M. Guerre, Camille, cultivateur aux Granges-Molières (Plombières).

Une médaille de 1re classe en argent et une prime de 200 fr. à M. Laurent, Émile, cultivateur à Remiremont.

DÉFRICHEMENTS ET AMÉLIORATIONS AGRICOLES.

Une médaille de 1re classe en argent et une prime de 150 fr. à M. Lecoanet, féculier à Éloyes (Remiremont).

Une médaille de 1re classe en argent et une prime de 150 fr. à M. Joley, adjoint au maire du Tholy (Remiremont).

Une médaille de 1re classe en argent et une prime de 100 fr. à M. Georgel, cultivateur à l'Envers-de-Cleurie, commune du Syndicat-de-Saint-Amé (Remiremont).

II.

Primes ordinaires de la Société d'Émulation.

Sur le rapport de la Commission d'agriculture et des primes, la Société d'Émulation a décerné les récompenses suivantes :

DÉFRICHEMENTS ET CRÉATION DE PRAIRIES.

Une médaille de 1re classe en argent à M. Legay, féculier à Jarménil.

Une médaille de 1re classe en argent à M. Lecomte, aubergiste à Vagney.

Une médaille de 1re classe en argent à M. Gérard,

cultivateur à Pont, commune de Dommartin-les-Remiremont.

Une médaille de 1re classe en argent à M. Thouvenin, cultivateur au Pré-Cunin, commune de la Forge.

Une médaille de 1re classe en argent à M. Mougel, cultivateur à Nol, commune du Syndicat-de-Saint-Amé.

Une médaille de 2e classe en argent à M. Lambert, cultivateur au Ménil.

Une médaille de 2e classe à M. Demange, cultivateur à la Seuche, commune de Saint-Étienne.

Une mention honorable et une prime de 25 fr. à M. Poirot, manœuvre à Vaubexy.

AMÉLIORATIONS AGRICOLES.

Une médaille de 1re classe en argent à M. Georges Perrin, manufacturier à Cornimont.

Une médaille de 1re classe en argent à M. Creusot, cultivateur à la Heutote, commune du Val-d'Ajol.

Une médaille de 2e classe en argent à M. André, domestique à l'hôpital de Bruyères.

MÉMOIRES ET PUBLICATIONS.

Une médaille de 1re classe en argent à M. le rédacteur de l'*Echo des Vosges*, de Remiremont, pour les articles agricoles qu'il publie.

Une médaille de 2e classe en argent à M. Castel, pour sa brochure sur la *Création du cheval à deux fins*.

Une médaille de 2ᵉ classe en argent à M. Magnière, cultivateur à Boulaincourt, pour son mémoire sur la *Maladie de la pomme de terre*.

REBOISEMENTS.

Une médaille de 2ᵉ classe en argent à M. Durand, instituteur à Clefcy.

Une médaille de 2ᵉ classe en argent à M. Ferriot, garde forestier à Gugney-aux-Aulx.

ARBORICULTURE.

Une médaille de 2ᵉ classe en argent à M. Noël, arboriculteur à Sapois.

Un rappel de médaille à M. Mathieu, garde particulier à Deyvillers.

PISCICULTURE.

Une prime de 25 fr. à M. Michel, Jean-Georges, pisciculteur à Aumontzey.

INVENTIONS DIVERSES.

Une prime de 100 fr. à M. Marion, horloger à la Bresse.

TRAVAUX D'IRRIGATION.

Prix Claudel.

Une médaille en vermeil à M. l'abbé **Morizot**, curé de Bussang.

III.

Concours littéraire et artistique.

Une médaille en vermeil à Mlle Marie **Jenna**, de Bourbonne-les-Bains, pour ses poésies.

Une médaille en vermeil à M. **Grosjean**, organiste de la cathédrale de Saint-Dié, pour son *Recueil des airs des Noëls lorrains.*

NOTICE

SUR LE

CABINET DE JANNE D'ARC

A ORLÉANS,

PAR M. VERGNAUD-ROMAGNÉSI,

Membre correspondant de la Société d'Émulation des Vosges, de la Société impériale des antiquaires de France et de diverses Académies françaises et étrangères.

Le cabinet dit de Jeanne d'Arc, à Orléans, rue du Tabourg, est très-souvent visité par des étrangers qui, faute de renseignements qu'on ne trouve qu'épars dans divers écrits, sur les monuments remarquables de la ville, emportent une idée très-fausse de cette construction digne d'intérêt à plusieurs titres, mais qui n'a qu'un rapport indirect avec l'héroïne de Domremy.

Après le voyage extraordinaire de Jeanne d'Arc de Vaucouleurs à Chinon, après sa réception par le roi Charles VII, elle se rendit tout armée à Blois, où l'on avait réuni des troupes pour venir au secours d'Orléans, assiégé par les Anglais depuis quelque temps, et dont les habitants faisaient à l'ennemi, investissant la place en grande partie, une vigoureuse résistance.

Jeanne d'Arc, forte de sa croyance en sa mission divine, et d'un courage rare, avait été mise à la tête de l'armée de ravitaillement que commandaient des guerriers prudents et recommandables.

Ne connaissant point les localités, elle voulait conduire le convoi par la Beauce où les Anglais avaient des forces dans divers lieux avoisinant le chemin de traverse de Blois à Orléans, qui n'était point alors la vraie route, entre ces deux villes, pratiquée vers la Sologne de l'autre côté de la Loire. La route de Blois qui existe encore passait, avant la nouvelle route, à St-Dié, Nouan, Lailly, Cléry et St-Mesmin.

Les *chefs de guerre* la trompèrent, ainsi qu'elle s'en plaignit vivement ensuite au Bâtard d'Orléans (Dunois), et ils la conduisirent par la vraie route en s'en détournant un peu aux approches d'Orléans, avec une prudence qui assura le succès de cette entreprise hardie. Ils passèrent donc par la Sologne près d'Olivet (1) et atteignirent le bord de la Loire, rive gauche, en face du fort français de Chécy, qui se trouvait sur la rive droite.

Le passage du fleuve s'effectua heureusement, et le 29 d'avril 1429 (2) elle partit de Chécy où elle avait été reçue par Dunois et des chevaliers, écuyers et gens de guerre qui avaient été au-devant d'elle. On était convenu qu'elle n'entrerait à Orléans que le soir un peu tard, pour éviter la *confusion que pourrait occasionner la population*, et que le Maréchal de Rays et messire Ambroise de Loré, qui, par ordre du Roi, l'avaient conduite jusqu'à Chécy, retourneraient à Blois, où étaient plusieurs seigneurs français et gens de guerre, qui attendaient pour agir contre les Anglais le succès de cette entreprise.

Ce fut donc le 29 avril 1429, sur les huit heures du soir, que Jeanne d'Arc entra à Orléans avec 200 lances formant

(1) Le manuscrit anonyme du Vatican s'exprime ainsi : « Ils vindrent (la Pucelle, Mgr de Rais maréchal de France, etc.) par la Sologne et passèrent par Olivet (ou près de ce bourg) et arrivèrent jusques à l'isle aux Bourdons qui est devant Chécy, etc., etc. »

(2) Elle était partie de Blois avec 5,000 hommes d'élite ; elle passa la Loire dans une *nef* (grand bateau) avec Dunois et suivie dans d'autres bateaux par 200 lances, ou 1,200 hommes.

1,200 hommes amenés de Blois, des vivres et munitions, malgré les Anglais qui n'osèrent pas même s'opposer à son passage devant leur fort de Saint-Loup, tenu en échec par une sortie des Orléanais.

Elle entra par la porte de Bourgogne, armée de toute pièce, montée sur un cheval blanc, faisant porter devant elle un étendard également blanc, sur lequel on voyait deux Anges tenant chacun une fleur-de-lis. Sur le *pennon était peinte une Annonciation, c'est-à-dire une Notre-Dame, ayant devant elle un Ange lui offrant un lis*. Cet étendard n'était point le sien propre, mais celui qu'on portait en tête du convoi depuis Blois.

Dunois était à cheval à sa gauche et richement vêtu. Après eux venaient plusieurs nobles et vaillants seigneurs, écuyers, capitaines et gens de guerre restés à Orléans. Les bourgeois de la ville, hommes et femmes, portant des torches, des flambeaux allumés et manifestant autant de joie que s'ils eussent reçu un Ange descendu du ciel et envoyé de Dieu pour les délivrer, vinrent également pour la recevoir. Ils la considéraient avec tant d'affection, hommes, femmes et enfants, qu'ils avaient *constamment les yeux fixés sur elle*, et elle était si pressée par tous ceux qui voulaient lui toucher ou seulement toucher à son cheval, qu'un des porteurs de torches, s'approchant trop près du pennon de l'étendard, y mit le feu. Mais Jeanne d'Arc piqua son cheval et le *tourna si dextrement* qu'elle s'approcha de suite de l'étendard et en éteignit le feu, au grand *ébahissement* des guerriers et des habitants, qui ne pouvaient se lasser d'admirer sa grâce et son adresse égale à celle qu'aurait pu déployer une personne élevée toute sa vie au métier des armes.

Ils l'accompagnèrent avec la même allégresse et la même admiration tout au long de la grande rue qui traverse la ville, et la conduisirent depuis la porte de Bourgogne jusqu'auprès de la porte Renard dans l'hôtel de Jacques Bouchier, alors trésorier du duc d'Orléans, où elle fut honorablement reçue et logée, ainsi que Daulon, son écuyer, ses deux frères, les

deux gentilshommes et leurs valets qui étaient venus avec elle du Barrois.

« On lui avait apprêté un souper *appareillé* bien et hono-
» rablement, mais elle fit seulement mettre du vin dans une
» tasse d'argent, où elle mit moitié d'eau et cinq ou six *soupes*
» dedans, qu'elle mangeast et ne prist austre chouse tout
» ce jour pour manger n'y boire, quoiqu'elle eust été tout
» le jour à cheval, puis s'alla coucher en la chambre qui
» lui avoit esté ordonnée et avec elle estoient la femme et la
» fille dudict trésorier laquelle fille coucha avec la dicte
» Jeanne. »

Daulon, ce brave et honorable chevalier, son écuyer, dit dans son interrogatoire lors de la révision de son procès : « que le jour où l'on prit le fort Saint-Loup, il qui parle se
» mist sur une couchette en la chambre de la dicte Pucelle
» pour un pou soy repouser, et se mist aussi ycelle avecque
» sa dicte hôtesse sur un autre lict pour pareillement soy
» dormir et repouser; mais ainsy que le dict déposant com-
» mençoit à prendre son repos, soudaynement ycelle Pucelle
» se leva dudict lict en faisant grand bruit, l'esveilla, et lors
» lui demanda il qui parle, qu'elle vouloit; laquelle luy
» respondit : en nom de Dieu, mon conseil m'a dict que je
» *voisse* contre les Anglais; mais je ne sçai si je dois aller
» à leur Bastilles, ou contre Falscolf qui les doict avitailler :
» surquoy se leva le dict déposant incontinent et le plustot
» qu'il peust armer la dicte Pucelle etc...

» Dict que estant montée sur le cheval d'un *Paige*, elle
» tira son chemin le plus droict qu'elle peust à la porte
» Bourgoigne ou le plus grant bruit estoit.

» Dict que incontinent il qui parle suivit la dicte Pucelle :
» mais sitot ne sçeut aller qu'elle ne fust à ycelle porte.

» Dict que ainsi qu'ils arrivaient à ycelle porte, virent
» que l'on apportoit l'un des gens d'ycelle cité lequel estoit
» fort blessé. Et adonc la dicte Pucelle demanda à ceulx qui
» le portoient qui estoit celuy homme, lesquels luy respon-
» dirent que c'estoit ung françois; et lors elle dict que jamais

» n'avoit veu de sang françois couler que les cheveux ne lui » *levassent en seur.* »

Jeanne d'Arc arriva rapidement près du fort Saint-Loup, excita les troupes et les habitants à s'en emparer et sauva la vie à quelques anglais, qui, réfugiés dans le clocher de l'église de cette abbaye de Saint-Loup, s'y étaient revêtus d'habits ecclésiastiques, etc....

Le même jour, avant de repartir, après son retour de l'attaque et de la prise du fort Saint-Loup, son hôte, le trésorier du duc d'Orléans, lui avait fait préparer une *alouse* (alose) et l'engageait à manger de ce poisson avant de partir, mais elle remit *la partie* au retour après victoire et gain d'un fort.

Assurément ces faits historiques et étonnants rendent bien digne de remarque la maison d'Orléans que Jeanne d'Arc habita pendant son séjour, mais malheureusement il n'y reste rien des constructions de son temps, bien qu'on ait écrit que la chambre actuelle qui précède au premier étage l'entrée du cabinet dit de Jeanne d'Arc peut avoir été celle où elle coucha. C'est une erreur évidente, car il est certain que la maison a été entièrement reconstruite depuis le séjour qu'y fit Jeanne d'Arc.

Seulement on y conservait précieusement un chapeau en feutre orné de filigranes et de fleurs-de-lis dorées, qu'elle avait donné à M[lle] Bouchier, fille du trésorier, avec laquelle, comme on l'a vu, elle avait constamment couché (1).

En 1429, la plupart des maisons importantes d'Orléans étaient désignées par des enseignes ou des bas-reliefs. Celle

(1) Nous avons décrit ce chapeau dans notre mémoire sur les monuments élevés à Jeanne d'Arc, inséré au tome XI des *Annales* de la Société d'Émulation des Vosges.

Nous avons dit qu'il était devenu l'héritage d'un oratorien, le P. Metezeau, qui l'avait donné à l'oratoire d'Orléans où on le conservait et où on le montrait. En 1791 les oratoriens l'avaient confié pour le sauver à une dame de Saint-Hilaire, mais les forcenés de 1792 l'obligèrent à le leur livrer et le brûlèrent.

du trésorier du duc d'Orléans avait à son entrée un bas-relief représentant l'annonciation à la Sainte-Vierge et portait, comme elle le porte encore, le nom de maison de *l'Annonciade*. Ce bas-relief, qui était d'une passable exécution, offrait la Saint-Vierge filant dans l'angle d'une chambre près d'une cheminée rustique : un ange apparaissait par une croisée entr'ouverte en face, et présentait à la Vierge une branche de lis. Un troisième personnage était indiqué derrière l'Ange. Ce bas-relief n'a disparu totalement qu'en 1792.

Cette maison avait été, dit-on, dans l'origine, une communauté de femmes dont nous n'avons pu trouver aucune trace certaine; elle était très-étendue et semble, d'après des titres de maisons voisines, avoir été bâtie au principe ou reconstruite par la ville, tout auprès du rempart du bourg d'Avenum (Avignon) joint à la ville vers 1300.

C'est peut-être parce qu'elle appartenait à la ville ou au duc d'Orléans et que son trésorier y demeurait, qu'on la désigna pour être le logement de Jeanne d'Arc et de sa suite assez nombreuse.

Elle fut démembrée pour établir le presbytère de l'église de Saint-Paul et probablement alors aliénée, soit en faveur de M. Bouchier, soit au profit de la veuve Poinvillier, née Michelle Sévin, héritière soit de M. Bouchier, soit de sa descendance. Enfin elle la possédait, soit à ces titres, soit par achat, en 1556.

Cette veuve payait à la ville une rente de huit livres tournois qu'on peut assurer, d'après quelques actes postérieurs, être le prix ou portion du prix de la vente de cette maison, soit à M. Bouchier, soit à elle-même. Son étendue était jadis très-considérable, comme nous l'avons dit, et comprenait sur la rue du Tabourg d'autres maisons qu'on en a séparées, et au sud, du terrain qu'on en a distrait.

De vastes caves à deux et à trois étages existent sous ces anciens bâtiments. De la maison actuelle de l'Annonciade on y pénètre encore par un escalier en pierre fort étroit et par un puits très-profond. Leurs voûtes sont soutenues par de

forts arceaux plein-cintre en pierre de taille avec de forts piliers. Quelles étaient les destinations de ces vastes souterrains à trois étages et profonds de 15 à 16 mètres (45 à 50 pieds), assez communs dans le vieil Orléans? On les a toujours regardés comme d'anciennes carrières, mais le *tuf* des voûtes en est si *friable* et si mauvais, que cela n'est guère présumable. C'étaient plutôt des magasins et des lieux de refuge en temps de guerre.

Vers 1586, M. François Colas, maire d'Orléans, homme riche et d'une famille recommandable par des services signalés rendus au temps du siége de 1429, acheta la maison de l'Annonciade à la veuve Poinvillier, née Sévin. Il la fit rebâtir de 1586 à 1589, selon les renseignements conservés par la famille Colas dont les descendants existent encore (1). Il conserva une portion de la façade sur la rue du Tabourg et le bas-relief de l'Annonciade qui n'a été *anéanti* (c'est-à-dire mutilé) que lors des guerres de religion (1562).

M. Colas, soit en raison de la vétusté des bâtiments, soit par tout autre motif fâcheux et regrettable, ne conserva point la portion du cénacle où avait couché Jeanne d'Arc. Mais suivant la tradition constante dans sa famille et à Orléans (2), il fit construire sur cet emplacement, et en souvenir de la libératrice de la ville et du royaume, un élégant petit pavillon tout à fait distinct et en dehors de son habitation.

C'est ce pavillon que, depuis bien des années, l'on désigne à Orléans sous le faux nom de Cabinet de Jeanne d'Arc. M. Colas aurait dépensé pour cette seule construction, remarquable sous plusieurs rapports, la somme élevée pour cette époque de 570[l] parisis dont 120[l] pour les sculptures seules (3).

(1) Voir, pour quelques détails sur MM. Colas et sur ces constructions, notre notice déjà citée sur les monuments élevés à Jeanne d'Arc.

(2) M. le Gaigneux (l'abbé) était ami de la famille Colas et il est auteur d'une généalogie, imprimée en 1768, de cette famille.

Ses notes manuscrites contiendraient, m'a-t-on assuré, le souvenir de cette intention de M. Colas.

(3) Nous avons déjà donné le détail de celle dépensée dans notre mémoire

Description du pavillon, dit cabinet de Jeanne d'Arc.

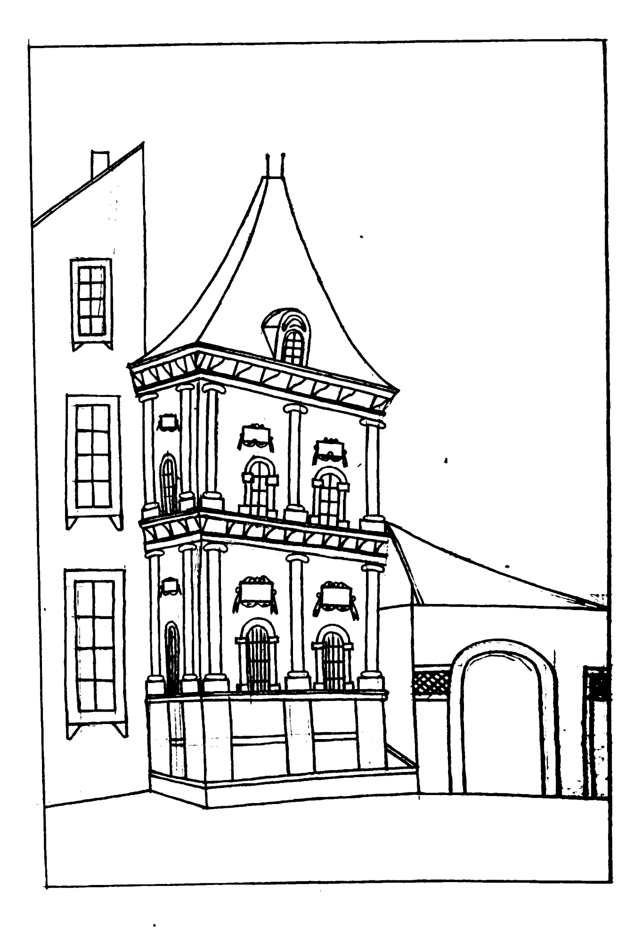
Ce pavillon, presque carré, de 5^m 60^c de long sur 4^m 20^c de large hors d'œuvre, n'a que trois façades, l'une au nord, l'autre à l'ouest et la troisième au sud, en partie masquée par des bâtiments. Son côté Est est adossé à un mur très-épais. Sa base a deux assises à bossages en pierres carrées dont la partie supérieure en retrait supporte deux étages de pilastres. Les pilastres du rez-de-chaussée, au nombre de trois dans la façade ouest et de deux dans la façade nord, sont unis et portent chacun au milieu une tête de lion avec boucle simulée et pendante de la gueule; leurs chapitaux sont ioniques. Une corniche règne à la hauteur supérieure des bases des pilastres; deux croisées dans la façade ouest et une dans la façade nord s'appuient sur la corniche, elles sont d'élégante proportion en cintre plein, avec chambranle saillant; leur base est garnie de barreaux de fer formant des carrés, et au milieu un lozange garni d'une fleur-de-lis élancée jadis dorée. Au-dessus des croisées sont sculptées en saillie des cartouches en carrés longs surmontés d'une petite tête et ornés aux côtés et au bas de draperies pendantes.

Entre le premier et le second étage règne une belle corniche à bandeaux bien coupés, avec des oves au milieu et des denticules au-dessus.

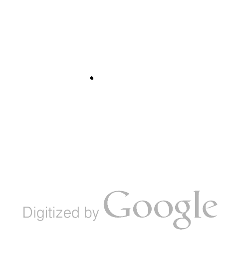
Les pilastres du premier étage sont cannelés dans les deux tiers de leur partie supérieure et portent des chapiteaux plutôt

cité sur les monuments de Jeanne d'Arc, mais nous avons omis de dire que c'était en livres parisis que le calcul était établi. (Voir l'errata à la fin ce mémoire.)

Maçonnerie	CCC[l]	parisis.
Charpenterie.	C	DLXX.
Imagier en pierre.	CXX	
Serrurerie.	L	



Pavillon de Jeanne d'Arc a Orleans



composites que corinthiens; les croisées, comme celles du rez-de-chaussée, reposent sur la corniche, elles sont à plein cintre, ont des chambranles ornés et sont aussi surmontées de cartouches comme ceux du rez-de-chaussée. Elles étaient garnies de barreaux de fer et ornées de vitraux de couleur dont on voyait encore assez récemment les traces.

L'entablement est soutenu par des modillons espacés, bien sculptés, avec des denticules entre deux; les modillons sont au nombre de douze en comptant celui du retour d'angle au sud. La toiture est élevée, aiguë, surmontée de deux potences terminées par des chicorées. Au milieu du toit (côté ouest) se trouve une croisée à chambranle uni à cintre surbaissé et à couronnement plein cintre. La charpente est en beau bois de chêne et bien coupée.

L'intérieur de ce pavillon a 3^{m} 83^{c} sur 2^{m} 85^{c} (un peu moins de 12 pieds sur 9 pieds); son entrée au rez-de-chaussée est de plein pied avec la cour principale de la maison. Son entrée au premier étage se trouve dans l'angle d'une grande chambre.

La porte d'entrée du rez-de-chaussée est à plein cintre à l'extérieur, la fermeture est en bois de chêne épais et à ferrure très-forte. Elle porte à son sommet en bas-relief une tête barbue et le buste d'un vieillard dont la face est enlevée. Il est vêtu d'une étoffe à gros plis sur laquelle est jeté un ample manteau; le bras droit et les mains bien formées sont dégagés et l'on y remarque des bracelets près des poignets. Tout l'intérieur du cabinet est boisé par panneaux carrés longs et le sol est planchéyé.

Au-dessus de la porte à l'intérieur existait une peinture fort altérée représentant un château dans un paysage.

Le plafond ou voûte plein cintre en pierre est très-curieux et fort remarquable par ses arabesques de haut-relief et par ses figures d'un dessin singulier, bizarre même, et d'une bonne exécution.

Cette voûte est coupée en deux parties par un large cartouche ou médaillon rond au centre, une plate-bande et un

demi-cartouche carré long à droite. A gauche une plate-bande, un cartouche carré long portant une peinture altérée d'une femme nue couchée, puis une plate-bande et un médaillon rond orné.

Le médaillon du centre offre un pélican, les ailes éployées, se saignant avec son bec à la poitrine, pour ses petits placés dans un nid entre ses pattes. Au-dessus de ce médaillon existe un hercule ailé, comme support du médaillon par sa tête et ses mains. Il est sculpté en gaîne avec des draperies pendantes et des *pandeloques*. Aux deux côtés du corps de cet hercule sont deux cignes à longs cous recourbés. Plus bas et séparés par des plates-bandes, à droite, au bas de la gaîne de l'hercule, une femme nue est agenouillée à demi sur une chimère (animal fantastique) à corps de levrette, pattes à griffes, long col recourbé à bec d'oiseau.

De l'autre côté du bas de la gaîne de l'hercule, se trouve un vase orné, supporté par une tête humaine de face épanouie, cornue et barbue.

A droite du long vase existe une femme posée comme la première sur un animal semblable au premier, à gauche du vase une autre femme également nue, mais à mamelles pendantes et à pieds de bouc, la chimère ayant aussi un sein de femme.

Le tout est enlacé et environné d'arabesques fleuris et séparé par des plates-bandes.

L'autre côté du médaillon au pélican offre les mêmes dispositions, seulement les femmes ne sont pas montées sur des chimères, mais elles sont ailées et terminées en gaîne à queue recourbée et à trois ailes.

Au premier étage on entre dans le cabinet par une porte donnant dans un assez vaste cénacle de la maison, comme nous l'avons dit.

Au-dessus de la porte en bois de chêne, forte et solidement ferrée, on voit sur un bas-relief en bois une femme en buste usqu'à la ceinture, portant une robe tailladée à l'espagnol, jouverte sur la poitrine garnie d'un fichu guimpe à col,

coiffée en cheveux, tenant de la main droite une branche d'arbuste à deux roses et semblant offrir ces fleurs de la main gauche.

Au centre de la voûte en pierre se trouve un cartouche en médaillon comme au rez-de-chaussée, mais il offre en haut-relief les armoiries de la famille Colas, portant : *d'or au chêne de Sinople au Sanglier de sable passant et brochant sur le tout.*

La disposition et les arabesques ainsi que les figures sont les mêmes qu'au rez-de-chaussée, seulement une des femmes en gaîne tient une javeline d'une main et un bouclier de l'autre, mais la seconde femme en gaîne tient une massue d'une main et de même un bouclier long et échancré de l'autre main.

Ces arabesques et figures qui paraissent avoir été peintes et même dorées en quelques parties, quoique d'un travail moins habile que les sculptures de l'extérieur du pavillon et surtout les mascarons des pilastres, ont dû, dans tous les temps, attirer l'attention par leur singularité et donner lieu à bien des interprétations. Parmi toutes celles dont nous avons eu connaissance, nous donnerons ici pour terminer celles qui nous ont paru les plus plausibles et qu'on attribue, en partie, à l'abbé le Gaigneux, à portée de connaître mieux que personne les traditions conservées dans la famille Colas.

Interprétation.

Le vieillard de la porte d'entrée du rez-de-chaussée indiquerait la prudence, le pélican de la voûte rappellerait le dévouement de Jeanne d'Arc et le sacrifice qu'elle fit de son existence pour sauver son pays. Les hercules seraient une allusion à la force morale et physique de notre héroïne. Les furies et les monstres disposés çà et là désigneraient ses ennemis, ses persécuteurs et ses bourreaux. Les femmes armées de javelines, de boucliers rappelleraient aussi qu'elle ne s'est jamais servi de ses armes que pour sa défense; les femmes

armées de massues, qu'elle écrasa les ennemis de son roi ; et les miroirs seraient un souvenir de la pureté et de la sincérité de ses révélations. Enfin la figure (1) de jeune fille à mi-corps de la porte d'entrée et les deux roses qu'elle présente seraient là en mémoire de la bonne odeur de sa pureté virginale.

Juin 1864.

ERRATA ET OMISSIONS

du Mémoire de M. Vergnaud-Romagnési, sur Jeanne d'Arc, inséré au T. XI, Ier cahier des Mémoires de la Société.

Page 60, ligne 22, *au lieu de :* Guicherat, *lisez :* Quicherat.
Page 65, ligne 1re, 40 sous parisis valaient 50 sous tournois.
Page 76, ligne 3, *au lieu de :* verges, *lisez :* repos.
Page 82, ligne 18, *au lieu de :* las tatue, *lisez :* la statue.
Page 84, ligne 8, *au lieu de :* Rheims, *lisez :* Chinon.
Page 87, ligne 23, *au lieu de :* ferait, *lisez :* feist.
Page 90, ligne 2, après parties, *ajoutez :* du tableau.
Page 96, ligne 13, *au lieu de :* Montrelet, *lisez :* Monstrelet.
Page 99, ligne 3, *au lieu de :* Donet, *lisez :* Vouet.
Page 108, ligne 5, après première, *ajoutez :* fois.
Au lieu de : Salomon lieutenant, *lisez :* Soliman Lieutaud.

(1) On doit faire remarquer ici que la pose et les vêtements tailladés de cette figure ont beaucoup d'analogie avec l'ancien portrait de Jeanne d'Arc à la mairie d'Orléans.

NOTICE

SUR UNE

DÉCOUVERTE DE MONNAIES LORRAINES

FAITE A DIARVILLE,

DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE,

PAR M. J. LAURENT,

Directeur du musée départemental,

Membre titulaire.

Dans le courant de janvier de cette année, un habitant de Diarville, canton d'Haroué, département de la Meurthe, m'apporta quelques monnaies anciennes qu'il me dit avoir trouvées, avec un grand nombre d'autres, en creusant une fosse dans le cimetière de sa commune, et ces quelques deniers du douzième siècle me faisant espérer que, dans le trésor entier, il pourrait se trouver des pièces intéressantes, j'offris d'acheter tout ce qui avait été découvert. Ma proposition fut acceptée avec empressement, et je partis de suite, malgré un temps affreux, car il m'importait de ne pas laisser disséminer cette trouvaille (1).

De retour à Épinal, je m'empressai de nettoyer par des lavages dans l'ammoniaque toutes ces monnaies, au nombre de plus de sept cents, qu'un examen sommaire m'avait fait

(1) Depuis que ces lignes sont écrites, j'ai appris qu'avant mon arrivée à Diarville plus de 300 de ces pièces avaient été portées à Nancy par le fils de celui pour lequel la fosse avait été creusée.

reconnaître pour être presque toutes lorraines et dont la plupart me paraissaient inédites : c'étaient quelques ducales, des baronales et des épiscopales de Metz en petit nombre, de Toul en plus grande quantité, quelques allemandes et surtout des deniers d'Épinal dont les types étaient, à la vérité, déjà connus par la description qu'en avait faite M. de Saulcy dans son supplément aux recherches des monnaies des évêques de Metz, mais dont les légendes très-variées étaient entièrement nouvelles.

Cette circonstance de nombreuses monnaies de Toul et d'Épinal composant les quatre cinquièmes de la trouvaille, m'a fait penser que le trésor entier a dû être le produit de ventes opérées dans une des foires d'Épinal par un marchand de Toul qui, s'en retournant chez lui, aura été dévalisé près de Diarville par un de ces routiers, si nombreux dans ces temps de troubles et de guerres continuelles, et que le voleur voulant mettre en sûreté sa proie l'aura confiée à la terre qui l'a gardée fidèlement pendant plus de six cents ans.

Les plus anciennes monnaies de ce trésor sont des deniers d'Étienne de Bar, évêque de Metz de 1120 à 1163, et les plus récentes étant de Conrad de Scharphenneck, qui occupa le même siége de 1212 à 1224, c'est entre ces deux dates que l'enfouissement a eu lieu, ou plutôt entre 1212 et 1217, si l'on observe que, parmi les monnaies des évêques de Toul, la plus récente est celle de Renaud de Senlis, assassiné en 1217.

Lorsque toutes les pièces de ce trésor eurent été nettoyées, je m'occupai de leur classement et j'y reconnus :

1° Deux exemplaires du denier de Berthe de Souabe, régente de Lorraine vers 1176, pièce déjà décrite par M. G. Rolin dans sa description du trésor découvert à Charmes en 1841. Sur la face est BERTA et le buste tourné à gauche de la duchesse tenant devant elle un sceptre; un grènetis entoure le tout.

Revers : NANCEI entre deux grènetis et dans le champ une croix cantonnée de deux besants.

2° Deniers de Ferri Ier ou IIe.

Face : FERRI entre deux grènetis entourant une épée nue.

Revers : NANCEI entre deux grènetis ; dans le champ une croix pattée. (Pl. 1re, fig. 1re.)

Argent. Poids : 68, 69 et 71 centigrammes.

Cette monnaie inédite appartient probablement à Ferri Ier, de Bitche, dont le règne, après l'abdication, en 1205, de son frère Simon Ier, fut de courte durée et est même contesté par plusieurs historiens lorrains, ou à son fils Ferri II, mort en 1213, si toutefois les deniers au cavalier que M. de Saulcy attribue à ce dernier prince ne sont pas de lui et doivent être restitués aux premières années du règne de Ferri III.

C'était tout ce que renfermait de monnaies ducales le trésor de Diarville ; c'est bien peu et l'on doit être étonné de ne pas y trouver des monnaies des ducs Simon Ier, Mathieu Ier, Simon II et Thiébaut Ier, puisque l'on y rencontre des pièces des évêques qui ont occupé les siéges de Metz et de Toul pendant que ces princes ont régné sur la Lorraine.

3° Grand denier de Pierre de Brixei, évêque de Toul de 1168 à 1191.

Face : PETRVS. Buste tourné à gauche de l'évêque tenant devant lui sa crosse ; grènetis au pourtour.

Revers : Rose, TV-LLI. Annelet ; dans le champ édifice à deux portes flanqué de deux tours ; le bâtiment central surmonté d'une croix accostée de deux globules.

Argent fin. Poids : 90 centigrammes. (Pl. 1re, fig. 2.)

Dans ses recherches sur les monnaies des évêques de Toul, M. Robert a donné une pièce semblable dont le dessin lui avait été adressé par M. Beaupré, un de nos plus zélés amateurs d'antiquités lorraines ; mais l'exemplaire d'après lequel le dessin avait été fait étant très-usé par le frai, la rose qui commence la légende du revers, l'annelet qui la termine ainsi que les deux globules qui accostent la croix surmontant le portail, n'y étaient plus visibles.

4° Denier de Mahère ou Mathieu de Lorraine, fils du duc Ferri de Bitche, évêque de Toul depuis 1198 jusqu'à 1205 ou 1207, époque de sa déposition.

Face : EP. MAHE, episcopus Maherus ; buste mitré de l'évêque tourné à gauche tenant devant lui une croix ; grènetis au pourtour.

Revers : TV-LLI. Portail à deux portes accosté de deux tours ; la nef surmontée d'une croix accostée de deux globules.

Argent. Poids : 71 centigrammes. (Pl 1re, fig. 3.)

5° IP. MAHE.. Ipiscopus Maherus. Même type que la précédente.

Revers : Même légende et même type que la précédente.

Argent. Poids : 70 centigrammes. (Pl. 1re, fig. 4.)

6° Face : P. MAHE. Præpositus ? Maherus. Même type.

Revers : même type et même légende que la précédente. Argent. Poids : 70 centigrammes.

7° Face : P. MAHE. Même légende et même type : un croissant derrière la tête.

Revers : même légende et même type. Argent. Poids : 70 centigrammes. (Pl. 1re, fig. 5.)

8° IP. M.PHE. Ipiscopus Maherus Loheringie? Même type.

Revers : croissant, même légende et même type. Argent. Poids : 70 centigrammes. (Pl. 1re, fig. 6.)

9° Face : P. M. PHE. Præpositus Maherus Loheringie? Même type ; étoile derrière la tête.

Revers : croissant ; même légende et même type. Argent. Poids : 62 et 65 centigrammes.

Les monnaies de l'évêque Mahère étaient encore inconnues ; elles sont d'un travail barbare et ont au droit des légendes tellement incomplètes que, si elles n'avaient pas été mêlées à des monnaies de Pierre de Brixei, qui précéda Mahère, et de Renaud de Senlis, qui le suivit, monnaies qui ont aussi au revers le même type du portail entre deux tours, leur attribution eût été peut-être impossible, surtout celle des variétés P. M PHE et P. MAHE. appartenant, bien certainement aussi, à l'évêque Mahère, qui, élu à l'évêché de Toul en 1198 et sacré à la fin de 1200 ou au commencement de 1201 seulement, n'aura pas osé prendre sur ses monnaies de Toul, pendant cette période de son épiscopat, le titre

d'évêque, mais se sera contenté d'inscrire celui de *præpositus,* qu'il portait déjà en sa qualité de prévôt de l'église de St-Dié. Quant à la première lettre qui, sur quelques exemplaires, est placée derrière la tête, je pense qu'on doit y trouver un L et un O liés ensemble, et dans l'assemblage des lettres l'abréviation du mot *Loheringie* pour Lotharingie.

10° Denier anonyme.

Face : Buste d'évêque tourné à gauche tenant une crosse devant lui; grènetis au pourtour.

Revers : Siége épiscopal vu de face; grènetis au pourtour. Argent. Poids : 71 centigrammes. (Pl. 1re, fig. 8.)

11° Face : Buste d'évêque tourné à droite; grènetis au pourtour.

Revers : Même type que le précédent. Argent. Poids : 56 centigrammes. (Pl. 1re, fig. 9.)

11° *bis* Face : Même type; croissant derrière la tête.

Revers : Même type.

Argent. Poids : 65 centigrammes. (Pl. 1re, fig. 10.)

Après la déposition de l'évêque Mahère prononcée par le pape Innocent III en 1205, selon les uns, et suivant d'autres en 1207, le siége de Toul resta vacant jusqu'à l'année 1210, dans laquelle fut élu Renaud de Senlis, vivement recommandé par le Roi de France et le comte de Bar; pendant cette longue vacance, Gauthier, abbé de Saint-Urbain, fut chargé de l'administration du diocèse, ainsi que nous l'apprend une charte reproduite par le père Benoît dans son histoire des évêques de Toul, charte datée de 1208, commençant par ces mots : *Ego Galterus, abbas sancti Urbani et procurator Tullensis episcopatus....* et finissant ainsi : *Quod donum Sigilli mei impressione confirmavi et auctoritate quâ ex parte domini papæ fungimur.* Comme il n'est pas probable que, durant ce long espace de temps, on ait cessé de frapper à Toul des monnaies qui étaient indispensables pour les transactions de ses habitants, l'abbé Gauthier aura continué à faire fonctionner les ateliers monétaires de l'évêché, laissant sur les monnaies le buste crossé et mitré, entouré d'un grènetis

au droit, mais sans légende, et, au revers, aura remplacé le portail de la cathédrale par un objet qui semble être une chaire épiscopale dans le genre de celle qui se voit encore dans une des chapelles de la cathédrale de Toul, et qui est appelée *la chaîre de saint Gérard*, cherchant à exprimer par un symbole que le siége de Toul était vacant. Cette explication de notre denier anonyme me sera pardonnée, je l'espère, si l'on veut bien se rappeler combien les rébus étaient dans le goût de l'époque où il a été frappé.

12° Denier de Renaud de Senlis.

Face : RINALD'. Buste d'évêque tourné à gauche tenant devant lui sa crosse; grènetis au pourtour.

Revers : TV-LLI. Même portail que sur les monnaies de Pierre de Brixei et de Mahère; grènetis au pourtour.

Argent. Poids : 0,66 et 0,56. (Pl. 1re, fig. 11.)

Cette monnaie, dont les types sont les mêmes que ceux des pièces émises par Mahère et qui a dû être frappée dans les premiers temps de l'épiscopat de Renaud, était encore inconnue.

13° Face : RINALDUS. Buste tourné à gauche de l'évêque mitré, bénissant de la main droite et tenant le livre des Évangiles dans la gauche; grènetis au pourtour.

Revers : TV-LLI. Main tenant une crosse accostée dans sa partie supérieure d'un soleil et d'un croissant, et, à l'inférieure, de deux roses; grènetis au pourtour. (Pl. 1re, fig. 12.)

Argent. Poids : Dix exemplaires bien conservés pesés ensemble ont donné 735 centigrammes, soit 73 centigrammes et demi pour chaque exemplaire.

Le second type, dont l'exécution est bien supérieure à celle du premier, a déjà été publié par M. Robert dans ses recherches sur les monnaies des évêques de Toul (*pl. 5, fig. 1re*). Cependant le soleil, le croissant et les roses qui accostent la crosse au revers des exemplaires de la trouvaille de Diarville ne sont pas indiqués sur la planche de M. Robert, soit qu'ils n'existassent pas sur l'exemplaire appartenant à M. de Saulcy, soit qu'ils fussent usés par le frai.

14° Denier d'Étienne de Bar, évêque de Metz de 1120 à 1163.

Face : STEPHAN entourant le buste diadémé de saint Étienne tourné à droite; grènetis au pourtour.

Revers : STEPHAN EP entre deux grènetis : dans le champ, croix cantonnée de quatre étoiles.

Argent. Poids : 76 centigrammes.

15° STEPHAN. entre deux grènetis; dans le champ, croix cantonnée de deux roses et de deux globules.

Revers : SPINAL entre deux grènetis; dans le champ, édifice tristyle surmonté d'une croix.

Ces deux pièces, dont la seconde était à un grand nombre d'exemplaires dans la trouvaille de Charmes, ont été déjà publiées par M. Monnier dans sa description des monnaies trouvées à Dieulouard, et par M. G. Rolin dans celle du trésor de Charmes. M. de Saulcy avait aussi donné la seconde dans son supplément à ses recherches sur les monnaies des évêques de Metz, nos 70, 71, 72 et 73 de la planche 2.

16° Denier de Bertram, évêque de Metz de 1180 à 1212.

Face : BERTRAN. Buste d'évêque tourné à gauche; grènetis entourant le tout.

Revers : ME-TE-NS-IS. cantonnant une croix sur laquelle est une main bénissant; grènetis au pourtour.

Argent. Poids : 78 centigrammes.

Cette pièce décrite par M. de Saulcy au n° 104 de son ouvrage déjà cité, et en nombre très-considérable dans le trésor de Charmes, n'était représentée dans celui de Diarville que par quelques exemplaires.

17° Denier de Conrad, évêque de Metz de 1210 à 1224.

Face : CONRADVS. Buste d'évêque tourné à droite; grènetis au pourtour.

Revers : ME-TE-NS-IS cantonnant une croix sur laquelle est une main bénissant.

Argent. Poids : 60 centigrammes.

Cette pièce est encore décrite au n° 102 du supplément aux recherches sur les monnaies des évêques de Metz, par M. de Saulcy.

18° Denier de l'évêque Conrad, frappé à Épinal.

Face : CONRADVS entre deux grènetis; dans le champ, croix pattée cantonnée de deux croissants et de deux besants.

Revers : ESPINAL en légende demi-ciculaire au-dessus d'une tour crénelée, sous laquelle est un globule; grènetis au pourtour. (Pl. 2, fig. 16.)

Argent. Poids : 60 centigrammes.

19° Face : Même légende et même type.

Revers : ESPINAC. Même type.

Argent. Poids : 60 centigrammes.

20° Denier municipal ou du seigneur voué.

Face : ESPINAL en légende demi-circulaire au-dessus d'une tour crénelée; globule sous la tour; grènetis au pourtour.

Revers : ESPINAL entre deux grènetis; dans le champ, croix cantonnée de deux croissants et de deux besants.

Argent. Poids : 64 centigrammes. (Pl. 2, fig. 17.)

21° Face : LANIPSE (Espinal à rebours). Même type.

Revers : ...PINAL. Même type.

Argent. Poids : 63 centigrammes.

22° LANIP°SE (Espinal). Même type. (Pl. 2, fig. 25.)

Revers : LANIPSE (Espinal). Même type.

Argent. Poids : 64 centigrammes.

23° Face : ESPINAL. Même type. (L'E est oncial.)

Revers : S. GEVRIC. Même type. (Pl. 2, fig. 18.)

Argent. Poids : 55 centigrammes.

24° Face : ESPINAL. Même type.

Revers : S GEVRIS. Même type.

Argent. Poids : 65 centigrammes.

25° Face : ESPINAL. Même type.

Revers : O S O GEVRIS. Même type.

Argent. Poids : 67 centigrammes.

26° Face : ESPIN°AL. Même type.

Revers : Rose. S GEVRIS. Même type.

Argent. Poids : 65 centigrammes.

27° Face : LANIPSE. Même type.

Revers : S ° GEVRI. Même type. (Pl. 2, fig. 19.)

Argent. Poids : 61 centigrammes.

28° Face : ESPINA. Même type.

Revers : S GEVRI. Même type. (Pl. 2, fig. 20.)

Argent. Poids : 45 centigrammes.

29° Face : ESPIN°AL. Même type.

Revers : Légende fruste. Même type.

Argent. Poids : 45 centigrammes.

30° Face : ESPINAVL. Même type.

Revers : . . . . AL. . ELE. . . Même type. (Le second E est oncial.)

Argent. Poids : 40 centigrammes.

Il n'y avait dans le trésor de Diarville que quelques exemplaires de la monnaie de l'évêque Conrad de Scharphenneck, auquel l'Empereur Othon IV fit donner, en 1212, le siége de Metz vacant par la mort de Bertram. Ces deniers, les uns frappés à Metz aux types de buste d'évêque et de la main étendue sur une croix, les autres, de l'atelier d'Épinal, portant au droit une tour crénelée et au revers une croix cantonnée de deux croissants et de deux besants, étaient en très-petite quantité, et les derniers faciles à confondre avec ceux aux légendes ESPINAL des deux côtés ou ESPINAL au droit et S GEVRI au revers, qui paraissent être des monnaies municipales ou frappées par les seigneurs voués du lieu, profitant, pour s'emparer des droits dont jouissaient les évêques de Metz, des troubles de l'empire qui, dans les XIIe et XIIIe siècles, éloignèrent souvent ces prélats de leur diocèse.

La monnaie avec le nom de la ville inscrit des deux côtés a été décrite par M. de Saulcy, qui n'en connaissait qu'un exemplaire; quant à celle avec la légende S. GEVRIC, elle n'a été publiée que dans le catalogue des monnaies lorraines de notre musée départemental sous le n° 355.

31° Denier d'Épinal au nom d'Othon IV.

Face : OTTO. Dans le champ, aigle aux ailes éployées, la tête tournée à gauche, grènetis au pourtour.

Revers : Annelet. ESPINAL. Deux poissons adossés; grènetis au pourtour.

Argent. Poids : 76 et 55 centigrammes. (Pl. 2, fig. 26 et 27.)

Le trésor de Diarville n'a donné que trois exemplaires de cette singulière monnaie, d'autant plus intéressante qu'elle nous révèle par les armoiries qu'elle porte au revers un fait dont nulle chronique ne parle, la possession d'Épinal par un comte de Salm : car aucun des évêques qui occupèrent le siége de Metz sous le règne d'Othon IV n'avait deux poissons pour armes, et, d'ailleurs, depuis longtemps ils n'inscrivaient plus le nom de l'Empereur sur leurs monnaies. Il faut donc croire que, dans les premières années du XIIIe siècle, quelque seigneur dont l'écu était chargé de deux poissons s'empara de la ville d'Épinal et y émit des monnaies sur lesquelles, voulant couvrir son usurpation, il aura fait inscrire le nom de l'empereur Othon IV. Ce fait s'est probablement passé entre 1212, après que Conrad, ennemi d'Othon IV et partisan déclaré de Frédéric II, eut été élu à l'évêché de Metz, et la bataille de Bouvines, en 1214, par la perte de laquelle la puissance d'Othon fut complétement détruite. Plusieurs seigneurs avaient alors deux poissons adossés sur leur écu ; c'étaient les comtes de Montbelliard, de Chiny, de Bar et de Salm; mais les comtes de Montbelliard et de Chiny étaient bien éloignés d'Épinal; le comte de Bar était du parti de Frédéric, combattit vaillamment à Bouvines et faillit même faire prisonnier Othon, qu'il avait saisi par le col, et qui ne dut sa délivrance qu'à un écart de son cheval, et puis, le comte de Bar était trop puissant et trop altier pour ne pas oser mettre son nom sur la monnaie frappée par son ordre dans une ville dont il se serait rendu maître. On ne peut donc trouver que le comte de Salm, Henri II, qui, probablement, ayant, comme le duc de Lorraine, pris le parti d'Othon, se sera saisi d'une ville importante à sa portée, appartenant à un des plus chauds partisans du compétiteur d'Othon, et que la perte de la bataille de Bouvines, ainsi que l'alliance contractée la même année entre l'évêque Conrad et le duc Thiébaut, l'aura forcé à abandonner.

32° Denier du chapitre de Sarrebourg.

Face : SqAV-IVS (S. Paulus à rebours.) entourant le buste de l'apôtre tourné à gauche; grènetis au pourtour.

Revers : EPTR∽V (Petrus.) entourant une main tenant une croix à longue branche verticale ; grènetis au pourtour.

Argent. Poids : 57 centigrammes.

M. de Saulcy donne cette monnaie sous le numéro 62 de son supplément et, l'attribuant au chapitre de Metz, dit qu'elle doit être contemporaine de l'évêque Bertram ; en effet, notre exemplaire est d'une si parfaite conservation que l'on doit penser qu'il a dû être frappé vers l'époque de l'enfouissement de Diarville, c'est-à-dire des premières années de l'épiscopat de Conrad, successeur immédiat de Bertram.

33° Denier de Neufchâteau.

Face : Annelet. RET-R. Buste d'homme drapé, tourné à droite, tenant devant lui une clef. Les trois premières lettres de la légende sont derrière la tête et la quatrième est sous le panneton de la clef dont l'anneau est rond ; grènetis au pourtour.

Revers : NOVICASTRI. entre deux grènetis ; dans le champ, croix cantonnée d'un soleil, d'un croissant et de deux besants.

Argent. Poids : 65 et 68 centigrammes. (Pl. 2, fig. 13.)

34° Face : RET—D. Même type.

Revers : NOVICASTRI. entre deux grènetis. Dans le champ, croix cantonnée de quatre croissants ; grènetis au pourtour.

Argent. Poids : 65 et 71 centigrammes. (Pl. 2, fig. 14.)

35° Face : Même légende commençant par une rose. Même type avec une étoile derrière la tête. La lettre placée sous la clef n'est pas visible.

Revers : Même légende et même type. Après le N et le C il y a un globule. (Pl. 2, fig. 15.)

Argent. Poids : 61 centigrammes.

Le trésor découvert à Charmes en 1841 a mis au jour, pour la première fois, des monnaies au type d'un buste d'homme tourné à droite, tenant devant lui deux clefs et dont la légende est PETR. ; le tout entouré d'un grènetis. Au revers, entre deux grènetis, on lit NOVICASTRI entourant un chastel. Plus tard, en 1860, à Contrexéville, furent découverts de grands deniers ayant au droit la même légende et le même type, mais sur lesquels, au revers, le chastel

est remplacé par une croix cantonnée d'un soleil au premier canton, d'un croissant au troisième et d'un besant dans le deuxième et le quatrième. A Dieulouard, en 1861, parmi des monnaies de Verdun, de Metz et Toul, émises entre 1101 et 1168, il se trouva un seul petit denier d'argent fin portant au droit PETRVS entre deux grènetis, et, dans le champ, saint Pierre à genoux, la tête nimbée, tenant devant lui deux clefs, type qui se voit à la même époque sur des monnaies de Remiremont, Épinal et Metz; au revers on lit entre deux étoiles * NOVVM * CAST. entre deux grènetis, avec une croix pattée dans le champ. L'émission de cette pièce, dont M. Monnier ne parle pas dans sa description des monnaies de la trouvaille de Dieulouard, a dû certainement précéder les monnaies au buste de saint Pierre. Elle est, jusqu'à présent, la plus ancienne des monnaies frappées à Neufchâteau.

Les deux nouvelles variétés découvertes à Diarville ont cela de particulier, qu'au droit la première lettre de la légende n'est plus un P mais un R, que de la barre horizontale du T part un trait perpendiculaire à cette barre donnant à la lettre l'apparence d'un N mal venu à la frappe; de plus, sur la seconde varitété, un D remplace le R qui, sur les autres variantes, est placé sous le panneton de la clef. Ces différences viennent-elles de la négligence du graveur, ou plutôt ne doit-on pas y voir un fait exprès pour donner aux quatre lettres l'apparence de l'abréviation du nom de l'évêque de Toul, Renaud de Senlis, tromper le vulgaire ignorant et rendre possible la circulation sur les terres du prélat toulois de monnaies frappées par le possesseur du fief de Neufchâteau.

Du Chalais, en 1845, émettait l'opinion que les monnaies portant au droit la légende PETR accompagnant un buste d'homme tourné à droite tenant deux clefs devant lui, et pour revers, un chastel entouré de la légende NOVICASTRI entre deux grènetis, n'avaient pas dû être frappées à Liverdun, ainsi que le prétendait M. G. Rolin dans sa description des monnaies composant le trésor de Charmes, mais à Neufchâteau où existait un atelier monétaire appartenant au seigneur de ce

lieu, dont un des faubourgs porte encore le nom de Saint-Pierre, et que, d'ailleurs, c'était la seule localité en Lorraine qui portât le nom de *Novum castrum*.

Cette attribution à Neufchâteau qui, j'en suis convaincu maintenant, est la seule bonne, passa alors presque inaperçue et ne fut pas admise par les amateurs de monnaies lorraines, mais la légende du droit des deux variétés trouvées à Diarville n'étant, on n'en peut douter, qu'un trompe l'œil, on doit reconnaître que ces deux monnaies et leurs analogues n'ont pas été frappées dans un des ateliers de l'évêque de Toul, mais bien à Neufchâteau qui, jusqu'à Ferri IV, eut des seigneurs particuliers entièrement indépendants du duc de Lorraine. Ainsi Ferri de Bitche, mécontent de la part qui lui avait été faite dans la succession de son père, ayant pris les armes à plusieurs reprises pour arracher à son frère, le duc Simon, des concessions nouvelles, obtint d'abord diverses terres dans cette partie du duché appelée Lorraine-Allemande, puis ensuite les villes de Châtenois et de *Neufchâteau*. Il en fut de même de Mathieu, auquel Renaud de Senlis, choisi comme arbitre du différend survenu entre ce prince et son frère, Thiébaut Ier, relativement au partage de l'héritage de leur père Ferri II, fit donner en apanage *Neufchâteau*, Châtenois et Frouard. N'est-il donc pas alors très-croyable que Ferri de Bitche et Mathieu de Lorraine, ayant possédé Neufchâteau lorsque Pierre de Brixei et Renaud de Senlis occupaient le siége de Toul, n'auront pas craint d'émettre des monnaies qui, par l'apparence épiscopale d'une de leurs faces, pouvaient tromper les sujets de l'évêque de Toul et leur faire croire qu'elles sortaient d'un des ateliers monétaires de leur seigneur? On peut alors attribuer à Ferri de Bitche, qui vivait en même temps que Pierre de Brixei, toutes les monnaies du Novum castrum avec la légende PETR, et à Mathieu de Lorraine celles sur lesquelles, autour du buste de saint Pierre, sont les légendes RETR ou RETD., qui semblent être une imitation de RENALD.

Si la plupart des monnaies que je viens de décrire étaient nouvelles, leurs légendes étaient au moins assez lisibles pour que l'on pût leur donner une attribution certaine, éclairé que l'on était, d'ailleurs, par des types à peu près semblables à ceux de monnaies connues de personnages qui avaient précédé ou suivi immédiatement ceux dont les monnaies, encore inédites, faisaient partie de la trouvaille de Diarville; il n'en est pas de même pour les pièces suivantes à légendes incomplètes, et dont les types, tout à fait nouveaux, paraissent offrir à la vérité un grand intérêt, mais aussi des difficultés d'attribution telles, que je ne me hasarderai pas à leur en donner qui ne pourraient être appuyées sur des preuves à peu près certaines; je me bornerai donc à joindre à leur dessin une simple description, en ajoutant cependant quelques explications pouvant aider, ce me semble, dans leurs recherches des numismates qui, plus heureux, découvriront encore des exemplaires de ces monnaies moins imparfaits ou sur lesquels seront des lettres complétant les légendes de ceux de notre musée départemental. La première de ces pièces est un denier paraissant appartenir à la série des monnaies de Neufchâteau.

36° Face : REN..? Porte de ville crénelée entre deux bannières déployées (la hampe seule de la bannière de droite est visible); grènetis au pourtour.

Revers : N...CATI (Novicati pour novicastri) entre deux grènetis, croix cantonnée de quatre besants placés dans quatre croissants. (Pl. 3, fig. 34.)

Argent. Poids : 70 centigrammes.

A l'époque ou Renaud de Senlis occupait encore le siége de Toul et que Mathieu, seigneur de Neufchâteau, était devenu duc de Lorraine, il y avait un seigneur de Coussey, près Neufchâteau, appelé Renaud de Lorraine, qui était frère du comte de Toul, Frédéric V, fils de Mathieu, aussi comte de Toul, petit-fils du duc de Lorraine Mathieu Ier, et par conséquent cousin germain du duc Mathieu II. Ne se pour-

rait-il pas qu'un seigneur d'une aussi haute naissance eût été pendant un temps voué de la ville de Neufchâteau et y eût émis des monnaies à son nom ?

37° Face : Bannière fascée au chef chargé d'une croix pattée.

Revers : Entièrement fruste. (Pl. 3, fig. 35.)

Argent bas. Cette monnaie ayant beaucoup souffert, il me paraît inutile d'en donner le poids.

La croix mise en chef est placée comme celle que les commandeurs du temple ou de l'hôpital ajoutaient à leurs armoiries propres.

38° Face : GE...ARDVS (Gerardus ?). Bannière à laquelle sont attachés trois pendants terminés chacun par un globule ; grènetis au pourtour.

Revers : ..OMARTR entourant une croix pattée cantonnée de quatre croissants. (Pl. 3, fig. 30.)

Argent. Poids : 80 centigrammes.

39° Face : GE..A..DVS. Bannière burelée de onze pièces à laquelle sont attachés trois pendants.

Revers : ...OMA...entourant une croix pattée cantonnée de quatre croissants. (Pl. 3, fig. 31.)

Argent. Poids : 76 centigrammes.

Ces deux monnaies, bien que différentes par la bannière qui y est représentée, appartiennent bien certainement à un même seigneur du nom de Gérard, paraît-il, et sortent du même atelier.

D. Calmet, sur les planches qu'il a jointes à son histoire de Lorraine, a fait graver deux sceaux appendus à deux chartes données à l'abbaye de Beaupré en 1179 et 1183 par Gérard II, comte de Vaudémont, sceaux sur lesquels l'écu du prince est uni, tandis que sur un sceau de Hugues II, fils de ce Gérard, l'écu est burelé de douze pièces, et D. Calmet en conclut que Hugues II est le premier des seigneurs de cette puissante maison qui ait ainsi blasonné son écu. Ce fait est-il bien certain et Gérard II, peu avant sa mort, n'aurait-il pas pris les armoiries qui furent conservées par ses successeurs ?

Cependant, pour être exact, je dois dire que les quelques lettres paraissant indiquer le nom de l'atelier monétaire ne se rapportent à aucune des seigneuries appartenant aux comtes de Vaudémont.

40° Face : ..... entre deux grènetis; dans le champ bannière voltigeant à droite; le fer de lance et la hampe coupent la légende, la bannière est pallée de sept pièces au chef chargé de deux besants, et sous elle est une croix formée par cinq globules, quatre et croix au centre.

Revers : Légende frustre ou plutôt mal venue à la frappe entre deux grènetis; dans le champ croix pattée. (Pl. 3, fig. 32.)

Argent. Poids : 76 centigrammes.

41° Face :..... CVM entre deux grènetis; dans le champ D entre deux globules à gauche d'une bannière pallée de sept pièces au chef chargé de trois besants; sous la bannière voltigeant à droite, et dont le fer coupe la partie supérieure de la légende et la hampe l'inférieure, est une croix formée de cinq globules, quatre et un au centre. (Pl. 3, fig. 33.)

Argent. Poids : 75 centigrammes.

42° Autre exemplaire aux mêmes types et du même module, mais ne pesant que 45 centigrammes.

43° + FRIDERICVS entre deux grènetis, dans le champ fleur de lys ou fer de lance.

Revers : +...... entre deux grènetis; croix pattée dans le champ. (Pl. 3, fig. 28.)

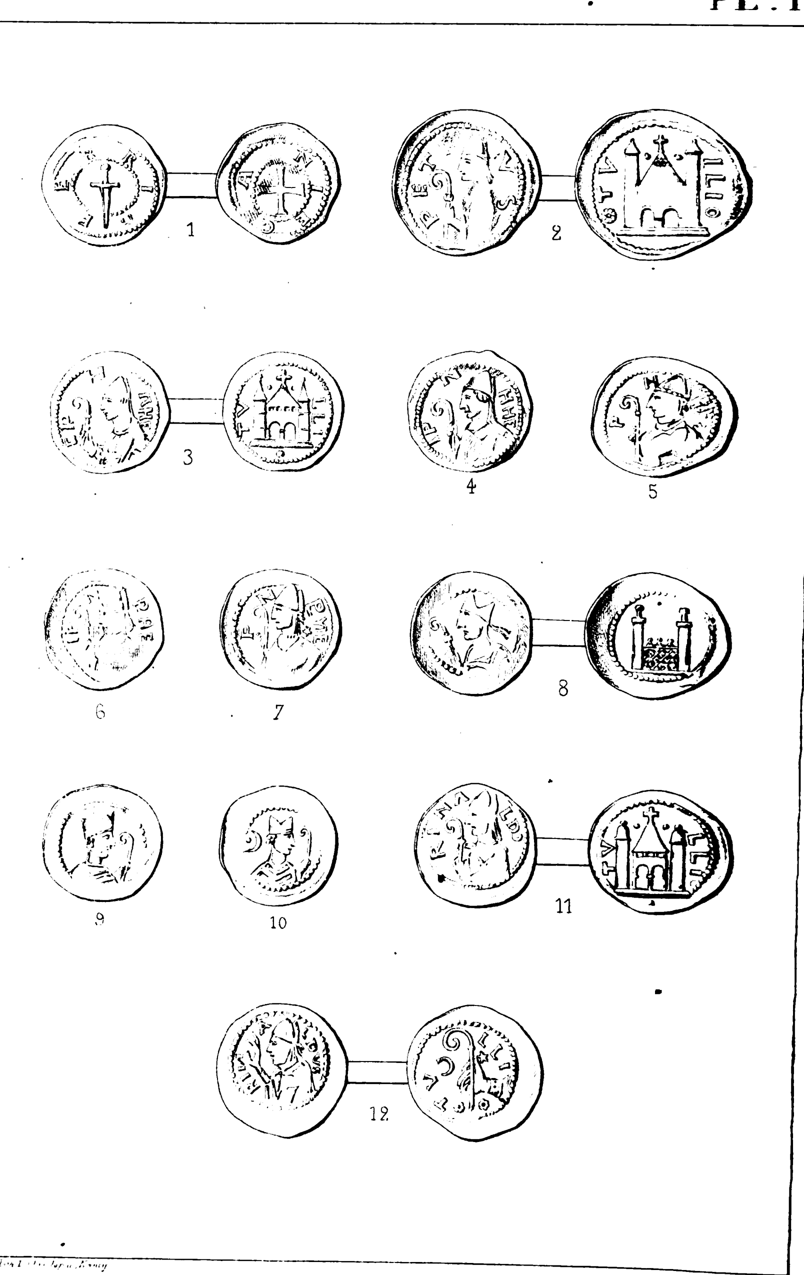
Argent. Poids : 70 centigrammes.

44° Face : FERIVS entre deux grènetis; même type.

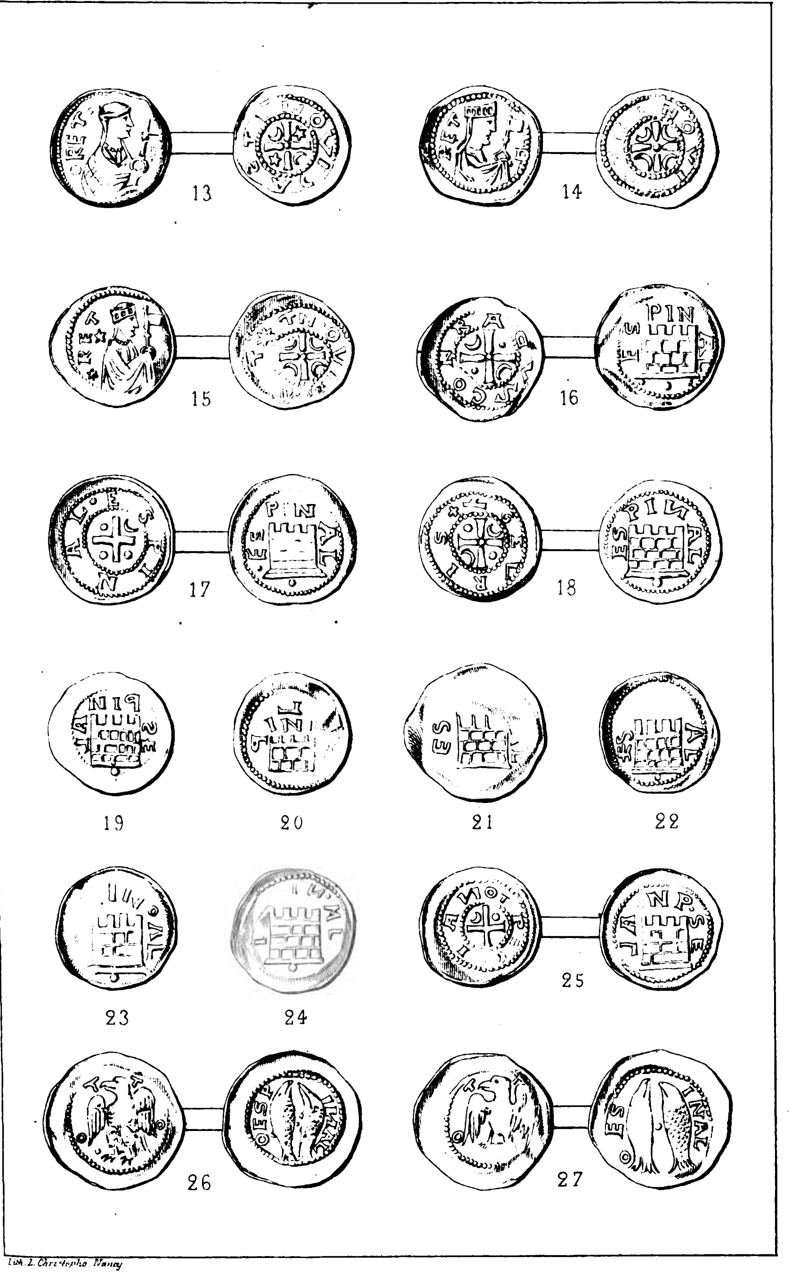
Revers : + ...IRVS entre deux grènetis; croix pattée dans le champ. (Pl. 3, fig. 29.)

Argent. Poids : 60 centigrammes.

En 1212, le roi de Germanie, Frédéric II, vint à Vaucouleurs où devait se rendre aussi Philippe-Auguste pour renouveler le traité d'alliance entre la France et l'Allemagne, mais le roi de France n'ayant pu assister aux conférences y fut remplacé par son fils qui régna après lui sous le nom de

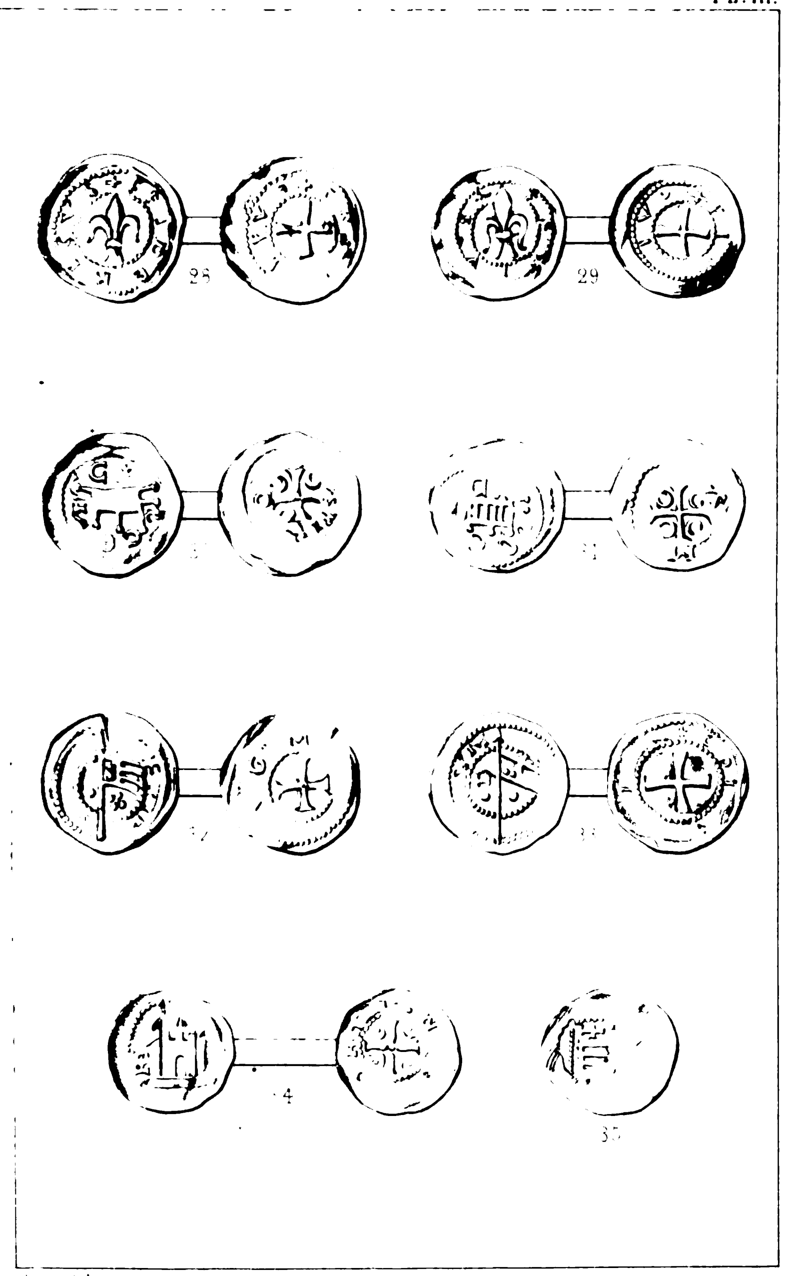


TRÉSOR DE DIARVILLE.



Lith. L. Christophe. Nancy

TRÉSOR DE DIARVILLE.



TRÉSOR DE LARVILLE

Louis VIII, et ce jeune prince conclut le traité qui amena, en 1214, la ruine du parti du compétiteur de Frédéric, Othon IV, si complétement défait à la bataille de Bouvines.

Ces pièces, sur lesquelles sont au droit une fleur de lys avec la légende FRIDERICVS et au revers un mot presque illisible, mais qui ne peut être que *Philippus* ou *Fericus*, seraient-elles des monnaies d'alliance frappées par Philippe-Auguste et Frédéric, ou par Frédéric et Ferri II de Lorraine, ou bien auraient-elles été émises à Strasbourg par Frédéric II avec un type que les numismates, qui se sont occupés des monnaies alsaciennes, pensaient n'avoir paru que dans le courant du XIV siècle?

En outre de ces différentes monnaies, il y avait encore quelques pièces allemandes peu intéressantes pour les amateurs français; cependant je citerai encore une monnaie qui, sans nom de lieu ni d'évêque, me paraît avoir été frappée à Trèves pendant une vacance du siége.

42° Face : PETRV. Buste d'évêque mitré de face tenant une clef dans la main droite et le livre des Evangiles dans la gauche; grènetis au pourtour.

Revers : PETRVS. Clef, le panneton en l'air, accostée de deux roses, et plus bas d'une lune et d'un soleil.

Argent. Poids : 69 et 71 centigrammes.

Les corps de caractères nécessaires pour reproduire exactement les légendes de plusieurs pièces manquant à l'imprimerie, il a fallu employer des caractères ordinaires.

CONCOURS

RÉGIONAL AGRICOLE DE 1864

A ÉPINAL.

JOURNÉE DU 21 MAI.

Séance publique de la Société.

La Société d'Émulation des Vosges a pensé qu'elle ne devait pas laisser passer l'époque du Concours régional agricole sans réunir, dans une séance publique, ses membres associés libres et correspondants, venus à Épinal à l'occasion du même Concours.

Cette séance a eu lieu le samedi, 21 mai, à 10 heures du matin, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. le marquis de Fleury, Préfet des Vosges. M. le Préfet avait à sa droite M. l'Inspecteur général Caseaux, commissaire général du Concours, qui avait accepté gracieusement notre invitation, M. Huet, maire de Saint-Quentin, et M. Malgras, inspecteur d'Académie; à sa gauche, M. Maud'heux, maire de la ville d'Épinal et président de la Société, M. G. de Dumast, secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, et M. Lacroix, président de L'Académie de Stanislas, de Nancy.

La plupart des membres titulaires, beaucoup de membres associés libres et correspondants, occupaient les places réservées. Toutes les banquettes étaient remplies par un auditoire d'élite.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. le Préfet a pris la parole pour remercier la Société de lui avoir décerné la présidence d'honneur. M. le marquis de Fleury, nouveau venu parmi nous, accepte la présidence d'autant plus volontiers qu'il sait déjà les services rendus par notre Société depuis quarante ans; et il tient à nous donner l'assurance que, comme avec ses prédécesseurs, l'appui de l'administration ne nous fera pas défaut.

La parole est donnée à M. Malgras, pour son discours sur les Concours régionaux. M. Malgras s'exprime en ces termes :

LES CONCOURS RÉGIONAUX AGRICOLES.

« MESSIEURS,

» L'émulation, fille de la volonté, est un sentiment inné chez l'homme; elle pousse les individus et les peuples en sens divers, mais toujours vers le progrès; et le nom de notre Compagnie pouvait-il être mieux choisi?

» Ce qui se passe aujourd'hui parmi nous, cette brillante exposition que nous avons tous parcourue, et dont les produits s'étalent comme dans un cadre fait par la nature pour les recevoir, les montagnes qui l'entourent, les prairies qui couvrent leur pied, les rameaux séculaires qui ornent nos promenades, le cercle mouvant de cristal formé par notre belle rivière semblent autant d'émules qui se disputent une prime d'honneur, en étalant la fraîcheur de leurs ombrages, la richesse de leur verdure et la limpidité des eaux. Chaque printemps ramène cette heureuse rivalité, comme aussi chaque

printemps ramène ces concours où le premier des arts vient exposer ses richesses. En effet, Messieurs, à cette heure même, dans toutes les régions de la France, nos modestes laboureurs viennent chercher les récompenses qu'une main auguste a eu l'heureuse idée d'instituer pour eux. — Pouvait-on mieux choisir son heure, ses productions, ses héros? C'est l'heure où la nature enfante des merveilles, ses productions sont d'une utilité générale et première, et ses héros sont choisis dans les 20 millions de soldats qui font le bien-être de la patrie, en mettant leur gloire à féconder et à remuer la terre.

» Ah! Messieurs, notre Société devait-elle rester étrangère à cette fête, lorsqu'elle a eu une si large part dans l'institution des Concours régionaux? C'est le caractère des bonnes choses de marcher lentement, de se créer avec l'aide de tous; un monument ne s'achève qu'à la condition que chacun apportera sa pierre. Comparez les Concours régionaux d'autrefois avec ceux d'aujourd'hui, vous verrez que, pour arriver à cette prospérité, à cet éclat qui nous frappe, il a fallu bien des efforts et une grande persévérance. Ce sont quelques hommes dévoués, des natures d'élite qui, dans leur initiative, solitaire d'abord, ont trouvé moyen de récompenser ou leurs voisins, ou leurs serviteurs. C'est Mathieu de Dombasle, dépensant sa fortune dans un petit village, voisin des Vosges, pour créer une ferme-école, et ajoutant à son blason de famille le blason du labourage. Ce sont les frères Dutac amenant la richesse sur les rives de la Moselle, en sacrifiant la leur. C'est vous, Messieurs, qui, dès 1828, trois ans après votre naissance, recherchiez le mérite agricole et lui décernez des primes annuelles depuis tantôt 40 ans. L'élan est donné : les Comices agricoles de Mirecourt, de Neufchâteau, de Coussey, Saint-Dié, Épinal, Remiremont, Rambervillers suivent votre exemple; et la cause de l'agriculture est gagnée.

» Messieurs, bien que nous n'ayons pas à nous défendre du nom de Sibérie de la France, si injustement donné à notre département, cependant il est bon de constater ici que l'ini-

tiative intellectuelle, individuelle et collective n'a jamais fait défaut dans les Vosges.

» Il y a plus d'un demi-siècle, en l'an 5 de la République, un grand citoyen, qui fut à la fois poëte, philosophe, magistrat, homme d'État, partait de Neufchâteau pour aller prendre le portefeuille du ministère de l'Intérieur. — Et, pour ne parler de lui qu'en ce qui concerne l'agriculture, sur 65 ouvrages sortis de sa plume, 17 traitent des sujets agricoles. Ce fut lui qui, Ministre de l'Intérieur, au mois de juillet 1798, conçut le premier et exécuta le projet de lier aux fêtes nationales une exposition publique des produits les plus remarquables de l'industrie et de l'agriculture, et ce fut une des pensées vivifiantes de son administration dont il a toujours conservé le plus doux souvenir. L'agriculture, qu'il considérait comme la base la plus importante de la prospérité des nations, fut, pendant son ministère, l'objet de sa prédilection. Hommage, Messieurs, à François de Neufchâteau, puisque l'idée si bien réalisée aujourd'hui par l'Empereur a été conçue par un de nos compatriotes.

» A cinquante ans de distance, en 1849, un jeune vosgien, membre de notre Société, obtenait aussi l'insigne honneur d'entrer dans les conseils du Gouvernement. Messieurs, dans l'arène politique, on peut ne pas suivre la même ligne, on peut lutter, se défendre, mais ici, en parlant d'agriculture, je manquerais à votre Société, je commettrais un acte injuste, si je taisais le nom de M. Buffet. — Adonné de bonne heure à l'étude de l'économie politique, à l'observation des faits agricoles, comme Ministre de l'agriculture, il coopéra activement à la création d'un congrès général et à l'organisation définitive des Comices agricoles, après la loi du 20 mars 1851. Devenu Président du Comice agricole de Mirecourt après la retraite de l'honorable M. Lenfant, il en conserve encore le titre, et c'est à l'agriculture qu'il doit incontestablement la popularité qui l'a porté à l'Assemblée nationale, au Corps législatif, et qui l'a fait deux fois Ministre.

» Le Comice agricole de Mirecourt, créé depuis 1837, n'a

cessé de rendre les plus grands services. Il en est de même de celui de Neufchâteau, dont l'origine semble même remonter plus haut. Vers 1770, il s'était formé dans cette ville une association d'hommes d'élite ayant pour objet les progrès de l'agriculture. Parmi eux, on comptait le Commandeur de Neufchâteau, MM. Rouyer, sub-délégué, Lagabbe, François de Neufchâteau, Pleux, curé de Rouceux, l'abbé Guinot; MM. Bresson, de Lamarche, les seigneurs de Bourlémont; MM. Andreu, de Châtenois, et Marand, de Bulgnéville; mais, parmi ces hommes de mérite, on distinguait surtout l'abbé Duquénoy, curé de Vouxey : quatre villages dépendaient de sa cure; on y avait fondé des prix pour les filles qui avaient le mieux cultivé le lin, un prix pour le chanvre, cinq pour les vignes, six pour la bonne conduite, huit pour les garçons de laboureurs.

» Ces prix consistaient en médailles pour les garçons, en cœurs d'or pour les filles, le tout orné de rubans et de fleurs artificielles, quelques outils agricoles et quelques meubles de ménage. Le digne curé remettait lui-même les médailles et les bouquets ornés de rubans. — Ces fêtes, encouragées par quelques simples paroles, égayées par un repas frugal et une musique champêtre, laissaient de doux souvenirs, et je ne puis résister au désir de vous en retracer un :

» Un tisserand fait une pièce de toile pour un laboureur, celui-ci cultive le champ du tisserand, le moment de compter arrive, chacun prétend redevoir; — grande contestation. — Je serais heureux, dit enfin le tisserand, si j'étais quitte envers vous. — D'accord, répond le laboureur. — Quelques jours après, le tisserand trouve son champ cultivé pour la dernière façon et parfaitement fumé! — Voilà une des actions que le curé de Vouxey a cru devoir récompenser.

» Le souvenir de ces fêtes n'est pas éteint dans le village de Vouxey; il y a quelques années encore, des octogénaires racontaient qu'une femme fort âgée conservait précieusement une quenouille en ébène qu'elle avait reçue, étant jeune fille, comme prix d'honneur.

» Qu'il y a loin, Messieurs, de ces modestes récompenses, de cette quenouille d'ébène à l'objet précieux, à cette coupe d'argent ciselé avec art qui sera donnée demain, au nom de l'Empereur, au plus habile de nos cultivateurs !

» Plus de 200,000 francs de primes annuelles sont donnés aujourd'hui par les soins du Gouvernement; on donna 115,000 francs en 1857 et 133,000 en 1858; tous les ans, le chiffre augmente, et avec lui s'augmentent les produits agricoles. Voyez la marche ascendante qu'ils ont suivi. Leur valeur était de :

» 1,500,000,000 en 1700,
» 2,000,000,000 en 1788,
» 3,300,000,000 en 1813,
» 7,500,000,000 en 1840; en 1856 il s'élevaient à
» 8,300,000,000 francs.

» En comparant ces résultats, on constate que, dans l'espace de 16 ans, les produits agricoles ont augmenté de 800,000,000 de francs. — Quelle éloquence dans ces chiffres !!

» Aussi la récompense n'est plus un simple cœur d'or, ce n'est plus seulement une médaille et quelques rubans. Mais le signe de l'honneur, réservé d'abord aux exploits militaires, est devenu la récompense des exploits agricoles. — De 1815 à 1863, 364 décorations de la Légion d'honneur ont été accordées au mérite agricole; et voyez quelle marche progressive dans ces nobles encouragements !

» De 1815 à 1830, 8 décorations seulement ont été données à l'agriculture; il en a été accordé 98 de 1830 à 1848, 50 de 1848 à 1851, et 208 de 1852 à 1863. — L'Empereur a voulu que la milice agricole fût un des premiers soutiens du trône. Aussi, qui oserait aujourd'hui répéter ce vieil et trop juste adage ?

» Pauvres paysans, pauvre royaume,
» Pauvre royaume, pauvre Roi.

» Mais, nous l'avons dit, les bonnes choses marchent lentement, et pour les créer, il faut le concours de tous.

» Toutes nos villes y ont contribué. Je vous ai déjà parlé du Comice de Mirecourt, de celui de Neufchâteau, où tant

d'améliorations se sont produites sous la présidence de M. Aymé, député au Corps législatif, avec le concours de M. Lequin, l'habile directeur de la ferme-école de Lahayevaux, ancien président du Comice de Coussey.

» A Remiremont, l'infatigable M. Noël n'a cessé de consacrer les travaux du Comice qu'il préside à l'amélioration du bétail, amélioration utile dans un pays si propre au pâturage.

» A Saint-Dié, l'honorable M. Blondin met à diriger son œuvre une persévérance et une activité que rien, jusqu'alors, n'est venu ralentir.

» A Rambervillers, nous trouvons une contrée essentiellement agricole, où l'élève du cheval a surtout produit les meilleurs résultats, sous la direction intelligente de M. le baron de Ravinel, député au Corps législatif.

» A Épinal, M. le comte de Bourcier de Villers a donné près de nous, au Comice, une impulsion remarquable.

» Et vous, Messieurs, quels progrès l'agriculture ne vous doit-elle pas? Vous protégez modestement les lettres, les arts et les sciences. — Naguère vous ouvriez les portes de l'école française de Rome à un jeune peintre, M. Monchablon. — C'est sous votre inspiration que se révéla l'art d'empoissonner les rivières. La pisciculture est votre œuvre, en ce sens que vous avez vulgarisé l'ingénieuse idée des deux obscurs pêcheurs de la Bresse, Remy et Géhin. Ne retrouvons-nous pas partout le souvenir des travaux de M. Mathieu? Et autrefois, ici même, un de vos membres, le docteur Haxo, combattit de sa plume énergique le luxe et le travail de la broderie pour donner des bras à l'agriculture. — Le montagnard qui épierre son champ, le forestier qui reboise les montagnes, le serviteur modèle, le cultivateur qui engraisse, qui fume, qui draine, qui produit beaucoup et à bon marché, qu'il porte la blouse ou un vêtement moins modeste, pourvu qu'il soigne son bétail ou qu'il tienne bien les mancherons de sa charrue, trouve ici sa récompense et vos encouragements.

» Enfin, Messieurs, c'est encore à votre initiative et sur les instances de M. Maud'heux, notre honorable président,

qu'une récente amélioration a été introduite par M. le Ministre dans les programmes des Concours régionaux : autrefois les grandes races de l'espèce bovine étaient seules récompensées. Frappés de ces inconvénients et du préjudice qui pouvait en résulter pour les petits propriétaires, vous avez justement réclamé, et aujourd'hui les petites races, les races croisées figurent en grand nombre sur le champ du Concours.

» Ce sont là des titres nombreux à l'honneur de revendiquer une part dans les fêtes instituées pour l'agriculture. Ces fêtes, Messieurs, elles ne remontent pas bien loin : une seule fut instituée en 1849. En 1851, on établit trois Concours régionaux et un Concours général ; le succès dépassa toutes les espérances, et le nombre en fut augmenté tous les ans. Ces exhibitions annuelles sont maintenant au nombre de 12. Toutes les régions de la France, de l'est à l'ouest, du nord au sud, voient pénétrer partout les bienfaits du Gouvernement, et la protection que mérite, à tant de titres, le premier et le plus modeste des arts : Tulle, Périgueux, Évreux, Tours, Grenoble, Roanne, Bar, Tarbes, Melun, Draguignan, Épinal sont les villes favorisées en 1864. Et c'est là que vont se décerner ces primes d'honneur, ces nombreuses médailles si propres à inspirer partout une noble émulation.

» Les derniers Concours régionaux ont accusé un progrès notable sur ceux qui les ont précédés. Les primes d'honneur, vivement disputées dans toutes les régions, ont été accordées à des agriculteurs habiles qui ont su vaincre parfois de grandes difficultés.

» Ces Concours ne sont pas seulement un honneur rendu à l'agriculture ; c'est une arène ouverte au premier des arts, dans l'intérêt de tous ; c'est une lutte féconde qui doit à la fois agrandir le domaine de la science, ouvrir au producteur une source nouvelle de profits et au consommateur l'ère tant désirée du bien-être. Cette science, Messieurs, c'est la science pratique, la science des faits, celle que demande l'agriculture. — Et peut-il y avoir un commerce étendu là où il n'y a pas d'agriculture? A un point de vue plus élevé encore,

les fonctions vitales d'une nation ne sont-elles pas constituées par l'agriculture et le commerce qui en est la conséquence?

» Les Concours régionaux répondent donc à l'un des plus grands intérêts du pays; ils se font généralement, ils ne peuvent se faire que pour les hommes d'élite, pour les hommes hardis, mais c'est par eux que le progrès s'accomplit; ils répandent la bonne semence; celle-ci germe ensuite dans les sociétés plus modestes, dans les Comices, et de là l'exemple se propage jusque dans les hameaux les plus reculés.

» Tout ce qui relève l'homme des champs, tout ce qui lui fait aimer la terre est un élément d'ordre, de conservation et de bonheur. — Mais, à côté de ces récompenses et de ces honneurs, plaçons les besoins de l'ouvrier rural, étudions-les pour lui faire un sort enviable, pour qu'il soit peu tenté de l'échanger contre celui que la ville lui offre. Embellissons les campagnes, construisons-y des maisons propres, salubres et d'une élégance modeste, couvrons-les de routes ombragées, de canaux, plaçons-y des hospices, des écoles, des fêtes agricoles, voyons souvent le paysan, serrons sa main durcie par le travail et vivons avec lui comme avec un bienfaiteur!

» Messieurs, je toucherais au terme, si je ne voulais rendre hommage aux organisateurs de cette fête, et en particulier à M. Caseaux, inspecteur général de l'agriculture, pour tous les renseignements qu'il a mis tant d'empressement et d'obligeance à me fournir, et pour la manière dont il a su, de concert avec notre honorable président, M. Maud'heux, maire d'Épinal, installer d'une manière si splendide l'exposition du Concours. Nous sommes déjà loin de 1854; je n'ai pas eu l'honneur de voir l'exhibition de cette époque, mais je doute qu'elle supporte la comparaison avec la fête de 1864. — Tout le monde s'est mis à l'œuvre : orphéonistes lorrains, musique de la ville, du régiment, Conseil général, conseil municipal. Les vieux souvenirs lorrains, si bien réveillés par M. Guerrier de Dumast, mêlés aux fêtes du présent : c'est de la gloire pour nous et de la reconnaissance pour nos pères.

» Voyez comme tout le monde s'est entendu; les souscriptions

publiques abondent; nos populations impatientes accourent de tous les points du département, et leurs flots pressés dans nos murs attestent une fois de plus leur désir de rendre hommage au travail, au talent, au mérite des 1,152 concurrents dont les produits remplissent les tentes élégantes qui se développent sur les bords de la Moselle. 1,152 exposants, Messieurs! 696 pour les animaux reproducteurs, 293 pour les instruments agricoles, 163 pour les produits et matières utiles à l'agriculture. Sur ce nombre 315 appartiennent au département des Vosges, plus du tiers pour sept départements. C'est un hommage à rendre à nos compatriotes qui n'ont pas voulu rester en arrière dans cette lutte féconde et pacifique.

» Était-ce le rôle d'un Inspecteur d'Académie de traiter cette question des Concours régionaux? Mon Dieu! Messieurs, je l'ai accepté parce que tout se lie dans ce monde. — Les grands intérêts de l'instruction du peuple se rattachent si directement aux intérêts agricoles! — Instruire le peuple, c'est le moraliser, c'est lui inspirer le goût du travail, des bonnes méthodes et lui donner le moyen de tirer profit, par son intelligence plus développée, de la terre qu'il cultive et du bétail qu'il élève.

» C'est exciter chez lui par la lecture, par l'étude des faits, par l'observation intelligente des choses, cette noble émulation qui améliore et qui concourt si efficacement au bien-être individuel et collectif. — L'instruction est la base du progrès moral et matériel, et l'inspection académique pouvait-elle voir sans intérêt les nombreux produits qu'admirent en ce moment tous nos concitoyens.

» Maintenant, Messieurs, deux mots, en terminant, sur ce beau département des Vosges, sur cette Sibérie que, de loin, on rend si sauvage, et qui, vue de près, est si prospère et si heureuse. Quel département offre des routes plus nombreuses et mieux tracées? trois chemins de fer le traversent, et, en parcourant les deux régions que sépare la Moselle, le soleil, à son aurore, répand la richesse sur nos montagnes à l'orient, comme à l'occident il dore les épis et fait mûrir

les grappes sur nos coteaux. Je vous l'ai dit, Messieurs, c'est une Sibérie que l'on est heureux d'habiter et qui laisse toujours des regrets à ceux qui l'ont connue. Un sol généralement fertile, des vallées plantureuses, telle est la nature qui, par ses dons libéraux, nous convie au véritable labeur des améliorations.

» Cette invitation a été entendue, comme il convenait à cette contrée, si remarquable par son esprit d'ordre, de sagacité et de persévérance. Nos agriculteurs, étudiant prudemment les innovations, attentifs aux expériences, donnant aux applications la mesure du temps et des ressources, sont arrivés à des progrès considérables et certains que l'exposition d'aujourd'hui consacre si glorieusement. Ainsi, à mon sens, l'heure d'un rapide essor a sonné, parce que les cultivateurs convaincus connaissent le but et les moyens et qu'ils croient désormais à la science agricole, étayée sur les observations de la pratique. Honneur et succès, Messieurs, à cette laborieuse et vaillante contrée dont on ne foule pas le sol sans en faire jaillir des souvenirs mémorables, où le travail de la charrue a sa renommée ainsi que l'œuvre de la pensée, où la culture des champs sera toujours la plus abondante source des vraies richesses et où la France ne se lassera pas de chercher ses meilleurs citoyens et ses plus braves soldats.

» Encore un mot, Messieurs, pour remercier M. le marquis de Fleury, de ce qu'il a bien voulu, par sa présence, rehausser l'éclat de notre réunion. Nouveau venu parmi nous, Monsieur le Préfet, vous apprendrez bientôt à connaître l'esprit d'ordre, de sagesse et de progrès qui anime les Vosgiens, et les regrets qui vous ont suivi en quittant le département du Lot sont pour nous le présage que nous devons nous réjouir de votre présence parmi nous. Il y aurait aussi de l'ingratitude à ne pas rappeler ici le nom de notre auguste Souverain. — Vous avez vu les 208 décorations accordées à l'agriculture depuis le second empire. Les sympathies de l'Empereur, autant que sa raison, le poussent vers les classes laborieuses qui peuplent les villes et les campagnes et qui vivent de leur labeur quo-

tidien. Il a voulu qu'outre les Comices, souvent impuissants à exciter l'émulation, les Concours régionaux fussent fondés, afin d'ouvrir un large espace à la comparaison des méthodes, des instruments, des bestiaux, des productions. C'est que l'Empereur aime l'agriculture et le peuple. — Ayons donc foi, Messieurs, dans le cordial attachement de l'État aux intérêts si précieux qui sont les vôtres; comptons sur l'Empereur comme il compte sur nous, gardons-lui notre respectueuse affection, et prouvons-lui que notre département est toujours le pays du travail, du patriotisme et de la loyauté. »

M. Defranoux donne ensuite lecture de l'article suivant, intitulé *l'Agronome de cabinet :*

L'AGRONOME DE CABINET.

« Commençons par un mot sur le concours régional.

» Eh bien ! il est, pour plusieurs départements, la constatation publique de grands et de touchants exemples agricoles.

» Il est l'exhibition, en fait d'animaux, de races perfectionnées, — en fait de produits du sol, — de ce qu'il y a de meilleur, — et, en fait de machines, de la force matérielle rendue intelligente.

» Il est, en un mot, le progrès disant aux masses rurales : *En avant !* et aux sociétés savantes agricoles : *Étudiez et enseignez de plus en plus l'art de nourrir le citadin, l'ouvrier du marteau, l'armée, le magistrat, l'artiste, le poète et le pasteur des âmes.*

» De grands propriétaires, parmi lesquels on voit des maîtres de la science, sont là, en qualité de juges, et Dieu en soit loué, car c'est surtout d'en haut que doit venir l'exemple !

» Se rappelant que Jésus fit des charrues, la religion bénit l'agriculture ou prie pour elle.

» Bref, à ce tournois où luttent, au lieu de chevaliers, de généreux agriculteurs, — des instruments aratoires, — de nobles

animaux, — notre pain quotidien, sous forme de racines ou de grains, — et cent matières premières de l'industrie, préside le Préfet qui, s'assimilant les aspirations du maître de l'Empire, glorifie le labeur rural et nous supplie de lui être fidèles.

» Devant la multitude qui bat des mains, une brillante et riche récompense est décernée au plus heureux et au plus digne ouvrier de la terre, et puis, chacun des autres prix vient, à son tour, remuer tous les cœurs, ou faire couler sur les visages des larmes de plaisir.

» Ils sont beaux, en effet, ceux qui font de la terre un second paradis.

» La fête terminée, les départements, qui ont gagné immensément à se connaître, se séparent à regret.

» Quand on est si bien ensemble, devrait-on se quitter? Mais ils se reverront dans un prochain concours.

» Et le laboureur qui n'a pas concouru, qu'a-t-il fait? que fait-il? que fera-t-il?

» Il a observé, admiré, écouté ou pleuré; il se propose de bientôt concourir, et il ne se reposera pas qu'il n'ait conquis une couronne.

» Et voilà comment se fait le progrès, puissance sans laquelle l'humanité ne peut se rapprocher assez du Laboureur céleste.

» Le divin agronome latin, Virgile, s'il existait encore, s'écrierait, à coup sûr : *Nous devons à un Dieu ces œuvres et cette pompe !*

» Mais il n'est plus, et, comme il faut savoir à qui rapporter la grandeur de cette solennité de plusieurs jours, je dis, avant d'oser paraphraser une noble boutade de M. Toubin, du Jura, je dis que, sans l'agronome de cabinet dont je vais raconter les faits et gestes, le concours régional ne serait pas la fête qui, tout à la fois, nous électrise et nous transforme.

» Les champs de cet homme devant le nom duquel, tout à l'heure, chacun de nous s'inclinera, sont situés dans les plus mauvais pays de France.

» Ils sont en Champagne, en Sologne et dans les Landes, contrées bien malheureuses.

» En effet, la fièvre y décime des populations sans pain; l'eau y est insalubre, et si l'herbe s'y montre, c'est pour être brûlée par le soleil, ou étouffée par les plantes aquatiques.

» Ses parents, bien braves gens, d'ailleurs, n'étaient pas cultivateurs.

» En fait d'animaux, il ne connaît à fond que le cheval, dont il fait ce qu'il veut, et qui vole sous lui avec orgueil.

» Nul ne l'a vu tenir des mancherons de charrue.

» Quand celui dont le tablier contient l'espoir et le soutien de notre vie, jette aux champs la semence, lui, recommande simplement aux maîtres de l'enfance et de la jeunesse de séparer, en elles, l'ivraie du grain qui produit la vertu et fait le citoyen.

» Il n'a encore cultivé par lui-même que l'olivier et le laurier, et, par suite, sa main gantée n'a jamais scié une poignée de l'herbe sacrée d'où se tire le pain.

» Des travaux de toute espèce dont il se tire très-bien, ce n'est pas l'embarras, l'obligent, au reste, à voyager beaucoup et à peu résider sur chaque domaine.

» Ainsi, il a à empêcher les églises de nos pères de s'écrouler sur nous, à prévenir les effets désastreux des inondations, et à décider les cités, et Paris, par exemple, à prendre un beau costume.

» Il a à faire creuser des ports et des canaux, à presser les créations de routes et de chemins, et à faire parvenir à l'état d'êtres parfaits la vapeur, la voie ferrée et l'électricité qu'il a trouvées à l'état d'embryons.

» Il a à rendre plus rapide et plus foudroyante encore qu'elle ne l'est, l'armée qui doit voler à la victoire.

» Enfin, il a à faire faire, à Rome, une garde sans laquelle le feu pourrait prendre à l'Europe.

» Au milieu de tant de tracas, bien augmentés par les cris qu'il entend et par le sang qui coule dans la Scandinavie et en Pologne, plus d'un se serait dépité, puis, n'ayant nul besoin de ça pour vivre, aurait, par la vente de ses fermes, tiré sa révérence à dame agriculture.

» Et pourtant, chaque année, il devient plus ardent.

» Il s'entête à améliorer, et il est, en toute entreprise, comme un de ses augustes parents qui, valant César, si plus ne passe, voulait l'impossible, et le faisait.

» Bon sang ne peut mentir.

» Pas de nouvelle machine agricole qu'il ne fasse expérimenter, et, si elle est excellente, qu'il n'utilise.

» Il a voulu voir à l'œuvre les piocheuses mécaniques et les moissonneuses.

» Dans son immense terre de Sologne, il a d'abord drainé, puis marné, et, sous sa baguette de magicien, des sols maudits se sont transformés en terres d'une extrême fécondité.

» En Champagne où, devant lui, tous les cantons pouilleux ont disparu, il a profité du camp de Châlons, où soldats et chevaux produisent des masses de substances fertilisantes.

» Ce qu'il n'a pu faire engraisser, il ne l'a point semé de seigle, car il n'est pas de ceux qui croient n'avoir qu'à défricher, pour récolter.

» A ses yeux qui voient si nettement, si loin et si profondément, la charrue n'est point, comme le baume d'acier des charlatans, le remède à tous les maux.

» Donc, ce qu'il n'a pu faire fumer, il l'a semé en pins.

» Or, le pin fait de la terre ou plutôt de l'humus; dans soixante ans, le terreau nécessaire se trouvera formé, et, alors, viendra le moment de défricher pour céréales.

» Soixante ans! C'est long pour qui voudrait jouir à l'instant même; mais on ne fait pas un champ comme on fait un couplet, et celui qui peut tout n'a pas mis moins de six grands jours à fabriquer le monde.

» N'admirez-vous pas déjà mon agronome?

» Eh bien! le moment où, en son honneur, j'allume mon encens, est peut-être celui où son illustre entourage l'entend dire au Grand Chancelier de la Légion d'honneur que, décorer les grands apôtres du progrès agricole, est vouloir une France riche et puissante.

» Et qui sait même s'il n'est pas celui où il apprend au plus

jeune caporal des grenadiers de la garde impériale que pâturage et labourage sont les mamelles de l'État ?

» Il est connu et aimé de chacun, et, pour mon compte, je vois en lui le Sauveur de la France.

» Les peuplades sauvages de tous les coins du monde ont, dans leurs huttes, signés de Pellerin et de Pinot, d'Épinal, son portrait, celui de son oncle, celui de son charmant enfant, et enfin celui de son admirable compagne.

» C'est grâce à lui que nos hommes de Dieu peuvent semer, en Chine, la foi qui a brisé la chaîne de l'esclave et inventé l'esprit de sacrifice.

» C'est lui qui fait surgir le cotonnier en Algérie.

» C'est lui qui envoya nos braves labourer les armées du colosse du Nord.

» C'est lui que l'ouvrier acclama tant, quand il partit de Paris, avec ses rudes moissonneurs, pour une récolte de gloire en Lombardie.

» C'est lui qu'on vit faucher, à Magenta et à Solferino, les bataillons qui affrontaient les aigles de la France.

» C'est lui qui, en chassant l'anarchie du Mexique, rend le second empire digne de la devise : *Par l'épée et par la charrue.*

» C'est lui qui a greffé la Savoie sur la France.

» C'est lui qui dit aux rois du continent européen : *Laissons là le laurier pour l'olivier.*

» Enfin c'est lui que nos 25 millions de laboureurs ont élevé, naguère, sur le plus beau pavois qui soit en ce bas monde.

» Et maintenant, voulez-vous lui écrire ?

» Son adresse est : NAPOLÉON III, *palais des Tuileries.*

» Votre lettre, c'est sûr, le trouvera ouvrant à notre industrie de vastes débouchés, — pressant le défrichement des terres improductives par lui vouées à la culture, — secouant, de sa puissante main, les barrières qui séparent les nations, — regardant par où il faut passer pour aller secourir les peuples opprimés, — ou se disant que ce que Dieu veut de plus grand doit être accompli par la France, à l'aide de sa machine à battre,

perfectionnée par Louis Bonaparte, et primée par la gloire, partout où elle fonctionne.

» Encore un mot, bien qu'un sujet si grand fasse à l'excès trembler et ma voix et ma main !

» L'auguste original de ce portait saura bientôt que nous le bénissons, — que, pendant tout le cours de cette grandiose communion d'exemples, six beaux départements deviennent, de nos voisins, des frères, — que le peuple, si beau, quand il est satisfait, pousse un cri de liesse, en l'honneur du progrès et de la vraie fraternité, — que, ce soir, ressusciter par une cavalcade un touchant épisode de notre histoire, sera voter à nouveau pour le second empire, — que, demain, le bonheur du plus heureux des lauréats sera le nôtre, — que l'art est venu nous enivrer d'harmonie, — et que le Souverain a été dignement représenté par le Préfet qui cesse de souffrir de sa blessure, quand il s'agit de nous prouver combien il s'intéresse à nos travaux. »

M. Rambaud parle ensuite des monuments naturels des Vosges, voici son discours :

LES VOSGES.

« C'est un grand honneur que vous nous faites, Mesdames et Messieurs, d'assister à une de nos séances ; longtemps nous nous le rappellerons, les *Annales de la Société d'Emulation* en garderont le souvenir, et cet honneur insigne ne sera pas sans profit pour elle, pour ses travaux et pour son avenir.

» Représentants élevés du Gouvernement, hauts fonctionnaires du département des Vosges, membres des commissions et du jury du concours régional, membres d'académies

provinciales, hommes de lettres, journalistes, industriels, agriculteurs, soyez tous les bien-venus parmi nous.

» Et vous, correspondants et membres libres de la Société, qui êtes aussi venus à cette solennité, continuez à entretenir de fréquentes relations avec elle et à concourir à son œuvre.

» Et tous ensemble, Messieurs, permettez-nous de considérer votre présence comme un signe éclatant de la communion de nos idées, du même attachement à la diffusion des lumières et d'un égal amour pour le bien public.

» On vous l'à déjà dit, Messieurs, et je le répète encore pour ceux d'entre vous qui vivent de la vie des champs ou qui prennent part au grand mouvement industriel de l'époque, l'agriculture et l'industrie sont les principaux objets d'étude de la Société d'Émulation, et c'est pour elles qu'elle a réservé jusqu'alors ses premières récompenses annuelles.

» Notre département se partage pour ainsi dire en deux zônes, l'une appropriée à la culture par la nature et la fécondité du sol ou la clémence du climat, l'autre accidentée, ondulée, rocheuse, coupée de vallons et de vallées, et atteignant, de gradins en gradins, une altitude de plus de 1450 mètres; celle-ci faite surtout pour le pâturage et la vie pastorale, mais riche en cours d'eau et se prêtant merveilleusement, sous l'action intelligente de nos compatriotes, aux conquêtes de l'industrie.

» Si, remontant la chaîne des trente dernières années, l'observateur comparait ce qu'était alors le département des Vosges à ce qu'il est aujourd'hui, quels contrastes frapperaient ses regards! quels progrès il constaterait!

» Prenons un exemple entre cent: il y a trente ans, le long de cette limpide rivière qui coule près de nous, et que le poëte Ausone chantait, il y a 15 siècles, à la cour de Valentinien Ier, à Trèves, rivière capricieuse, vagabonde sur ses bords, s'étendaient de vastes grèves sablonneuses ou hérissées de cailloux, sur lesquelles ne croissait pas le plus petit brin d'herbe. Deux habitants d'Epinal, les frères Dutac, hommes de cœur et d'intelligence et doués de cet esprit de persé-

vérance qui est le levier de tout succès, voulurent appeler la fertilité sur ces plages stériles, et, par des endiguements bien combinés et des canaux habilement distribués, ils forcèrent l'inconstante Moselle à rentrer dans un lit plus régulier, en fécondant elle-même ses rives. Vous connaissez tous, Messieurs, ces admirables changements opérés d'Epinal à Charmes, ces prairies verdoyantes qui ont enrichi des communes entières et qui apportent de nouveaux revenus à nos cultivateurs.

» La mémoire de ces deux Vosgiens ne doit pas tomber dans l'oubli, et il faut qu'un monument simple, mais durable, élevé en tête des prairies qu'ils ont créées, rappelle à chacun les services qu'ils ont rendus : la Société d'Emulation pense que ce monument doit être le produit d'une souscription générale, et il lui est agréable d'espérer que tous ceux qui nous entendent en ce moment, propageront et appuieront un projet qui répond au sentiment de la reconnaissance publique.

» Portons maintenant nos regards vers le sommet de nos montagnes, gravissons par la pensée leurs cîmes arrondies, et parcourons ces riantes vallées où gazouillent de frais ruisseaux et qu'ombragent de magnifiques sapins.

» Déjà l'an passé nous avons eu le plaisir de rappeler à la Société d'Emulation l'importance des Vosges au point de vue de l'ancienneté de leur formation, comme contemporaine de l'époque dévonienne;

» Au point de vue de la géologie qui retrouve dans ses moraines la trace des anciens glaciers;

» Au point de vue de l'histoire, en les montrant comme ayant servi de barrière naturelle, dans le prolongement de leur chaîne au Nord-Est, entre les Gaulois et les Ripuaires du Rhin;

» Au point de vue de l'archéologie, comme recélant sur quelques-unes de leurs pentes, ou montrant sur plusieurs de leurs sommets, des restes celtiques et des vestiges du culte druidique et de ses sanglants sacrifices, ou l'empreinte de la conquête romaine.

» Nous avons eu l'honneur de rappeler que dans les cantons de Bruyères et de Gérardmer, où il vint chasser tant de fois, la mémoire de Charlemagne s'est conservée par la tradition, et que la modeste mais curieuse église de Champ-le-Duc porte la trace de sa présence sur les bas-reliefs de ses bénitiers et aux corniches de ses colonnes romanes; que les Vosges portent çà et là les souvenirs du moyen-âge dans les vieux manoirs et dans les tours encore debout qui dominent la plantureuse Alsace, qui se cachent dans les plis des ravins, ou qu'il faut péniblement chercher sur un rocher solitaire dans l'épaisseur des forêts.

» Les ducs de Lorraine ne regardaient-ils pas comme un des attributs de leur couronne le droit de pêche dans les eaux vives de cette contrée et celui de la récolte des perles du Neuné, l'un des affluents de la délicieuse Vologne? et depuis ces temps écoulés l'homme peupla peu à peu les solitudes qui étaient restées inhabitées, défricha lentement, mais d'une manière constante, et aujourd'hui l'instruction, les lumières, la civilisation sont partout, et l'œuvre du progrès s'y accomplit d'année en année.

» Pénétrée d'un juste sentiment de patriotisme, la Société d'Émulation a bien voulu, en 1863, prendre en considération le vœu que nous lui avons présenté, d'attirer l'attention du Conseil général sur les beautés naturelles de nos montagnes pour les défendre contre une irréparable destruction.

» Ah! sans doute, nos lacs n'ont pas la profondeur et l'étendue de ceux de la Suisse, sur lesquels les bateaux à vapeur font un service journalier de voyageurs et de marchandises entre les divers cantons assis sur leurs bords ou entre les villes principales du même canton; sans doute nous ne pouvons, comme les riverains du lac des quatre-cantons, raconter les exploits d'un autre Guillaume-Tell, montrer fièrement la rive où le héros échappa aux mains de Gessler en poussant du pied la barque où il était prisonnier; les tempêtes ne mugissent pas sur le grand lac de Gérardmer comme sur le lac de Thunn; mais tous sont encadrés dans des paysages délicieux et réflé-

chissent dans leurs eaux vertes ou bleues les sapins qui s'élèvent au-dessus en amphithéâtre.

» Quelques-unes des cascades de la Suisse atteignent des centaines de mètres de hauteur, et tombent d'aplomb, comme le Staubach, près de Lauterbrunnen, nappe épaisse en haut, et rosée ou vapeur dans le bas. Mais celles de nos cascades que la main de l'homme a jusqu'à présent épargnées, présentent encore dans le désordre de leurs blocs et de leurs cailloux roulés, le bouleversement du grand cataclysme qui les a produites.

» Les montagnes des Vosges n'offrent pas non plus les imposantes scènes de la nature alpestre ou pyrénéenne; on n'y voit pas ces immenses glaciers de l'Oberland-Bernois et de la Savoie, ni ces sommets désolés et nus où disparaissent la chaleur et la vie végétale, et qui ressemblent, comme au Grimsel, à de grands bancs de granit jetés en désordre et encore striés par le passage des glaciers. Mais le touriste y trouve des impressions plus douces et des tableaux plus riants; et quand son pied a gravi les hauteurs du Donon ou du Hohneck, son regard peut s'étendre autour de lui vers les champs de la Lorraine ou vers les plaines de l'Alsace, il contemple en face de lui les montagnes de la Forêt-Noire, et, dans la grande vallée qui s'étend entre cette chaîne et celle des Vosges, il voit le Rhin rouler majestueux et rapide.

» Ce sont ces beautés de notre pays qu'il faut aimer, respecter et conserver avec un pieux attachement : Vosgiens, nous devons faire pour les Vosges ce que les Alsaciens eux-mêmes font pour elles, c'est-à-dire rendre facile l'accès même aux plus grandes hauteurs, et sauver de la dévastation qui les menace les cascades, les lacs, et les roches réputées.

» Vous, Messieurs, qui contemplez de loin nos montagnes; vous, habitants de la Comté, dont les vignobles s'appuient sur leur rampe méridionale et sont protégés par elles contre le vent du Nord; vous, Alsaciens, qui envoyez vos troupeaux sur leurs chaumes quand vient la belle saison; et vous tous, Lorrains, qui recevez, dans les chaleurs brûlantes de l'été,

une brise rafraîchie par ces hauts sommets, recevez ici de nouveau le témoignage de notre franche et cordiale hospitalité; et, si j'ai trop longtemps tenu votre attention captive, pardonnez-moi! il est si doux de parler de la terre natale, et cette terre Vosgienne ne se confond-elle pas avec une patrie plus vaste, notre patrie à tous, la France? »

Au nom de M. Charton, M. Gley donne lecture de cette pièce de vers :

AU BOUDIOU (1).

Je t'ai revu, vieux Boudiou de nos pères,
Toi qu'en ses jours malheureux ou prospères
Aimait à voir notre antique cité!
Je t'ai revu, mais de tes murs en poudre
Que le marteau fut contraint de dissoudre,
Quelle est la main qui t'a ressuscité?
Ce n'était point un décevant mirage,
C'était bien toi, glorieux de ton âge
Et portant haut ton front audacieux.
J'ai reconnu tes parures guerrières,
Sous tes créneaux tes larges meurtrières,
Ta porte ronde au cintre spacieux
Toujours s'armant de sa herse ferrée.
J'ai reconnu la pierre préférée

(1) La porte du Boudiou d'Épinal, qui avait été construite au 13e siècle et qui a été reproduite en bois pour la cavalcade historique du 21 mai 1864, a été détruite en 1841 en exécution d'une délibération du conseil municipal approuvée par le Préfet. Elle portait dans le principe le nom de porte du *Rualménil*, mais, après la démolition des fortifications de la ville sous Louis XIV, elle a pris celui de porte du *Boudiou*, nom donné par le peuple à l'horloge qu'on y avait placée et qui ne disait pas toujours la vérité. Dans le patois vosgien, le mot *Boudiou* signifie *Menteur*.

Où Charles sept incrusta son blason,
Quand Épinal, enivré d'espérance,
En se donnant au monarque de France
Crut écouter la voix de la raison.
Si long que fût le cours de tes années,
Nul n'a pu voir tes couronnes fanées,
Car chaque siècle en ravivait l'éclat.
Combien de fois les phalanges sauvages,
Sur la Moselle étendant leurs ravages,
Ont dû briser leur sabre long et plat
Contre tes murs qu'elles comptaient surprendre!
Combien de fois as-tu vu se méprendre
De leur côté les furieux efforts
Des hauts barons, tyrans de la contrée,
Qu'eût éblouis la gloire inespérée
De t'ajouter au nombre de leurs forts!
Combien de fois la vaillante cohorte
De nos bouchers a défendu ta porte
Que menaçaient de ténébreux complots!
Heureux partout, Charles-le-Téméraire
A cru longtemps que le destin contraire
Paralysant la valeur et les flots
De ses guerriers, ne voulait lui permettre
De devenir ton vainqueur et ton maître.
Lorsque plus tard un grand et puissant roi
Se fit un jeu d'envahir la Lorraine
Pour la placer sous sa main souveraine,
N'as-tu pas vu sans trouble et sans effroi
Le maréchal La Ferté-Senneterre,
Sous ses canons faisant trembler la terre,
Contre Épinal essayer les combats,
Et ne pouvant ni traverser ta voûte
Ni dans tes murs se frayer une route,
Porter ailleurs sa honte et ses soldats?
Mais à la fin le démon des batailles
A renversé les tours et les murailles

Dont notre ville avait fait ses remparts.
Du moyen âge historique vestige
Seul on t'a vu grandissant ton prestige
Rester debout sur leurs fragments épars.
Le temps sur toi n'avait aucune prise,
Ton ciment dur comme la roche grise
Sans nul effort perpétuait tes jours.
Et cependant — où mènent les caprices! —
L'édilité détrônant tes services
Dans le néant t'a plongé pour toujours.
Et cependant, vieux Boudiou de nos pères,
Toi qu'en ses jours malheureux ou prospères
Aimait à voir notre antique cité,
Je t'ai revu, car de tes murs en poudre
Que le marteau fut contraint de dissoudre,
Pour un moment on t'a ressuscité!

Ch. CHARTON.

La séance se termine par la lecture d'une autre pièce de vers de M. Joly :

SÉBASTOPOL ET JÉRUSALEM.

(Cette pièce a été adressée à l'Empereur, après la prise de Sébastopol, au moment de l'ouverture du Congrès de Paris.)

SIRE, par un exploit d'héroïque vaillance,
Qui sous les pas du Scythe a fermé les chemins,
Vous venez d'agrandir les destins de la France,
Qu'elle a si justement déposés en vos mains.

Sa confiance en vous n'a pas été trompée ;
Elle sait qu'au pays réservant l'un des siens,
NAPOLÉON premier vous transmit son épée,
Pour trancher noblement tous les nœuds gordiens.

Sous vos armes, qu'appuie une faveur divine,
Le colosse succombe et son sort est rempli :
L'orgueil de Nicolas, l'espoir de Catherine,
Sous la tour Malakoff tout reste enseveli !

Encore une campagne, et l'aigle vengeresse
De la France bien loin eût porté le laurier ;
Mais la Russie entend la voix de la sagesse,
Et sa main mutilée a saisi l'olivier.

La domination si longtemps poursuivie,
Le Bosphore envahi, Constantinople atteint,
Ce rêve qui des Czars avait rempli la vie,
Elle renonce à tout et sa foudre s'éteint.

De la lutte qui cesse et qu'elle a suscitée,
Quand elle paie ainsi les dépens aux vainqueurs,
La Turquie, en ce jour par nous ressuscitée,
Ne doit-elle donc rien à ses libérateurs ?

Sous l'ongle du lion, éperdue, haletante,
Quelques moments encor elle était un lambeau...
La France, en lui disant d'être reconnaissante,
Parmi tous ses trésors ne veut rien... qu'un tombeau !

C'est le tombeau du Christ ! Qu'il soit la récompense
De l'immense combat que nous avons livré.
Le Calvaire du monde a fait la délivrance,
Le Calvaire à son tour veut être délivré !

Que Jérusalem soit une ville française !
Nos pères, dès longtemps, ont connu ses chemins.
Le joug des fils d'Omar l'humilie et lui pèse,
Le tombeau de Jésus n'est pas bien dans leurs mains.

C'est à nous qu'il revient, à nous, fils de la France,
Fils des preux que guida Godefroy de Bouillon !
Nos droits, nous les puisons dans la même vaillance,
Et près du grand sépulcre, il faut NAPOLÉON !

Empereur des Français et gardien de Solyme !
A NAPOLÉON trois ce titre glorieux !
Rien ne sera plus beau que l'union sublime
Du grand nom de la terre et du grand nom des cieux !

Lorsque visiblement Dieu par la main vous mène,
Lorsque son labarum près de l'aigle descend,
Lorsqu'il met près de vous un ange, une autre Hélène,
Il vous dit : « Pour moi, sois un Constantin-le-Grand. »

Les héros, endormis du long sommeil du juste,
Frémiront dans la tombe et se réveilleront !
Richard Cœur-de-Lion, Louis, Philippe-Auguste,
Dans Solyme rendue, avec nous entreront !

Et bientôt dans vos mains, fortes, intelligentes,
On verra refleurir l'Orient et Sion,
Et vous aurez construit aux races renaissantes
Un grand phare de gloire et de religion.

Et de vous l'on dira, sur la terre étonnée,
Que de NAPOLÉON la seule volonté
Accomplit en un jour, de succès couronnée,
Ce que mille ans l'Europe a vainement tenté !..

SIRE, par cet exploit d'héroïque vaillance,
Qui sous les pas du Scythe a fermé les chemins,
Vous avez agrandi les destins de la France,
Qu'elle a si justement déposés en vos mains.

N. JOLY.

Avant de lever la séance, M. le Préfet adresse, au nom de l'auditoire, des félicitations à tous les orateurs qui ont pris successivement la parole et qui ont su si bien se faire applaudir. M. le Marquis de Fleury tient à nous dire tout le plaisir qu'il a éprouvé à cette réunion et tout l'intérêt qu'il apportera à nos travaux.

CAVALCADE
HISTORIQUE LORRAINE.

Entrée à Épinal du Prince NICOLAS, marquis de Pont-à-Mousson.

PROGRAMME DE LA CAVALCADE.

Départ du quartier à 5 heures. Le cortége et les troupes du Prince Nicolas se rendent au faubourg de Nancy, par le pont Léopold, pendant que les Bailly, Gouverneur, Échevins et Milices urbaines se dirigent vers la porte du Boudiou.

Le Prince, reçu en avant de la porte, jure de maintenir les franchises, priviléges et immunités de la ville. Le cortége se met en marche dans l'ordre suivant :

CLAIRONS AUX COULEURS ET AUX ARMES DE LORRAINE.

LE HÉRAULT D'ARMES.

TAMBOURS ET FANFARES DE LA VILLE.

COLONEL MESTRE DE CAMP. -- SES HOMMES D'ARMES.

Compagnie de francs-archers. — Compagnie d'arbalétriers. — Compagnie de piquiers. — Compagnie de hallebardiers d'Épinal. — Garde bourgeoise. — Corporation des bouchers. — Bannière ducale.

LE PRINCE NICOLAS. - LA PRINCESSE ISABELLE.

LE 1[er] GOUVERNEUR D'ÉPINAL. - LE BAILLY D'ÉPINAL.

DAMES DE LA SUITE DE LA PRINCESSE. -- PAGES. -- AMBASSADEURS PRÈS LA COUR DE LORRAINE.

GRANDS CHEVAUX DE LORRAINE.

Gouverneurs d'Épinal, Officiers, Seigneurs, Écuyers, Prévôt.

FANFARE LORRAINE, GENS D'ARMES, CHEVAUX-LÉGERS.

ITINÉRAIRE DE LA MARCHE.

Rue du Boudiou, rue Rualménil, rue Léopold-Bourg, place de Grève, quai du Quartier, pont de Pierre, quai de Juillet, rue du Quai, place du Tripot, rue Entre-les-Deux-Portes, rue Haute, rue d'Ambrail, rue des Forts, rue Claude-Lorrain, place Saint-Goëry, rue de la Paix, place de l'Atre, rue des Halles, rue de l'Hôtel-de-Ville, place des Vosges, rue du Collége, rue du Marché-Couvert, rue d'Arches, rue de la Préfecture, rue de la Petite-Provence, rue du Cours.

A sept heures,

Revue des troupes, musique.

A huit heures et demie,

Prestation de serment, cantate lorraine,

(Musique de Ch. TOUREY), chantée par les orphéonistes d'Épinal, Metz, Nancy, Saint-Dié et Raon-l'Étape.

A neuf heures,

FEU D'ARTIFICE.

Après le feu d'artifice,

ILLUMINATION DE LA VILLE ET RETRAITE AUX FLAMBEAUX.

RÉUNION D'ÉPINAL A LA LORRAINE.

Le maréchal de Bourgogne, Thiébaut de Neufchatel, demanda en ce même temps (1465) au roi Louis XI la terre et seigneurie d'Epinal, disant que, cette ville étant éloignée des autres états du roi, elle était assez peu importante à sa Majesté. Louis l'accorda sans peine et en fit expédier les lettres. Georges de Saint-Blin, bailly de Sens, partit de Paris avec le maréchal de Bourgogne pour intimer aux bourgeois d'Epinal la volonté du Roi. Mais il conjurèrent le bailly de prier S. M. de leur donner un autre souverain, à cause de l'antipathie qui était entre eux et les sujets du Maréchal.

De plus ils refusèrent l'entrée de leurs ville et château à Hugues, vicomte de Gisors, fourrier envoyé de la part de S. M., disant qu'ils étaient informés que le Roi les avait mis *hors de sa sainte Couronne* contre le contenu des lettres du Roi Charles VII confirmées par S. M. régnante, par lesquelles il était porté qu'ils ne devaient jamais être separés de sa sainte Couronne. Le Roi informé de ce procédé leur écrivit le 21 jour de Juillet 1465 que ce n'était ni sa volonté ni son intention de donner Epinal au maréchal de Bourgogne; qu'ils pouvaient se rassurer sur ce faux bruit; qu'au demeurant, ils eussent à obéir à ses ordres et à recevoir le sieur de Gisors pour gouverneur de la ville. Ils obéirent et le 20 septembre suivant, le dit sieur de Gisors les ayant assemblés, leur déclara qu'étant allé à la chasse, le jour précédent, il avait rencontré à une lieue de la ville, le maréchal de Bourgogne qui lui avait fait voir des lettres du Roi, portant commandement de le mettre sans délai en jouissance de la ville avec promesse de la part du Maréchal, de les maintenir et conserver dans leurs franchises, privilèges et libertés ainsi que le Roi les avait conservés jusqu'alors.

Ils répondirent qu'ils ne pouvaient consentir à cette ordonnance; qu'ils ne s'étaient donnés au Roi que conditionnellement, et pourvu qu'il ne les séparât pas de sa Couronne; et en même temps dressèrent un appel et ajournement au Parlement de Paris pour connaître des causes de leurs oppositions. Cependant le Gouverneur ayant fait entendre aux Bourgeois (2 octobre 1465), que s'ils s'opiniâtraient à ne pas recevoir le maréchal de Bourgogne, ce seigneur viendrait à la tête de 4,000 hommes pour les y contraindre; sur cet avis ils placèrent au plus haut des portes de leur ville les panonceaux du Roi, afin que quand le Maréchal viendrait, il ne pût douter que la ville ne fût au Roi. C'est la raison qu'en rendirent les bourgeois au Sr de Gisors, qui les en reprit.

Quelques jours après, le sieur Henry de Marle, président au Parlement de Paris se rendit à Epinal, et, dans une assemblée des principaux de la ville, déclara qu'il était venu de la part du Roi pour mettre en possession M. le maréchal de Bourgogne; que ne pouvant l'introduire dans la ville, il mettait en possession M. de Gisors, gouverneur, comme son procureur, et en lieu de lui; sur quoi les magistrats firent leurs oppositions, et en appelèrent au Parlement de Paris, adhérant toujours à leur premier appel,.de quoi ils requirent acte qui leur fut donné. Ils résistèrent toujours; et malgré les ordres du Roi plusieurs fois réitérés, et les violences du maréchal de Bourgogne, ils lui refusèrent toujours l'entrée de leur ville.

Louis craignant qu'ils n'eussent recours à l'Empereur, écrivit aux magistrats de le venir trouver à Montargis. Il écouta leurs raisons, et les ayant déchargés du serment de fidélité qu'ils lui avaient fait (1er juillet 1466), et des foi et hommage qu'ils lui devaient rendre, il leur accorda la permission de choisir tel prince qu'ils voudraient pour les défendre et protéger. Le Duc de Calabre qui était alors à Montargis, s'offrit aux députés d'Epinal qui le reconnurent pour leur Souverain. On dressa un acte de ce choix. Le Prince Nicolas, Marquis de Pont-à-Mousson, se transporta à Epinal, y fit son entrée le 21 de

Juillet 1466, prêta serment à la porte de la ville de conserver aux habitants leurs anciens privilèges; y en ajouta même quelques-uns de nouveaux comme de ne pouvoir jamais être séparés ni aliénés du Duché de Lorraine par partage, mariage, apanage, don, échange ou autrement. Il consentit qu'ils continuassent l'exercice de la justice comme à l'ordinaire, par un Prevôt, Echevin, Clerc juré, Grand Doyen, deux Sergens, et deux Bangards commis par S. A. En outre, qu'il y eût un Bailli, et 4 Gouverneurs choisis chaque année par les habitants, lesquels auront connaissance des causes d'appel et de ressort, et jugeront selon les coutumes, usages, stiles et observances accoutumés audit lieu, sans qu'ils soient obligés de ressortir devant aucun autre juge, seigneur ni bailli du Duché de Lorraine. Les Bourgeois et les habitants prêtèrent serment de fidelité au Marquis du Pont, sur le livre des Evangiles, dans l'église de Saint-Goëric, le même jour, 21 de Juillet 1466.

Le tout fut passé à Epinal en présence du Prince Nicolas, Marquis du Pont, Jean monseigneur de Sommerset, Jacques de Haraucourt bailli de Nancy, Ferry deSavigny chevalier, Philippe de Lénoncourt grand écuyer, Collignon de Ville bailli de Vosge, Gérard de Haraucourt, André de Paroye, Galas de Berne maître d'hôtel, Jean Philippin receveur, Simonin Loyen procureur général de Lorraine, et plusieurs autres. Le bailli d'Epinal était Etienne Baudenot, et les 4 Gouverneurs, Jean Monlot, Nicolas Colette, Nicolas de Toul, et Gérard Vernier.

Le roi Louis XI, par un acte daté de Montargis le 6 août 1466, donna son consentement à ce que les bourgeois d'Épinal prissent pour Seigneur qui ils jugeraient à propos, les déchargeant des foi et sermens qu'ils lui avaient jurés, sans que pour le tems à venir il pût leur en répéter aucune chose, ni faire aucun reproche. Les Evêques de Metz se récrièrent beaucoup contre cette cession de la ville d'Epinal, et engagèrent l'Empereur Frédéric III à en écrire au Roi Louis XI. Tout cela fut inutile.

Le maréchal de Bourgogne indigné du procédé des bourgeois d'Epinal, assembla une armée de ses sujets de Châté, de Romont, de Clisenteines, de Tantimont, de Chaligny et de Bainville, et les mena devant Epinal pour en faire le siége. Dans cette circonstance les bourgeois se trouvèrent partagés. On tint une assemblée, pour tâcher de porter les esprits à un accommodement. Les uns soutenaient que le Roi Louis devait tenir sa parole au maréchal de Bourgogne, et le faire jouir de la ville d'Epinal. D'autres voulaient qu'on rendît la ville à l'évêque de Metz, qui en était le premier seigneur, quoique l'Empereur Frédéric III eût reconnu la liberté des bourgeois d'Epinal, nonobstant l'opposition de l'évêque de Metz. Enfin les autres prétendaient, puisque le Roi Louis XI s'était déporté de la souveraineté d'Epinal, que les bourgeois étaient rentrés dans leur première liberté; et qu'ainsi ils étaient en droit de choisir pour leur souverain le duc de Calabre, et de soutenir leur choix par les armes (1).

Ce dernier avis prévalut. Louis XI conseilla au duc Jean de se défendre contre le maréchal de Bourgogne. Le marquis du Pont, lieutenant général de Lorraine en l'absence du duc son père, reçut ordre d'aller secourir Epinal. Louis commanda à Colignon de Ville, bailli de Vosge, d'assembler les milices du pays, pour marcher au secours de la ville. Le jeune marquis du Pont se mit à tête de cette armée. Le maréchal n'étant pas assez fort pour hasarder une bataille, se retira précipitamment, abandonnant son bagage et son artillerie. Le marquis fit son entrée dans Epinal par la porte de Royauménil, et prit possession de la ville, qui depuis ce tems est toujours demeurée dans la souveraineté des ducs de Lorraine. (*Dom Calmet*, t. V, p. 145 et suivantes.)

---

(1) Cette discussion n'est mentionnée ni dans la *Chronique de Lorraine*, ni dans aucune des pièces originales que nous avons eues sous les yeux.

Lettre de mainlevée, accordée aux habitants d'Épinal, par Nicolas, marquis du Pont, de tout ce qu'on leur avait sequestré à cause des guerres.

---

7 Décembre 1465.

NICOLAS marquis du Pont, lieutenant de monseigneur on Duchie de Lorraine A nos tres chiers feaulx et bien amez les baillis de Nancy, dAlmaigne, de Vosges, les cappitaines de gens darmes et de traict et autres hommes et sujets de monseigneur, nos recepveurs, prevostz, celleriers et autres officiers, Salut. Nous voulons et vous mandons que de tout ce que a cause de la guerre qui darierement a este meute contre ceulx d'Espinalx a este sequestre, arestes et mis sous nostre main, soient haritaiges argens, blefs, vins, bestiaulx, denrees et autres meubles quelconques tant on dit duchie de Lorraine comme en nostre marquise du Pont et dont vous Recepveur nen avez fait recepte ou assignation, vous leves la main et mectez a pure et franche delivrance et les en laissiey joyr et user plennement et passiblement sans leur faire ne donner destourbier ou empechement quelconque et sans attendre de nous mandement plus especial, car ainsi par lordonnance et commandement de mondit Seigneur leur avons aujourdhuy accorde et consenti et par rapportant copie ou vidimus de ces presentes vous en demourez quictes et bien dechargiez envers mondit-Seigneur et nous; sy ny commectre faulte. Donne à Nancey le septiesme jour de decembre lan mil quatre cens soixante cinq.

Un grand seeau en cire rouge.

NICOLAS.

Procuration donnée à Nicolas, marquis du Pont, par Jean, duc de Calabre et de Lorraine, son père, pour recevoir la donation et l'obéissance de la ville et des habitants d'Épinal.

---

12 Juillet 1466.

JEAN fils du Roy de Jerusalem et de Sicile, etc., duc de Calabre et de Lorraine Marchis A tous ceulx qui ces presentes lettres verront salut. Savoir faisons que nous confians a plain de la loyaulte obéissance et autres loables vertus de nostre tres chier et tres ame filz le marquis du Pont, a icelui pour ces causes et autres a ce nous mouvans Avons aujourdhuy donne, et donnons par ces presentes, plain pouvoir, puissance, auctorite et mandement especial de traicter envers les manans et habitans des ban, ville, terre, chastel et seigneurie d'Espinal leur reduction en nostre obeissance, et avecques eulx ou leurs commis et depputes accorder, conclure et appoincter leur dite reduction, de promectre, observer et garder tous leurs drois, privileges, exemptions, immunites et franchises, dy aller ou envoyer tel ou telz quil lui semblera prandre les sermens et hommaiges pour nous et en nostre nom et autrement besongner sur toutes et quelconques chouses touchant ladite reddiction tout ainsi que nous mesmes ferions ou pourrions faire se present y estions, Promectans en parolle de Prince, par la foy et serement de nos corps et soubz l'obligation de tous noz biens presens et advenir, avoir agreable, ferme et stable, tenir et entretenir, observer et garder tout ce que par lui sera fait, promis, accorde, et appoincte, et ne venir a lencontre en maniere que ce soit, et se besoing est le ratiffier et approuver et en donner nos lettres patentes, telles et si vallables quil devra suffire, En tesmoing de ce Nous avons signe cesdites presentes de nostre main et fait sceller de nostre petit scel en absence du grant. Donne A Tully le XIIe jour de Juillet lan de grace mil CCCC soixante six.

(Le petit sceau en cire rouge.)

JEHAN.

Missive de Jean, duc de Calabre et de Lorraine, adressée à Messieurs les bailli, quatre gouverneurs et habitants d'Epinal, en date du 13 juillet, avant leur donation aux ducs de Lorraine.

---

13 Juillet 1466.

TRES CHIERS ET BONS AMIS, Nous avons receu vos lettres de creance en la personne de Jean Molot vostre combourgeois, et ouy bien au long tout ce quil nous a voulu dire de vostre part et les griefves oppressions, charges et dommaiges que incessamment vous faict le mareschal de Bourgongne dont avons este tres desplaisans. Et pour y remedier ainsi que toujours avons accoustume de faire et avez bien peu congnoistre, incontinant que ledit Jean Molot a este arrivé, lavons presenté au Roy auquel il a baille vos lettres et assez au long parlé requerant sur celuy donner provision. Et au regard de la responce qui luy a faicte, il nous semble quil ne vous peult bonnement ayder, ne secourir, ainsi que plus a plain en pourrez estre informes par ledit Jean Molot a qui le Roy la dict de sa propre bouche, Et pour ce que tousjours avez dict que, quant ne seriez secourus et seriez pressez de prendre autre parti, auriez plus chier venir en nos mains que de nul aultre que cognoisses; maintenant qui le povez faire et a vostre honneur, nous vous prions et requerrons tres instamment que a ceste fois nous vueilliez demonstrer par effect le bon vouloir et amour que nous portez, et tellement vous y gouverner et conduire que nous puissions congnoistre que vous desirez nous complaire, car, comme entendrez par ledit Jean Molot, le Roy a plus chier que vous veniez en nos mains que de nul aultre, et aussy il nous a dict de vostre part que vous le désirés Et pourtant monstrez nous vostre bonne volonté, et ne vous souciez de rien, car tant envers ledit marcschal que tous aultres qui vous vouldroient nuyre et endommaiger pour vostre deffence, secours, bien et augmentation y mectrons personnes, biens et

tout ce que nous aurons tout ainsy que vouldrions faire pour la meilleure ville que nous ayons, et vous traicterons si bien que ne vous repantirez point avoir prins nostre party. Nous envoyons a nostre tres chier et tres ame filz le marquis, puissance de besongner et conclure avecques vous. Et pourtant vous pourrez adresser a luy et besongner seurement, car tout ce quil vous promectra et accordera soit de l'entretenement de vos privileges, libertes et franchises que de toutes aultres chouses nous vous promectons lavoir pour tres agreable et ne venir a lencontre en maniere que ce soit, mais lentretiendrons et vous ferons tousjours tout le mieulx que nous pourrons, et se besoing est vous en donnerons nos lettres telles et si vallables quil devra suffire, et vous prions de rechef que y vueilliez entendre et brief besongner, car comme pouvez penser, la matiere le requiert tant pour vostre honneur et bien que pour le nostre aussi. A TOUS, TRES CHIERS ET BONS AMIS, NOSTRE SEIGNEUR VOUS AIT EN SA SAINCTE GARDE. Escript à Tully CY le XIII[e] jour de Juillet, ainsy signé JEAN DUC DE CALABRE ET DE LORRAINE. Et plus bas, pour secrétaire DESSALLES. Et sur le dos desquelles est escript : A nos tres chiers et bons amis les bailli, quatre Gouverneurs et habitans dEspinal.

(*Pour copie à l'original.*)

JUICHARD.

Don d'Épinal à Jean d'Anjou, duc de Calabre et de Lorraine.

21 juillet 1466.

Nous, Etienne Baudenot bailly, Jean Moulot, Nicolas Collette, Nicolas de Toul, Gérard Warnier, quatre gouverneurs, Guillaume de la Salle prévost, George Cunot échevin, Robert de Bugnecourt clers juré, Gérard de Rosier grand doyen, et tous les bourgeois, manans, habitans et communautés des villes,

chastel et chastellenies de Rualmesnil et fauxbourgs d'Epinal, faisons sçavoir à tous, que comme ainsi soit, que en faisant l'obéissance à feu le Roi Charles, que Dieu absoille, desdictes villes, chastel et seigneuries d'Epinal, et leurs appartenances, en tant que à nous touchoit et pouvoit toucher, nous fut par lui expressément promis et accordé que jamais pour quelconques causes, titres ou raisons que fussent, il ne nous mettroit, pouvoit, ne debvoit mettre hors de ses mains ne de ses successeurs Roys de France, et de ce nous en donna et octroya ses Lettres de Chartes, lesquelles depuis ont été confirmées et valifiées du Roi Louis à son joyeux avénement; ce nonobstant lesdictes promesses, depuis icelles confirmation, ledit Roi Louis avoit donné nous et ladite ville, à Messire Thiébault de Neuf-Chastel, mareschal de Bourgogne, comme il est aparu par ces lettres par la vertu desquelles ledit mareschal nous a requis lui en donner la jouissance.

Duquel don en avons appellez plusieurs fois en parlement à Paris, et düement relevé nos appels, ainsi que clairement l'avons aparu en ladite cour, et sur iceux appels faits, assigné à journée audit mareschal, et intimé sur certaines et grandes peines; néanmoins icelui mareschal, comme homme de volonté et désobéissance à justice, pour quelconques appellations ne deffences à lui faictes, n'y a voulu aucunement obéir; mais s'est efforcé par toutes voyes de faict, prendre nous et les nostres aux corps et aux biens, où il les a pû trouver, et incontinent butiner; mesmement de tenir en fonds de fosse homme âgié de quatre-vingt ans, et enfans âgiés de douze ans, nous donner de grandes menaces que s'il nous pouvoit avoir, il feroit couper les testes à la plus grande partie de nous, et déjà avoit donné comme confisqué nos maisons et biens à aucuns ses serviteurs, tenir les chemins pour nous affamer, piller et faire piller tout ce qu'il a trouvé sur iceux, copper bourses et nous assiéger, tirer nuict et jour incessamment des bombardes et mortiers, avec tirer feu pour cuider bruler la ville, faire faucher nos bleds et avoines en herbes, et plusieurs autres grandes et énormes injures et

domages insuportables, et pour avoir provision sur ce par plusieurs fois, en avons envoyées de nos bourgeois d'iceux devers le Roi, mesmement le premier jour de ce mois de juillet dernier passé, y envoyames Jean Molot nostre frère, et un bourgeois, et lui chargeames lettres de creyance, de remontrer au Roi toutes nos doléances, et pour de rechef humblement requerir provision, lequel après que se eut bien au long parlé au Roi, et lui délivré lesdictes lettres en se déchargeant de sa creyance, ledit sieur lui repondit de sa propre bouche que pour certains et autres grands ses affaires ne nous pouvoient bonnement aider ne secourir.

Et ce voyant très-haut, très-excellent et très-puissant Prince, et nostre redoubté seigneur, monseigneur le duc de Calabre et de Lorraine, requist audit Jean Molot, voyant la pitié de nous, et lui semblant estre gens abandonnés, détruicts et sans secours ne ayde, lui vouloir faire l'obéissance des chastel, ville et seigneurie d'Epinal, en lui promettant de nous deffendre et garder contre et envers tous, et nous entretenir en nos franchises et libertés, lequel Jean Molot differa et print délai de non faire ladite obéissance, jusqu'a ce qu'il eut parlé à nous. Pour ce est-il que nous ces choses considerées, voyant la bénignité, bonté, hautesse et puissance de nostredit très haut et très excellent, très puissant Prince, et notre très redoubté mondit seigneur de Calabre et de Lorraine, considérant aussi nostre pauvreté, misère et destruction, et que bonnement ne pouvions plus supporter les grandes oppressions et violences que chacun jour nous faisoit led. mareschal de Bourgogne, et que, après le Roi, plus noble ne plus convenable Seigneur, ne Prince ne pouvions avoir par même délibération promis sur ce euë, et d'un commun accord et consentement avons donné et donnons par ces présentes, à nostredit et très haut, très excellent, très puissant Prince, et très redoubté seigneur, monseigneur de Calabre et de Lorraine, pour lui et ses successeurs Ducs de Lorraine, à toujoursmais en perpétuité, nous, nos biens, ensemble les corps de la ville, chastel, Rualmesnil, chastellenie, faubourg,

titres et seigneuries d'Epinal, en tant que à nous touche, compete et appartient, en toute hauteur, justice, jurisdiction, ressort et souveraineté, pour appliquer, unir, adjoindre et consolider à sondit duché de Lorraine, et estre et demeurer à toujours au domaine d'icelui, et en jouir et user doresnavant comme de ses propres obéissans, loyaux et naturels subjets, selon nos franchises, priviléges et liberté, et avons pris et reçus, prenons et recevons par ces présentes, nostredit et redoubté seigneur et prince, pour nostre naturel et souverain seigneur, et sesdicts successeurs ducs de Lorraine après lui, nument et sans aucuns moyens, sans en estre à nuls jours séparés pour quelconque cause que ce soit.

Desquelles choses et chacunes d'icelles nous avons mis, haut et puissant prince, et nostre redoupté seigneur, monseigneur le marquis du Pont son fils et lieutenant, ayant puissance spéciale de lui, quant à ce, comme il nous est aparu, en vraye, réelle, actuelle et corporelle possession, et saisine desdictes villes, chastel et chastellenie, fauxbourgs, terres et seigneuries, et leurs appartenances, hauteur, justice, ressort et souveraineté quelconque, en tant que à nous touche, compete et appartient; moyennant aussi les promesses que nostre cher et redoubté seigneur, monseigneur le marquis, au nom de nostredit très redoubté seigneur et souverain seigneur, monseigneur le duc son père nous a faictes, donné et accordé par ses lettres qu'avons devers nous; promettans nous et chacun de nous, par soi et pour le tout, comme promis et juré l'avons sur les saints évangiles de Dieu, et en la main de nostredit très redoubté seigneur, monseigneur le marquis, pour et on nom que dessus en l'église monsieur saint Goëric dudit Epinal, sur le grand autel d'icelle, tant pour nous que nos hoirs et successeurs, par nos foi et serment, estre dès maintenant héréditablement et à perpétuité bons et loyaux hommes et subjets, à nostre très redoubté et souverain seigneur, et le servir et obéir comme ses vrays naturels et obéissans hommes et subjets; e au surplus de tenir et avoir toutes les choses dessusdictes, et

chacunes d'icelles à toujoursmais fermes, stables et agréables, sans y contrevenir en manière que ce soit.

Et à toutes les choses dessusdictes, et chacunes d'icelles nous sommes soumis et obligez, soumettons et obligeons nos corps et nos biens, et de nosdits successeurs présens et à venir par ces présentes, lesquels en témoing de ce avons scellé du scel et contre scel de ladite ville d'Epinal, et en plus grande aprobation prions et requerons vénérable personne, monsieur l'official de la cour de l'évêché de Toul, sous la jurisdiction et compulsion du quel maintenant et pour le tems advenir nous soumettons quant à ce que dit est; ensemble nosdits hoirs et successeurs, qu'il y veuille mettre et appendre son scel avec le nôtre. Ces choses furent faictes et accordées audit lieu d'Epinal, le vingt et unième jour du mois de juillet, l'an de grace mil quatre cens soixante et six, scellé de deux sceaux, l'un en cire verte de l'Official de la cour de Toul, et l'autre en cire rouge de la ville d'Epinal, pendant en queuë de parchemin. (*Dom Calmet, aux preuves*, t. VII, p. ccclxiv.)

Procès-verbal de la prestation de serment des Justiciers et Gouverneurs d'Épinal, ainsi que de la remise au Prince Nicolas des clefs du château et de la ville

Au nom de nostre Seigneur, Amen. Par la teneur de ceste présent publique instrument congnue chose soit à tous que, l'an de graice nostre Seigneur courant mil quaitre cent soixante six le vingt et unieme jour du mois de jullet environ heure de tierce d'icelui jour indiction quatorzime, tressains pere en Dieu nostre seigneur, seigneur Paule par la preveance de Dieu pape second estant on second an de son pontificat, en la bonne ville et meismement en l'englise collegiale de monseigneur Sains Goeric d'Espinal et on chancel d'icelle en la presence de nous notaires publiques et des tesmoings

subscrits ad ceu especialement appelles et requis. Illec personelment existens hault et puissant prince Monseigneur Nicolay marquis du Pont, pour et en nom de treshault et tres puissant prince monseigneur Jehan Duc de Calabre et de Lorraine, marchis, son pere et comme lieutenens d'icelui accompagnie de nobles et honnores seigneurs Jehan d'Angleterre frere de monseigneur le duc de Sombresset, messire Jaique de Haracourt bailly de Nancey, messire Ferry de Savegnei chevaliers; Jaique Gallieiche de Naples, Phelippe de Lenoncourt grand escuyer, Colignon de Ville bailly de Wosges, Gerard de Haracourt, Waltrin Wisse, Jean de Savegnei escuyers, Jehan Phelepin recepveur general de Lorraine Symonnin Louyon procureur de mondit seigneur le duc et plusieurs aultres nobles et notables personnes, tant du consoil de mon dit seigneur le duc comme aultres. Il fuit dit proposer et relater par la boiche dudit Messire Jaique bailly de Nancey pourtant la parolle de mondit seigneur le marquis et pour et en nom de mondit seigneur le Duc, et ycelles sa parolle adressant principalement aux bailli, prevost, echevin, clerc jurei, grand doyen et aux quaitres gouverneurs de la ditte ville d'Espinal illec presens, en la forme et maniere ou semblables en effec et substance que sensuit : « Monseigneur le Bailli et vous aultres justiciers et quaitres gouverneurs de cest bonne ville d'Espinal que cy presens esteis vous scaves que hyer a heure de vespre à l'entrée de mon redobtei seigneur mondit seigneur le Marquis icy present, vous faisans et portans forts de toute la communaltei de cest ville d'Espinal vous promittes de aujourd'hui a cest heure jurer et faire serment a mondit seigneur le marquis pour et en nom de mondit seigneur le duc de lui donner hereditablement a tousjoursmays vos corps, vos biens, le corps de la ville, les fabours, le chastial et toutes les appartenances entierement de cest ville d'Espinal et faire obeissance a mondit seigneur le marquis pour et on nom que dessus comme à vostre souverain et naturel seigneur. Se vous requiert de part mondit redobtei seigneur monseigneur le marquis que vuelliers faire assenir

terminer et accomplir ce que fuit hyere par vous dis promis et appointier » Lesquels Bailli, justiciers et quaitres gouverneurs d'Espinal incontinant, de leurs certains propos et advis, plains greis et franches volonteis, sens force, contrainctes, seductions ou circonventions quelconques, mehure et longue deliberation davant sur ce ehue successivement l'ung apres l'aultre. Premier Estenne Baldenet balli, Guillame de la Salle prevost, George Cugnoy eschevin, Robert de Begnieicourt clerc jurei, Jehan Molet, Nycolay Colette, Gerard Warnier, Nycolay de Toul quaitres gouverneurs dudit Espinal pour lors jurerent en mettant la main sur le sains canon, missel estant ouvert sur l'aultei de monsieur sains Goeric, qu'ils avoient donnei, concedei et ottroiei, donnoient concedoient et ottroioient sens jamais rappeller leur corps, leurs biens, et de tous les habitants et de leurs successours, la bonne ville, chastial et toutes les appartenances dudit Espinal, en tant que a eulx compete et appartient, a mondit tres redobtei seigneur et prince Monseigneur le duc Jehan, duc de Calabre et de Lorraine marchis pour luy et pour ses successours ducs de Lorraine, a tousjoursmais hereditablement et en perpetuitei. Promettens et jurans que ils et leurdits successours seroient et seront dor en avant bons, loials fiables et obeissans servans, et subjets a mondit tres redobtei seigneur le duc et a ses successours ducs de Lorraine comme à leur souverain et naturel seigneur, et pour tel le prenoit tenoient et tanroient des cest present jour en avant a tousjoursmais moyenant et selon les promesses que leur avoit hyer faictes et jurei mondit seigneur le marquis pour et on nom de mon tres redobtei seigneur monseigneur le duc Jehan son pere, comme plus aplain est contenus es lettres par lui a eulx sur ceu donnees et concedees desoubs son grant scel. Et ce fais incontinant et sen dilation vindrent et jurerent es mains de mondit seigneur le marquis en la forme maniere et substance que dessus, personelment singulerment et successivement les bourgois et habitans dudit Espinal que sensuient. Et premier Regnier Molet, Jehan Cugnin, Hural le vief, Colay Cugnoy, Pariset Geraid, Jehan Hural le jeune, Vuillame Noblet,

Andreu Guillame, Jehan Duprei le moyen, Jehan Duprei le jeune, Glaude Poiresson, Jehan Thalet, Nycolay Geraid, Jaiquet Goeric et consequamment tous les aultres bourgois et habitans dudit Espinal. Les davans dits officiers, quaitres gouverneurs et aultres bourgois dessus nommes eulx faisans et portans forts en cestui fais de tous les aultres bourgois et habitans dudit lieu d'Espinal pour lors absens. De et sur lesquelles donations, promesses sermens obeyssances, et toutes aultres choses dessus escriptes, en demandit et requist ledit Messire Jaique bally de Nancey pour et on nom de mondit seigneur le duc, a nous notaires publiques cy dessoub soubscripts instrument publique ung ou plusours d'une meisme substance et teneur. Et d'aultre part, Estenne Baldenet balli dudit Espinal demandit et requist pour et on nom de laditte ville entierement le double en forme publique de cest present instrument. Ce fuit fais l'an, le mois, le jour, l'eure, l'indiction, pontificat et on lieu que dessus. Present tous les seigneurs dessus nommes estant en la compagnie de mondit seigneur le marquis, ensembles Reverand pere en Dieu frere Nycolle Mesgniens abbé de Bonfais, Messire Vuillame d'Eicles, prieur du Sains Mont, maistre Jehan Gonget chanoine d'Espinal, messire Nycolle Druet, messire Etenne Petit cuix, messire Nycolle Rouxay, messire Jehan Merchal de Halssonville curei d'Igney, messire Jehan de Raville chanoine de Remieremont, messire Nycolle Raicle clochier dudit Remieremont prebtres, nobles hommes Henry de Lenoncourt, Loys de Dompmartin, Jehan de Savegney, Phelippe de Franel le Grand, Jehan de Buxy Ecuyers et pluseurs aultres nobles et non nobles pour tesmonnaiges ad ce appelles especialment et requis. Item le londemain de la date que dessus, cest ascavoir le vingdousyme jour dudit mois de jullet soub l'an soixante six dessusdit, environ six heure dever le matin, mondit redobtei seigneur le marquis accompagnie de nobles et honnorés seigneurs, Jehan d'Angleterre frere monseigneur le duc de Sombresset, Phelippe de Lenoncourt grand escuyer, Colignon de Ville bally de Wosge, Jaique Gallieche de Naples,

Waltrin Wisse, Humbert de Stainville, Jehan de Buzey le vief, Symonnin Louyon procureur de mondit seigneur le Duc et plusieurs aultres nobles et notables parsonnes se transportist jusqz au chastel et fort mason dudit Espinal. Et illec aux pied des premiers degres de lentree dudit chastel trouvait Estenne Baldenet balli dudit Espinal, Jehan Molet, Regnier Molet et plusours aultres dudit Espinal estant a genoilz, ledit Jehan Molet tenant en ses mains les clefs dudit chastel, liquel presentist ycelles humblement a mondit redobtei seigneur monseigneur le marquis disant en cest maniere. « Mon redobtei seigneur nous vous presentons de par et pour et on nom de toute la ville et communaltei dudit Espinal les clefs du Chastel, fort mason et donjon ycy presens, et vous en mettons en corporelle et reelle possessions par la tradition dicelles clefs pour et on nom de nostre souverain et tres redobtei seigneur nostre seigneur Jehan duc de Calabre et de Lorraine marchis votre pere et de ses successours ducz de Lorraine. » Lequel monseigneur le marquis benignement les recehut pour et on nom que dessus Et incontinant sens grand dilation les remist en la main dudit Estenne Baldenet balli dudit Espinal disant en ceste maniere. « Mes amis vous les avez bien gardees on temps passer pourquoy je les met errierre en vous mains jousqz au bon plaisir et voloir de monseigneur mon pere esperans que vous en ferez bonne garde. » De et sur lesquelles choses davant dittes mondit seigneur le marquis en ait demander instrument pour et on nom que dessus. Et incontinant entrait et montist mondit seigneur le marquis on dit chastel, fort mason et donjon. En le visitant hault et bais tout ad son bon plaisir. Et oit messe en la chappelle dudit chastel acompagnie comme dessus. Presens en tout et partout lesdits seigneurs estans en sa compagnie, ensembles les davans dits reverand pere en Dieu monseigneur l'abbei de Bonfais, frere Jehan Lescuyer prieur d'Ireval, messire Estenne Bejin de Mirecourt, Messire Jehan Husson du Neufchastel curei de Gironcourt prebtres, nobles hommes Jaiquet de Juxey, Jean dAnglure voués dudit Espinal,

Loys de Dompmartin ecuyers et pluseurs aultres nobles et notables parsonnes ad ceu appelles especialment requis. Item tantost apres en ycelle heure meisme mondit seigneur le marquis accompagnie comme dessus se transportist en l'englise collegial dudit Espinal on grand chancel dicelle et la furent presens plusieurs des bourgois et habitans dudit Espinal, lesquels estoient hyer esteus absens lesquels firent pareillement le serment et obeissance es mains de mondit seigneur le marquis pour et on nom que dessus en la forme maniere et substance que avoient hyer fais les aultres dessus dits dudit Espinal. Et tantost sens quelconques dilation furent appelles les seigneurs denglise dudit Espinal lesquels illec venens et comparens pour la plus grande partie furent requis par monseigneur le balli de Nancey pour et on nom que dessus faire obeissance a mondit seigneur le marquis pour et on nom que dessus. Lesquels délibération de consoil davant sur ceu ehue ont respondu par la voix de messire Jehan Colignon, prebtre dudit Espinal que ainssi que on temps passer ils avoient demeures et esteis adjoincts avec ladite ville voloient encor demourer et estre adjoincts on temps advenir et seroient bons et loyalz obeissans a mondit seigneur en tant que a eulx appartient, salve le drois de monseigneur de Toul leur prelat ad cui ils avoient leur sermens. De et sur toutes lesquelles choses, mondit seigneur le balli de Nancey en requist a nous notaires publiques, instrument ung ou plusours. Ce fuit fais le vingdousyme jour du mois de Jullet enyiron septs heure dever le matin, lan, lindiction et pontificat que dessus. Presens en tous les dessurs nommes seigneurs estans en la compagnie de mondit seigneur le marquis. Ensemble messire Ferry de Savegney chevalier, Loys de Dompmartin, Phelippe de Franel ecuyers, ledit Prieur d'Ireval, messire Jehan Husson du Neufchastel curei de Gironcourt, messire Jehan Merchal de Hassonville curei dYgney et pluseurs aultres nobles et non nobles, ecclesiastiques et seculiers, tesmonnaiges ad ceu appelles especialment et requis.

Au bas est écrit : Et je Nicolay Cuxet de Cherme sur

Moselle du dioceise de Toul prebstre notaire publique des autoriteis apostolique et imperiale, quar? j'ay estes presens avec mes trois connotaires soubscritps et tesmoings dessus nommes aux donations serment obeyssances et recognissances et a toutes les aultres choses dessus escriptes et les ay veu et oyr ainsi faire dire et passer par les baillif, prevost, officiers, quaitre gouverneurs et communaltei dudit Espinal entierement comme dit est et dessus escript. Je les ay receu et mis en note de laquelle j'ay extrais avec mesdit trois connotaires cest presens publique instrument escript de la main de Didier Colin de Mirecourt notaire publique soubscript, et signes de mon signet publique soubscription acostumees en signe de veritei des chauses dessus dittes et dune chacune dicelles.

N. CUXETI.

Et je Didier Colin de Miricourt demeurans en la ville de Charmes sur Moselle on diocese de Toul notaire publique etc. (*La suite comme ci-dessus*)................................ cest présent publique instrument, escript de nos propre main et signei de mon signet publique.......................... ....

COLINI.

Et je Colin Brulet de Dompaire demourant a Remiremont du diocese de Toul prebstre notaire publique etc.

BRULETI.

Et je Jehan Macuti de Port demourant a Remiremont du diocese de Toul prebstre notaire publique etc.

JO.MA.CU.TI.

(*Avec parafe de chacun des 4 notaires, en marge.*)

Original aux archives de la ville d'Epinal, pièce cotée E. nº 4.

Promesse, faite par Nicolas marquis du Pont, lieutenant de Monseig^r le duc de Lorraine en ses pays, aux habitans d'Epinal, de les conserver, deffendre et maintenir contre le Roy, l'Evesque de Metz, et le seigneur de Chastel mareschal de Bourgogne.

Du 21 Juillet 1466.

NICOLAS, marquis du Pont lieutenant de Monseigneur en son pays et duchier de Lorraine. A tous ceulx qui ses presentes lettres verront, salut. Comme les bailly, quatre gouverneurs bourgeois habitans et communaulte d'Espinal de Rualmesnil et leurs appartenances. Pour les causes et occasion plus a plain contenues es lettres par eulx a nous sur ce donnees, se soient presentement de leur gre volunte et consentement, et par bonne union et deliberacion de conseil sur ce eue mis es mains de mondit seigneur et pere, pour tousjoursmais hereditablement, comme il puet apparoir plus a plain et au long par le contenu des lettres par nous sur ce faites a eulx donnees. SAVOIR faisons a touz. Que en la faveur de ladite soubmission. Nous, pour et on nom de mondit seigneur, avons promis et promettons par ces presentes leaument en bonne foy et parolle de prince. Que se monsg^r le Roy notre cousin, l'evesque de Mets, le Sg^r de Chastel sur Mezelle mareschal de Bourgoigne leurs successeurs ou autres on temps a venir, leur faisoient aucune question ou demande acause de ce que dit est, les en porter quictes et en paix, et bonne garantie, sans quelzconques deffaulx contredis ou malengin, que soit ou puisse estre. En tesmoign de ce nous avons signe ces presentes de notre main et a icelles fait mettre le grant seel de mondit seigneur. Faites et octroiees audit Espinal le vingt ung^me jour de juillet lan mil CCCC soixante et six.

NICOLAS.

Au dos est écrit : Par monseigneur le marquis lieutenant etc. Jehan mons^r de Sommerezet, le bailly de Nancy messire

Ferry de Savigni, Philippe de Lenoncourt grant escuier etc.; le bailly de Vosge, Gerard de Haraucourt, Andre de Paroye, Galaas de Bernes maistre dostel, les receveur et procureur de Lorraine et autres presens.

PELERIN.

(L'original avec le sceau appendu, et un vidimus de cette pièce, existent aux archives de la ville d'Epinal, pièce cotée E, n° 8. (1497).

Nicolas, marquis du Pont, lieutenant de Monseigneur on duché de Lorraine, porte quitte et en paix les Bourgeois et habitants d'Epinal qui étoient en guerre avec les nobles vassaux et sujets de Lorraine.

(21 Juillet 1466.)

NICOLAS, marquis du Pont, lieutenant de monseigneur en son pays et duchie de Lorraine. A touz ceulx qui ces presentes lettres verront et orront, Salut. Comme les bailly, quatre gouverneurs, bourgeois, habitans et communaulte des villes, chastel, chastellenie, terre et seigneurie d'Espinal et Rualmesnil, et leurs appartenances, pour les causes et occasions plus a plain contenues es lettres par eulx à nous sur ce donnees, se soient presentement de leur gre, volunte et consentement, et par bonne union et deliberation de conseil sur ce eue mis es mains de mondit seigneur et pere, pour tousjours hereditablement, comme il puet apparoir plus a plain et au long par le contenu des lettres sur ce faites, par nous a eulx donnees. Pour ce est il que comme ainsi soit que derrenierement soient este guerre et division, entre nous nos nobles vassaulx et subgetz dun coste, et les bons bourgeois et habitans dudit Espinal d'autre. Et que a loccasion dicelle guerre plusieurs courses, griefs et dommaiges soient este faiz, tant dun coste que dautre. SAVOIR faisons a touz, que en la faveur de ladite soubmission, nous pour et on nom

de mondit seigneur, leur avons promis et promettons par ces presentes, leaument, en bonne foy, et parolle de prince, les en porter quittes et en paix envers nos dits nobles vassaulx et subjetz sans quelconque deffault, contredit, ou malengin, en maniere que soit ou puisse estre. En tesmoign de ce nous avons signe ces presentes de nostre main, et a icelles fait mettre le grant seel de mondit seigneur. Faites et octroiees audit lieu d'Espinal le vingt ung^{me} jour de juillet, lan mil CCCC soixante six.

NICOLAS.

Au dos est écrit : Par monseigneur le marquis lieutenant etc., Jehan mons^{r} de Sommerezet, le bailly de Nancy messire Ferry de Savigni, Philippe de Lenoncourt grant escuier etc., le bailly de Vosge, Gerart de Haraucourt, Andre de Paroye Galaas de Bernes maistre dostel, les receveurs et procureurs de Lorraine et autres présents.

PELERIN.

(Original aux archives de la ville d'Epinal, avec le grand sceau en cire rouge, pièce cotée C, n° 8.)

Priviléges et franchises de la ville d'Epinal.

---

21 Juillet 1466.

NOUS, NICOLAS, Marquis du Pont, lieutenant de monseigneur en son duchie et pays de Lorraine, faisons savoir et cognoissant a touz presens et avenir, que comme nos treschiers et bien amez Estienne Baudenot bailly, Jean Molot, Nicolas Colette, Nicolas de Toul, Gerart Garnier, quatre gouverneurs, Guillaume de la Sale prevost, George Cunot eschevin, Robert de Bugnecourt clerc jure, Gerart Richier grant doyen, et touz les bourgeois manans, habitans et communaulte des villes, chastel, chastellenie, forbourgs, terre et seigneurie dEspinal; ayant liberalment dun commun accord et consentement, de leur plain gre et vouloir, sans force,

violence, seduction ne contrainte aucunes, donne eulx et leurs biens, ensemble le corps desdis villes, chastel, chastellenie, terre, seigneurie, circonstances et deppendences d'iceulx en tant que a eulx touche et appartient, tant pour eulx que pour leurs hoirs, successeurs et ayans cause, a tousjoursmais hereditablement et perpetuellement. A mondit seigneur, pour les avoir, tenir, possider, et en joïr et user comme de ses propres vraiz naturelz et obeissans hommes et subgetz, et eulx et chacun deulx nous ayent pour et on nom de mondit seigneur fait obeissance et serement sollennel en leglise de mons[r] saint Goeric dudit Espinal sur les saintes evangiles de Dieu estans sur le grant autel dicelle, davoir et tenir mondit seigneur pour leur souverain et naturel seigneur, et ses successeurs ducs de Lorraine apres lui, et desdits villes, chastel, chastellenie, terre et seigneurie, et leurs appartenances quelzconques, en tant que a eulx appartient; nous aient pour et on nom que dessus mis en vraye, reelle, actuelle et corporelle saisine et possession, comme plus a plain et au long est declaire en certaines lettres que avons desdis bourgeois et habitans du jour et date de ces presentes. POUR CE EST IL que nous eue considération ausdit don et obeissance ainsi liberalment faiz par lesdis officiers, gouverneurs, bourgeois, habitans et communaulte dEspinal iceulx par le povoir a nous sur ce donne par mondit seigneur; avons aujourd'hui prins et receuz, prenons et recevons par ces presentes a hommes lieges et subgez de mondit seigneur et de ses successeurs ducs de Lorraine, et declaire et declairons lesdis chastel, chastellenie, villes, forbourgs, seigneurie et appartenances dEspinal, estre et demourer a tousjours audit duchie de Lorraine. Et avec ce en faveur de ladite obeissance, avons a iceulx bourgeois et habitans octroye et octroyons que lesdis chastel, villes, seigneurie, leurs appartenances, subgez et habitans diceulx, soient et demeurent doresenavant en perpetuite sous mondit séigneur et ses successeurs ducs de Lorraine nuement et sans aucun moyen. Et les avons adjoings, uniz et incorporez, adjoignons, unissons et incorporons au

vray et propre demaine dudit duchie et seigneurie de Lorraine, pour y estre et demourer a tousjours, sans ce que on temps avenir ilz en puissent ou doyent jamais estre separez par partaige, mariaige, appanaige, gagiere, don, ne eschange par retencion de fiedz, arriere fiedz, ne autrement en quelconque maniere que ce soit ou puisse estre.

ITEM, avons consenti et octroye, consentons et octroyons comme dessus, que les bourgeoys et habitans desdis chastel, villes, forbourgs, seigneurie et appartenances, seront par mondit seigneur et ses successeurs maintenuz et gardez, et les mainteindront et garderont par la vertu et teneur de ces dites presentes, en touz leurs droitz, coustumes, usaiges, previlleges, noblesses, franchises, chaces en boys et en eaues, patronaiges de benefices et libertez quelzconque, ainsi que eulx et leurs predecesseurs en ont joy et use dancienete sans en riens y contrevenir.

ITEM, quilz seront traictez, gouvernez, gardez, maintenuz et deffenduz par mondit seigneur et sesdis successeurs ducs de Lorraine; et les traicteront, gouverneront, garderont, maintiendront et deffendront comme leurs bons, vraiz et naturelz subgetz, envers et contre touz ceulx qui leur vouldroient faire ou porter ennuy, grief ou dommaige.

ITEM, que pour l'exercice de la justice, aura et demourra es dictes villes, chastellenie et leurs appartenances, prevost, eschevin, clerc jure, grant doyen, deux sergens et deux banvars, commis de par mondit seigneur, qui exerceront chacun en son office, sans toutes voyes en estre fermiers, pour tant quilz ont les droitz deuz appartenans auxdis offices, ainsi que de tout temps ilz avaient accoustume a estre, pour et au nom de mondit seigneur et a son prouffit.

ITEM, que par dessus lesdis prevost et autres officiers de justice, y aura ung bailly de par mondit seigneur, lequel avec les quatre gouverneurs que lesdis habitans ont acoustume faire et renouveller chacun an audit lieu, auront la cognoissance des causes dappel, et de ressort illec meües et ventilees, et en jugeront et determineront selon les coustumes,

usaiges, stilles et observances acoustumees audit lieu, sans ce qu'ilz soient tenuz de ressortir devant aucun autre juge, seigneur ne bailly dudit duchie de Lorraine ne dautres, mais sortira leur jugement son plain effect, comme par arrest et sentence diffinitive.

ITEM, que le prevost dudis lieu ne contraindra doresenavant aucuns des habitans esdis chastel, villes et Rualmesnil a estre forestier, mais contraindra seulement ceulx qui habitent ou habiteront es forbourgs a le estre. Et en pourra faire venir par devers lui par chacun an quatre personnes a la foiz seulement, de gens de moyen estat, cest assavoir gens qui auroient vallant audessus de dix livres, et audessoubz de cent livres, desquelz quatre il en elira deux pour estre forestiers, ainsi qu'il est acoustume.

ITEM, que doresenavant lamende de mesdis des troys cas, cest assavoir dappeller un autre traitre, larron ou meurtrier, sera seulement de soixante solz envers mondit seigneur, a paier par cellui qui y escherra. Et des autres villenies dites, en sera fait ainsi quil est acoustume danciennete.

ITEM, que les bourgeois, manans et habitans desdis chastel, villes et forbourgs, seront doresenavant quictes et exemps de tenir aucuns chevaulx de commandemens, et de faire le service que a ceste cause avoient acoustume faire.

ITEM, que lesdis bourgeois et habitans preignent et aient a leur proufit pour les reparations et autres affaires communes des chastel, villes, ponts et forbourgs le meu et le tonneu, ainsi que de tout temps ilz ont acoustume, cest assavoir : sur chacun cher chargie de vin dechargie es dictes villes, ou en lune dicelles, troys gros; sur chacune charrette, ung gros et demi; sur chacune charge de vin a cheval, quatre deniers; et sur chacun muy de vin vendu a détail es dictes villes et forbourgs, six deniers. Et avec ce pour ce quavons veu et considere les grants fraitz et missions quil fault faire pour lentretenement desdis chastel, villes, pont set forbourgs, leur avons octroye et octroyons de grace special, doresenavant et pour tousjours, prendre et avoir sur chacune quarte de

vin qui sera vendu a detail, et beu par estorement audit lieu dEspinal, deux deniers de monnoyes coursable ondit duchie de Lorraine; pour tourner, convertir et reduire par lesdis habitans audis entretenement et autres leurs affaires; ainsi quilz ont acoustume, en leur donnant puissance et auctorite de on temps avenir, moderer lesdis deux deniers, et reduire a ung, ou du tout mettre a neant, se bon leur semble.

ITEM, que ores ne on temps avenir, mondit seigneur ne pourra et ne devra ne sesdis successeurs elever mettre ou imposer sur lesdis habitans, tailles, subsides, prests, gabelles, ne quelzconques autres exactions, ançois seront et demouront iceulx habitans soubz mondit seigneur, et sesdis successeurs ducs de Lorraine, francs bourgeois, comme ilz ont ete de toute anciennete.

ITEM, que combien que lesdis habitans eussent puissance et autorite de toute anciennete, de peser toutes marchandises, et tenir pois gros et menuz en leurs hostelz, et que iceulx le ayent libérallment donne et octroye a mondit seigneur, pour adjoindre audit demaine de Lorraine; neantmoins leur avons donne et octroye franchise et liberte de peser et tenir pois pour leurs marchandises jusques a cent livres et audessoubz.

ITEM, que combien quil soit ordonne et passe entre mondit seigneur et les nobles de sondit pays de Lorraine, que nulz ses subgetz demourant soubz lui, ne se pevent transporter soubz autres desdis nobles, et que lesdis nobles aussi ne les ont a recevoir, Et semblablement que les subgetz demourant soubz iceux nobles, ne se pevent transporter soubz mondit seigneur; neantmoins nentendons, ne voulons estre entendu lesdis bourgeois et habitans dEspinal et estre comprins, subjez ne soubmis a icelle ordonnance, pour tant qu'ilz sont francs bourgeois; mais voulons et consentons pour mondit seigneur sesdis nobles et successeurs, que iceulx bourgeois et habitans puissent aller et demoure partout ou bon leur semblera soubz mondit seigneur, lesdis nobles, ou autre part et aussi quilz puissent recevoir et demourer en ladite

ville, tous ceulx des pays de mondit seigneur, de sesdis nobles ou autres, ainsi quilz ont accustume de toute anciennete.

ITEM comme lesdis bourgeois nous aient remonstre que danciennete et selon leur ressort ancien ilz pevent rachaiter touz censaulz deuz a gens deglise, assignez sur leurs heritaiges, et autrement pourtant que iceulx heritaiges en alloient a destruction, nous pour mondit seigneur et ses successeurs louons, consentons et agreons que ainsi le facent on temps avenir, sans aucun contredit, parmy paiant vingt solz pour ung de rachapt selon leur dit ressort.

ITEM, voulons et donnons de grace especial par ces presentes ausdis bourgeois et habitans, puissance et autorite daller es boys de Renauve et autres boys de mondit seigneur au plus pres deulx, pour en prendre on temps avenir tout ce que mestier leur en sera pour les reparacion et fortification des dis chastel, villes et ponts tant seulement, par ladvis du gruyer general de Lorraine ou son lieutenant presens et avenir, au moins mal.

TOUTES LESQUELLES choses dessus dites et chacune dicelles, Nous, pour et on nom de mondit seigneur, promettons en bonne foy et parolle de prince, et soubz notre loyaulte et honneur, ainsi que promis et jure lavons aus dis habitans, devant la porte de la dite ville sur les saints evangiles de Dieu, avoir et tenir ferme estables et agreables a tousjours, sans jamais y contrevenir en maniere que ce soit, et faire ratifier, agreer, accorder et confermer a mondit seigneur par ses lettres scellees de son grant scel, tout ce de point en point quest contenu devise, specifie et declaire en ces dites presentes signees en tesmoignage de verite de la main de nous, NICOLAS marquis dessus dit, et scellees du grant scel de mondit seigneur en labsence du notre. Et furent faites et donnees audit lieu dEspinal, le vingt ung[me] jour du moys de juillet, lan de grace Notre Seigneur, mil quatre cens soixante et six.

Sur le replis est écrit : Par monseigneur le marquis, lieutenant etc. *Jehan Monseigneur de Sommerezet,* messire *Jaques*

de Haraucourt bailly de Nancy, messire *Ferri de Savigny* chevaliers; *Phelipe de Lenoncourt* grant escuier descuerie du Roy de Sicile, *Colignon de Ville*, bailly de Vosge, *Gerart de Haraucourt*, *Andre de Paroye*, *Galaas de Bernes* maistre dostel, *Jehan Phelippin* receveur, *Simonnin Loyon* procureur generaux de Lorraine, conseillers de mondit seigneur et pluseurs autres presens, signé, *Pelerin;* et scellé du grand sceau de cire verte, pendant en queuë d'un cordon de soie verte et rouge.

Extrait de l'original aux archives de la ville d'Epinal, pièce cotée K et A. 10.

Permis donné aux habitants d'Épinal de couper des bois dans les forêts de Renauvoid et autres voisines, pour les réparations des ponts et fortifications du château.

---

21 Juillet 1466.

NICOLAS marquis du Pont, Lieutenant de monseigneur en son pays et duchie de Lorraine. A NOTRE tres chier et bien ame Vincenot de Saint Owoin gruyer général de Lorraine et ses successeurs ondit office ou leurs lieuxtenans et chacun deulx, Salut et dilection. Savoir faisons. Que comme presentement noz tres chiers et bien amez les bailly gouverneurs et autres officiers, bourgeois, manans, habitans et communaulte d'Espinal se soient hereditablement et a perpetuite soubmis et donnez ensemble les chastel, villes et forbourgs dudit lieu et leurs appartenances quelzconques, a mondit seigneur et a ses successeurs ducs de Lorraine. Et nous en aient pour eulx, leurs hoirs successeurs et aians cause, mis en saisine et possession. Et parmy ce faisant leur ayons, en la vertu du pouvoir a nous donne par mondit seigneur, pour et en son nom, concede et octroye certains previlleges et promesses. Et entre autres, que les dis bourgeois et habitans puissent aller es boys de Renauve et autres boys de mondit

seigneur au plus pres deulx, pour en prendre on temps avenir tout ce que mestier leur en sera pour les reparation et fortification desdis chastel, villes et des ponts d'Espinal tant seulement, par votre advis et au mains mal, ainsi quil appert et est contenu es lettres de chartre que leur avons donnees. NOUS VOULANS notre promesse estre en ce entretenue, gardee, enterinee et acomplie, ausdis bourgeois et habitans d'Espinal, vous mandons et expressement enjoignons par ces presentes. Que desdits boys de Renauve et autres boys de mondit seigneur au plus pres deulx, vous leur delivrez faites souffrez et laissez prendre doresenavant, au mains mal que adviserez tout ce que mestier leur en sera pour lesdites reparacions et fortificacions diceulx chastel, villes et ponts d'Espinal tant seulement, sans aucunement y delayer, contredire, faire ne mettre dificulte. Et vous et chacun de vous en droit soy en serez et demourrez quictes et deschargiez, partout ou il appartiendra et besoign sera. Et voulons au vidimus de ces presentes fait en forme autentique soubz le le seel du tabellionnaige dudit Espinal ou autre tabellionnaige de mondit seigneur, par vous et touz autres a qui il pourra toucher et appartenir, plaine foy estre adjoustee comme a ce present original lequel en tesmoign de ce nous avons fait seeller du seel de mondit seigneur en labsence du notre. Donne audit lieu d'Espinal le vingt ung^{me} jour de juillet, lan mil CCCC soixante et six.

NICOLAS.

Par monseigneur le Marquis lieutenant etc, en conseil.

PELERIN.

(Voir l'original de cette pièce, avec le grand sceau en cire rouge, aux archives de la ville d'Epinal, A. 20.)

Cantate.

Entendez-vous de l'allégresse
Retentir au loin les accents ;
Pourquoi ce peuple qui se presse
Sur nos places en flots mouvants ?.....
Salut à toi, nouvelle aurore
Qui te lèves sur la cité ;
Sachons nous souvenir encore
Des grandes gloires du passé.

Terre des preux ! noble Lorraine,
Parmi tes fastes glorieux,
Je vois le nom de nos aïeux
Du Bourguignon bravant la haine ;
Et du faîte de ses créneaux
J'entends la fière bourgeoisie
Saluer les maîtres nouveaux
Que dans ses murs elle convie.

Bannières au vent,
Milices urbaines,
Courez au devant
Des troupes Lorraines !
Bourgeois et manants,
Aux pieds d'Isabelle
De sujet fidèle
Prêtez les serments.

O Ville ! toi dont la vaillance
De cent ennemis conjurés
Jadis as bravé la puissance,
Qu'as-tu fait de tes libertés ?
Mais non ! la bannière ducale
Ne t'annonce pas un vainqueur :
A tes enfants elle signale
Dans l'avenir un bienfaiteur.

Libre et fière, pour suzeraine
Toi seule as voulu la Lorraine ;
Et d'une grande nation,
Sans défaillance et sans murmure,
Pressentant sa gloire future,
Tu viens chercher l'adoption.

CANTATE

POUR

LA FÊTE ÉQUESTRE D'ÉPINAL

DU 21 MAI 1864, (1)

Fête représentant celle du 17 juillet 1466, c'est-à-dire la réception du prince Nicolas d'Anjou-Lorraine sous la tour du Boudiou, et son entrée solennelle dans les murs d'Épinal, lorsque les habitants de cette ville, choisissant pour souverain le duc Jean son père, se furent faits spontanément citoyens lorrains.

Récitatif.

Vous avez repoussé la rapine et l'outrage ;
Vous avez mis en fuite, ô vaillants citoyens,

(1) Cette cantate a été composée par M. le baron Guerrier de Dumast, le jour de la fête équestre.

L'ennemi dont l'orgueil vous croyait déjà *siens*.
Épinal a conquis, pour prix de son courage,
Indépendance, honneur, ces deux premiers des biens.

Chœur.

Qu'ailleurs la foule en souffrance
Ait laissé fuir l'espérance,
Ait plié sous l'Étranger;
De notre cité guerrière,
Thiébault (1) a vu la bannière
Vaincre menace et danger.

Solo.

Paix à chacun! Libre au riche Burgonde
De s'ébaudir sur sa terre féconde,
D'y célébrer ses antiques exploits.
Mais libre à nous aussi, cherchant des nœuds intimes,
De préférer en nos vœux légitimes
Et d'autres mœurs et d'autres lois.

Chœur.

Hôtes des bords de la Saône,
Tendez, glissez vers le Rhône:
Nos penchants sont bien divers.
A nous Jeanne la Pucelle,
Car Meuse et Meurthe et Moselle
Vont se perdre ensemble aux mers.

Solo.

Épinal, pour toi plus d'ombrage!
Le duc choisi par ton suffrage,

(1) Thiébault de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne.

C'est un maître que tu connais.
C'est Jean, c'est l'ami de la France,
L'heureux défenseur de Florence,
Le vainqueur des Aragonnais.

Chœur.

Du duc Jean le fils arrive.
Vive Anjou ! Qu'il vive, vive !
Ouvre-toi, tour du rempart !
Entrez, flottez avec joie,
Fiers drapeaux où se déploie
L'écu de *Lorraine et Bar.*

Solo.

Le doux Nancy, noble cité royale,
Que nous prenons pour capitale,
Verra dans les Vôgiens ses plus fermes soldats;
Et, dût sa coupe, un jour, contenir maints déboires,
Nous voulons embrasser ses gloires,
Ses épreuves et ses combats.

Chœur.

Oui, nous suivrons ses conquêtes,
Au bruit des arts et des fêtes
Ou du glaive et du canon.
Pour jamais, — martyre ou reine, —
Nous t'épousons, ô Lorraine,
Car Lorraine est un grand nom.

Récitatif.

Qui sait si des Gaulois la race, mieux unie,
Ne formera pas corps, dans les siècles lointains?
Eh bien ! viennent ces temps (encor trop incertains),
Et l'on verra la Vôge, en son propre génie,
S'armant pour sauver *Gaule* et chasser *Germanie*,
D'un groupe alors français partager les destins.

Les Rutules n'ont point de souci qui les presse;
Leurs feux meurent, tu vois. Le sommeil et l'ivresse
Les ont domptés. Au loin tout est silencieux.
Apprends donc quel projet vient briller à mes yeux.
Et le peuple et les grands, réclamant tous Énée,
Veulent par des courriers savoir sa destinée.
S'ils voulaient m'accorder ce que je veux pour toi,
— Car l'honneur du péril me suffirait à moi, —
Je prendrais sous ce tertre une route écartée
Qui saurait me conduire aux murs de Pallantée. —
Euryale à ces mots de surprise a frémi :
Avide aussi de gloire, à son bouillant ami
Il répond : — Quoi, Nisus, tu ne veux point m'admettre
Dans ta noble entreprise! Et je pourrais permettre
Que tu braves tout seul le danger le plus grand!
Ophelte! vieux guerrier, qui m'a transmis son sang,
Ne m'a point enseigné cette honteuse voie,
En m'élevant pendant les fatigues de Troie
Et la crainte des Grecs. Attaché comme toi
Au magnanime Énée, aux destins de ce roi,
De quelque lâcheté me suis-je fait coupable?
Non. De craindre la mort mon cœur est incapable
Et je ne croirais pas que c'est trop de mourir
Pour atteindre à l'honneur où tu songes courir. —
— Jamais, reprend Nisus, je n'ai de ton courage
Un seul instant douté. Loin de moi cet outrage!
Que le ciel, que les dieux secondant mon dessein,
Ramènent triomphant ton ami dans ton sein!
Mais — que de hasards court un plan si téméraire! —
Si quelque événement, si quelque dieu contraire
M'enlève au jour, je veux que tu sois épargné.
A périr aussi tôt tu n'es point condamné.
Vis pour que, si je meurs, ton amitié fidèle
Rachète à l'ennemi ma dépouille mortelle
Et la rende à la terre, ou, si l'injuste sort
Le défend, qu'elle puisse, en célébrant ma mort,

M'honorer, quoiqu'absent, du marbre funéraire.
Je n'affligerai point ta malheureuse mère
Qui du puissant Aceste ayant fui les États
Est des mères la seule à nous suivre aux combats. —
Mais Euryale : — Ami, ton éloquence est vaine
Et ne peut arrêter le désir qui m'entraîne.
Marchons. — Il dit et court éveiller sans retard
Les gardes qu'à leur tour réclame le rempart;
Il remet en leurs mains la porte abandonnée
Et part avec Nisus pour retrouver Énée.
C'était l'heure où partout les divers animaux
Dorment pour oublier leurs soucis et leurs maux.
Au milieu de leur camp, sur la place commune,
Discutant de l'État la suprême fortune,
Les chefs de Troie, avec leurs plus braves guerriers,
Debout, la lance en main, serrant leurs boucliers,
Consultaient pour agir leur âme consternée
Et ne savaient quel homme envoyer vers Énée.
Accourant tout à coup, Euryale et Nisus
Veulent par le conseil être à l'instant reçus.
Le temps est précieux et l'affaire importante.
Ascagne, répondant à leur fiévreuse attente,
Les accueille et commande à Nisus de parler.
— Écoutez-nous, Troyens, sans vous laisser aller
A d'injustes mépris, et que notre langage
Ne soit point mesuré, dit Nisus, à notre âge!
Les Rutules, livrés au sommeil comme au vin,
Ont fait taire leurs bruits. Par un double chemin
Ouvert près de la porte et que l'onde avoisine
On pourrait les surprendre et tenter leur ruine.
Une épaisse fumée, obscurcissant les cieux,
Sort de leurs feux éteints. D'un coup audacieux
Laissez-nous les hasards et, la nuit terminée,
Aux murs pallantéens nous rejoindrons Énée
Qui, chargé d'un butin glorieux et pesant
Qu'il aura recueilli dans un fleuve de sang,

Pourra dans notre camp aussitôt reparaître.
Le chemin ne saurait nous tromper comme un traître.
Dans de sombres vallons par la chasse conduits,
Déjà nous avons vu la ville et les circuits
Du fleuve tortueux qui coule en ces parages. —
Alors le vieil Alèthe aux conseils toujours sages
S'écrie : — O dieux cléments ! dieux de ma nation !
Vous la préservez donc de la destruction
Puisque vous suscitez parmi notre jeunesse
Tant de noble valeur et tant de hardiesse ! —
Et le vieillard ému, tout en disant ces mots,
Serrait les mains, les bras des deux jeunes héros
Et de pleurs inondait leur bouche et leur visage.
— Quels prix dignes de vous et de votre courage
Pourraient vous être offerts? Ah ! le plus radieux
Sera dans votre cœur et l'équité des dieux.
Les autres vous viendront et du pieux Énée
Et de son jeune fils de qui l'âme étonnée
Ne saurait oublier vos glorieux exploits. —
Puis Ascagne à son tour fait entendre sa voix,
Lui dont le salut tient au retour de son père :
— Oui, dit-il, par les dieux que ma race vénère,
Par ceux d'Assaracus, par l'asile sacré
De la blanche Vesta, je vous l'attesterai,
Nisus, j'ai mis en vous mes biens, mon espérance.
Ramenez-nous mon père et que de la souffrance
Son retour en ces lieux émousse enfin le dard !
Vous recevrez de moi ciselés avec art
Deux beaux vases d'argent à la surface ornée
De figures sans nombre et que ravit Énée
Au siége d'Arisba. Vous recevrez encor
Deux trépieds, deux talents tout resplendissants d'or
Et mon cratère antique, harmonieux ouvrage
Que m'a donné Didon, la reine de Carthage.
Et si notre pouvoir sur le peuple latin
S'étend et que le sort dispense le butin,

Le cheval de Turnus et sa brillante armure,
Tant admirés par vous, seront, je vous le jure;
Écartés du partage et, comme son coursier,
Son casque étincelant, son riche bouclier
Sont dès ce jour, Nisus, ton lot, ta récompense.
A ces présents mon père ajoutera, je pense,
Douze femmes au corps flexible et gracieux,
Des esclaves armés et ce champ spacieux
Que le roi Latinus comprend dans son domaine.
Pour toi, jeune guerrier, dont l'âge excède à peine
Le mien et que chacun entoure de respects,
Ta place est dans mon cœur et dans tous mes projets.
Nulle gloire sans toi ne me sera plus chère.
Soit que règne la paix, soit que gronde la guerre;
De mes plans tu seras toujours le confident. —
Euryale répond : — Du sort indépendant,
Qu'il soit ou non propice à ma tâche hardie,
Ma conduite jamais ne sera démentie.
Mais je ne veux de toi qu'une seule faveur
Préférable à tes dons. Dans sa sainte douleur,
Ma mère, qui descend de la famille ancienne
De Priam, a quitté la terre phrygienne
Et la ville d'Aceste et me suit en tous lieux.
Afin de dérober mes périls à ses yeux
Je pars sans lui donner ma cordiale étreinte.
Je ne pourrais d'ailleurs, j'en atteste sans crainte
Et la nuit et ta main, la voir pleurer sur moi.
Prends pitié de ses maux, je te prie, et qu'en toi
Elle retrouve un jour l'appui qui se retire!
Donne-moi cet espoir qu'avant tout je désire
Et j'irai plus hardi braver tous les malheurs. —
Les Troyens attendris laissent tomber leurs pleurs.
Ascagne tout ému de voir dans Euryale
Un exemple aussi beau de vertu filiale,
Lui dit avec transport : — Mon cœur, je le promets,
Atteindra la hauteur de tes nobles projets.

Ta mère est à nous deux et je ne lui refuse
Que le droit de porter le nom cher de Créuse.
Quel que soit le destin qui s'attache à tes pas,
Je veillerai sur elle et je n'oublierai pas
De quel fils généreux elle a doté la terre.
J'en jure sur ma tête à l'instar de mon père.
Ce que je t'ai promis avec l'espoir qu'un jour
De glorieux succès marqueront ton retour,
Appartient à ta mère ainsi qu'à sa famille. —
Il dit, et détachant son épée où l'or brille,
Admirable travail du crétois Lycaon
Et qu'un fourreau d'ivoire enferme, il en fait don,
En répandant des pleurs, au vaillant Euryale.
Mnesthée offre à Nisus la toison triomphale
D'un lion monstrueux; Alèthe en même temps
Change avec lui son casque aux reflets éclatants.
Les deux guerriers armés s'élancent aussi vite
Vers les portes du camp où les Troyens d'élite,
Jeunes gens et vieillards, les suivent de leurs vœux.
Ascagne, dont l'esprit prudent et courageux
A devancé les ans, leur donne pour son père
Des messages nombreux que le cœur lui suggère.
Mais le son de sa voix par le vent répandu
S'égare dans l'espace et n'est point entendu.
Franchissant les fossés, ils vont à travers l'ombre
Au camp des ennemis dont il faut qu'un grand nombre
Expirent sous leurs coups. Les Rutules plongés
Dans le sommeil du vin sont sur l'herbe allongés.
Leurs chars sont dételés et bordent le rivage;
La roue et le harnais se mêlent sur la plage
Aux guides endormis, et les glaives jetés
Près des vases de vin gisent de tous côtés.
Nisus prend le premier la parole : — Euryale,
Il nous faut tout oser. Voici l'heure fatale
Et voici le chemin. Toi, regarde là bas
De peur que par derrière un groupe de soldats

Ne se jette sur nous. Par un vaste carnage,
Moi, je vais te frayer un large et sûr passage. —
A peine a-t-il parlé qu'avec son glaive il fond
Sur l'orgueilleux Rhamnès qui d'un sommeil profond
Jouissait bruyamment sous sa riche tenture.
Roi lui-même, à Turnus il plaisait comme augure.
Mais son art ne sut point le sauver du trépas.
Après l'avoir tué, Nisus n'épargne pas
L'écuyer de Rémus, ni trois de ses esclaves
Étendus sans pudeur sur les armes des braves,
Ni celui qui du char est le guide éprouvé
Et qui sous ses chevaux par hasard est trouvé.
Sa lame fait voler leurs têtes dans la plaine.
Rémus subit leur sort et mesure l'arène
De son corps palpitant. Le sang noir qu'il vomit
Va baigner de ses flots le sol tiède et son lit.
Lamyre avec Lamus le rejoint dans la tombe;
Le jeune Sarranus de son côté succombe;
Il était beau; vaincu par le dieu du sommeil
Il reposait comptant sur un prochain réveil,
Après avoir joué presque la nuit entière.
Heureux s'il eût pu voir revenir la lumière
En donnant à son jeu la longueur de la nuit!
Tel un lion féroce et par la faim conduit
Épouvante l'étable où sa fureur le jette,
Prend la faible brebis que la peur rend muette,
L'emporte, la dévore et rugit dans le sang.
Euryale commence un massacre aussi grand.
Enflammé de furie, il frappe à l'aventure
Dans les rangs des guerriers d'une origine obscure.
Il en surprend qu'il a promptement abattus.
C'est Fabus, Hébésus, Abaris et Réthus.
Réthus veillait caché derrière un grand cratère;
Rien à ses yeux craintifs ne pouvait se soustraire,
Il se lève et veut fuir, mais, d'un rapide effort,
Le glaive le pénètre et lui donne la mort.

De son sein haletant un hideux amalgame
De sang et de vin sort en même temps que l'âme.
Le héros plus ardent vole à d'autres combats.
Il est près d'aborder Messape et ses soldats
Usant leurs derniers feux et laissant sur la plage
Leurs chevaux attachés brouter l'herbe sauvage,
Quand Nisus, le voyant avec trop de fureur
Répandre autour de lui la mort et la terreur,
Lui dit : — Le jour va luire et nous serait funeste.
Arrêtons-nous. Ils sont assez punis du reste,
Et leur camp nous présente un passage certain. —
Ils ne se chargent point du plus riche butin,
Des somptueux tapis, des armes, des cratères.
Euryale pourtant s'empare des phalères
Que possédait Rhamnès et lui dérobe encor
Son brillant baudrier paré de bulles d'or.
Rémulus de Tibur reçut ce don splendide
De l'heureux Cœdicus qui rendit plus solide
L'accord entre eux formé par l'hospitalité.
Il le transmit plus tard à sa postérité
Et, son petit-fils mort, la guerre et le pillage
Aux Rutules vainqueurs passèrent l'héritage.
A sa robuste épaule Euryale suspend
Son fardeau précieux', et pour sa tête il prend
Le casque de Messape orné de son aigrette.
Tous deux sortent du camp sans qu'on les inquiète.
Cependant s'avançaient, armés de boucliers
Et conduits par Volscens, trois cents fiers cavaliers
Envoyés de Laurente, et, rangés dans la plaine,
Les autres escadrons semblaient reprendre haleine.
Ils venaient apporter un message à Turnus.
Sous les remparts du camp ils étaient parvenus,
Quand ils virent de loin, marchant dans une sente,
Les deux troyens à gauche, et quand l'aube naissante
Dans l'ombre fit jaillir un rayon trop ardent
Du casque d'Euryale et trahit l'imprudent.

Ce ne fut pas en vain. Volscens d'une voix forte :
— Arrêtez, jeunes gens. Quelle raison vous porte
A voyager armés? Où vous mènent vos pas?
Et qui donc êtes vous? — Ils ne répondent pas,
Mais, croyant de la nuit couvrir leur fuite agile,
Ils vont à la forêt demander un asile.
Les cavaliers lancés vers les sentiers connus
Portent sur leurs abords des regards continus.
Hérissé de buissons et de noires yeuses,
Le taillis emcombrait ses voûtes ténébreuses
De ronces permettant à peine d'y passer.
   Euryale se trouve empêché d'avancer
Par son pesant butin et la forêt ombreuse.
La crainte lui fait suivre une route trompeuse.
Nisus marche toujours sans en prendre souci.
L'imprudent a déjà laissé derrière lui
Les guerriers ennemis et les lacs qu'on appelle
Lacs albains du nom d'Albe et dont l'onde révèle
Les champs où Latinus élevait ses troupeaux.
Il s'arrête et son œil, profitant du repos,
Cherche en vain son ami. — Dans quel sombre dédale
Ai-je pu te laisser, dit-il, cher Euryale?
Malheureux que je suis! Comment te découvrir? —
Il veut du bois fatal de nouveau parcourir
Les chemins sinueux, les traces déjà faites,
Et se perd au milieu des broussailles muettes.
Mais des bruits de chevaux et des voix de soldats
Viennent à l'improviste accompagner ses pas.
Un cri se fait entendre; il regarde en arrière
Et voit son jeune ami que la phalange entière
A soudain attaqué pendant qu'il s'égarait
En voulant traverser la nuit et la forêt.
Défait, il se débat; vains efforts, on l'entraîne.
Que va faire Nisus? Par quelle force humaine
Pourra-t-il le sauver? Ira-t-il se jeter
Dans les rangs ennemis, assuré d'acheter

Un trépas glorieux par plus d'une blessure?
Dardant un javelot d'une main prompte et sûre
Il regarde la lune et la prie en ces mots :
— Déesse, prête-nous ton secours dans nos maux,
Toi, l'ornement du ciel, toi, fille de Latone,
Qui gardes les forêts sous l'abri de ton trône!
Si mon père Hyrtacus a pour moi déposé
Des dons sur tes autels, si j'ai moi-même osé
Y joindre les tributs de mes chasses hardies,
De tes temples ornant les voûtes arrondies,
Permets qu'aux ennemis j'inspire de l'effroi
Et conduis dans les airs les traits lancés par moi. —
Il dit et fait partir par un effort suprême
Le fer qui, parcourant l'ombre que la nuit sème,
Vient atteindre Sulmon qu'il frappe avec vigueur,
Se brise dans son dos et lui perce le cœur.
Sulmon tombe expirant, son sang se précipite
Tout fumant de son sein qu'un long sanglot agite.
Alarmé, l'ennemi jette partout les yeux.
Nisus, que le succès rend plus audacieux,
Balance un second trait au-dessus de sa tête.
Le trait rapide vole en sifflant et s'arrête
Dans le front de Tagus percé de part en part.
Volscens, dans sa fureur, ne sait d'où vient le dard,
Ni sur qui doit tomber la rage qu'il exhale.
— En attendant, dit-il, regardant Euryale,
Toi, tu vas me payer ces deux morts de ton sang. —
Puis, il marche sur lui le glaive menaçant.
Nisus, fou de terreur, pousse un cri de détresse.
Ne pouvant supporter l'angoisse qui l'oppresse,
Il sort de sa retraite aussi prompt que l'éclair.
— C'est contre moi, dit-il, qu'il faut tourner le fer,
Rutules! J'ai tout fait. Je suis le seul coupable.
Cet enfant n'a rien pu, rien osé de semblable.
J'en atteste à la fois les astres et les cieux,
Son seul crime est d'avoir, de soi-même oublieux,

Trop aimé son ami courbé sous l'infortune. —
Vain discours! Déployant sa force peu commune,
Volscens plonge son fer dans le corps pur et blanc
Du jeune et beau guerrier dont il rougit le flanc,
Et regarde à ses pieds expirer Euryale
Qui laisse vers son sein s'incliner son front pâle.
Ainsi souffre et s'éteint l'éblouissante fleur
Que la charrue abat dans son rude labeur;
Ainsi, lorsque sur lui s'exerce la tempête,
Le pavot fatigué laisse tomber sa tête.
Mais Nisus, s'élançant au milieu des soldats,
Cherche Volscens, le seul qu'ait à punir son bras.
La troupe vainement l'entoure et le refoule,
Toujours impétueux, il résiste à la foule.
Brandissant son épée aux éclairs menaçants,
Il l'enfonce en entier au gosier de Volscens
D'où s'échappe un cri rauque, et ne renonce à vivre
Qu'en immolant celui que le destin lui livre.
Bientôt percé de coups et sur son ami mort
D'un sommeil éternel et paisible il s'endort.
Heureux couple d'amis! si ma muse est puissante,
Votre mémoire en nous sera toujours présente
Tant que les descendants d'Énée habiteront
Le mont du Capitole et tant qu'ils régneront.

Les Juges de la Bresse.

Sur les confins de la fertile Alsace,
Où le fraudeur, pourvu de sa besace,
Après avoir gravi le Rotabach (1)
Va récolter le plus mauvais tabac,
Dans les vallons chers à la Moselotte,
Qui ne veut pas que la plus mince flotte
Gêne un instant les élans de son cours;

(1) Haute montagne qui sépare les Vosges du Haut-Rhin.

Au fond des bois que les loups et les ours (1)
Ne hantent plus pour le repos des Vosges,
La Bresse, ou mieux le village aux horloges (2)
Nous apparaît avec ses vingt hameaux.
Là l'industrie, étendant ses rameaux,
Sait varier les dons qu'elle fabrique;
C'est le coton venu de l'Amérique,
Artistement tissé par les métiers;
C'est le sapin, divisé par quartiers,
Qui se transforme en rustique vaisselle;
C'est le bétail dont le lait pur ruisselle
Quand on le trait sur les chaumes paissant (3);
C'est le fromage au parfum saisissant
Que le commerce apporte dans nos villes.
Lorsque régnait sur les peuples serviles
Avec orgueil la féodalité
Et qu'il fallait de sa brutalité
Souffrir les coups sans plainte ni réplique,
La Bresse vit un jour la République,
Du despotisme épouvantant le dard,
Dans ses rochers planter son étendard.
Elle eut sa charte ou plutôt sa coutume
Qui du vieux joug supprima l'amertume,
Qui consacra ses libertés, ses droits,
Et qui brava le caprice des rois..
Elle choisit ses officiers, son maire,
Qui n'exerçaient qu'un pouvoir éphémère,
Puisqu'il passait forcément tous les ans
Entre les mains d'autres vieux paysans.
Sur le Champtel (4), au centre du village,

(1) Le dernier ours vu dans les Vosges y a été tué en 1709.

(2) La Bresse est le premier village des Vosges où les horloges en bois ont été fabriquées.

(3) Les chaumes sont des montagnes où le bétail paît tout l'été.

(4) Place publique de la Bresse.

Sous deux tilleuls qu'avait respectés l'âge,
En plein soleil, s'ouvrait le plaid banal.
Maire et jurés formaient le tribunal.
Ainsi, non loin des rives de la Seine,
Un roi jugeait sous l'arbre de Vincenne.
Les magistrats de la Bresse étaient mis
Tout simplement, n'en déplaise à Thémis.
Munis chacun de la baguette blanche,
Sur le granit recouvert d'une planche
Passée à peine au tranchant des rabots,
On les voyait siéger tous en sabots
Et les pieds nus selon leur habitude.
Mais calme et digne était leur attitude.
Sur l'Évangile ils prêtaient le serment
» De déposer tout haineux sentiment,
» De rendre à tous bonne et prompte justice,
» Selon leur droit réel et non factice,
» Et d'écouter pour dicter leurs arrêts
» Leur conscience et ses avis secrets. »
Aucun d'entre eux ne lisait du digeste
Le texte lourd, ennuyeux, indigeste,
Et leurs arrêts, pleins de lucidité,
Étaient marqués au coin de l'équité.
Aussi de tous les juges de Lorraine
Se trouvaient-ils par la Cour souveraine
Le mieux prisés pour leur haute raison.
  Devant leur banc et dans toute saison
S'agglomérait le peuple de la Bresse
Qui descendait comme aux jours de détresse
De ses coteaux au pittoresque aspect.
Le tribunal, entouré de respect,
Délibérait au milieu du silence
Et des plaideurs bridant la pétulance
Il proscrivait les frivoles discours,
Ce qui forçait les débats d'être courts.
Pour tous procès soit graves soit futiles

Les avocats devenaient inutiles.
C'était la règle, et pourtant un matin,
Fier de monter un bidet cotentin,
Un jeune et frais disciple de saint Yve (1)
Vint se montrer à la foule attentive.
De la cité du bon saint Romari (2)
Il accourait pour gagner un pari
En défendant une modeste cause.
Son arrivée étonne et l'on en cause
Comme d'un fait digne du carnaval.
Lui, lestement descendu de cheval,
Perce les rangs, s'approche de la barre,
Et, défiant la langue un peu barbare
Que les Bressois apprennent au berceau,
Dit avec art un élégant morceau
D'un plaidoyer plein de phrases latines.
Les assistants pensent être à matines.
Le président l'arrête et veut avoir
Le nom d'un homme orné d'un tel savoir.
Nôtre avocat répond à sa demande.
La Cour alors le condamne à l'amende,
Tant pour avoir d'un langage ignoré
Fait un emploi qui n'est point toléré,
Que pour avoir d'une façon traîtresse
Mystifié les juges de la Bresse.
Le litige est à huit jours renvoyé.
Pendant ce temps l'avocat fourvoyé
Etudiera la coutume bressoise.
Le citadin, au lieu de chercher noise,
Prit en riant le jugement rendu,
Mais son départ se trouva suspendu

(1) M. Scipion Bexon, de Remiremont, célèbre jurisconsulte, auteur du *Développement de la Théorie des lois criminelles.*

(2) La ville de Remiremont, l'une des plus jolies villes des Vosges, située sur la Moselle.

Par le doyen (1) qui saisit sa monture
Et qui, pour prix de sa mésaventure,
Lui fit payer l'amende argent comptant.
Après cela, plus confus que content,
L'homme de loi put se remettre en selle
Et regagner les bords de la Moselle.

CH. CHARTON.

SOUVENIRS D'ENFANCE.

Te souvient-il encore
Du village si pur,
Où notre heureuse aurore
Se leva dans l'azur?
Des prés verts sans rivage,
Des peupliers géants!...
Qu'il est beau le village
Où nous étions enfants!
O douce souvenance!
Dans notre cœur charmé
Fleurissait l'Espérance,
Comme en un sol aimé,
Et des rêves sans nombre,
Astres éblouissants,
Eclairaient au loin l'ombre,
Quand nous étions enfants!
Bien souvent, à l'école,
Nous étions les premiers;
Dans notre orgueil frivole,
Nous riions des derniers.

(1) L'huissier du tribunal.

Alors une victoire
Sur quelques fainéants
Nous présageait la gloire.
Que nous étions enfants !
   Même aux jours de relâche,
Bénis des écoliers,
Nous faisions notre tâche,
Courageux pionniers ;
Nos chevelures blondes,
Sur des livres savants,
Mêlaient leurs folles ondes,
Quand nous étions enfants !
   Viens revoir la patrie
Où nous fûmes heureux ;
Viens revoir la prairie,
Frais tapis de nos jeux :
Il en est temps encore !
Au moins quelques instants,
Recontemplons l'aurore,
Redevenons enfants !

E. PASQUIER.

RAPPORT A M. LE PRÉFET

SUR LES

ACCROISSEMENTS DES COLLECTIONS

DU MUSÉE DÉPARTEMENTAL

DANS LE COURANT DE L'EXERCICE 1863,

PAR JULES LAURENT, DIRECTEUR.

TABLEAUX.

MONSIEUR LE PRÉFET,

A l'occasion de la solennité du 15 août, et sur la demande de M. votre prédécesseur, S. Exc. M. le Ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts a bien voulu accorder à notre musée départemental, ainsi que cela a lieu depuis plusieurs années, un tableau qui représente l'Empereur partant de Marseille pour l'armée d'Italie; il est accompagné de l'Impératrice et leurs Majestés sont entourées d'une foule de peuple enthousiaste, bien groupée et sans confusion. Ce tableau, qui est l'œuvre de M. Massé, est d'une couleur vraie, la touche en est facile.

Une collection de tableaux, chose rare dans notre province, était à vendre; elle avait fait la joie d'un amateur distingué, ancien membre du Conseil général des Vosges, M. Forel, fabricant à Rupt et décédé à Nancy qu'il habitait depuis plusieurs années; il y avait là de bonnes toiles, et M. votre prédécesseur m'autorisa à en choisir quelques-unes pour notre

musée, ce sont : 1° la prise d'une ville de Flandre par Louis XIV; charmant petit tableau d'une grande finesse de ton et touché avec tout l'esprit qui caractérise la peinture de Van-der-Meulen ; 2° le portrait de la mère du peintre Chardin qui a mis dans ce portrait une grande vérité ; 3° un tableau de fleurs peint par Cornelis Van Spandonck dont la fraîcheur approche des peintures de son inimitable frère.

Enfin, à la demande d'un membre du Conseil général, M. de Vesins à fait exécuter par une jeune artiste, dont la mère a longtemps habité Bruyères, une copie de notre bon roi Stanislas.

NUMISMATIQUE.

Sur les tablettes de notre médaillier sont venus se ranger un denier de la famille Æilia ayant pour revers Hygie, monnaie frappée par le triumvir monétaire Manius Æilius Valetudo vers l'an 700 de Rome ; un denier d'Ælius Verus César, frappé l'an de Rome 890, avec la Piété au revers ; un autre denier d'Antonin, l'Equité au revers, émis en 903 ; trois autres de Marc-Aurèle au revers desquels sont la Providence, Mars et la Victoire, ils datent des années 915, 917 et 930 ; un autre de Septime Sévère sur le revers duquel est la Sécurité ; deux de Julia Donna, la seconde femme de ce prince, Vénus-Victrix et Junon au revers ; un de la seizième année du règne de Caracalla, d'odieuse mémoire, avec la Liberté au revers ; deux deniers encore d'Alexandre Sévère ayant pour revers l'un la Victoire, l'autre l'empereur sacrifiant, revers qui n'est pas cité par M. Cohen dans son grand ouvrage sur les monnaies impériales. Outre ces monnaies d'argent nous avons ajouté au médaillier deux petits bronzes, de Constantin-le-Grand et un sol d'or d'Honorius trouvé dans les environs de Neufchâteau ; le denier d'Ælius et l'inédit d'Alexandre-Sévère viennent de Grand, les autres proviennent d'un trésor considérable découvert dans le département de la Meurthe ; quant aux bronzes de Constantin, ils faisaient

partie d'une trouvaille de monnaies exclusivement de bronze faite aussi dans le même département et ont été donnés au musée par M. Bretagne, directeur des contributions directes à Nancy.

Les monnaies Gauloises sont un quart de statère (or) des Belges, trois de ces patins des Leuks au sanglier en course, une rouelle du même peuple, un quinaire du chef Auscrocus que l'on croyait autrefois appartenir à la nation des Belges et que de récentes découvertes faites par M. de Saulcy ont rendu à une des peuplades du midi de la Gaule voisine des Volkes arécomikes, et un charmant petit bronze ayant au droit la tête de Vénus entourée de la légende incomplète MA—NOS, et au revers un sanglier en course, à droite, au-dessus duquel est un épi couché, pièce attribuée autrefois aux Turons, mais qui par son faire paraît appartenir à un peuple plus voisin de la province romaine.

Mme v^e^ Brahaut, d'Epinal, et M. Hocquet, lieutenant au 7me dragons, ont bien voulu augmenter notre collection d'assignats.

La suite des monnaies lorraines a reçu un gros du duc Jean Ier, deux quarts de gros frappés à Saint-Mihiel, le beau 1/2 écu ou double plaque du duc Antoine, un magnifique écu de 1557 du duc Charles III, un florin d'or de Henri II, un quart de gros de Charles IV, une monnaie de la même valeur de Léopold Ier, et du même prince un teston de 1705.

Parmi les monnaies de Bar, malheureusement toujours rares, est venu se placer un gros à la couronne frappé par le duc Robert, en imitation de la monnaie française au même type. Cette monnaie de Bar dont M. Bretagne a bien voulu se dessaisir n'était connue en France que par un dessin donné par M. Robert dans la revue numismatique de 1862, dessin copié sur un exemplaire faisant partie de la collection Reichel, de Pétersbourg.

Parmi les monnaies des comtes de Ligny, encore plus rares que celles de Bar, nous avons pu acquérir le bel écu de Guy-de-Luxembourg.

Les monnaies des évêques de Metz entrées dans la collection sont des deniers de Théodgère, Etienne de Bar, Conrad de Scharpheuneck et Jacques, frappés à Metz, et de Thierri V frappé à Marsal; celles de la cité sont un obole et dix liards variés de dates.

Des évêques de Toul, nous avons recueilli un denier de Brunon, une variété inédite du denier d'Udon, pièce unique que M. Bretagne a bien voulu encore me céder, et un denier de Henri de Lorraine.

Des évêques de Verdun, dont les monnaies sont toujours rares, nous avons eu un denier de Henri de Blois qui occupa le siége de 1117 à 1129.

Un trésor considérable de monnaies des XII[e] et XIII[e] siècles, dont j'ai été assez heureux pour pouvoir acquérir la plus forte partie, plus de sept cents pièces sur un millier dont il se composait, est venu enrichir de monnaies, les unes inédites et les autres fort rares, la suite des ducs de Lorraine, des évêques de Metz et de Toul, ainsi que des barons lorrains, monnaies décrites dans un rapport imprimé que j'ai l'honneur de joindre à celui-ci (1).

Si je n'ai pas été assez heureux pour trouver intact, ainsi que je l'espérais, le trésor de Diarville, j'ai du moins la certitude, par une lettre que peu de jours avant sa mort m'écrivait M. Monnier, de Nancy, entre les mains duquel étaient tombées les 300 monnaies distraites du trésor avant mon arrivée, qu'il ne se trouvait pas un type qui ne fût dans notre lot, tandis que nous en avions qui n'étaient pas dans celui de M. Monnier.

Quelques monnaies étrangères découvertes dans notre département ont aussi été acquises ou données; ce sont un denier de Jean I[er], seigneur de Reckheim, imité servilement des deniers de la cité de Metz, un liard de Maurice de Nassau, prince d'Orange, qui est encore une imitation

(1) Voir la notice sur la découverte des monnaies lorraines faite à Diarville, pages 199.

du liard de Henri IV, une doppia d'or du Doge de Venise Jean Cornaro, un écu d'or du pape Pascal III, et trois autres pièces aussi d'or de Georges Frédéric de Baden, de la république de Lucerne et de François Marie, duc d'Urbin. Ces trois monnaies trouvées dans les tranchées faites pour l'établissement d'un chemin vicinal du Val-d'Ajol, ont été données au musée par M. Hérisé, maire de cette commune.

En outre de ces monnaies, il a été acquis encore la belle médaille en argent frappée en commémoration de la prise de possession du duché de Lorraine par Stanislas, la médaille en bronze frappée pour l'érection du portail de la cathédrale de Metz, un beau plomb de Camilla Peretti, sœur du pape Sixte V, des médailles en bronze de Saint-Pierre et du pape Innocent VI gravées par Saint-Urbain, celle de notre célèbre graveur lorrain Callot, des jetons de Poutet, échevin de Metz, Louise de Lorraine, abbesse de Soissons et des Etats de Bourgogne pour les années 1743, 1746 et 1749.

ANTIQUITÉS EN BRONZE. FER, TERRE CUITE ET VERRE.

Dans la série des armes, des objets de toilette et de ménage en usage chez les anciens, nous avons placé une hache celtique en pierre donnée par M. le docteur Bedel, de Schirmeck, membre du Conseil général. Cette hache dont la forme est celle d'un coin très-épais a la tête percée d'un trou parfaitement circulaire; elle a été découverte à cinq mètres de profondeur. Une autre hache, aussi en pierre, a été trouvée à Grand et ne doit pas être rapportée, ce me semble, à l'époque celtique, car dans cette localité, qui paraît devoir son origine à un campement romain, il n'a encore été trouvé, que je sache, aucun objet indiquant qu'avant la domination romaine dans les Gaules il y avait des habitations gauloises; cette hache a dû être employée dans les cérémonies religieuses des Gallo-Romains.

Les objets de toilette et de ménage sont trois bagues dont

deux en bronze blanc, et la troisième est une belle chevalière en or fin dont le chaton est une agathe noire gravée en intaille, d'un travail très-délicat, représentant un aigle enlevant un cerf sous lequel un symbole, un rat, semble indiquer le le nom du graveur ou plutôt celui du possesseur du cachet; quatorze fibules en bronze argenté, étamé ou émaillé, dont une, trouvée dans les fouilles faites à Arches pour l'établissement de la ligne ferrée d'Epinal à Remiremont, a été donnée par l'ingénieur directeur des travaux, M. Marx; plusieurs autres de ces fibules faites en forme de croix datent probablement de l'établissement du christianisme dans cette partie des Gaules. Il à été ajouté à ces objets une de ces longues épingles en argent qui servaient à relever les cheveux, un style, des anneaux, une cuillière à encens en bronze, des fragments de moulures en bronze fortement argenté paraissant avoir orné un coffret en bois, une poignée d'un autre coffret en bronze doré d'une très-jolie composition et d'un travail très-fin de ciselure, une délicieuse *Ampulla-Oleoria* en bronze ainsi que sa patère aussi en bronze, trouvés à Grand dans le lieu dit les Thermes.

Dans la vitrine des vases et des terres cuites on été placés : une grande et belle urne cinéraire en verre, un vase en terre cuite gallo-romain., la belle suite de vases grecs et étrusques provenant du musée Campana, magnifique envoi que nous devons à la munificence de l'Empereur et sur lequel j'ai eu l'honneur, l'année dernière, d'adresser un rapport spécial à M. votre prédécesseur; à ces objets précieux ont été jointes deux statuettes égyptiennes en grès, données par M. le curé de Crainvilliers, auquel son frère qui avait longtemps habité l'Egypte les avait laissées.

La section des objets du moyen-âge, de la renaissance et des temps plus modernes encore s'est enrichie d'une plaque de bronze découpée en forme de portail et couverte d'ornements ciselés de style byzantin : c'était la face d'un de ces reliquaires du XII[e] siècle dont Constantinople avait le monopole, dont elle fournissait alors le monde chrétien et qu'il est cependant

bien difficile de retrouver entiers; seize matrices en bronze de sceaux des XIVe, XVe et XVIe siècles de corporations religieuses, villes et particuliers offrant un véritable intérêt, soit à cause des établissements ou des particuliers auxquels ils ont appartenu, soit par l'importance de leurs dimensions ou de leur exécution; une bague en bronze sur le chaton de laquelle est gravée une fleur de lys dont la forme accuse le XIVe siècle, une clef en bronze de la même époque. Je signalerai encore un charmant reliquaire du XVIe siècle : c'est une croix en or sur les plats de laquelle sont représentés en émail de diverses couleurs sur fond noir les insignes de la passion et des légendes saintes, à chacun des bras est appendu un gland en perles fines; elle s'ouvre et dans son intérieur était renfermé, selon toute apparence, du bois de la vraie croix. Ce charmant bijou a appartenu, dit-on, à l'ancien chapitre des dames d'Epinal, et après diverses pérégrinations depuis 1792, est venu se réfugier dans notre musée où il est maintenant, grâce à Dieu, à l'abri et n'a plus à craindre le creuset du fondeur.

Nous avons aussi acquis une fourchette à deux dents en acier dont le manche en bois de Sainte-Lucie est couvert d'ornements en argent d'un bon goût. Un autre bijou bien étonné de se trouver dans nos vitrines est une chaîne en filigrane d'argent soutenant un large médaillon de même métal couvert de feuillages en émail vert entourant une inscription en émail bleu : ce joli bijou qui a orné le col délicat d'une jeune chinoise a été pris dans le palais d'été à Pékin; enfin nous avons encore acquis une charmante petite statuette en ivoire d'un travail flamand, plein de vérité, c'est un joueur de vielle dansant une bourrée en s'accompagnant de son instrument.

A ces accroissements de notre musée départemental dans ses collections des beaux-arts et d'antiquités, il faut joindre pour l'histoire naturelle un beau régime de dattier rapporté d'Algérie par M. le docteur Leclerc de Ville-sur-Illon, médecin major du 2e de spahis, et la belle collection de coléoptères

et de lépidoptères que le vénérable M. Lepaige, de Darney, ancien député des Vosges, a mis près de soixante ans à former, qu'il a bien voulu donner à notre musée, et sur laquelle j'ai eu l'honneur de faire un rapport à M. votre prédécesseur.

Tels sont, Monsieur le Préfet, dans le courant de l'exercice 1863, les accroissements qu'ont reçus les diverses collections de notre musée départemental pour lequel je vous demande la permission de solliciter votre bienveillance.

J'ai l'honneur d'être, avec une haute considération,

Monsieur le Préfet,

votre très-humble serviteur.

Le Directeur du musée départemental,

JULES LAURENT,

NOTE

SUR LA

CRÉATION DES PRAIRIES TEMPORAIRES,

PAR M. DEBLAYE,

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'AGRICULTURE.

A la séance du 2 juin 1864, la Société d'Emulation a entendu avec le plus vif intérêt le rapport présenté par M. Deblaye, président de la Commission d'agriculture, au nom de cette Commission, sur les diverses questions qui avaient été soumises à son examen.

M. Deblaye a signalé d'une manière particulière un travail de M. Georges, cultivateur à Ravenel, sur une méthode de création et de composition des prairies temporaires.

« Depuis plus de vingt ans, dit M. Deblaye, M. Georges pratique son système et obtient d'excellents résultats.

» La prairie doit être créée après une céréale d'hiver, telle que froment et seigle, ou sur un marsage; la terre alors doit avoir reçu une culture préparatoire avant l'hiver, et une seconde au printemps; du fumier d'étable plâtré doit avoir été enfoui dans le sol un an d'avance à raison de 20 à 25 mètres cubes par hectare.

» Les sols où les prairies réussissent le mieux sont les sols argilo-siliceux, argilo-calcaires et sablonneux; elles durent ordinairement de quatre à six années.

» La semence doit être employée du 15 mars au 15 avril; toutes les semences doivent être semées en même temps, à raison de 48 kilogr. par hectare, de la manière suivante :

Pour un sol argilo-siliceux et argilo-calcaire sablonneux.

Raygrass anglais	6 kil.
Paturin des bois	5
Houque laineuse	7
Fétuque des prés	6
Vulpin des prés	6
Flouve odorante	5
Agrostis traçant	7
Trèfle blanc	3
Trèfle des prés	3
	48 kil.

Pour un sol argilo-calcaire et calcaire à sous-sol perméable.

Avoine jaunâtre	6 kil.
Flouve odorante	4
Cretelle des près	5
Luzerne	10
Trèfle blanc	3
Agrostis commun	5
Paturin commun	6
Houque laineuse	5
Raygrass anglais	5
	49 kil.

» La Commission pense que la Société doit recommander la création de ces prairies temporaires. »

TABLEAU

DES

MEMBRES COMPOSANT LE BUREAU

ET LES

COMMISSIONS ANNUELLES

POUR 1864.

BUREAU.

Président d'honneur, M. le Marquis *de Fleury* ✻, Préfet des Vosges.

Président honoraire, M. le comte *Siméon* (C. ✻), sénateur.

Président annuel, M. *Maud'heux père* ✻, maire de la ville d'Épinal.

Vice-président, M. *Baudrillart* ✻, conservateur des forêts à Epinal.

Secrétaire perpétuel, M. *Lebrunt*, professeur de mathématiques au collége d'Épinal.

Secrétaires adjoints, { M. *Gley*, professeur au collége d'Épinal.
M. *Colnenne*, sous-inspecteur des forêts.

Trésorier, M. *Abert*, chef de division à la préfecture des Vosges.

Archiviste, M. *Chapellier*, instituteur.

COMMISSIONS ANNUELLES.

1° COMMISSION DE COMPTABILITÉ.

MM. *Vadet*, président, *Grillot*, *Guery*, *Marchal*, *Berher*, *Delétang*, *Abert*, trésorier.

2° COMMISSION D'ADMISSION.

MM. *Mansuy*, président, *Gley*, *Baudrillart*, *Berher*, *Malgras*, *Defranoux*, *Seigneret*.

3° COMMISSION DES ANTIQUITÉS.

MM. *Laurent*, président, *Grillot*, *Reiveilliez*, *Colnenne*, *Guery*, *Gley*, *Chapellier*, *Rambaud*, *Adam*, secrétaire.

4° COMMISSION DE PUBLICATION ET DES CONCOURS LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE ET SCIENTIFIQUE.

MM. *Malgras*, président, *Chapellier*, *Maud'heux* fils, *Gley*, *Pentecôte*, *Conus*, *Colnenne*, *Defranoux*, *Rambaud*, *Seigneret*, *Adam*, *Charton*, *Gasquin*, *Joly*, *Pasquier*, *Merlin*, secrétaire.

5° COMMISSION D'AGRICULTURE ET DES PRIMES.

MM. *Deblaye*, président, *Berher*, *Chapellier*, *Marchal*, *Pentecôte*, *Vadet*, *Defranoux*, *Maud'heux* fils, *Colin*, *Mangin*, *Charton*, *Chavane*, *Baudrillart*, *Colnenne*, *Lapicque*, secrétaire.

6° COMMISSION D'HORTICULTURE.

MM. *Vadet*, président, *Guery*, *Crousse*, *Laurent*, *Deblaye*, *Marotel*, *Pentecôte*, *Defranoux*, *Lapicque*.

7° COMMISSION DE L'INDUSTRIE.

MM. *Laurent*, président, *Grillot*, *Reiveilliez*, *Marchal*, *Pentecôte*, *Delétang*.

Le Président et le Secrétaire perpétuel sont, de droit, membres de toutes les Commissions.

Membres titulaires

(résidant à Épinal).

MM.

1862. *Abert*, chef de division à la préfecture des Vosges.
1862. *Adam*, substitut du procureur impérial.
1854. *Baudrillart* ✵, conservateur des forêts.
1836. *Berher*, entomologiste.
1850. *Chapellier*, instituteur public.
1825. *Charton*, chef de division de préfecture en retraite.
1863. *Chavane*, licencié en droit, propriétaire.
1859. *Colnenne*, sous-inspecteur des forêts.
1859. *Conus*, professeur de rhétorique au collége, agrégé de l'Université.
1847. *Crousse*, docteur en médecine.
1853. *Deblaye*, propriétaire, suppléant du juge de paix.
1832. *Defranoux*, inspecteur des contributions indirectes en retraite.
1856. *Delètang*, ingénieur du chemin de fer.
1834. *Figarol*, agrégé de l'Université, ancien professeur, industriel.
1864. *Fleury* ✵, (marquis de), préfet des Vosges.
1825. *Garnier* ✵, docteur en médecine.
1862. *Gasquin*, inspecteur de l'instruction primaire.
1853. *Gley*, professeur au collége.
1825. *Grillot*, architecte du département.
1832. *Guery*, archiviste de la préfecture.
1862. *Joly*, juge de paix.
1861. *Lapicque*, vétérinaire.
1836. *Laurent*, directeur du musée.
1856. *Lebrunt*, professeur de mathématiques au collége.
1864. *Lemoyne*, inspecteur des lignes télégraphiques.
1844. *Malgras*, inspecteur d'Académie.
1853. *Mansuy* ✵, docteur en médecine.
1856. *Marchal*, agent-voyer chef.
1858. *Marotel*, horticulteur.

1836. *Maud'heux* père ✻, avocat, maire de la ville d'Epinal.
1854. *Maud'heux* fils, avocat, docteur en droit.
1862. *Merlin*, commis de l'inspection académique.
1864. *Pasquier*, sous-chef de division à la préfecture des Vosges.
1857. *Pentecôte*, pharmacien.
1861. *Rambaud*, avocat.
1851. *Reiveilliez*, ingénieur civil, architecte de la ville.
1861. *Seigneret*, principal du collége, agrégé de l'Université.
1853. *Vadet* ✻, propriétaire, ancien officier.

Membres associés libres.

(résidant dans le département).

MM.

1863. *Bailly*, cultivateur à Saint-Maurice (Rambervillers).
1861. *Bardy*, pharmacien à Saint-Dié.
1844. *Blondin*, avoué, président du Comice agricole de Saint-Dié.
1850. *Buffet* (Louis) ✻, avocat à Mirecourt, ancien Ministre du Commerce et de l'Agriculture, député, membre du Conseil général.
1862. *Charlot* ✻, membre du Conseil général, maire de Moussey.
1843. *Chevreuse*, docteur en médecine à Charmes.
1859. *Colin* fils, cultivateur à Saint-Laurent.
1853. *Danis*, architecte à Remiremont.
1825. *Derazey*, ancien juge à Epinal.
1861. *Desfourneaux*, curé à Malaincourt.
1861. *Ferry* (Hercule), industriel à Saint-Dié.
1862. *Finance*, professeur au collége de Saint-Dié.
1859. *Galmiche*, inspecteur des forêts à Remiremont.
1839. *Gaudel*, pharmacien à Bruyères.
1864. *Guibal*, garde général à Bulgnéville.
1861. *Guinot*, curé de Contrexéville.
1859. *Hanus*, avoué, secrétaire du Comice agricole de Remiremont.
1864. *Houberdon*, cultivateur à Naimont (commune d'Uzemain).
1862. *Humbert*, imprimeur libraire à Mirecourt.

1858. *Journet*, industriel au Souche, maire d'Anould
1858. *Lahache*, pharmacien à Bruyères.
1859. *Lahache*, juge de paix à Xertigny.
1863. *Lebœuf*, sous-directeur de la ferme-école de Lahayevaux.
1858. *Legrand du Saulle*, docteur en méd^{ne}, maire de Contrexéville.
1842. *Lequin*, directeur de la ferme-école de Lahayevaux.
1849. *Liégey*, docteur en médecine à Rambervillers.
1862. *Liétard*, docteur en médecine à Plombières.
1858. *Louis*, professeur au collége de Neufchâteau.
1861. *Mangin* (Gérard), cultivateur à Saint-Laurent.
1861. *Mansuy*, médecin vétérinaire à Remiremont.
1855. *Martin-Hachette*, cultivateur à Saint-Dié.
1836. *Merlin* ✻, ancien chef d'escadron d'artillerie, à Bruyères.
1862. *Millot*, docteur en médecine à Médonville.
1861. *Mougel*, propriétaire à Châtel-sur-Moselle.
1839. *Mougeot* fils, docteur en médecine à Bruyères, membre du Conseil général.
1856. *Mourot*, curé de Beaufremont.
1849. *Noël* ✻, président du Comice agricole de Remiremont, membre du Conseil général.
1863. *Perdrix*, cultivateur à Bazoilles (Neufchâteau).
1861. *Perrin* (Sulpice), botaniste à Cremanvillers.
1856. *Petit*, principal du collége de Neufchâteau.
1860. *Préclaire*, receveur-buraliste à Charmes.
1842. *Pruines (de)* ✻, maître de forges à Sémouze, membre du Conseil général.
1861. *Puton*, docteur en médecine à Remiremont.
1859. *Renault*, pépiniériste à Bulgnéville.
1836. *Resal* ✻, avocat à Dompaire, ancien représentant, membre du Conseil général.
1862. *Resal* fils, docteur en médecine à Dompaire.
1859. *Reuss*, docteur ès sciences, professeur de mathématiques au collége de Mirecourt.
1856. *Schlumberger*, industriel au Val-d'Ajol.
1858. *Thomas*, agriculteur à Thuillières.
1859. *Thomas*, curé au Valtin.

1862. *Thomas*, inspecteur de l'instruction primaire à Mirecourt.
1825. *Turck*, Léopold, docteur en médecine à Plombières, ancien représentant, membre du Conseil général.
1862. *Verjon*, docteur en médecine à Plombières.
1855. *Vuillaume*, supérieur du petit séminaire de Châtel-sur-Moselle.

Membres correspondants

(résidant hors du département).

MM.

1829. *Allonville (comte d')* (O. ✵), ancien conseiller d'Etat, ancien préfet de la Meurthe.
1843. *Altmayer*, propriétaire à Saint-Avold.
1845. *Aubry*, Félix ✵, négociant à Paris.
1861. *Aymé*, Alfred, docteur en droit, substitut du procureur impérial à Charolles (Saône-et-Loire).
1863. *Bader*, directeur de l'Ecole professionnelle de Mulhouse.
1861. *Bataillard*, agriculteur et greffier de la justice de paix d'Audeux (Doubs).
1853. *Baud*, inspecteur des eaux minérales à Contrexéville.
1855. *Baudrillart* ✵, membre de l'Institut, (Académie des sciences morales et politiques), professeur suppléant d'économie politique au Collége de France.
1843. *Beaupré*, juge au tribunal de Nancy.
1862. *Bégel* (l'abbé), supérieur du couvent de Dommartin-s.-Amance (Meurthe).
1832. *Bégin*, docteur en médecine et homme de lettres à Metz.
1860. *Benoît* ✵, doyen de la Faculté des lettres de Nancy.
1864. *Benoît*, vérificateur des poids et mesures à St-Claude (Jura).
1862. *Bertherand*, docteur en médecine, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
1829. *Billy (de)* (O. ✵), inspecteur général des mines à Paris.
1842. *Blaise des Vosges* ✵, professeur d'économie politique à Paris.
1864. *Blatin* ✵, vice-président de la Société protectrice des animaux, à Paris.

1862. *Bourgeois*, professeur à l'École industrielle de Mulhouse.

1863. *Bourguin*, secrétaire de la Société protectrice des animaux, à Paris.

1853. *Bourlon de Rouvre* (C. ✵), ancien préfet des Vosges, préfet de Maine-et-Loire.

1861. *Bourlot*, professeur de mathématiques au lycée impérial de Colmar.

1862. *Caillat*, médecin inspecteur des eaux de Contrexéville, à Aix.

1863. *Campaux*, docteur ès lettres, professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres de Strasbourg.

1864. *Castel*, docteur en médecine à Nancy.

1845. *Charlier*, inspecteur des forêts à Caudebec.

1853. *Chérest*, professeur à l'École industrielle de Mulhouse.

1829. *Cherrière (de)* (O. ✵), ancien sous-préfet de Neufchâteau, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions), à Bazoilles.

1862. *Clérambault (Gatian de)*, premier commis de la Direction de l'enregistrement et des domaines à Bourges.

1845. *Claudel* ✵, d'Epinal, ingénieur civil, à Paris.

1847. *Collomb*, Édouard, chimiste, à Paris.

1849. *Cournault*, ancien sous-préfet de Mirecourt, homme de lettres, à Nancy.

1836. *Cressant*, directeur de la ferme expérimentale d'Artfeuille.

1856. *Daubrée* ✵, membre de l'Institut (Académie des sciences), ingénieur en chef des mines, professeur de géologie au Muséum d'histoire naturelle, à Paris.

1862. *Deblaye* (l'abbé), à Lunéville.

1847. *Delesse* ✵, ingénieur des mines, professeur à la Faculté des sciences de Besançon.

1839. *Demidoff*, Anatole, propriétaire de mines aux Monts-Ourals (Russie), à Florence.

1839. *Denis*, médecin à Toul.

1847. *Desbœufs* ✵, statuaire à Paris.

1846. *D'Estocquois*, professeur à la Faculté des sciences de Besançon.

1825. *Didion*, de Charmes, ingénieur à Niort.

1843. *Dompmartin*, docteur en médecine à Dijon.

1850. *Drahein*, docteur en médecine à Besançon.

1863. *Dulac*, chef d'escadron au 2e régiment de cuirassiers de la garde impériale.

1845. *Dumont*, juge à Saint-Mihiel.

1853. *Ferry* ✻, directeur des prisons départementales du Gers, à Auch.

1844. *Gaillardot*, docteur en médecine à Saïda (Syrie).

1856. *Garnier* ✻, Paul, horloger à Paris.

1840. *Géhin (dit Vérusmaur)*, homme de lettres à Cherbourg.

1844. *Gigauld d'Olincourt*, ingénieur civil, architecte à Bar-le-Duc.

1852. *Gilbert d'Hercourt*, directeur de l'institut orthopédique à Lyon.

1845. *Gillet*, conseiller à la cour impériale à Nancy.

1863. *Giraud*, président du tribunal civil de Niort.

1845. *Gley* ✻, officier d'administration principal des subsistances militaires à Paris.

1844. *Glœsner*, professeur à Liége.

1842. *Gobron*, ancien élève de Roville.

1842. *Godde de Liancourt*, fondateur de la Société des Naufrages à Paris.

1844. *Godron* (O. ✻), doyen de la Faculté des sciences de Nancy.

1864. *Gourcy* ✻, (comte *Conrad de*), à Pont-à-Mousson.

1857. *Grandemange*, d'Épinal, professeur de calcul mental à Orléans.

1857. *Guéronnière*, (baron de la) (O. ✻), ancien préfet des Vosges, préfet de Saône-et-Loire.

1839. *Guerrier de Dumast* (baron) ✻, ancien intendant, secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

1839. *Guibal*, juge de paix à Nancy.

1844. *Guillaume*, aumônier de la chapelle ducale à Nancy.

1836. *Haussmann* ✻, ancien sous-intendant militaire, à Paris.

1863. *Héquet*, employé de commerce à Vitry-le-Français (Marne).

1858. *Hoorebeck* (Gustave van), avocat à la cour d'appel de Gand.

1829. *Hubert*, naturaliste et homme de lettres à Iverdun.

1848. *Husson*, pharmacien à Toul.

1863. *Jolly*, avocat, secrétaire de la Société d'agriculture, belles lettres, sciences et arts de Poitiers.

1842. *Joly* ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Auch.

1860. *Joubin*, censeur des études au lycée impérial d'Angers, agrégé de l'Université.

1861. *Joumar*, avocat à la cour impériale, suppléant du juge de paix du 3e arrondissement, à Paris.

1864. *Just Pidancet*, conservateur du musée de Poligny, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de la même ville.

1858. *Jutier* ✻, ingénieur des mines à Colmar.

1839. *Kirschleger*, professeur de botanique à Strasbourg.

1855. *Küss* ✻, ingénieur des ponts et chaussées à Metz.

1829. *Languet de Sivry*, propriétaire à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or).

1836. *Lebesque* ✻, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux, ancien professeur au collége d'Épinal.

1849. *Lebrun*, architecte à Lunéville.

1864. *Leclerc*, de Ville-sur-Illon, médecin major au 53e de ligne, ancien secrétaire de la Société archéologique de la province de Constantine.

1850. *Lecoq* ✻, géologue, professeur à la Faculté des sciences de Clermont-Ferrant, correspondant de l'Institut.

1844. *Lepage*, Henry ✻, archiviste du département de la Meurthe, président de la Société d'archéologie lorraine.

1858. *Lepage*, pharmacien à Orléans.

1836. *Lemarquis* ✻, ancien juge à Nancy.

1853. *Lemoyne* ✻, ingénieur en chef en retraite à Metz.

1825. *Levaillant de Bovent* ✻, ingénieur en chef à Besançon.

1847. *Levallois* ✻, inspecteur général des mines à Paris.

1849. *Lehr*, Paul, ancien fabricant à Strasbourg, ancien membre du Conseil général des Vosges.

1863. *Liver*, juge de paix à Château-Salins.

1853. *L'héritier* ✻, inspecteur des eaux thermales de Plombières.

1844. *Lionnet* ✻, professeur de mathématiques au lycée Louis-le-Grand.

1861. *Liron* (Jules de) d'Airolles, secrétaire général honoraire de la Société d'agriculture de Châlons-sur-Saône.

1829. *Malgaine* ✻, docteur en médecine à Paris.

1864. *Malte-Brun*, secrétaire général de la Société de géographie, à Paris.

1861. *Mandelert*, membre de la Société Jurassienne d'Émulation à Bellelay (par Bâle), Suisse.

1847. *Martins* ✻, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier.

1854. *Matheron* ✻, ingénieur civil à Marseille.

1836. *Maulbon d'Arbaumont* ✻, ingénieur en chef en retraite.

1847. *Mauléon (de)*, directeur-fondateur du *Recueil industriel et des Beaux-Arts*, à Paris.

1852. *Meaume*, professeur à l'École forestière de Nancy.

1857. *Michaud* ✻, capitaine adjudant-major en retraite, chef d'institution à Sainte-Foy-lez-Lyon.

1859. *Morand* ✻, médecin-major à Bourbon-l'Archambault.

1864. *Mortillet* (Gabriel de), ingénieur civil à la Tronche, près Grenoble (Isère), ancien rédacteur de la *Revue scientifique italienne*.

1861. *Mougel*, curé de Duvivier, par Guelma (Algérie).

1841. *Naville*, Alfred., praticulteur à Genève.

1859. *Nicklès* ✻, professeur à la Faculté des sciences de Nancy.

1862. *Ogérien* (frère), directeur des écoles primaires à Lons-le-Saulnier.

1845. *Oulmont* ✻, d'Épinal, docteur en médecine à Paris.

1864. *Pâté*, professeur d'agriculture à Nancy.

1852. *Péchin* ✻, sous-préfet à Narbonne.

1829. *Pensée*, Charles, d'Épinal, professeur de dessin à Orléans.

1836. *Péricault de Gravillon* (O. ✻), lieutenant-colonel d'état-major à Paris.

1847. *Perrey* ✻, professeur à la faculté des sciences de Dijon.

1825. *Petot* (O. ✻), d'Épinal, inspecteur général des ponts et chaussées.

1841. *Pierrard*, ancien officier du génie.

1839. *Pinel*, avocat à la cour impériale de Paris.

1829. *Piroux* ✻, d'Épinal, directeur de l'Institution des sourds-muets à Nancy.

1844. *Poirel* ✻, président de chambre à la cour impériale d'Amiens.

1861. *Ponscarme*, peintre et sculpteur à Paris.

1860. *Postel*, docteur en médecine à Caen.

1839. *Putegnat*, docteur en médecine à Lunéville.

1862. *De Rebecque*, Constant, président de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

1829. *Riant*, aumônier au lycée de Strasbourg.

1841. *Riquet* ✻, médecin vétérinaire principal à Paris.

1856. *Risler*, ancien rédacteur du *Journal d'agriculture pratique*, agriculteur à Calèvres-sur-Nyon, canton de Vaud (Suisse).

1853. *Sabourin de Nanton*, ancien directeur des postes, à Strasbourg.

1842. *Salmon* ✻, avocat général à Metz, ancien représentant du peuple.

1829. *Saucerotte*, médecin en chef honoraire à l'hôpital de Lunéville.

1831. *Siméon* (comte) (C. ✻), sénateur.

1842. *Simon*, conseiller à la Cour impériale de Metz.

1843. *Simonin* ✻, médecin de l'hospice civil de Nancy, professeur à l'École de médecine.

1832. *Soulacroix* ✻, ancien chef de division au ministère de l'Instruction publique, ancien recteur de l'Académie de Nancy.

1829. *Soyer-Willemet* ✻, naturaliste, bibliothécaire en chef à Nancy.

1854. *Tadini (de)*, médecin oculiste à Lunéville.

1862. *Terquem*, ancien pharmacien, directeur du musée géologique de Metz.

1853. *Thévenin*, procureur impérial à Auch.

1832. *Toussaint*, agriculteur à Stuttgard.

1858. *Trouillet*, arboriculteur à Montreuil-les-Pêches (Seine).

1829. *Turck*, docteur en médecine à Paris.

1843. *Turck*, Amédée ✻, fondateur de l'école d'agriculture de Sainte-Geneviève, près de Nancy.

1844. *Vagner*, homme de lettres à Nancy.

1845. *Valdezey*, médecin à Liancourt (Oise).

1829. *Vergnaud-Romagnési*, négociant à Orléans.

1862. *Vesins* (vicomte de) ✻, ancien préfet des Vosges, préfet du Tarn.

1843. *Villepoix (de)*, pharmacien à Abbeville.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE 3e CAHIER DU TOME XI. — ANNÉE 1863.

Pages.

AVIS.

La Société ne se rend pas responsable des opinions et des assertions émises dans les travaux qu'elle publie ; elle laisse cette responsabilité aux auteurs.

Les membres de la Société d'Émulation qui ne recevraient pas régulièrement les *Annales*, soit directement, soit par un bon sur notre librairie de Paris, sont instamment priés d'adresser sans retard leur réclamation au Secrétaire perpétuel. Les membres qui changeraient de domicile sont priés aussi d'en informer le Secrétaire et d'indiquer leur adresse bien exactement.



